

ÉCOLE DU LOUVRE

Oriane LAVIT

Horace Le Blanc (vers 1575-1637)

Etat de la recherche

ANNEXES ET CATALOGUE

Mémoire de recherche

(2^{de} année de 2^e cycle)

en histoire de l'art appliquée aux collections

présenté sous la direction

de M. Olivier BONFAIT

Professeur à l'Université de Bourgogne et à l'Ecole du Louvre

Septembre 2014

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND



Sommaire

Sommaire	1
Chronologie :	8
I/ Pièces justificatives	13
1) Le contrat de mariage, 16 juin 1610	14
2) Pièces d'état civil : actes de baptême, mariage, sépulture.....	17
a) Naissance de Catherine Storique	17
b) Sépulture de Paulino Banchi.....	17
c) Mariage entre Catherine Scorique et Fleury Giraud.....	17
d) Sépulture de Fleury Giraud.....	17
e) Sépulture de Catherine Andrioli	17
f) Mariage entre Lucretia Blanc et Anthoine Troullieu.....	17
g) Sépulture d'Horace Le Blanc.....	18
3) Arbre généalogique d'Horace Le Blanc	18
4) Nomination d'Horace Le Blanc comme peintre ordinaire, 1623	19
5) Remontrances d'Horace Le Blanc au Consulat, 1626.....	21
6) Le domaine d'Ecully	22
a) L'achat de la maison, 1627	22
b) Achat de terrains, 1627	26
c) Achat de terrains, 1627	28

d) Achat de terres, 1628.....	31
e) Achat de terres et d'une maisonnette, 1629.....	33
f) Achat de terres, 1630.....	34
g) Achat de terres, 1634.....	37
h) Achat d'un coin de terre, 1634	38
7) Horace Le Blanc garant de Jean Leblanc, 1635	40
8) L'affaire judiciaire opposant Horace Le Blanc à Claude Boytier, Claude Bourdillon, Aimé Desailant, Louis de Rochefort	41
a) Demande à ce que l'affaire soit portée au parlement de Paris.....	41
b) Arrêt du Parlement de Paris	42
c) Sentence du Parlement de Paris	42
d) Acte notarié réglant le différend entre Horace Le Blanc et Claude Boytier.....	44
9) Le testament d'Horace Le Blanc	46
a) Révocation du testament de 1636.....	46
b) Testament du 26 octobre 1637.....	47
10) L'acte de nomination de Germain Panthot.....	50
11) Les papiers cités dans l'inventaire après-décès de Marguerite Didier, 1676	52
II/ Catalogue des œuvres d'Horace Le Blanc.....	55
1) Les peintures conservées.....	56
P1 - Le Mariage de la Vierge.....	56
P2a – La Pentecôte P2b – Jésus Christ et Dieu le Père	59
P3 – La Mise au tombeau en présence de deux donateurs	65
P4 – La Transverbération de sainte Thérèse.....	69
P5 – L'Annonciation.....	73
P6 – Saint Sébastien.....	76
P7 – La Vierge à l'Enfant adorée par les saints Just, François, Henri et Louis.....	80
P8 – La Trinité adorée par des saints.....	83

P9 – La procession vers le château Saint-Ange.....	86
P10 – La Descente de Croix	89
2) Les peintures non-localisées ou perdues.....	92
Les portraits réalisés pour le Consulat de Lyon.....	92
PCP-1614.....	94
PCP-1615.....	96
PCP-1617.....	97
PCP-1621.....	98
PCP-1622.....	99
PCP-1623a.....	100
PCP-1623b.....	102
PCP-1623-1637.....	103
PCP-1625.....	103
PCP-1626.....	104
PCP-1634.....	105
Liste des échevins et prévôts nommés au Consulat depuis sa réduction à la mort d’Horace	
Le Blanc (1596-1637).....	107
PP1 – L’Assomption.....	112
PP2 – Le décor du petit cloître des Chartreux.....	114
PP3 – Galerie des Batailles	121
PP4 – Saint Louis.....	126
PP5 – Le Christ en croix avec la Vierge, saint Jean, saint François et saint André	
Frontispice : Dieu le Père	128
PP6 – La Vie et les miracles de saint Irénée.....	131
PP7 – Sujet inconnu.....	135
PP8 – Saint Sébastien	138
PP9 – La Transfiguration.....	139

PP10 – La Vierge à l’Enfant avec saint Jean-Baptiste, saint Antoine et Antoine de Gilbertès	142
PP11 – Vierge	144
PP12a – Sujet inconnu PP12b – Sujet inconnu	145
PP13 – Sujet inconnu.....	147
PP14 – Sujet(s) inconnu(s)	148
PP15a à PP17d – Tableaux pour l’église de l’Hôpital de la Charité	
PP15a – La Vierge à l’Enfant avec des saints (maître-autel)	
PP15b – La Trinité (attique du maître-autel)	
PP16a à c – Les Vertus théologiques (chapelle latérale)	
PP17a à d – Quatre petits tableaux de sujet inconnu (sanctuaire)	149
PP18 – Cycle de la vie de saint François de Paule	151
PP19 – La Descente de Croix.....	152
PP20 à 22b – Peintures au couvent des Feuillants.....	153
PP20 – La Vierge avec saint Bernard et saint Charles Borromée (maître-autel)	153
PP21a à d – Quatre tableaux de saintes vues à mi-corps (nef).....	153
PP22a – La Gloire du Paradis et les martyrs de Lyon (peintures murales, chapelle Scarron).....	153
PP22b – Le martyre de saint Irénée (chapelle Scarron, autel).....	153
PP23 – Saint François recevant la règle du Christ.....	156
PP24 – Douze tableaux représentant des planètes.....	158
PP25 – Couronnement de la Vierge par la sainte Trinité	159
PP26 à PP27 – Peintures pour les Cordeliers de Saint Bonaventure.....	160
PP26 – Saint François	160
PP27 – La Vierge en gloire.....	161
PP28 à PP29 – Peintures pour le couvent des Célestins.....	162
PP28 – La Pentecôte.....	162
PP29 – Sujet(s) inconnu(s)	162
PP30 – Sujet inconnu.....	164

PP31 – Mise au tombeau	165
PP32 – Le Christ mort avec la Vierge entre saint Bonnet et saint Méen.....	166
3) Les dessins conservés.....	169
D1 – L’Annonciation.....	169
D2 – Le Christ en croix avec la Vierge et saint Jean.....	172
D3 – La Vierge avec l’Enfant Jésus, sainte Elisabeth et saint Jean.....	174
D4 - La Transverbération de sainte Thérèse.....	176
D5 – La Mise au tombeau en présence de deux donateurs	178
D6 – Trois officiers devant des fantassins.....	180
D7 – Assemblée de personnages, Louis XIII et Charles de Valois ?	183
D8 – Assemblée de personnages derrière une balustrade.....	186
D9 – Scène militaire	189
D10 – Etude de plafond octogonal avec des allégories	192
D11 – La Trinité adorée par des saints.....	194
D12 – La Lampe d’argent de Notre-Dame de Lorette.....	196
D13 – La Vierge adorée par saint Pierre martyr et une sainte dominicaine	200
D14 – La Translation de la Santa Casa (attribué à Horace Le Blanc)	203
4) Les dessins non localisés ou perdus.....	205
DP1a à d – Quatre sujets inconnus	205
DP2 – Le Christ adoré par des saints.....	206
DP3a à b – Dessins de la collection Dezallier d’Argenville.....	207
DP3a – Une étude.....	207
DP3b – Paysage(s).....	207
DP4 – Sujet inconnu, Trois généraux qui tiennent un conseil de guerre ?	208
DP5 – La Sainte Trinité	209

DP6a à g – Dessins de la collection Paignon-Dijonval	210
DP6a – Scène de martyre.....	211
DP6b – Paysage avec une femme à cheval.....	211
DP6c – Paysage avec des fabriques	211
DP6d – Vue d’un village	211
DP6e – Paysage avec une rivière 212.....	212
DP6f – Paysage montagneux	212
DP6g – Figure d’homme drapé.....	212
III/ Les œuvres rejetées	213
1) Les peintures rejetées	214
PR1a et PR1b – Les peintures de la collection de la marquise Plessis-Bellière.....	214
PR1a – Le Départ du Chevalier	214
PR1b – Vue de la cascade de Terracine.....	214
PR2 – L’Ensevelissement de la nymphe Dorinde ?.....	215
PR3 – La Pentecôte, (Guido Reni, copie d’après).....	217
PR4 - Ex-voto à la Vierge (Jacques Blanchard)	220
PR5 – Les Géants foudroyés par Jupiter.....	224
PR6 – Saint Anthelme ressuscitant un mort (François Perrier).....	226
PR7 – Céphale et Procris	228
PR8 – Le Magnificat (Daniel Sarrabat ?)	229
PR9 – La Vierge à l’Enfant adorée par des saints.....	231
PR10 – Décor de la chapelle de la Madeleine, église Saint-Eustache.....	233
PR11 – L’Annonciation.....	235
PR12 - La Messe de saint Grégoire	238
PR13 – Narcisse.....	240
PR14 – La Réduction de Nîmes, 4 juillet 1629	241

PR15 – Portrait de Charles de Neufville, marquis d’Halincourt, duc de Villeroy ou de Nicolas V de Neufville	243
2) Les dessins rejetés.....	246
DR1 – Un empereur du Saint-Empire accueillant un évêque.....	246
DR2 – La Vierge à l’Enfant avec sainte Elisabeth et saint Jean-Baptiste.....	248
DR3 – Saint Sébastien (Palma il Giovane).....	249
DR4 – La Présentation au Temple.....	251

Chronologie :

Les œuvres précédées par une astérisque ne sont plus connues que par des sources. Le choix a été fait de présenter ici les seules peintures pour lesquelles des dates de réalisation sont connues.

- **vers 1575-1580** : * naissance d'Horace Le Blanc à Lyon, fils de Paulino Banchi, corratier de changes (agent de change), et de Catherine Andrioli probablement dans la paroisse Saint-Paul.

- **1597** : * 17 mai : baptême de la nièce d'Horace Le Blanc, Catherine Scorique, dans la paroisse Saint-Paul (Lyon, A.M., 1GG439, folio 65v°, n° 588).

- **1600** : * 19 novembre : première mention d'Horace Le Blanc à Rome comme témoin dans le procès intenté par Girolamo Spampani contre le Caravage (Rome, 2011, n°23).

- **1605** : * Exécution du *Mariage de la Vierge* pour l'église San Giuseppe dei Falegnami à Rome (**cat. P1**).

- **1607** : * présent dans les *stati di anime* de la paroisse Sant'Andrea della Fratte de Rome, habite dans la « *casa di Michetto Sbiro* » (Vodret, 2011, p. 455).

* paye vingt baïoques pour l'aumône de la fête Saint-Luc à l'*Accademia di San Luca* de Rome (Bousquet, 1980, p. 70).

- **1608** : * attesté dans les *stati di anime* de la paroisse Sant'Andrea della Fratte, habite dans la « *casa di S.ra Vittoria* » (Vodret, 2011, p. 455).

- **1608-1610 ?** : * séjour à Venise, côtoie Palma il Giovane (Benoît d'Entrevaux, 1905, p. 25).

- **1610** : * 16 juin : contrat de mariage entre Horace Le Blanc et Marguerite Didier à Lyon (Lyon, A.D., 3E5312, folio 150r°-152r°).

* 16 décembre : nommé maître du métier des peintres pour l'année 1611 à Lyon (Lyon, A.M., BB147, folio 1v°).

- **1614** : * 24 avril : première commande du Consulat de Lyon de cinquante-sept portraits (BB150, folio142v°-143r° ; CC1650, 56r° et CC1652, pièce 27).
- * 11 décembre : nommé maître du métier des peintres de Lyon pour l'année 1615 (Lyon, A.M., BB151, folio 1v°).

- **1615** : * 17 décembre : nommé maître du métier des peintres de Lyon pour l'année 1616 (Lyon, A.M., BB151, folio 149r°).
- * 31 décembre : paiement consulaire pour la réalisation de cinq grands portraits consulaires (Lyon, A.M., BB151, folio 158r° ; CC1657, folio 63r°).

- **1616** : * 7 juin : enterrement de Paulino Banchi, père d'Horace Le Blanc, à la cave Saint-Laurent, paroisse Saint-Paul de Lyon (Lyon, A.M., 1GG442, folio 91r°).

- **1617** : * 20 avril : paiement consulaire pour la réalisation de cinq grands portraits consulaires et de cinq portraits dessinés dans le livre d'échevinage de Lyon (Lyon, A.M., BB153, folio 80r° ; CC1665, folio 59r°).

- **1618** : * 13 décembre : nommé maître du métier des peintres de Lyon pour l'année 1619 (Lyon, A.M., BB155, folio 2r°)
- * 23 mai : prix-fait pour la réalisation de **L'Assomption* commandé par Gaspard de Malatrait pour l'autel majeur de la collégiale de Saint-Chef dans le Dauphiné (Lyon, A.D., 3E309, folio 173v°-174v° et **cat. PP1**)

- **1619** : * Exécution du retable de *La Pentecôte* pour l'autel majeur de l'église abbatiale de la Chaise-Dieu (Jacotin, 1912, p. 213 et **cat. P2a et P2b**).

- **1620** : * 28 avril : mariage de la nièce d'Horace Le Blanc, Catherine Scorique avec Fleury Giraud, plieur de soie, à Lyon (Lyon, A.M., folio 8v°, acte 66).

- **1620-1623** : * Jacques Blanchard et Jean-Pierre Verney sont dans l'atelier d'Horace Le Blanc à Lyon (Lyon, A.D., 3E3980, folios 269v°-270v°, 16 juin 1620 ; Félibien, 1685, p. 75-76).

- **1621** : * 2 septembre : paiement consulaire pour la réalisation des portraits du gouverneur, le marquis de Villeroy, de l'ancien prévôt des marchands François de Merle,

et des anciens échevins Philippe de Sève et Benoît Bezin (Lyon, A.M., BB158, folio 183v° ; CC1699, folio 70v°).

* Exécution de *La Mise au tombeau en présence de donateurs* destinée à une chapelle de la cathédrale de Grenoble (**cat. P3**).

* Exécution de *La Transverbération de sainte Thérèse* pour un couvent carmélite de Nancy (**cat. P4**).

- **1622** : * 19 février : prix-fait passé pour la réalisation de scènes dans le petit cloître des Chartreux à Lyon (Lyon, A.D., 3E3982, folio 265r°/v°, **PP2**)

* 15 décembre : nommé maître du métier des peintres pour l'année 1623 (Lyon, A.M., BB162, folio 2r°)

* 22 décembre : direction de la grande entrée du roi Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche à Lyon (Lyon, A.M., BB160, folio 333r°/v° ; CC1707-2, 16v°).

* Exécution de *L'Annonciation* de Billom (**cat. P5**).

- **1623** : * 8 janvier : enterrement de Catherine Andrioli, mère d'Horace Le Blanc, dans la cave Saint-Laurent, paroisse Saint-Paul de Lyon (Lyon, 1GG442, folio 159v°).

* 16 mai : paiement consulaire pour la réalisation de huit portraits (Lyon, A.M., BB162, folio 122r°/v° ; CC1712, pièce 51).

* 18 mai : nomination en tant que peintre ordinaire de la ville de Lyon, désormais Horace Le Blanc est tenu de fournir les portraits du prévôt des marchands et des quatre échevins de la ville en trois exemplaires : deux peints l'un pour l'Hôtel de Ville et l'autre pour donner au prévôt ou échevin à la fin de sa charge, et le dernier dessiné pour le livre d'échevinage. Commande d'un portrait de Louis XIII « à cheval ou assis sur son lit de justice » avec le prévôt et les échevins (Lyon, A.M., BB162, folios 123v°-125v°)

- **1624** : * Exécution du *Saint Sébastien* pour le couvent des Capucins de Rouen (**cat. P6**).

- **1623-1625** : * séjour à Paris où Horace Le Blanc peint la Galerie des batailles de Grosbois sur la commande de Charles de Valois duc d'Angoulême. Il est de retour de façon certaine le 22 avril 1625 à Lyon où il reçoit ses gages consulaires (Chennevières, Montaigon, 1854-1856, p. 85 ; Dezallier d'Argenville, 1779, p. 351-352 ; Lyon, A.M., BB166, folio 92r°/v° et **cat. PP4**).

- **1625** : * 20 mai : paiement consulaire pour la réalisation de l'entrée du cardinal Barberini à Lyon (Lyon, A.M., BB166, folios 110v°-111r° ; CC1737, 17v°).
- * 12 août : quittance des scènes réalisées dans le *Petit Cloître des Chartreux de Lyon (Lyon, A.D., 17H75 et **cat. PP2**).

- **1626** : * 3 février : paiement consulaire pour un grand portrait de Louis XIII accompagné du Consulat lyonnais (Lyon, A.M., BB168, folios 56v°-57r° ; CC1750, folios 72v°-73r°).
- * 16 juillet : remontrances d'Horace Le Blanc au Consulat pour l'augmentation de ses gages ordinaires (Lyon, A.M., BB168, folios 263v°-264r°).

- **1627** : * 16 avril : Horace Le Blanc devient propriétaire d'un domaine à Ecully qu'il complète par de multiples achats entre 1627 et 1634 (Lyon, A.D., 3E3987, folios 55v°-60r°).
- * 18 novembre : prix-fait passé par André Costa pour **La Crucifixion avec la Vierge, saint André, saint Jean l'Évangéliste et saint François* ainsi qu'un frontispice représentant **Un Dieu le Père* destiné à orner l'autel majeur des Capucins du Petit-Forest (Lyon, A.D., 3E3987, folios 485r°-486v° et **cat. PP6**).
- * Mise en place de *La Trinité adorée par des saints* sur l'autel majeur de l'église du Collège des Jésuites de Lyon dont le retable est doré le 16 octobre 1627 (Marquis, 1971, 1, p. 33 et **cat. P8**).
- * 2 décembre : quittance du **Saint Louis* destiné à la chapelle de Prost de Rouville dans l'église du Collège des Jésuites de Lyon (Lyon, A.D., 1D9 et **cat. PP5**).

- **1628** : * 14 décembre : nommé maître du métier des peintres de Lyon pour l'année 1629 (Lyon, A.M., BB175, folio 2r°).

- **1629** : * 13 mars : quittance pour **La Crucifixion avec la Vierge, saint André, saint Jean l'Évangéliste et saint François* (Lyon, A.D., 3E3989, folios 56v°-57v° et **cat. PP6**).
- * 8 juillet : contrat de mariage entre Antoine Troullieu et Lucretse Blanc, sœur d'Horace Le Blanc. Le mariage est célébré le 27 juillet dans la paroisse Saint-Paul de Lyon (Lyon, A.D., 3E3989, folios 289v°-291v° ; Lyon, A.M., 1GG445, folio 32r°).
- * Présence du peintre lucquois Pietro Ricchi dans l'atelier d'Horace Le Blanc (Baldinucci, 1773, p. 22-23).

- **1630** : * 15 janvier : Horace Le Blanc s'engage à peindre **La Vie et les Miracles de Saint Irénée* en partie de paiement des droits seigneuriaux dus au chapitre de Saint-Just de Lyon (Lyon, A.D., 3E4541, folios 161r°-163r° et **cat. PP7**).

- **1632** : * 29 novembre : quittance du tableau **La Vie et les Miracles de Saint Irénée* (Lyon, A.D., 12G61, folios 11v°-12r° et **cat. PP7**).

- **1634** : * 20 décembre : Horace Le Blanc paye la menuiserie d'un grand retable destiné à l'autel majeur de la chapelle Saint-Luc du couvent Saint-Bonaventure de Lyon. Il doit s'agir d'un tableau de sa main au sujet inconnu (Lyon, A.D., 3E3993, folio 544r° et **cat. *P8**).

- **1635** : * Réalisation de *La Descente de Croix* pour les Capucins de Gray (**cat. P10**).

- **1636** : * 5 mai et 5 septembre 1636, procès d'Horace Le Blanc, Jean Didier, Pierre Vallier, Jean Genison contre Claude Bourdillon, Claude Boitier, Henri Chardon, Edme Desailant, Louis De Rochefort (Paris, A.N., X/2a/255 et X/2a/256).

- **1637** : * 1^{er} août 1637 : Horace Le Blanc est à Paris pour régler une affaire judiciaire (Paris, A.N., MC/ET/XXXIV/69).
 - * 26 octobre : révocation d'un testament de 1635 et écriture du nouveau testament d'Horace Le Blanc qui meurt le même jour (Lyon, A.D., 3E4002, folio 450r°/v° ; folios 452r°-454r°).
 - * 1^{er} novembre : paiement des frais de l'inhumation qui a eu lieu le 27 octobre, cave Saint-Laurent, paroisse Saint-Paul de Lyon (Lyon, A.M., 1GG442, folio 310r°).

I/ Pièces justificatives

Nous tenons ici à remercier tout particulièrement Benoît Faure-Jarrosion pour l'aide constante qu'il nous a apporté dans les transcriptions.

Sont reproduites dans cette partie l'ensemble des transcriptions des pièces d'archives qui ont permis d'élaborer notre propos. L'orthographe d'origine a été conservée, les abréviations ont été rendues plus intelligibles en ajoutant entre crochets les parties abrégées. Les abréviations suivantes ont été conservées : « tz » pour « tournois », XVI^C pour « mille six cent ». Dans la mesure du possible les parties de texte raturées ont été retranscrites puis barrées, permettant leur lecture. Les lettres en exposant dans les textes ont été conservées. Lorsque le texte d'archives, dû au microfilmage ou à la reliure dans des registres, était difficilement lisible, les parties de mot manquantes et supposées par déduction ont été mises entre crochet et en italique. L'utilisation du « / » marque un saut de ligne dans le texte original et celui du « // » signifie un changement de page dans le texte originale. A la place des mots que nous ne serons pas parvenue à transcrire seront mis « [...] ». Les mots dont la transcription n'est pas certaine seront suivis de « (?) ». Les passages où des mots ont été oubliés dans les actes seront rendus par « [] ». Toutes précisions sur la place de textes en marge ou au-dessus d'une phrase seront écrites entre parenthèses. Les signatures figurant en bas des actes seront retranscrites dans leur orthographe d'origine, mises en italique et séparées par des « / ».

Les abréviations suivantes ont été utilisées :

Lyon, A.D. : Lyon, archives départementales

Lyon, A.M. : Lyon, archives municipales

Lyon, B.M. : Lyon, bibliothèque municipale

Paris, A.N. : Paris, archives nationales

Paris, B.N.F : Paris, Bibliothèque nationale de France

1) Le contrat de mariage, 16 juin 1610

Lyon, A.D., 3 E 5512, folios 150r°-152r° :

« Mariage de sieur Orace Blanc / et de hon[ora]ble fille Marguerite Didier / A tous ceulz qui ces presentes verront nous garde / du scel commun royal estably aux contractz / es balliage de Mascon & senechaulcee de Lyon / Scavoir faisons com[m]e a la louange de dieu mariage a este traicte lequel dieu aydant / sera solempnise en face n[otr]e mere sainte / legl[is]e entre Sr Orace Blanc natif et / demeurant en ceste ville de Lyon parroisse / saint paul filz de Sr Paule Blanc / Lucquoyz et de dame Catherine Andreolly / dune par, Et hon[orable] fille Marguerite / didier fille naturelle et legitime de feu / hon[orable] hom[m]e Pierre didier vivant bourgeois / de la ville de boen en forest et de dame / Catherine Plasse ses père et mère ladite marguerite estat de pr[ese]nt en la maison / de noble Laurent Scandalere banquier / demeu[ran]t aud[it] Lyon (« en lad[ite] » placée au-dessus de « Lyon ») peroisse Saint Paul / daultre part, Il est ainsi que / pardevant Anthoine Grangier notaire / tabellion royal hereditaire aud[it] lyon soubz[sig]ne / et en la p[rese]nce des tesmoingtz apres nom[m]es / furent p[resent]s et personnellement establiz / les[sus]d[it] Sr Orace Blanc et lad[ite] / marguerite didier espoux & espouse advenir / Lesquelz de leur bon gre au traicte de leurs parents & amys po[u]r ce assemblez / scavoir ledict Sr Blanc de lauc[torité] / conseil & advis desd[its] Sr Paule Blanc son // ~~pere~~ et de lad[ite] Andreolly ses pere & mere / Et lad[ite] marguerite didier et de ladvis & [...] / de hon[orable] homme S^r pierre didier bourgeois [de] / Boen & de hon[orable] hom[m]e Jehan Didier mr tai[lleur] / dhabitiz demeurant aud[it] Lyon fre[re]s de lad[ite] [espouse] / advenir et encores de ladvis dudit S^r / Scandalere et de damoysselle Dorotee / Leicart sa fem[m]e, Ont faict et passe / entre eulx les promesses de mariage, [c...] / & augmentations et au[tre] profit apres [d...] / Premierement se sont promis et prome[ctent] / prendre lung laultre po[u]r vray mary [et] / fem[m]e entre les mains de messire / Jaques Similliat, p[re]b[tre] et c[on]vicaire [en l'] / egl[is]e saint paul dud[it] Lyon et [de se] / repr[ese]nter en face n[otr]e mere sainte / touteffoys & quantes que lune [partie] / requerra lau[tre] en temps de[ub] / En faveur et contempla[ti]on duquel / mariage et po[u]r ayder a supporter les / charges d'icelluy Led[it] Sr Pierre did[ier] / a constitue & constitue en dot de / mariage a ladicte marguerite Didi[er] / sadicte soeur la som[m]e de quinze cen[tz] / livres tz et ce po[u]r tous droictz patern[elz] / & maternelz q[ue]lle pourroit avoir &

pr[etendre] / des biens & hoirie de sesd[its] pere & mere / laquelle som[me] led[it] Pie[rre]
 Didier po[u]^r [luy] / & les siens confesse debvoir & promet payer a sad[ite] sœur espouse //
 ou po[u]^r elle a sond[it] espoux advenir / Scavoir six cens livres tz dans le jour / de leurs
 espousailles & benediction de lannel¹/ Troys cens livres tz un an apres led[it] jo[u]^r / de leurs
 espousailles et apres dans en an / troys cens livres tz jusques a fin de / paiement de lad[ite]
 som[me] de quinze cens livres tz / et en ceste ville de lyon a peyne de tous despens dommages
 & interestz Et moye[nnant] / Laquelle som[me] cy dessus constitue lad[ite] / marguerite didier
 de lauct[orité] dud[it] Sr Blanc / son futur espoux cedde quicte remet & / transporte purement
 & irrevocablement aud[it] / Sr pierre didier sond[it] fre[re] tous sesd[its] droictz / paternelz &
 maternelz sauf la loyalle / escheutte dons & legatz advenir le mettant / & subrogeant po[u]^r ce
 en sesd[its] droicts place / & yppothecques Et suyvant les us / & coustumes de ce pays de
 Lyon[nois] quest de / f[air]e accroist par les maris aux filles, Led[it] Sr / Blanc de lauct[orit]e
 desdits pere et mere / a donne & donne par donation pure & / irrevocable faicte entre vifz a
 cause de / nopces a sad[ite] future espouse la som[me] / de sept cens cinquante livres tz po[u]^r
 / son douaire accroist & augmenta[ti]on en cas / quelle luy survive non au[tre]ment /
 Lesquelles sommes dotalles & augmentalles / Led[it] Sr Blanc espoux advenir de lauct[orit]e
 q[ue] / dessus impose situe & assigne sur tous // et cha[c]uns ses biens meubles & immeubles
 [presens] / & advenir quelzconques et sur ch[ac]uns [p...] / & particulles diceulx seulle &
 po[u]^r [l...] / sans division ni dis[cussi]on. Et cas de / restitu[ti]on advenant par mort ou
 au[tre]m[ent]// Les promet rendre & restituer a sa susd[ite] / espouse ou po[u]r elle a qui
 restitu[ti]on ap[par]tiendra de droict a sembl[ables] [...] / que se trouvera avoir este receu e[n]
 / led[it] augment un an apres la disso[lution] / du p[ré]sent mariage En oultre [ledit] / Sr
 Blanc espoux advenir promet ha[biller] / & enjoullier² sad[ite] future espouse dhabi[tz] /
 bagues & joyaulx sellon son estat & / quallite lesquelz Il luy a donnez & / donne par mesme
 faveur & contempla[ti]on q[...] / du p[ré]sents mariage en en cas q[ue]lle luy survive et [...] /
 Promectant po[u]^r ce lesd[ites] parties c[on]tracta[n]tes / par leur foy et s[er]ment Et soubz
 lobliga[ti]on / et yppotecque de tous et ch[ac]uns leurs / biens meubles et immeubles p[ré]sent
 & adv[enir] / quelconques ch[ac]un autant q[ue] leur tout / Et par sp[eci]al led[it] Sr pierre
 didier fr[er]e [de] / lad[ite] future espouse po[u]^r le paiement de [la] / som[me]e constituee
 aux promis (?) susd[its] / tous ses biens et de sesd[its] pere & mere p[ré]sent & [advenir] /
 avoir a gre observer & acomplir a tousj[ours] / Le c[on]tenu en ces p[ré]sentes et ne venir / au
 c[on]traire en q[uelcon]que manière q[ue] ces[...] / a peyne de tous despens dommages &

¹ Comprendre « bénédiction de l'anneau ».

² Enjoullier : le plus souvent « enjaillier », doter de bijoux, de bijoux.

Interes[tz] // se soubzmectant a toutes cours royales sen[echau]cee / & siege presidial de Lyon balliage de forestz / ordinaire dud[it] Boen & au[tre] renoncant / lesd[ites] parties c[on]tractant a tous droictz & loix / a ces p[re]sentes c[on]tra[ires] mesmes au droict disant / la g[e]n[er]alle renon[ciation] ne valloir si la sp[eci]ale / ne precedde ou ensuyve lexpresse En / tesmoing desquelles choses nous garde / dessusd[it] led[it] scel commun royal avons / fait mettre & appose a sesd[ites] presentes / Faictes et passes aud[it] Lyon maison / dud[it] Sr Scandaliere apres midy ce / seiziesme jo[u]^r du moys de juing lan mil / six cent dix P[re]s[en]t a ce Noble ~~Bart~~ / francoys demerle con[seill]^{er} du Roy tresorier / g[e]n[er]al de France Noble Barth[elemy] Galile / gentilhom[me] florentin m^r Anth[oine] Grangier / p[ro]cureu[r] en cours de Lyon & m^r Guilla[ume] Cousin / Le Jeune marchant a Lyon lesquels ont / signe avec lesd[ites] [par]ties / *Horatio Blanc / marguerite didier / Paulino Banchi / Didier / Didier / Similliat vicaire / Scandaliere / Dorothe Jeane Leicard (?) / Demerle / Gingennes / Barthelemy Galilei / Cousin p[re]s[en]t / Gran[gi]^{er} not[ai]re Royal / Expedie ad Sr Blanc par moyd[it] no[taire] / royal soubz[sig]né »*

2) Pièces d'état civil : actes de baptême, mariage, sépulture

a) Naissance de Catherine Storique

Lyon, A.M., 1GG439, folio 65v°, 15 mai 1597 :

« Du Sammedy 17^e may 1597 a este baptize caterine / fil[l]e de estiene Storique couratier et de Lucesse / Blanqui ses pere et mere par[rain] noble estiene / bonvisi gen[ti]lhome lucois marene damoysele / caterine vanesquin et demeure a la desante / de saint pol au pres la meson des perpetuels / Chappoton »

b) Sépulture de Paulino Banchi

Lyon, A.M., 1GG442, folio 91r°, 7 juin 1616 :

« Le mardi 7^e entere dans leglise saint / Laurens pres la chaire sieur Paulino / Blanc corrattier du change avec grande / fonda[ti]on covenur pour les droitz par mr / Le Chamariere a XV £ / Barillon / (en marge « magna fonda[ti]o / XXI £ V s / sans desduire / la petite fondat[ti]on / Decla VI £ V s ») »

c) Mariage entre Catherine Scorique et Fleury Giraud

Lyon, A.M., 1GG445, acte 66, folio 68v°, 28 avril 1620 :

« Le 28 28^e ap[vril] 1620 Jay / espouse fleury Giraud avec / Catherine Souiques [sic] en p[résence de leurs / parents & amys / P. Guilhon »

d) Sépulture de Fleury Giraud

Lyon, A.M., 1GG442, acte 1383, folio 138r°, 11 novembre 1620 :

« Le mercredy 11 n[ovem]bre 1620 entere au / Cemettiere st paul fleury giraud / plieur de soyes pour lhonneur de dieu / avec [...] de mr le chamariere / par ce cy nihil / Barillon »

e) Sépulture de Catherine Andrioli

Lyon, A.M., 1GG442, folio 159v°, 8 janvier 1623 :

« Le 8 janvier 1623 entere a st / Laurens au vaz de son mari dame / Catherine Andrioli mere de / Mr blanc le peintre pour les / droitz arrestes avec monsieur le / secrestain a XII £ »

f) Mariage entre Lucesse Blanc et Anthoine Troullieu

Lyon, A.M., 1GG445, folio 32r°, 27 juillet 1629 :

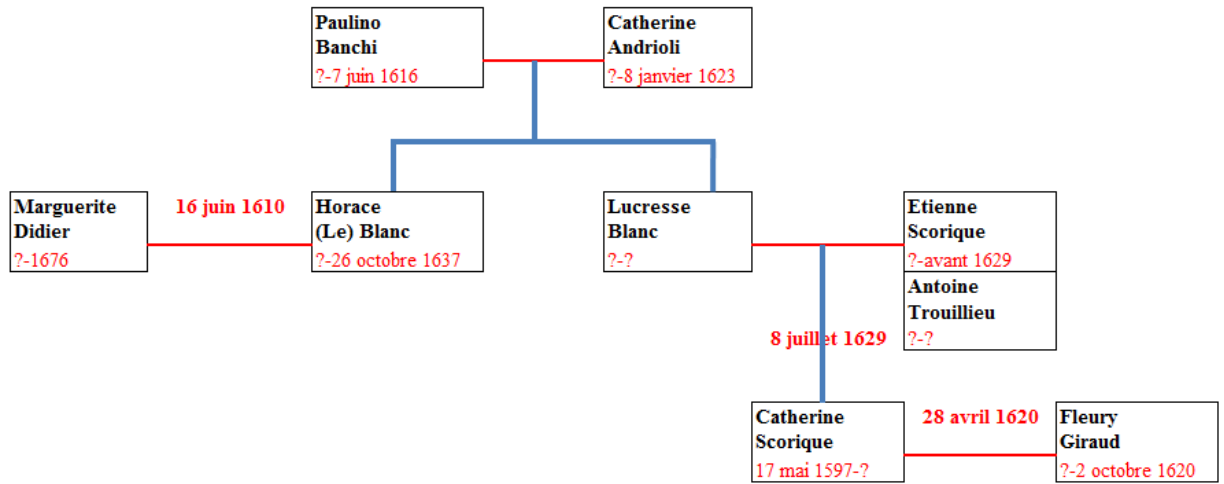
« Le 27 juillet 1629 Jay espouse sieur / Antoine Trouillieu avecq dame / Lucesse leblanc en p[rése]nce de leurs / parents & amys P Guilhon »

g) Sépulture d'Horace Le Blanc

Lyon, A.M., 1GG442, folio 310r°, 1^{er} novembre 1637 :

« Le premier novembre 1637 / fust enterre dans la grand / cave St Laurens Sr Jean Horace / Le blanc jadis mr peintre / accorde pour les droictz avec / Mr le chantre a XXI tt »

3) Arbre généalogique d'Horace Le Blanc



4) Nomination d'Horace Le Blanc comme peintre ordinaire, 1623

Lyon, A.M., BB162, folios 123^v-125^v, 18 mai 1623 :

« Lesdicts sieurs ayant este adverti que / Sr Oracio blancq peintre en Laccademie / de Rome et bourgeois de ceste ville en partoit / avecq sa famille pour aller a Paris scachant / combien il est expert & rare en son art & que le / g[e]n[er]al decested[ite] ville en laquelle il est nay / feroit perte s'il n'y residoit plus & aussy que / difficilement Le Consulat pourroit trouver / personne qui sceut sibien s'acquitter que led[it] / Sr Leblancq des portraits deceulx qui / annuellement sont appelez en charge de / Prevost des marchands & Eschevin que / le Consulat fait f[air]e pour estre mis en la / chambre ou il sassemble dans led[it] hostel / de ville et en ung livre pour ce destine / suivant que de louables coustumes est / estably et ainsy qu'en plusieurs au[tr]es bonnes / villes du royaume se pratique & sobserve / ont mandé icelluy sieur Leblancq pour // venir ajourd'huy aud[it] hostel de ville, ou / estant comparu, & lesd[its] sieur L'ayant convié / de continuer icy sa demeure, il leur auroit / fait entendre que le desseing qu'il a fait de / la changer, procedde de l'esperance qu'on luy / a donne, qu'aillieur il trouveroit dau[tr]es / avantages en sa proffession qu'il n'a pas / en cested[ite] ville Que si toutteffois, Le consulat / vouloit luy assurer, lemploye pour les / ouvraiges de son art, qu'il conviendra faire / pour cette comm[unau]te, avecq quelques gaiges ord[inai]res / l'affection et inclina[ti]on naturelle qu'il a po[u]r / ce lieu de sa naissance, & lhonneur qu'il / recepvroit y servant, le public d'une ville de / la condi[ti]on celle cy, ly pourroit arrester, / apres avoir fait ung voyage, aud[it] Paris / dont il ne se peut dispenser Sur quoy ayant / lesd[its] sieurs fait considera[ti]on, & murement / delibere entendant la proposi[ti]on faite par / led[it] sieur Leblancq, ils l'ont rettenu / privativement a tout au[tre] ~~peintre~~ Pour / peintre ordinaire de lad[ite] ville, et en ceste / quallite avoir l'intendance & la direction de tout / ouvrage, de peinture, que lad[ite] ville doresnavant / fera faire, pour entree ornement, portraitz / & au[tr]ement en quelques au[tr]es façon et maniere que // ce soit, Aux gaiges ord[inai]res de deux cent livres par / an qui luy seron paye par le recepveur / des deniers commungs don & octrois de lad[ite] / ville, sur les mandements consullaires / qui pour ce luy seront delivre en deux / termes ch[ac]ung de cent livres, Le premier / terme commanceant a la saint Jean de lannee / proche XVI^e vingtquatre, & le second a Noel / suivant, & ainsy (au-dessus « a ») continuer de temps en temps, / aux charges cy apres, scavoir, Que ledict / sieur Leblancq fera son dit voyage, le plus / court qu'il luy sera possible, & viendra f[air]e / en ceste dicte ville sa residence ord[inai]re, Que chasque / annee il sera tenu de faire & remettre dans / led[it] hostel

de ville les portraictz bien peintz / & conditionnes des sieurs prevots des / marchans & eschevins qui en icelle annee / auront este esleuz, scavoir les grandz / portraictz avecq leurs bordures, pour estre / mis en lad[ite] chambre du consulat, & les / petitz portraictz pour estre incerezdans / led[it] livre comme cy devant Ledit sieur / Leblancq a faict plusieurs annees, en ou[tre] ce / qu'il baillera a ch[ac]jung desd[its] sieurs Prevost des / marchans & eschevins estant a p[rése]nt en charge / son portrait tout pareil a ung desd[its] grandz / Et de mesmes a ladvenir a chascung de // Leurs successeurs esd[ites] charges, comme / aussi que pour une fois tant seulement, / il baillera a ch[ac]jung des sieur Grollier / procureur general Rougier recepveur, & / Demoulceau servittaire de lad[ite] ville, leur / portraict en la forme ded[its] grandz, sans que / pource ledit e Leblancq puisse pretendre / au[tre] chose que sesd[its] gaiges ord[inai]^{tes} Plus / Que ledit S^r Leblancq fera aussi pour / Une fois ung grand tableau, capable de / couvrir toute la surface de la cheminer / de lad[ite] Chambre, ou se tient le Consulat, / dans lequel sera peint au naturel, le / Roy de toute sa grandeur, a cheval ou assis / en son lict de Justice et Lesd[its] sieurs / Prevost des marchans & eschevins, estant a p[rése]nt / en charge, ensemble lesd[its] officiers de / lad[ite] ville, de leur long avecq leurs / robes consullaires & violette Le tout sellon / Le project que lesd[its] sieurs auront veu / & trouve a propos Et ce moyennant la / somme de cent cinquantes livres, laquelle / sera payee en vertu du mandem[ent] consullaire / qui pour ce sera delivre, audit sieur Leblanc / Lors & quand il remettra led[it] tableau / avecq sa bordeure, & au[tre]ment en estat deub, / dans ledit hostel de ville, a toutes lesq[ue]^{lles} // choses, led[it] sieur Leblancq sest vollontairem[ent] / soubzmis & les a promis effectuer, conformement / A ce que cy devant est desduict, Et apres a /a faict & preste le serment, entre les mains / desd[its] sieurs Prevost des marchans & / Eschevins tenant le Consulat de vivre / & mourir en la religion, cathollicque et / apposthollicque romenne, bien et fidellement / servir lad[ite] ville et Communaulté en tous les / ouvraiges de son art que besoing sera, Et / au[tre]ment en tant quil pourra, f[air]e et accomplir / ce que par le Consulat luy sera prescript / & ordonne dont & de ceque dessus a este fait / Les an & jour jour susditz, le p[rése]nt acte pour y avoir / recourt quand besoing sera, & Icelluy estre / expedie et extrait X signe du servittaire & scelle des / armes de Lad[ite] ville & Communaulté X aud[it] S^r / Leblancq / *Horace Le Blanc* »

5) Remontrances d'Horace Le Blanc au Consulat, 1626

Lyon, A.M., BB168, folios 263r°-264v°, 16 juillet 1626 :

« (Dans la marge « Messieurs / Devillars / p[révôt] des M[archands] / Picquet / Voisin / Broquin / Perrin / Eschevins) / Du Jeudy seiziesme juillet lan mil six / cent vingt six apres midy en l'hostel de / Monssieur le prevost des marchans y estant / assemble la cause de son indisposi[ti]on / Lesieur Orace Blanc peintre en l'academie / bourgeois de cette ville et retenu par le Consulat / pour peintre ordinaire d'icelle ainsy que le contient / l'acte consulaire de sa retenue en datte du jeudy / dixhuitiesme May XVI^C vingttrois ayant / remonstre ausd[its] sieurs que la somme de deux / cent livres tournois a luy accordé par le Consulat / en forme de gaiges ordinaires a cause de lad[ite] retenue / est si modique veu la quantite de tableaux qu'il / est tenu de faire par led[it] acte consulaire qu'il / peult non seulement dire n'avoit aucune gratiffica[ti]on / pour lad[ite] retenue mais encore nestre satisfait / deument desd[its] tableaux a l'occasion de quoy il / ne pourroit que trop onereusement continuer son / service a lad[ite] ville aux conditions dudit acte et / partant il auroit supplie le Consulat que faisant / considera[ti]on sur le soing qu'icelluy sieur Leblanc / aporte pour bien sacquiter de lad[ite] retenue & des / ouvraiges quil fait pour lad[ite] ville et de ce // que pour l'affection qu'il a de la servir Il a quicté / d'au[tr]es employe qui luy eussent peu estre plus / utile & proffitable Il lay pleut augmenter / sesd[its] gaiges Lesditz sieurs ayant considéré / qu'esd[its] gaiges accordez aud[it] sieur le blanc a cause / de sadicte retenues estant compris les prix & valeur / de plusieurs tableaux dont il est chargé par led[it] / acte Il luy reste point ou fort peu de gaiges et / qu'estant personne de merite et excellant en sa / proffession lad[it]e ville ne pourroit mieux user de / gratiffica[ti]on qu'en son endroit ores que le peu / de moien qu'elle a pour le p[rese]nt ne luy permettent / de beaucoup s'eslargir ont apres meures delliberat[i]on / augmente les[usdits] gaiges dudit Sr Leblanc de / cent livres tz et arreste que doresnavant au lieu / desdictz deux cent livres mentionnez aud[it] acte / consulaire de la retenue dudit sieur Leblanc il // aura de gaiges annuellement trois cen livres tz / lesquels luy seront paieez par cy apres des deniers / du patrimoine de lad[ite] ville par le recepveur des / deniers communs dons & octrois d'icelle sur les / mandement consulaires qui pour ce luy seront / deslivrez en deux termes saint Jean & Noel / le premier commenceant a celluy de saint Jean dernier /escheu et ainsy a continuer de temps en temps / nonobstant que lesd[its] gaiges nay en este octroyez / qu'a deux cent livres tz par led[it] acte consulaire du / XVIII May mil six cent vingt trois lequel au / surplus demeurera en sa force et vertu pour sortir /son plain & entier effect dont a este fait le / p[rese]nt acte »

6) Le domaine d'Escully

a) L'achat de la maison, 1627

Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 55v°-60r°, 4 février 1627 :

« (en marge à gauche : « acquest / Leblanc / Bernard / Rodiliar)

Du Jeudy IIII febvrier / 1627 / A tout ceulx qui ces p[rése]ntes veront nous / Michel Anthoine Scarron S[eigneu]^f de Vaure con[seill]^{er} du / roy en son Con[se]^{il} d'estat garde du scel commun / royal estably aux contractz en La Ville et sen[echauss]^{ee} / de Lyon scavoir font que Pardevant / Andre Dechuyes no[tai]^{re} tabellion royal hereditaire / demeurant a Lyon soubz[ssigné]^{ne} et en la p[rése]nce / des tesmoins cy apres nommes furent presentz en / personne honneste homme federic Bernard m[aître] / orphevre demeurant aud[it] Lyon & de son // autorité congé & licence dame Catherine / Derodilliar sa femme Lesquels de leur bon / gré pour eulx & les leurs melliorer leur / condition payer & aquicter leur debtes et que / telle est leur volonte tous deux ensemble & / un chacun d'eulx seul pour le tout sans / division ny discussion ≠ ont vendu ceddé quicté / remis & transporté vendent ceddent quictent / remettent & transportent purement simplement / & Irrevocablement a noble horace Leblanc / peintre ordinaire de La maison du roy de / L'academie de Rome & maison de Ville dud[it] / Lyon & y demeurant present & acceptant & avec / led[it] no[tai]^{re} royal soubz[ssig]^{ne} stipulant a son proffit / & des siens scavoir un domaine a eux appartenant / six³ au lieu & paroisse d'Escully en Lyonois / consistant en maison haulte moyenne & basse / basse cour, estables, ferme, puitz four, thinalier / dans lequel il y a deux thiner chacune / de La teneur d'environ trente asnees⁴, un / petit chapist dans lad[ite] cour soubz lequel / Il y a un pressoir a un anier (?), un Jardin & / vergier contenant trois bicherees⁵ de semaille / Une vigne de la contenu de quatre vingtz / journees⁶ d'homme ou environ Une terre au / dessoubz lad[ite] vigne contenant quatre bicherees / de semaille ou environ un pré aussy au / dessoubz de lad[ite] maison de La contenue / de quatre journees d'homme ou environ, et / au tour dud[it] pré / Une tere contenant douze / bicherees de semaille ou environ et un petit / pré de la contenu (au dessus de la phrase : « de ») deux journees d'homme / a faucher ou environ le tout en un tenement joint // ensemble situe en lad[ite] paroisse d'Escully / au territoire et de Jargot joignant la

³ Comprendre « size ».

⁴ Une « asnée » ou « anée » à Lyon correspond à environ 7760,4 m².

⁵ Une bichérée à Lyon correspond à une surface d'environ 1293,4 m².

⁶ Une journée d'homme correspond à une surface d'environ 431,1 m².

terre / des heritiers feu Claude Guerrier du costé / de matin⁷ Le chemin tendant de Morillon / aux bruieres de Jargot de bise La terre des / heritiers flandrin de vent Les terres & hermages / desd[its] heritiers Guerrier de Soir, Item aultre / terre pres lad[ite] maison contenant Unze⁸ bicherees de semaille ou environ & un pré / au dessoubz de La contenue d'une journee / d'homme a faucher ou environ aussy le tout / joint ensemble situe en lad[ite] parroisse / aud[it] territoire de Jargot jouxte la vigne ~~de~~ / & terre de humber Coinde led[it] chemin tendant / dud[it] Morillon ausd[ites] bruyeres du matin les / bruyeres desd[its] heritiers Guerrier de soir les / vignes ou hermages d'Anthoine Burdin de vent / Plus un pré et terre jointz ensemble / situé aud[it] Escully au territoire de Lamure / contenant lad[ite] terre six bicherées de semaille / & led[it] pré quatre journees d'homme a / faulcher ou environ jouxte le pré desd[it] / heritier Guerrier de Vent La Vigne de / Claude Beluse de matin Le pré / D'Anthoine Rat de bise en La tere / De Jacques Gonon de soir Plus une aultre / tere de la contenue de trois bicherees / de semaille ou envire size au territoire de / La Luyre paroisse susd[ite] joignant / La tere que fut desd[its] feu Guerrier de matin / & vent les teres & vignes que furent de / feu Ancelot Vial de bise & soir Plus / une aultre tere & bruyere sise aud[it] teritoire // de La Luyre contenant vingt asnées de / semaille ou environ jouxte la tere desd[its] / heritiers Guerrier de bise la vigne dud[it] Ancelot / Vial de matin les maison & // terre & vigne / dud[it] humber Coinde de Vent les bruyeres / ou hermage desd[its] heritiers Guerrier aussy de / Vent en le chemin tendant de charbonnieres /aud[it] Escully de soir plus une place en / hermage size aud[it] territoire & parroisses susd[ite] / contenant une bicheree de semaille ou environ / jouxte La tere & bruyere dud[it] Bernard cy / dessus confinee de matin & vent & les / bruyeres desd[its] heritiers Guerrier de Bise La / riviere de Charmoisier de soir Plus un / pré & bois tallie joint ensemble situes / au long de lad[ite] riviere de Charmoisier / contenant led[it] pré Une journee & demye /d'hommes a faucher & led[it] bois Une / bicheree de semaille ou environ jouxte Le / pré & bois de Florie Chancelier de vent & / matin lad[ite] riviere de soir Le pré de / floris Bordin de bise & le bois dud[it] Coinde / de soir plus un aultre bois tallies situé / en Lad[ite] parroisse territoire de [] / contenant deux asnees de semaille ou environ / joignant les pres des heritiers Guillaume / fondville appartenant de present a [] / [] de bise Le bois de Claude / Cusin de vent aultre bois de Jean Pin / de soir et Le bois de Pierre Peillaud / de matin Plus un aultre bois tallis / situe en lad[ite] parroisse territoire de // La pierre qui Vire contenant trois bicherees /de semaille ou environ joignant Le pré / desd[its]

⁷ Le « côté de matin » correspond à l'Est, le « côté de soir » correspond à l'Ouest, le « côté de bise » correspond au Nord, et le « côté de vent » correspond au Sud.

⁸ Comprendre « onze ».

heritiers font ville et matin Le bord / d'Anthoine Vondiers de Vent Le bois de / [] de bise un
petit chemin / en la treyne apelle La pierre qui Vire / de soir, Item un pré situe aud[it] lieu
territoire / de La Vault de La contenue de trois / journees d'homme a faucher joignant Le /
pré de Claude Blancher du costé de / matin soir & quasy bise Le chemin tendant / du masage
du plat aud[it] teritoire de / La Vault aussy de bise et La riviere des / plancher tirant au
moulin Sebelin de Vent / sauf de tous lesd[its] fonds leurs aultres / plus vrais & legitimes
confins sy aulcune / y en a Avec fonds fruitz entres yssues / droitz proprietes / passages
prinses d'eaulx / servitudes aisances apparteances & deppendances / quelzconques A la
charge du seul & / simple cens & services deub au seigneurs ou / Seigneurs direct ou directz
duquel ou desquelz / lesd[its] fonds surs vendus & confines se / trouveront monnoit que
lesd[its] vendeurs / ont neanmoins dict & affirme ignorer Et / encore d'une pension annuelle
& perpetuelle / de trente cinq solz sur led[it] pré sis / aud[it] territoire de [] au surplus / francs
& quictes de toutes aultres pensions / ypotecques substitutions anniversaires dotz & / douaires
& aultres charges & redevances / generalmente quelzconque Mesme des // arrevages
desd[its] sens & service de laditte / pension de trente cinq solz escheus & encourus / de tout le
passé jusque a ce jourd'huy / La presente vente faicte pour & moyenant / le prix & somme de
cinq mil livres tz / payable comme sera dict cy apres Et moyenant / a se jour lesd[its]
vendeurs des a present / devestus & desaisis desd[its] fonds cy dessus / vendus & confines Et
en ont investi & / saisy led[it] achepteur & les siens par / la teneur & stipulation de
ces[usdites] presentes / avec donation de toute plus vallue confession / & constitution de
nom de precaire translation / de tous droictz & aultres clauses a ce requises / Et pour plus
grande assurance aud[it] sieur / achepteur, purger toutes ypotecques & aultres / obstacles qui
se pourroyent trouver sur / lesd[its] fonds vendus A este expressement / convenu entre
lesd[ites] parties qu'Il / sera permis et Loisible aud[it] achepteur / de faire parachever a ses
despences les / criees qui ont esté commencées sur les[its] / fond et s[us]d[it] siege &
sen[echau]^{ce} a La requeste / de S^r Sebastien Hieberlin et desd[its] fonds se / rendre
adjudicataire & dernier encherisseur pour / & moyenant lad[ite] somme de cinq mil livres tz /
entendant lesd[ites] parties que led[it] decret / avec Le present contract de vente ne serviront /
que d'Un seul & mesme titre d'acquisition / Et ou il Intervendroit ausd[its] criees aulcunes //
oppositions soit a fin de distraire conserver ou / autrement pour quelque cause que ce puisse /
estre par Le moyen de quoy L'adjudication / au proffit dud[it] S^r Leblanc peut estre
empeschee / Lesd[its] vendeurs seront tenus comme Ilz promettent / les faire cesser & vider⁹

⁹ Comprendre « vider »

a leurs frais & / despences poursuite & diligence Oultre ce comme / led[it] S^r
Leblanc demeure par ces presentes / obligé de faire des encheres sur lesd[its] fonds / jusque a
Lad[ite] somme de cinq mil livres / aussy & au reciproque ont Lesd[its] vendeurs / promis
qu'au cas qu'Il se trouvoit quelqu'un / qui voullut encherir par dessus lad[ite] somme / de cinq
mil Livres en ce ca sera Loisible / aud[it] achepteur de surdire & faire tant d'enchere / qu'Il
demeur adjudicataire desd[its] fonds / le tout toutes fois sy bon Luy semble / sans pourtant
estre tenu de payer ny / consigne aultre somme que celle desd[its] / cinq mil Livres tz et Le
surplus sy / surplus y a sera paye & consigne par / lesd[its] Vendeurs sans qu'Il en puissent /
demander aucune chose aud[it] achepteur / Lequel sera seullemen tenu de consigner / lad[ite]
somme de cinq mil livres en mains / du S^r recepveur des consignations Incontinoit / apres
L'adjudication desd[its] fonds a son / proffit et non plus tost ny aultrement sans / aucuns
interestz ou proffictz pour estre Icelle / distribue ainsy & a qui Il appartiendra par // raison A
este aussy convenu que s'Il / arrivoit telle opposition ou obstacle qui / empeschat le
parachevement dud[it] decret & / adjudication desd[its] fonds au proffit dud[it] S^r / Leblanc
pour lad[ite] somme de cinq mil / Livres tz soit par surenchere ou aultrement / ces[us]d[ites]
presentes demeureront nulles Et / neanmoins lesd[its] vendeurs seront tenus / aud[it] cas
desdommager & Indemniser led[it] / S^r Leblanc & Luy vendre & restituer / les frais desd[ites]
criees et du commissaire / ensemble tous aultres frais en impenses / qui auront este par Luy
faictes des ce jour / d'huy jusques a son remboursement soit en / reparations cultures desd[its]
fonds a Imcrem[en]t / & embellissement d'Iceulx et aultrement / en quelque facon que ce soit
mesmes / les frais du presen tcontract de vente qui / ne demeurera parfait & accompli que /
Jusques a lad[ite] adjudication par decret / Promettantz lesd[ites] parties avoir pour / agreable
tenir & observer tout Le contenu / aus[usdites] presentes & ne venir au contraire / directement
ou Indirectement ainsy maintenir / & garentir par lesd[its] vendeurs aud[it] / achepteur &
aux siens lesd[its] fonds sus / confines de toute eviction generale & / particulliere oultre
L'assurance dud[it] decret / envers & contre tout qu'Il appartiendra / a peyne de tous despens
dommages & // interestz obligeantz pour ce Icelles dittes / parties chacun endroit soy &
comme leur / touche tous leurs biens & encores / Lesd[its] vendeurs leur personnes
solidairem[en]^t / comme dict est qu'Ilz ont respectivement / soubzmis a toutes cours royales
& au[tres] / pour l'observation desd[ites] presentes comme / dict est renoncantz a tous droictz
contraires / mesmement au droict disant generale renconcia[ti]on / ne valloir sy La speciale
ne precedde / sans que neanmoins La presente vente / & promesse de maintenir
solidairement / faicte par lesd[its] vendeurs puisse nuire / ni prejudicier a lad[ite] Rodillar a se
/ pourvoir sur La distribution dud[it] pris / pour ses conventions matrimoniales / en son ordre

& par preference d'ypotecque / a tous les aultres creanciers de sond[it] / mary en tesmongnage de quoy nous garde / susd[it] led[it] scel commun royal avons ordonne / estre mis & apposé a ces[us]d[ites] presentes qui / furent faictes & passees aud[it] Lyon / dans Le domicile dud[it] S^r achepteur le quatre^{me} / jour du mois de febvrier avant midy mil six / centz vingt sept presentz S^r Guillaume Bugues / m[âit]re appoticaire cytoyen dud[it] Lyon / S^r Andre Mortier marchand en L'art de / La soye & George Dechuyes praticien dud[it] Lyon / tesmoins requis qui ont signé avec lesd[its] S^r / Bernard & Leblanc non lad[ite] Rodiliar po[u]^r // a scavoir ainsu qu'elle a dict & declare de / ce enquise ≠ en quoy Ilz ont renonce # estant / de present en friche X^o / *Federic bernar / Ho, le Blanc / Andre mortier / Buguet / Dechuyes tesm[oin] / Dechuyes no[tai]^{re} royal* »

b) Achat de terrains, 1627

Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 178r^o-181r^o, 16 avril 1627 :

« (Dans la marge à gauche : « Acquest / Leblanc / Perret / Guerrier »)

Dud[it] jour / A tous ceux qui ces p[résen]tes veront nous Michel / Anthoine Scarron S[eigneu]^r de Vaure con[seill]^{er} du roy // en son con[sei]^l destat garde du scel commun / royal estably aux contractz en la ville / et seneschaulce de Lyon scavoir faisons / que pardevant Andre Dechuyes no[tai]re tabellion / royal heredit[aire] ~~de~~ en lad[ite] ville & sen[échau]^{cee} / soubz[ssig]^{ne} en la pr[ése]nce des tesmoins cy / apres nommes furent pr[ése]nt & personnellement / establie dam[oise]^{lle} Marie Peret vefve de / feu noble Claude Guerrier quand vivoit / S^r de Pontournier & bourgeois dud[it] / Lyon noble Guillaume Guerrier aussy / bourgeois dud[it] Lyon & damoyselle Marg[ueri]^{te} / Guerrier frere & sœur enfantz & heritiers / dud[it] deffunct lesquels de leur bon gré / Tous trois ensemble & un ch[ac]un d'eulx seul / po[u]^r le tout sans division ny disention / po[u]^r faire leur condition meilleur payer / & acquiter leurs debtes mesme La / somme de cent vingt livrse tz a / Leonard Brochey m[âit]re macon & charpentier / demeurant en la paroisse d'Escully en / Lyonnois quilz lui doibvent par obliga[ti]on / recue par m[âit]^{re} Mathieu Monter no[tai]^{re} royal / aud[it] Lyon le trois[iè]^{me} jo[u]^r de septembre dernier / en autrement par ce que telle est leur / volonte. Ont vendu cedde quicte remis / & transporte vendent quitent ceddent remettent / delaissent & transportent purement / simplement & irrevocablement a noble // Horace Leblanc peintre ordinaire du roy / de L'academie de Rome & de la maison / de ville & bourgeois dud[it] Lyon present / & acceptant & avec led[it] notaire royal / soubz[ssig]^{ne} stipullant scavoir un pre & tere / jointz ensemble contenant si le tout ~~estoit~~ / estoit en tere la quantite de seize bicherees / de semaille

ou environ situé au territoire / apellé de La Luyre en lad[ite] parroisse / d'Escully, joignant le pré d'Anth[oine] / Rat du reste le matin, La tere dud[it] S^r / achepteur par luy acquise de Federic Bernard / ma[ître] orphevre aud[it] Lyon et celle de humber / Coinde du Vent ou midy La vigne & / maison d'Andre Murillon de soir La / tere de Floris Porte et encore celle dud[it] achepteur de bize Plus un tenement / de bruyere ou champage de la contenue / de sept bicherees de semaille ou environ / siz aud[it] territoire de la Luyre joignant / Les bruyeres dud[it] achepteur des costes de / ~~matin~~ bize & soir, Le plantier d'Icelluy / achepteur de matin & La tere de / Marie Gourdan un chemin entre deux de / vent a la charge dud[it] chemin acharroys qui / y a acoustume estre X^o Sauf de ses fonds / vendus leurs au[tres] plus vraye & legitimes / confins sy aulcune y en a, avec fonds / fruitz entre ysseux droitz proprietes // aysances appartenan ce & deppendances / (en marge à gauche « et encore ») / A La charge du seul & simple cens & / service deub au seigneur ou seigneurs / duquel au desquels lesd[its] fonds vendus /se trouveront memoire que lesd[its] vendeurs / ont dit & affirmé Ignorer Au surplus / francs & quites de toutes au[tres] charges / debtes et pensions hipotecques substitu[ti]ons / anniversaire impositions de dotz & douaires / & au[tres] redevances & servitudes generallem[ent] / quelzconques mesme de arrerages desd[its] / cens & services escheus & encourus de tout / Le passe jusque a p[ré]sent, Ceste vente / faicte et passe po[u]^r moyennant le prix / & somme de quatre centz trente livres / la desduction de Laquelle led[it] S^r / Leblanc achepteur a payé baillé & dellivré / comptant ausd[its] vendeurs La somme / de cent livres tournois dont Ilz se / Sont contente & contentent et le reste qui / est La somme de trois centz trente livres / Il a promis & promet leur payer sca[vo]ir deux / cent dix livres tz en leurs mains et cent / vingt livres tz en leur acquit aud[it] / Brochey dont il leur apportera quictance / dud[it] paiement le tout dans les payem[en]^t / de Pasque prochaine consentant des a p[ré]sent / lesd[its] vendeurs que led[it] achepteur soit & /demeure subroge au bien droit & yppotecque // dud[it] Brochey Et d'Iceulz fonds sus vendus / Se sont devestus & desaisis et en ont investi / & investent led[it] achepteur & les siens / Par la stipula[ti]on des p[ré]sentes avec donna[ti]on / de toute plus vallue confession & / Constitu[ti]on de nom de pr[oprié]taire transla[ti]on /de tous droitz et au[tres] clauses a cy requises / ~~promettantz lesdites parties avoir a gre / tenir & observer~~ Et a ce est justement / damoysselle Louyze Gregoyre femme dud[it] / S^r Guerrier laquelle proceddant de Lauthorite / de sond[it] mary de son bon gré sans aucune / fort induction ny contraincte a dit & déclaré / quelle se despart & desiste de toutes preten[ti]^{ons} / & ypotecques qu'elle pourroit avoir & / pretendre sur lesd[its] ~~soit~~ fonds ordre ou / a L'advenir soit po[u]^r raison sa dot / argument & conventions matrimoniales / ou autrement po[u]^r quelque cause raison / & occasion que ce se puisse estre, sauf / son recours sur les

au[tres] biens de sond[it] / mary ainsy quelle advisera ≠ promettanz / toutes lesd[ites] parties
 mesmes lad[ite] dam[oise]^{lle} / Gregoyre avoir agré tenir & observer tout / le contenu en
 ces[usdites] presente et ne venir /au contraire directement ou indirectement / ains maintenir
 & garentir par lesd[its] / vendeurs & lad[ite] dam[oise]^{lle} Gregoyre aud[it] achepteur // & aux
 siens lesd[its] fonds sus vendus & / confinés de toute eviction generale & / particuliere et en
 cas de trouble ou / empeschement prendre tous proces de / garentir en mains Iceulx poursuivre
 faire / cesser & terminer a ses propres causes / & despences jusques a sentence diffinitive /
 arrest & execution d'Icelluy Inclusivement / et generalmente faire tout ce que vraye / garentz
 & evictionnaire sont tenus & / doibvent faire de droit A peyne de / tous despens dommages &
 Interestz / Obligeantz po[u]^f ce Icelles[us]d[ites] parties tous / leurs biens p[rése]ntz & advenir
 quilz ont / respecti[ve]ment soubzmis a toutes cours / royales & au[tres] et ont renoncé a tous
 / droitz loix & moyens contraires mesmes / au droit disant generale renonciation / ne valloir
 sy la speciale ne precedde / et encore lesd[its] vendeurs & dam[oise]^{lle} Gregoire / au benefice
 de division droit & ordre / de discution & daction En tesmognage / dequoy Nous garde
 susd[it] Led[it] scel / commun royal avons ordonné estre mis / & apposé a ces presentes Qui
 furent / faites & passes aud[it] Lyon dans le / domicile dud[it] Sr Leblanc le seiziesme jour /
 du mois d'Aprvil apres midy mil six centz / vingt sept Presentz hon[nête] Estienne Cherblanc
 // maistre cordonnier demurant aud[it] Lyon / Mathieu Dumas laboureur demurant / en la
 parroisse de Veranne en forestz / & Jean Horace domestique dud[it] achepteur / tesmoins
 requis qui ont signé avec lesd[ites] / parties excepté lesd[ites] damoysselles Gregoire / &
 Marguerite Guerier ø ≠ lesquelz neanm[oins] / demeurent obliger & affecter ~~po[u]^f la~~ & par /
 preferant a elle po[u]^f la maintenir desd[its] / fondz vendus X^o et dupuysager de Loan / dans
 la fontaine qui est au-dedans led[it] / pré vendu & du neysage de chacune dans le / ruyseau
 qui passe aussy dans led[it] pré / le tout po[u]^f le service dud[it] Murillon & ~~ee~~ des / siens
 tany seulle^{en}^t a la forme des contractz / ~~qui en a~~ sy aulcune Il en a comme Il se / fait
 entendre ø po[u]^f ne scav[oir] ainsy quelles ont dit / de ce enquises / *marie peret / Guerrier /
 Ho, Le Blanc / Dumas / Ochier blan / Jehan otavio / Dechuyes no[tai]^{re} royal* »

c) Achat de terrains, 1627

Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 425r^o-427v^o, 7 octobre 1627 :

« (Dans la marge à gauche : Acquest / Leblanc / Guerrier / Peret

Du Jeudy VII Octobre / 1627 / A tous ceux qui ces presentes verront nous / michel Anthoine
 Scarron S[eigneu]^f De Vaure cons[eill]^{er} / du roy garde du scel commun royal estably / aux
 contractz en la ville & Sen[echau]^{cee} de Lyon / Scavoir faisons que pardevant Andre /

Dechuyes no[tai]^{re} tabellion royal heredit[aire] / demeurant a Lyon Soubz[ssig]^{ne} et en la p[rése]nce / des tesmoings cy apres nommes furent / p[rése]ntz en personne damoyse Marie Peret / vevfe de feu noble Claude Guerrier / Quand vivoit S^r du Pont Tournis & / bourgeois de Lyon noble Guillaume Guerrier / leur filz citoyen dud[it] Lyon & dam[oise]^{lle} Marg[ueri]^{te} / Guerrier aussy leur fille tous majeurs / & maistres de leurs droictz Lesquelz de / leur bon gré tous trois ensemble & un / ch[ac]un deulx seul pour le tout sans division / ni disention ont vendu cedde quite / remis & transporté vendent ceddent / quitent remettent & transportent purem[en]^t / simplement & irrevocablement a noble / horace Leblanc peintre ordinaire du / roy de la maison de ville dud[it] Lyon / et de Lacademie de Romme present & / acceptant et avec Led[it] no[tai]^{re} royal soubz[ssig]^{ne} / stipullant a son prouffit & des siens hoirs / & successeurs a l'advenir quelzconques // scavoir une partie de pieu de tere & / petit boys taillis ~~avec~~ La toutallite / delaquelle est & appartient ausd[its] vendeurs / et fut dud[it] deffunct S^r Guerrier situee en / lad[ite] parroisse d'Escully au teritoyre / apelle du Balmes joignant de fondz en sus (?) / les teres & vigne dud[it] achepteur du coste de / La f Vigne que fut de feu Thomas flandrin / tere hermiere¹⁰ dud[it] vendeur, tere de Jean regu / bollenger en Veyse en tere apellée la perogne / une haye tou le Long desd[its] pieus entre deux du / coste de matin, La vigne & tere que fut de feu / Jean Blancher un terreau & Balme entre deux / et encore le chemin tendant de La Vaulx a / l'eglise dud[it] Escully entre vent & soir le bois / taillis de Benoist Courner dit Chancelier / labo[ureu]^r dud[it] Escully faisant un coing ou angle / carre, un fosse entre deux, entre soir & bise / dun coste & ~~entre~~ de l'autre entre vent & soir / joignant encoure une pie de bruyere dud[it] / Courner dud[it] coste de soir, Estant Icelle / partie de pieu de tere & petit bois taillis / vendue de la contenu denviron [] / la semaille a prendre despuis une bornejusgee / a lau[tre] presentement plantée par Jean Forchey / & françois de Vaulx laboueurs demeurant / en lad[ite] parroisse d'Escully prudhomme a ce // convenu nommée & accordée par les parties // L'une desd[ites] bornes dans la tere dud[it] / achepteur joignant l'haye cy dessus [...] / de Bize, et de la tendant ≠ jusque a lau[tre] / borne plantée joignant le susd[it] chemin / confine ~~joignant~~ (au-dessus du mot barré : « proche ») un chesne qui a de p[rése]nt / en grosseur trente trois ~~pie~~ (au-dessus du mot barré : « pouces ») de circonférence / et lequel est demeuru du coste de lautre / partie restant aud[it] vendeur de lad[ite] toutallite / ayant a ces fins led[it] chesne son investison / denviron trois pieds tellement que tous / les arbres noyer peuplier saules & au[tres] / qui sont dans le combe d'hault en bas # / dans lad[ite] partie vendue, en de la continua[ti]on / jusque au bout dud[it]

¹⁰ Signifie une terre en fliche.

tenement du coste de / soir confinant & joignant de part & d'au[tre] / les fondz cy dessus confine & designes / Plus vendent lesd[its] vendeurs une pie de / bruyere ou champeage de la contenue / de deux bicherees & un tiers ou environ / size aud[it] territoire de Balmes paroisces susd[ite] / joignant le bois de la vigne dud[it] achepteur / en une sienne tere qui est au dessus de lad[ite] / vigne un fosse entre deux du costé de bise / autre bruyere & boys taillis dud[it] vendeur / de soir & vent et une au[tre] pie de bruyere / appartenan ~~aud Courer~~ a Anthoine / Mathelin aussy laboureur dud[it] Escully ~~de~~ / entre matin & vent, sauf desd[its] fondz vendus // Leur au[tres] plus vraye & legitime confins sy / aulcune y en a, Avec fondz fruicts entiers / yssues droitz propriete aysances appartenances / & deppendances quelsconques et a la charge / du seul & simple cens & service deub au / seigneur ou seigneurs direct ou directz ou droitz duquel / ou desquelz lesd[its] fondz sur vendus & confines / si trouveront monnois et a proportion de / lad[ite] partie vendue que lesd[its] vendeurs ont dit & affirmé Ignorer ,du surplus francs & / quite de toutes au[tres] charges debtes pensions / yppoteques substitutions anniversaires / impositions du dotz & douaires & autres / redevances generalement quelzconques / mesme des arrerages desd[its] cens & services / escheus & encourus de tout le passe / jusques a pr[é]snt, ceste vente faict & / passe pour & moyenant le prix & / somme de deux centz quarante livres tz que / led[it] achepteur a promis & promet payer / & dellivrer ausd[its] vendeurs ou ce leur dans / les paiements de Toussainctz prochaine / en moyenant ce se sont lesd[its] vendeurs / devestus & dessaisis desd[its] fondz vendus / et en ont investi & saisy lesd[its] achepteurs / & les siens par La teneur & stipulation / des presentes avec donation de toutes / plus vallue quelle quellesoit confession / & constitu[ti]on de nom de preaire translation // de tous droitz et au[tres] clauses a ~~ee~~ requises / Et a ce est justement dame Louyse Gregoyre / femme dud[it] S^r Guerrier vend laquelle de / son autorite s'est despartie & despart / a renonce & renonce a tous les droictz / d'ypoteques & au[tres] qu'elle pourroit avoir / & pretendre sur lesd[its] fonds cy dessus / vendus et confinés po[u]^r ses conventions / matrimoniales ou aultrement Sauf / son recours sur les au[tres] biens de sond[it] / mary ainsy & comme elle vera bon estre / Promettantz lesd[ites] parties avoir po[u]^r / agreable tenir & observer tout le contenu / au pr[é]snt contract de vente et ne venir au / contraire directement ou indirectement / et ny sera contrement par eux les / Leurs ny autres personnes interposees / ains¹¹ mainctenir & garentir par lesd[its] / vendeurs aud[it] achepteur & aux siens lesd[its] / Fonds cy dessus vendus et confins envers / & contre tous qu'Il appartiendra de tous / troubles & empeschementz quelzconques / et faire tous ce que vraye

¹¹ Signifie « mais ».

garentz son / & evictionnaire son terme & doibvent / faire de droict A peyne de tous despens / dommages & Interestz Obligeantz po[u]^r / faire tous & chacunes leurs biens p[rése]ntz / & advenir qu'Ilz ont soubz mis a toutes // cours royales et autre et ont renoncé a / tous droictz contraires mesmes aud[its] benefices / de division droict & ordre de discution et daction / et encore au droitz disant generale reno[nciation] / ne valloir sy la speciale ne precedde / en tesmoignage de quoy nous garde susd[it] / led[it] scel commun royal avons ordonne / estre mis & appose a cesd[ites] presentes / qui furent faictes & passees en lad[ite] parro[isse] / d'Escully dans la maison d'habita[ti]on desditz / vendeurs le jeudy septiesme jour du mois / d'Octobre apres midy de l'annee mil six / centz vingt sept presentz S^r Barthelemy Ferru marchand, Guillaume Rannyer / estudiant en theologie demeurantz aud[it] Lyon et / encore lesd[its] Fourchey & Devaulx tesmoings / requis Lesd[its] Ferrue & Rannyer ont signe / avec X^o lad[ite] dam[oise]^{lle} peret & Led[it] S^r Guerrier / non lesd[ites] Louyse Gregoyre & Marguerite Guerrier / ny lesd[its] sieurs Fourchey & Devaulx pour ne scavoir / Ainsy qu'Ilz on tdit & déclaré de ce enquis / ≠ a droicte ligne en descendant # demeurant comprines X^o led[it] achepteur / *marie Perret / Ho, le Blanc / Guerrier / B farruer / Guillaume Rannyer / Dechuyes no[tai]^{re} royal* »

d) Achat de terres, 1628

Lyon, A.D., 3 E 3988, folios 245r^o-246v^o, 6 juin 1628 :

« (en marge à gauche : « Acquest / Leblanc / Guerrier)

Du mardy VI juin / 1628 / A tous ceulx qui ces presentes veront nous Michel / Anthoine Scarron S[eigneu]^r de Vaure con[seill]^{er} du roy en son // con[se]^{il} d'estat garde du scel commun royal / estably aux contractz en la ville & seneschaul[cee] / de Lyon scavoir faisons que pardevant / Andre Dechuyes no[tai]^{re} tabellion royal / aud[it] Lyon soubz[ssig]^{ne} et en la p[rése]nce des tesm[oins] / cy apres nommes fut pr[ése]nt en personne noble / Guillaume Guerrier citoyen dud[it] Lyon lequel / de son bon gré faisant sa conduction meilleure / et autrement qu'ainsy luy plaist a vendu / cedde quité remis & transporte purement / simplement & Irrevocablement a promis / & promet maintenir & garentir envers & / contre tout de toute eviction generale / & particuliere a noble horace Leblanc / peintre ordinaire du roy et de la maison / de ville & communaulte dud[it] Lyon p[rése]nt / & acceptant scavoir un bois taillis / ~~situé~~ de la conteneue de quatre a cinq / bicherees ou environ avec la bruyere qui est / au dessus, situe au teritoyre de Balme / parroisse d'Escully en Lyonnois, joignant / un pie de bois taillis appartenant à Anth[oine] / Mathelin labo[ureu]^r dud[it] Esculy entre matin / & septentrion au[tre] pie de bois taillis d'Anth[oine] / Mellier aussy labo[ureu]^r dud[it] lieu ~~parti~~ (?) entre /

le midy & loccident, Le chemin voysin / tendant du molin Subelin dans les boys / entre les coste d'orient & midy, et le //bruyeres aud[it] achepteur entre l'occident & / Le septentrion sauf ses autres plus / vrays & legitimes confins sy aulcune / y en a avec fondz fruitcs entiers hissues / droictz proprietes aysances appartenances / & deppendances quelzconques a la charge / du seul & simple cens & service deub au / seigneur direct duquel les bois cy dessus / vendu se trouvera monnoit que led[it] / vendeur a dit Ignorer, Au surplus / franc & quité de toutes autres charges / servitudes generalmente quelzconques / mesmes des arerages de ses cens & services / escheus & encourus de tout le passé / Jusques a ce jourdhuy, La presente / vente faicte pour & moyennant le pris / & somme de quatre vingtz & sept livres tz / que led[it] Sr Leblanc promet payer & dellivrer / aud[it] vendeur scavoir moytie d'huy en un / moys & lau[tre] moytie dans un au[tre] mois / apres moyenant quoy led[it] vendeur s'est / devestu & devest de lad[ite] pie de bois taillis / & bruyere et en a investi & invest led[it] / achepteur & les siens par la teneur & stipull[ation] / des p[rése]ntes avec donna[ti]on de toute plus / vallue confession & constitu[ti]on de nom et / precaire translation de tous droictz & au[tres] / clauses requises ≠ promettantz lesd[ites] parties / avoir agre tenir & observer tout le contenu // au p[rése]nt contract de vente et ne venir au / contraire directement ou Indirectement / a peyne de tous despens dommages & / Interestz soubz les obliga[ti]on submissi[on] / renon[ciations] & clauses requises ny tesmogna[ges] / de quoy nous garde susd[it] led[it] scel com[mun] / royal avons ordonne estre mis & appose / a cesd[ites] presentes faictes & passees aud[it] / Lyon dans la maison dud[it] achepteur / Le sixiesme jour du mois de Juin / apres midy mil six centz vingthuit p[rése]nts / honnestes hommes Federic Bernard / & Arthurs Chevallier maistres orpheb[vres] / demeurantz aud[it] Lyon tesmoins requis / qui ont signé avec lesd[its] achepteur & / vendeur non lesd[its] Gregoyre & Guerrier / po[u]^r ne scavoir ainsy qu'elles ont dit & / déclaré de ce enquises ≠ Et a un ~~est~~ Sont / Interemens (?) damoysselles Louyse Gregoyre / femme procedant de lauthorite dud[it] S^r / Guerrier son mary et damoysselle Marguerite / Guerrier sœur d'Icelluy vendeur Lesquelles / de leur gré ont consenty & agréé la p[rése]nte / vente renoncé & renoncent a tous droictz / dypotecque & autres quelzconques quelles / Pourroyent avoir & pretendre sur lesd[its] / fondz cy dessus vendu & confiné / Guerrier / Ho, le Blanc / Federic bernard / Artur Chevalier / Dechuyezs no[tai]^{re} royal »

e) Achat de terres et d'une maisonnette, 1629

Lyon, A.D., 3 E 3989, folios 435r^o-437r^o, 20 octobre 1629 :

« (en marge : « Acquest / Leblanc / Rousset / Gonin »)

Du Sabmedy XX^e Octobre / 1629 / Pardevant y furent p[rése]ntz en personne ~~Claude~~ / Pierre Rousset laboureur de la paroisse de / Genis les Ouliviers en Lyonn[ois] et y demurant / et de son autorite conge et liens a Claude Gonin / sa femme cy devan t vefve de feu Claude Poi[net] / quand vivoit laboureur de Satonay demurant a / Escully aud[it] pays et donnataire de sond[it] deffunct // mary pour la moytie de ses biens par leur / contrat de mariage recu par M[âitr]e Besnoit Burdin / leur no[tai]^{re} royal aud[it] Lyon ainsy [...] / et encore heritiere pure & simple de feu Dominicque / Poinet filz dud[it] deffunct & d'elle ont lesd[its] / maries Rousset de leur bon gre pour eulx & / Les leurs meilleurant leur condictions vendu cedde / Quicte remis & transporte purem[en]^t simplem[en]^t et / irrevocablem[en]^t promettent maintenir et garentir envers / et contre tous de tous troubles et empeschementz / a noble Horace Leblanc peintre ordinaire / du roy et de la maison de ville dud[it] Lyon / p[rése]nt et acceptant scavoir un tenem[en]^t /consistant en une petite maisonnette / petit jardiner demy journées d'homme de vigne / tere & bruyeres ou chamepage contenant en tout / l'estandue de huit bicheres de semaille ou environ / siz en lad[ite] parro[isse] d'Escully territoire de la Loire / par led[it] feu poinet acquis ~~de~~ S^r Antoine / Michon aussy (un mot barré au-dessus de « aussy ») laboureur dud[it] Escully par / contrat recu par M[âitr]^e Francois Paisan no[tai]^{re} / des terres de l'eglise en comté dud[it] Lyon le / trentie[me] janvier dernier et aud[it] S^r Michon adevnu / par le decedz de feu Estienne & Marie / Michon enfantz et her[itier] de deffunctz Antoine / Michon laisne et Jeanne Chauferette sa / Femme quand vivoyent / laboureurs habitantz / en lad[ite] maisonnette en laquelle il sont tous / deceddes ainsy qu'Il appert par la declara[ti]on / qu'en a este faite par Jean Viart & Benoiste / Puisat sa femme^o aussy recu par led[it] // Raison lesud[it] jour Iceux fondz jounantz / la tere & vigne dud[it] Viart de matin, les / bruyeres & hermes dud[it] achepteur de vent / Le chemin tendan dud[it] Escully a Charbonnieres / de soir la tere & pre de Durand Viart taneur / aud[it] Lyon en la Vigne de francoise Reignier / de bise sauf leurs au[tres] en plus vray / et legitimes confins sy aulcune y en a / Avec fondz fruitz entiers issues droictz / proprietes aissances appartenances et deppendances / quelzconques A la charge du seul et simple / cens et service qui sy trouveront deubz au / Seigneur duquel Ils se trouveront monnois q[ue] / lesd[its] vendeur ont dit & affirme ignorer / au surplus francz et quictes de toutes au[tres] / charges debtes pensions hypotecques substitu[ti]on /et au[tr]es redevances generallem[en]^t

quelzconques / mesmes des arrerages desd[its] cens et services / eschues et encourus de tout le
passe jusques / a p[rése]nt Ceste vente faicte moyennant le / prix et somme de soixante six
livres tz / laquelle somme Il a paye comtant et / reallem[en]^t en escus d'or sol et ave[c] bonne /
monnoye ayant cour et scavoir vingt livres / ausd[its] maries vendeurs & le reste qu'est
quarante / six livres pour eulx et en leur acquit aud[it] / antoine michon cy present et
consentent a la / p[rése]nte vente Et a pour payem[en]^t de semblable so[mm]e / de quarante
six livres a luy deub scavoir / seize livres en reste du prix de la susd[ite] / vente et trente livres
par obliga[ti]on aussy // recue par led[it] Raisant les an et jour y / contenu laquelle
obliga[ti]on avec une expedi[ti]on / dud[it] contract il a laissé aud[it] achepteur pour / luy
servir d'hypotecque dont lesd[its] maries / Vendeurs et led[it] Michon se sont contentés / &
contentent en ont quictes et quictent led[it] achepteur / et les siens avec les devestitu[des] et
investitu[des] / confessions et contitu[ti]on de nom de precaire / donna[ti]on de toute plus
vallu transla[ti]on de tous / droictz et au[tres] clauses a ce requises Et pour /L'observa[ti]on de
tout le contenu au p[rése]nte ≠ lesd[its] / parties ont oblige tous leurs biens qu'Ilz / ont
soubzmis a toutes cours royales et au[tres] / et ont renoncé a tous droictz contraires Fait /
aud[it] Lyon dans l'Estude dud[it] no[tai]^{re} royal / soubz[ssig]^{ne} le vingtiesme jour du mois
doctobre /avant midy mil six centz vingt neuf / P[rése]ntz sieurs Geoffrey Picquet & Pierre /
delagrange marchands bourgeois dud[it] Lyon / tesm[oins] requis qui ont signe avec led[it] S^r
/ Leblanc non lesd[its] maries vendeurs ny led[it] / Michon pour ne scavoir ainsy qu'Ilz ont dit
et déclaré de ce enquis # sans contrevenir / directem[en]^t ou indirectem[en]^t A peyne de tous
despens /domm[ages] et intrestz ^° proches voysins desd[its] deffunctz / *Ho, le Blanc /
lagrange / Geoffroy Picque / Dechuyes not[ai]re royal* »

f) Achat de terres, 1630

Lyon, A.D., 3 E 3990, folios 105r°-107r°, 20 février 1630 :

« (en marge à gauche : « Acquest / Leblanc / Blanchet »)

Du ~~dud[it]~~ Mercredy XX feb[vrier] / 1630 / A tous ceulx qui ces p[rése]ntez Verront Nous /
Michel Antoine Scarron S[ieu]r de Vaure Con[seill]^{er} / du Roy en son Conseil d'Estat garde
du scel / commun royal estably aux contractz en la ville / et Sen[nechau]^{cee} de Lyon Scavoir
faisons quepardevant / Andre Dechuyes no[tai]^{re} tabellion royal gardenotte / hereditaire
aud[it] Lyon Soubz[ssig]^{ne} et en la p[rése]nce / des tesm[oins] cy apres nommes fut p[rése]nt
Claude / Blanchet laboureur de la paro[isse] d'Esculy en / Lyonn[ais] filz de feu Jean
Blanchet quand / vivoit aussy laboureur et mesnier dud[it] Esculy / et donnataire de

Estiennette Jay sa mere / Femme en secondes nopces dud[it] Blanchet X^o / Lequel Claude
 Blanchet de son bon gre pour / f[air]e sa conduction meilleure mesmes pour / Sacquiter envers
 Louyse Blanchet sa / sœur femme d'Estienne Soyre tondeur de / draps demeurant aud[it]
 Lyon partir de ce / q[ue] luy est deub tant pour les droictz / a cause du dot et mariage de
 feu Jeanne / Michon sa mere quand vivoit femme en / premiere nopces dud[it] Jean Blanchet
 / q[ue] ~~comme~~ pour sa part et moytie q[u'el]^{le} pretend / sur l'hoirie dud[it] Jean Blanchet et
 le decedz / de feu Jean Blanchet frere germain de / lad[it] Louise q[ue] lon presume estre
 decedde / puis Longues anes en guerres de Piedmont / Et au[tr]ement par ce q[ue] telle est sa
 vollonte / A vendu cedde quicte remis et transporte / Purem[en]^t simplement et
 irrevocablement promet / maintenir garentir et evictionner de tout // troubles et
 empeschementz quelconques a / noble horace Leblanc peintre ord[inai]^{re} du Roy / et de la
 maison de Ville dud[it] Lyon p[ré]sent / et acceptant Scavoir un pré de la contenu / de trois
 hommes a faulcher ou environ / situé au territoire de Penost par[roisse] dud[it] / Esculy,
 joignant le pré dud[it] acheteur que / fut de Federiq Bernard du costé de matin / Le pré de
 Benoist Cournier laboureur / dud[it] Esculy de soir, Le chemin voysinal / de bise et le
 Ruisseau ou riviere de / plancher de vent sauf ses au[tr]es en plus / vrayes et legitimes confins
 sy aulcune / Y en a avec fondz fruitz entiers Issues / droictz proprietes aisances
 app[artenan]^{ce} depp[endan]^{ce} / mesme de la prise de leau au beal / ou canal venant de lad[ite]
 riviere au moslin / dud[it] vendeur scavoir depuis le sabmedy / au soir a soleil couche jusque
 a lendemain / dimanche a mesme heure et ce a proportion / et demesures q[ue] led[it] S^r
 acheteur a / Droict de prendre de lad[ite] eau pour sond[it] pré / joignant et ce au moins de
 dommages q[ue] / faire ce pourra aud[it] Beal ains de l'entretenir / par led[it] achep[teu]^r a
 l'endroit dud[it] pré d'un pied / et demi de profondeur et deux pied de large / ou environ A la
 charge du seul et simple / cens de service deub au seign[eu]^r deladirecte / duquel led[it] pré se
 trouvera monnoit / ensemble du passage aud[it] Benoist Cournier / pour la sortie du foin de
 son pré a / la forme des tiltres et contractz q[u'i] en // a ce encore a la charge du passage
~~dud[it]~~ / a talon pour led[it] vend[eu]r aux fins de / prendre lad[ite] eau le dimanche au soir /
 Lelong dud[ite] beal et riviere led[it] pré cy / dessus vendu ~~a celui~~ Au surplus / franc et
 quicte de toutes au[tr]es charges / debtes pensions hypotecques substitu[ti]on / anniversaires
 impositions de dotz et / doaires et au[tr]es redevances generallem[en]^t / quelconques mesmes
 de arrerages desd[its] / cens et services escheus et encourus de tout / Le passé jusque a
 p[ré]sent comme aussy / des arrerages des taillis et aut[re]s imposi[i]ons / La p[ré]sente vente
 faite pour et moyennant / Le prix et somme de trois centz soixante / Livres tz que led[it] S^r
 acheteur a / paye et reallem[en]^t compte et dellivré scavoir / soixante (au-dessus : « livres »)

aud[it] Blanchet vendeur et les / trois centz livres ausd[its] maries Estienne / Soyés et Louyse
 Blanchet en / desduction des droictz d’Icelle Blanchet / fut speciffiee delaquelle somme de
 trois / centz soixante livres led[it] vendeur / et lesd[its] maries Soyés se sont contentés / et
 contentent en ont quicte et quicte[n]t led[it] / S^r acheteur et les siens avec / Part q[u’i]^l ne luy
 en sera jamais fait / demande sans prejudice toutesfois / A lad[ite] Louyse Blanchet du
 surplus / de sesd[its] droictz et des en pourvoir cre[er] (?) // elle vera bon estre sur les au[tres]
 biens / que furent dud[it] feu Jean Blanchet son / pere et non sur led[it] pré cydessus vendu /
 pour raison duquel de l’authorite de / Sond[it] mary elle s’est despartie et despart / de tous
 droictz d’hypotecques et au[tres] q[u’el]^{le} y / pourroit avoir et pretendre en quelque facon / et
 maniere q[ue] ce soit Et moyennant ce sest / Led[it] vendeur devestu et devest dud[it] pré
 vendu / et en a investi et invest led[it] acheteur / et les siens par la teneur et stipula[ti]on / des
 p[rése]ntes avec donna[ti]on du toutes plus / vallue confession et constitu[ti]on de nom / de
 precaire transla[ti]on de tous droictz et / au[tres] clauses a ce requises promettantz / lesd[ites]
 parties avoir pour agreable tenir / et observer ~~de~~ tout le contenu au p[rése]nt / contract et ne
 venir au contraire directem[en]^t / ou Indirectem[en]^t ains maintenir et / garentir comme dict
 est le susd[it] pré / aud[it] achep[teu]^r et aux siens envers et / contre tout Et generallem[en]^t
 faire tout / ce q[ue] vraye garentz et evictionnaires / sont tenus et doibvent f[air]e de droict /
 A peyne de tous despens donn[at]ions et / Intrestz obligeant pour cest effect tout / et un
 chacun leurs biens present / et advenir qu’ilz ont soubmis a toute / courés royales et au[tres]
 et ont renonce / a tous droictz contraires mesmes au // droict disant generallle renonciation ne
 valloir / sy la spec[ia]lle ne precedde En tesm[oins] de quoy / Nous garde sud[it] led[it] scel
 commun royal /avons ordonne estre mis et apposé a / cesd[ites] p[rése]ntes que furent faictes
 et passees / aud[it] Lyon dans l’estude dud[it] no[tai]^{re} / royal soussigne Le mercredy
 vingt[iè]^{me} /jour du mois de febvrier avant midy / mil six centz trente Presentz Mr ~~Louys~~
 Estienne / Baudrand procur[eur] en cours et Pierre Dechuyes / praticien dud[it] Lyon
 tesm[oins] requis qui ont / signe avec led[it] S^r acheteur non led[it] / vendeur ny lesd[its]
 maries Soyés pour / ne scavoir aussy q[u’i]^{lz} ont dit et déclaré / de ce deubem[en]^t enquis X^o
 du par le contract / de mariage d’entre luy et Genevieve Lancelot / recu par Mr Madmier
 no[tai]^{re} royal le / vingt[ièm]^e novembre dernier et icelle Jay / heritier pour une moytie de
 sond[it] feu mary / *Ho, Le Blanc / Bandrand t[emoin]/ Dechuyes / Dechuyes no[tai]^{re} royal »*

g) Achat de terres, 1634

Lyon, A.D., 3 E 4000, folios 321r^o-322r^o, 26 juin 1634 :

« Pardevant Andre Dechuyes no[tai]^{te} tabellion / gardenotte royal hereditaire en la ville & / seneschaulce Lyon et y demeuran soubz[ssig]^{ne} / furent personnellement establis Benoist / Courner dit Chancelier et Anthoine Mathelin / laboureurs de la paroisse dEscully en / Lyonnois & y demeurantz lesquelz de leur / gré pour faire leur condiction meilleure et / autrement par ce qu'ainsy leur plaist ont / vendu cedde quite remis & transporté / purement simplement & irrevocablement promettent / maintenir & garentir envers & contre tout / de tous proces troubles & empeschem[en]tz quelzconques / a noble horace Leblanc peintre ordinaire du / roy et de la maison de ville dud[it] Lyon present / & acceptant scavoit un pre ou coing de / tere en broussaille ou hermiture aud[it] vent / appartenant & divise de bornes situes au / territoire de Balmes contenant sil estoit / en semaille une bicheree ou environ ~~size~~ / [...] lad[ite] parroisse & [...] dEscully / joignant la vigne tere & bruyeres dud[it] / achepteur de seoir bize & mattin et le bois / taillie desd[its] vendeurs en la pente partie vent / & partie seoir # ainsy que le tout s'estend / & comporte sans sur au[tre] plus vrayes / & legitimes confins sy aulcune y en a / avec fondz fruitz entier hissues droictz / proprietes aisance appartenance & dependances // A la charge du seul & simple cens & services / deub au seigneur ou seigneurs directz duquel / ou desquelz lad[ite] pie ou coing de tere se trouvant / monnoit que lesd[its] vendeurs on dict & affirme / ignorer au surplus franche & quicte & / exempte de toutes yppotecques pensions / substitu[tions] & au[tres] redevances generalement / quelzconques mesmes des arrerage desd[its] cens / & services eschus & encourus jusque a p[rése]n[t] / Ceste vente faite pour & moyenan le pris / & somme de dix huit livres pour ch[ac]un desd[its] / vendeurs qui est en tout la somme de / trente six livres tz laquelle somme Iceluy / achepteur leur a payé baillé & dellivré Et / dont Ils se sont contente & contentent ch[ac]un / pour sad[ite] part & moytie et en ont quicté & / quitent Iceluy d[it] achepteur & les siens X^o / promettantz lesd[ites] parties avoir po[u]^f agreer / tenir & observer tout le contenu aux p[rése]ntes / mesmes lesd[its] vendeurs de maintenir & garentir / comme dit est ≠ (en marge à gauche : « ≠ aud[it] achepteur & ~~aud[its]~~ siens ») de toute eviction generale & / particulliere et faire tout ce que vraye gar[entz] / & evictionnaire sont tenus & doibvent faire / de droict a peyne de tous despens dommages / & interestz obligeantz po[ur] ce tous leurs bi[ens] / p[rése]ntz & advenir quilz ont soubzmis a tous / toutes cours royales & autres et ont renon[ce] / a tous droictz contraires, fait aud[it] lieu / & territoire susd[it] dans la maison dud[it] S^f / Leblanc le ving six[iè]^{me} ~~ptiesme~~ jour du mois // de Juin ~~ap~~ avant midy mil six

centz trente / quatre presentz S^r Guillaume Bonicq / marchand dud[it] Lyon et Francois Devaulx / laboureur demeurant aud[it] Escully tesmoins / requis ~~qui ont~~ Led[it] S^r Bonicq a signé avec / Lesd[its] achepteur & Courner non led[it] Mathelin / ny led[it] De Vault po[ur] ne scavoit ainsy quilz / ont dit & declare de ce enquis X^o et moyenant / ce se son lesd[its] vendeurs devestus & desaisis / de lad[ite] pie ou coing de tere et en ont investi / & saisy led[it] achepteur & les siens par la / teneur & stipula[ti]on des p[rése]ntes^z ≠ un fosse / entre deux a lendroit de la pie dud[it] Courner (en marge à gauche : « transla[ti]on / de tous droictz / confession & / constitu[ti]on de / nom de preaire / [...] ~~clauses~~ / clauses a ce requises) *Ho, le Blanc / Courner / Guilla[um]e Bonnicq / Dechuyes no[tai]re royal*
 (au verso d u folio : « minutte / acquest / Leblanc, Courner, Mathelin / Du Lundy XXVI juin 16[34] ») »

h) Achat d'un coin de terre, 1634

Lyon, A.D., 3 E 4000, folio 329r^o/v^o, 17 septembre 1634 :

« Pardevant Andre Dechuyes notaire tabellion / gardenotte royal hereditaire en la ville & seneschaulce / de Lyon et y demeurant soubzsigne fut personnellem[en]^t /estably Claude Cherny Laboureur de la parroisse / dEscully en Lyonnois Lequel de son gré a vendu cedde / quicte remis & delaisse purem[en]^t simplem[en]^t & irrevocablem[en]^t / promet maintenir & garentir envers & contre tous de toute / eviction & trouble generallem[en]^t quelconques a noble horace / Leblanc peintre ordinaire du roy et de la maison de ville de / Lyon present & acceptant scavoit un coing de tere presque / en forme triangulaire faisant partie dune tere audict / vendeur appartenant size en lad[ite] parroisse d'Escully au / territoire de Jargot Led[it] coing de tere de la contenue de / deux tiers de bicheree ou environ a prendre au fondz de lad[ite] / tere du coste de Matin bornant & traversant a droicte ligne / dune borne a lau[tre] toutes deux presentem[en]^t plantee par / expertz respectivem[en]^t convenues par les parties Lune du / coste de vent quasy soir & laultre du coste de bize joignant / a doicte ligne Laultre partie de lad[ite] tere du coste de soir / Les bruyeres dud[it] achepteur desd[its] costes de Matin & vent quasy / soir & les bruyeres de Leonard Trousin laboureur dud[it] coste / de bize sauf sur au[tre] plus vrayes & legitimes confins ~~sy~~ / aulcung y en a avec fonds fruitz entiers yssues droictz proprietes / aisances appartenances & deppendances A la charge du seul & simple centz & service deub au Seigneur ou seigneurs duquel / ou desquelz led[it] coing de tere se trouvera monnoir et po[ur] sa / ratte part de la toutallite de lad[ite] tere que led[it] vendeur / a dict & affirme Ignorer Au surplus franc & quicte de / toutes aultres charges debtes

pensions et aultres quelles / quelles soyent Mesme des arrerages desd[its] cens & / services
eschus & encourus de tout le passe jusque a / present Ceste vente passe po[ur] & moyennant
le pris & / somme de vingt sept livres tz que led[it] achepteur a pr[esen]tem[en]^t // reallem[en]^t
& comptant paye & dellivre aud[it] vendeur qui s'est / contente & contente & s'est devestu &
devest dud[it] / coing ou pie de tere et en a investi & invest led[it] / achpeteur & les siens avec
≠ ~~les clauses de~~ confession / & constitu[ti]on du nom de precaire & au[tre] (au-dessus :
« clau[ses] » en tel cas / requises Le tout soubz les obliga[ti]ons submissions / renonciations
& clauses et cessa[ti]ons fait & passe / sur le mesme lieu au bord dud[it] coing de tere Le / dix
sept[ie]^{me} jour du mois de septembre apres midy mil / six centz trente quatre Presents Jean
Dechuyes m[âit]re / tireur & escacheur dor & dargent dud[it] Lyon & Jean / Bridier peintre y
dem[euran]^t et encore francois De Vaux / Jean Goudrier & Anth[oine] Mathelin laboureurs /
dud[it] Escully qui on plante lesd[ites] bornes tous tesm[oins] / Lesd[its] Jean Dechuyes &
~~Bridier~~ Bridier ont signe / avec led[it] achepteur non led[it] vendeur ni les au[tres] /
tesm[oins] po[ur] ne scavoir ainsy quillz on dict & declare de ce / enquis ≠ donna[ti]on de
toute plus vallue / *Ho, le Blanc / Dechuyes p[rése]nt / Dechuyes not[ai]re royal*
(au verso du folio : « Minutte / Acquest / Leblanc, Chevy / du XVII septembre / 1634 »

7) Horace Le Blanc garant de Jean Leblanc, 1635

Lyon, A.D., 3 E 3994, folio 52r^o/v^o, 16 mars 1635 :

« (en marge à gauche : « Compromis / Leblanc / Jouffret »)

Dudict jour / Pardevant Le furent presens en personne sieur / horatio Leblanc peintre ordinaire ≠ & de la maison de / ville a Lyon faisant t pour & au nom de Jean Leblanc / peintre de cetted[ite] ville demeurant de present en la / ville de Romme duquel Il se fait fort d'une part / et Pierre Jouffret marchand gantier / demeuran aud[it] Lyon en son nom d'autre part lesquelz / pour raison des differents qui entre ledict / Jouffret et ledict Jean Leblanc a cause de lenvoy / & fourniture de quelques marchandises & de leur / gré ont convenu darbitrez arbitratement & amiable / composition quilz ont en ces fins respectivement / nomme Scavoir de la part dud[it] sieur Leblanc aud[it] / nom ~~sieur~~ Jean Bap[tis]^{le} Paleran marchand commissionnaire / aud[it] Lyon et de la part dudict sieur Jouffret sieur Jean / Puylata aussy marchand audit Lyon ausquelz / sieurs arbitrat lesd[ites] parties ets[us]d[its] noms ont / donne plein pouvoir de juger vuidre & terminer / tous lesd[its] differendz circonstances & deppendances / auquel jugement & decision quil en feront par / leur sentence arbitrale lesd[ites] parties veullent & / entenden estre croire demeurer & acquiseser tout / ainsy que sy par arrest du souverain parlement / de Paris # A peyne de cent cinquante livres tz // payable par le contrevenant tout incontinant & sans / deslay apres la contraven[ti]on scavoir moytie a la / partie aquiesente & lautre moytie a lhostel dieu / du pont du rosne de cette ville Promettant / lesd[ites] parties avoir pour agreable tenir & observer / tout le contenu aux p[ré]sentes et ce que en vertu / d'Icelles sera par lesd[its] sieurs arbitres fait aux / peynes susd[ites] & de tous despens domm[age] & / interestz eslisant leur domicile chacun en leur / habita[ti]on aud[it] Lyon pour la signiffica[ti]on & prononcia[ti]on / de la sentence arbitrale qui sur ce Interviendra ou / Ilz veulent & consentent que tout acte de signif[ic]a[ti]on / autres que pour ce regard leur seront faicte et soyent / aussy tous vallables qui sy faicte avoyent esté / a leurs propres personnes Le tout sous les / obligations sousmissions renon[ciations] & clauses / requises fait aud[it] Lyon dans lestude du / notaire royal soussigné le seiz[iem]e jo[u]r du mois / de mars apres midy mil six centz trente cinq / P[ré]sents Jean Dechuyes m[âit]re tireur d'or & / Jacob Lanfray cleric dud[it] Lyon tesmoins requis qui / ont signe avec lesd[its] sieur Leblanc aud[it] nom et led[it] / Jouffret ≠ du roy # avoir esté finy & terminé / *Ho, le Blanc / P Jouffret / Dechuyes / Lanfray / Dechuyes no[tai]re royal* »

8) L'affaire judiciaire opposant Horace Le Blanc à Claude Boytier, Claude Bourdillon, Aimé Desaillant, Louis de Rochefort

a) Demande à ce que l'affaire soit portée au parlement de Paris

Lyon, A.D., 3 E 3994, folio 450r°, 3 décembre 1635 :

« Pardevant Andre Dechuyes no[tai]^{re} tabellion royal est / comparu S^r Horace Leblanc bourgeois de Lyon lequel a dit / a déclaré que sur lappel par luy interjeté de la sentence du Sr bailly ~~dud[it]~~ dit Masconnois ou son lieutenant du [] jour / du mois []de[rnier] en Instance extraordinairem[en]t intenté / par led[it] sr Leblanc Allencontre de Claude Boyttier Aime Desaillant Louys Derochefort et au[tres] complices il auroit fait / bailler assigna[ti]on a Mr [] commis greffier po[ur] f[air]e porter / les charges & informa[ti]ons au greffe de la cour du parlem[en]t de Paris / et par ce que les dit Mr [] Se Jacte (?) po[ur] enuyer davantage led[it] / sr Leblanc degrossoyer tout denonciant led[it] proces mesme la / procedure faite pardevant le sr lieutenant g[e]n[er]al criminel / de Lyon a lad[ite] cour du Parlem[en]t de Paris au subject dequoy / led[it] Sr Leblanc par la voix de Mr Nicolas Bayard son / procur[eur] auroit declare aud[it] Mr [] lors du commandem[en]t / a luy fait de f[air]e porter lesd[ites] procedures a la Cour de ne / vouloir f[air]e f[air]e lesd[ites] expedition & grosse po[ur] avoir Ja este / portees auxd[ites] greffes de Mascon toutes faictes et grossoyent offrant / luy payer ce aquoy monteront les charges informa[ti]ons recollem[en]t / confronta[ti]ons faictes pardevenant led[it] S^r bailly de Mascon puis / le renvoy de la cause pardevant luy protestant nestre / tenu a au[tre] chose vu que desja il a paye les au[tres] procedures & / expeditions dicelle pardevant le sen[éch]^{al} de Lyon et a la / cour Persistant dabondant ausd[ites] somma[ti]on et assigna[ti]on / et de tous ses donn[at]ions & interestz et po[ur] f[air]e telle et semblable declara[ti]on et somma[ti]on led[it] sr Leblanc a constitue son / procur[eur] spe[ci]al led[it] Mr Bayard ou au[tre] porteur des p[ré]sentes / auquel de ce f[air]e Il donne plain pouvoir et puissance par / promesse davoir a gré ce qui sera fait et gere ensuite / des p[ré]sentes dont & du tout Il a requis acte en icelly estre / signiffie aud[it] [] et au[tre] quil appartiendra faict aud[it] / Lyon dans lestude dud[it] no[tai]^{re} royal souss[ig]^{ne} le trois[iè]^{me} / jour de Decembre appre midy mil six cents trente cinq P[ré]sents / Jean Dechuyes maitre tireur & escacheur dor & dargent & / Philippe Vilette clerc dud[it] Lyon tesm[oins] requis qui ont signe

avec led[it] Sr Leblanc / *Ho, le Blanc / Villette / Dechuyes p[rése]nt / Dechuyes no[tai]re royal* »

[au verso : « Minutte / Declaration / Leblanc / Du trois[iè]^me Decembre / 1635 »]

b) Arrêt du Parlement de Paris

Paris, A.N., X/2a/255, 5 mai 1636 :

« Le proces par escript d'entre horace Leblanc peintre ord[inaire] de la / maison du roy, Jean didier, Jean Genisson et Pierre Vallier / app[el]ant d'une sentence rendue par le Bailly de Mascon ou / son lieuten[ant] cri[min]el le 3e juillet 1635 dune part et Claude / Bourdillon et consortz inthimez dune au[tre] conclud & cy »

c) Sentence du Parlement de Paris

Paris, A.N., X/2a/256, 5 septembre 1636 :

« Du cinq[uième] sept[em]^{bre} / Entre Horace Leblanq paintre ord[inai]^{re} du Roy Jean / Didier, Jean Genison & Pierre Vallier appellent une sentence donnee / par le bailly de Mascon ou son lieuten[ant] con[seiller] le 3^e juillet 1635 dune / part et Claude Bourguilon Fauconnier Claude Boitier escuier Henry / chardon, Edme desailant escuy[e]r et Mr Louyes derochefort con[seill]^{er} / en la sen[é]chau^{cée} siege pre[sidi]al de lion inthimez dau[tre] et encore entre / Lesd[its] Bourdillon et Chardon app[el]^{ant} de lad[ite] sentence en ce quilz / nauroient este envoyez absouts des a p[rése]nt des cas a eux imposez / avecq despences dommages et Interests dau[tre] part et led[it] horace le / blancq inthime dau[tre] Veu par la cour le proces par escript / conclud & recu pour juger entre lesd[ites] parties les cinq[uième] may et sept[ième] / aoust der[ni]^{ers} lad[ite] sentence par laquelle avant que faire droit diffinitive[ment] / sur la plainte dud[it] leblanq contre lesd[its] Bourdillon et chardon / auroient Iceulx este receus a la preuve des faicts dagression resultant /du proces & par eux alleguez louer despens dommages et interestz / de lad[ite] Instance reservez en diffinitive et en tant que touche la / plaincte faicte par lesd[its] leblanq genisson didier & vallier lesd[its] juges / de Mascon auvoit au regard desd[its] Rochefort et Desfaillants iceux / renvoyez absoults des fins et conclu[sions] contre eux priusees en / lad[ite] instance aux despens & pour le regard des fins et conclu[sions] / priusees contre led[it] boistier auroit sur iceulx ensemble

de / l'instance de rebellion mis les parties hors de cours et de proces / sans despences pour ce regard griefes et responces respecti[ve]m[ent] / fournis par lesd[ites] parties forclu[si]on de produire et nommer / lesd[its] app[el]ant req[ue]te dud[it] leblancq du trois[ième] juillet der[nier] an quil / plaise a lad[ite] cour evoquer en tant que besoing se soit le principal / differend dentre lesd[ites] parties restant a juger aud[it] bailliage de Mascon / interloque par la susd[ite] sentence du 3^e juillet de 1635 jointe par / arrest du 7^e aoust pour en jugeant et au[tre] tel esgard que de raison / au[tre] req[ue]te dud[it] leblancq du 30^e juillet der[nier] an quil fust ordonne / que les condamna[ti]ons de dommages intherests & despences du proces que / Led[it] Leblancq esperoit obtenir par [...] dud[it] proces contre lesd[its] / Bourdillon Faulconnier & au[tres] seroient pour le chef dud[it] bourdillon / declare [...] contre led[it] Boytier son m[aitr]e Lequel en ce faisant [...] / seroit tenu et condamne de payer civillem[ent] aud[it] Leblancq tous les // lesd[its] dommages interest et despences esquelz sond[it] faulconnier / pourroit estre con[dam]ner par larrest qui interviendroict a la req[ue]te / dud[it] boistier employer pour response a la req[ue]te dud[it] leblancq signifiant / Et mises au sacq de lordonnance de lad[ite] cour au[tre] req[ue]te dud[it] le / blancq du 19^e aoust der[nier] aussy employee pour response au / contenu de la requeste dud[it] boistier aussy mize au sacq au[tre] / requeste desd[its] le blancq didier et le blancq dit la place genisson & / Vallier dud[it] dixneuf[vième] aoust der[nier] a ce que eux leurs familles & / biens fussent mis au saouf conduit du roy de lad[ite] cour desd[its] Boittier / Bourdillon Desaillant Chardon et de Rochefort ausquelz en ou[tre] / deffences seroient faicte de plus chasser auedans des servittages / dud[it] leblancq luy mesfaire ny mesdire mize au sacq aussy a / lordonnance delad[ite] cour pour en jugeant y au[tre] tel esgard que / raison tous consider[ant] Dict a esté que lad[ite] cour En tant que besoing / seroit a evoque & evoque le principal differend entre les / parties restant a juger aud[it] baillage de Mascon et y faisant / droict ensemble sur app[elati]ons intergettez par lesd[its] leblancq / genisson didier et vallier dict quil a est mal juge bien appelle / par lesd[its] app[el]ants emendant autant que touche lesd[its] Genisson / didier a mis et met les parties hors de cours et de proces comdamne / lesd[its] Bourdillon & Boissier sollidairem[ent] pour les excedz mentionnez / en la plainte dud[it] le blancq du 22^e febvrier 1632 en 48 tt parr[isis] de / repara[ti]on et en despences aussy sollidairem[ent] tant de la cour prin[cip]alle / que dappel pour son regard et Iceulx Bourdillon et Chardon ausmoner / au pain des prisonniers de la consiergerye du pallais 16tt parr[isis] / faisant droict sur les au[tres] plaintes desd[its] le blancq et vallier / condamne lesd[its] boittier desaillant rochefort et bourdillon pour repara[ti]on / sollidairem[ent] des excedz mentionnez ausd[ites] plaintes en la somme de / 260 tt parr[isis] envers led[it] Vallier en la somme de 60tt parr[isis] envers /

led[it] leblancq leur a fait inhibitions et deffences de recidiver / mesfaire ny mesdire ausd[its] leblancq et vallier et ausd[its] boittier / et Bourdillon de plus chasser a ladvenir sur les terres dud[it] le / blancq et les condammes en despences tant de la cour prin[cip]alle que / reserves dappel par larrest du 28^e may 1633 et ayant esgard / a la requeste dud[it] leblancq condamne led[it] boittier a payer sa / part & portion de laquelle sera tenu led[it] bourdillon tant de la / repara[ti]on que despences cy dessus adjugez et estant // Lappel interjettez par lesd[its] bourdillon et chardon dict quil a / este mal & sans grief apelle et [...] dune annee de [...] / et les condamne en despent de lad[ite] cour dappel la taxe de toutes / lesd[ites] despences cy dessus adjugez a lad[ite] cour reservee »

*d) Acte notarié réglant le différend entre Horace Le Blanc et
Claude Boytier*

Paris, A.N., MC/ET/XXXIV/69, 1er août 1637 :

« Comme ainsy soit q[ue] par arest du cinquiesme septembre XVI trente six / Claude Bourdillon, Henry Chardon, Claude Boytier escuyer Ayme desailant / et Mr Louis de Rochefort ayant ou auroient este condampnez envers / noble Horace leblancq peintre de la maison du roy, Jehan Didier, Jehan / Genisson et Pierre Tallier pour les cas resultant du proces criminel / Intante con[tre] led[it] Bourdillon & Consors aux despens des proceddres / et appella[ti]ons et en certaines sommes pour repara[ti]ons Les cas / [mot barré] y mentionnez et que en consequence dIcelle condanpnation / de despence ledit leblancq cy ayant poursuivy La Taxe ledict sieur / Boytier ayant appellé de plusieurs articles conseils Et sur / Icelluy Les parties conclud en la mesme chambre ou larrest prin[cip]^{al} / preallope avoir este donne Incident & regl[e]m[en]t a mettre joint / audit appel & le proces en estat de juger Ce neantmoing et / desirant les[dits] sieurs Boytier et Leblancq de vivre aladvenir / en paix sy bons voisins de ladvis de leurs consorts Et aussy / mesme ledict Boitier de pr[ése]nt absent de Paris ayant de / agreable lentremise de noble Jehan Carcavy son beau pere / a leffet dassoupir le dit appel et taxes et de despences / Luy auroit donne tout pouvoir de traiter a lamyable comme / Il adviseroit , Or Il Il (sic) que pardevant led[it] no[tai]re gardenotte / du roy nostre sire et son eslu de par ce soubzsignez sont p[rése]ntz / Led[it] noble Jehan Carcavy con[seille]^f du roy recepveur g[e]n[er]al des decimes / de Languedoc demeurant a Paris rue Michel le Comte parr[oisse] / St nicolas deschamps comme ayant charge & pouvoir dudict / Claude Boytier absent son gendre dune part et ledict Horace / Leblancq peintre ordinaire de la

maison du roy dem[euran]^t a lyon / estant de p[rése]nt audit Paris loge rue coulure sainte
 catherine / parr[oisse] saint paul tant pour luy que lesd[its] Vallier didier et / genisson
 dau[tre] part Lesquels de leur bons grez ont [...] & saccorde / desd[its] despences comme
 sensuit A Scavoir que moyennant la somme / de deux mil livres tz p[rése]nt[em]ent bailliee
 & payee par ledict carcavy / audit nom pour ledict Boytier et au[tre] condanpnez audict sieur
 / leblancq en pistoles despagne et monnoyes courantes Icelluy le / Blancq tant pour luy que
 pour ses[usdits] consorts et ledict Sr Carcavy / audict nom se sont destitues par ces p[rése]ntes
 et de traiter lesdites / appella[ti]ons & instances jointes faites & relevees en consequence /
 pour les causes et les despences adjugez par ledict arest consentant / queled[it] demeurant
 estaintes & assoupies comme non advenu et / ce faisant ledict Boytier, Chardon, Bourdillon
 desaillant // et Rochefort quictes et liberez desd[ites] despens & des sommes / adjudées pour
 lesd[ites] repara[ti]ons de ce que lesd[its] Sr Carcavy / et le blancq on amyablem[en]^t
 accordez & (mot barré) arrestez / a la susd[ite] somme de deux mil livres Moy[e]nn[an]t
 laquelle / demeurent lesd[ites] partyes respectivem[en]^t quites et autt[res] preten[ti]ons /
 q[u'ils] pourroient au[trement] [...] com[me] les au[tres] pour raison desd[ites] /
 appella[ti]ons & demandes concernant Iceux despences sans prejudice / aud[it] Sr Carcavy
 pour ledit Sr Boytier de repetter con[seill]er / lesd[its] de Rochefort desaillant bourdillon &
 chardon / parcequils doibvent supporter desd[ites] despences & repara[ti]ons / a proportion
 quelle somme de deux mil livres promettant / lung & autres aux noms susd[its] de faire cesser
 & scavoir / ladic leblancq tous troubles & proces q[u'ils] pourroient naistre / de la part
 desd[its] Vallier Genisson et didier et Sr Carcavy tous / troubles & proces q[u'ils] pourroient
 naistre de la part desd[its] Rochefort / Desaillant Bourdillon & chardon prendre & nay
 acquicter / de garantir respectivement celle desd[its] Boytier ou Le Blancq / Qui seront
 recherche pour le fait desd[ites] despences amyablem[en]t / Liquiddees soit en demandant ou
 des desfineant & de faire / agreer & ratiffier tout le contenu des susd[ites] scavoir par ledict /
 Carcavy ledit Boytier & par ledict Le blancq ledit Vallier / Genisson et didier dans deux
 moyes d'huy prochain a peyne / de tous despens dommages & interestz moyennant laquelle /
 susd[ite] somme de deux mil livres p[rése]nt[emen]t payes pour lesd[ites] / despens &
 repara[ti]ons aud[it] S leblancq se contante sy / acquite & quite ledict Boytier & tous lesd[its]
 au[tres] condamnez / par ledit arrest car aussy p[pour] chacun adroit / Faict & passe au logis
 dud[it] Sr Carcavy sur decla[ré] / le premier jour d'aoust lan mil six cents trentesept
 apres midy Ont signe / *Carcavy / Ho, le Blanc / Dupuys / Brontze (?)* »

9) Le testament d'Horace Le Blanc

a) Révocation du testament de 1636

Lyon, A.D., 3 E 4002, folio 450r^o/v^o, 26 octobre 1637 :

« Pardevant Andre Dechuyes notaire / tabellion gardenotte Royal hereditaire / en la ville & seneschaulcée de Lyon et y dem[euran]^t / soubz[ssig]^{ne} et en la p[rése]nce des tesmoins cy apres / nommes fut p[rése]nt sieur Horace Leblanc peintre / ordinaire de la maison du roy et de la / maison de la ville de Lyon Lequel estant / grace a Dieu sain de ses sens parole / memoyre & entendement combien quil soit / fort malade & debille de sa personne / memoratif du testement solennel & / reciproque fait entre luy & damoiselle / Marguerite Didier sa femme au mois de juin / de lannee derniere mil six centz trente six / considerant que dans iceluy sont plusieurs / clauses & substitutions desquelles il / n'est a p[rése]nt en mesme volonte au contraire / desire les revoquer entierement en faire au[tre] / disposition testamentaire ainsy et quand / bon luy semblera sellon et suyvant sa volonte / en intention partant a led[it] sr Leblanc / dit & declare a lad[ite] damoysselle marguerite / Didier sa femme quil se desiste & / despart dud[it] testement reciproque et ce / qui le touche & concerne, le casse & / revoque par ces presentes ce qu'il luy / desnonce aux fins quelle nen puisse ignorer / parlant a sa personne en leur domicile / laquelle a dict qu'elle accepte ladicte // declara[ti]on & revocation aux conditions/ davoit de sa par mesme faculte de / pouvoir disposer et a cet effet declare / de mesmes quelle se desiste & despart / du testement reciproque lequel po[u]^r ce elle / a revoqué & revoque po[u]^r ce qui la concerne / veullent & entendent tous deux que led[it] / testement soit & demeure de nul effect / et chacun d'eulz en la libre disposition de / tester & disposer de leurs biens comme / bon leur semblera dont a esté fait acte / aud[it] Lyon dans le domicile desd[its] maries / Leblanc le vingtsixiesme jour du mois / d'octobre avant midy mil si centz trente sept / en la presence du S^r Guillaume Bonicq / marchand & Jean Dechuyes maistre tireur / & escacheur dor et dargent en la maistrise / dud[it] Lyon tesmoins requis qui ont signé / avec lad[ite] damoysselle Didier non led[it] S^r / Leblanc po[u]^r ne lavoit peu faire a cause / de son Indisposition & faiblesse ainsy / qu'il a dict & déclaré de ce deurement enquis / *Bonicq / marguerite didier / Dechuyes / Dechuyes no[tai]^{re} royal* (au verso de l'acte : « Minutte / Declaration & renon[ciation] / du testament solennel / Leblanc Didier / Du XXVI octobre 1637 / expedié a lad[ite] Didier ») »

b) Testament du 26 octobre 1637

Lyon, A.D., 3 E 4002, folios 452r^o-454r^o, 26 octobre 1637 :

« (en marge : « Du 26 octobre / 1637 / nota quil est / decede le dit / jour dud[it] mois / doctobre entre / huit & neuf / du soir et / enterre le lendem[ain] / a cinq heure / du soir)

Au nom de Dieu sont pardevenant nous / Dechuyes notaire tabellion garde notte royal / heredi[taire] en la ville & seneschaulcee de / lyon et y demeurant soubz[ssig]^{ne} et en la presence / du testateur cy apre nomme fut present / S^r horace Leblanc peintre ordinaire du / roy & de la maison de la ville de Lyon / lequel grace a Dieu estant sain de ses / sens pensees parolles memoyre & entendement / combien quil soit grandement faible & / travaille de maladie gisant dans son lit / en son domicile considerant l'instabilite / de toutes choses en ce monde que tous les / humains son sujetz a mourir une fois / dont lheure est incertain craignant / Par ce moyen d'estre prevenu avant que pouvoir / disposer de ce quil a plu a Dieu luy donner / apres avoir cassé & revoqué comme il casse / & revoque tous au[tre] testementz codicilles / & donations a cause de mort et autres disposi[ti]ons / de derniere volonte quil pourroit avoir cy / devant faictez en quelque facon sorte & / maniere que ce soit a faict ce present / son testement nuncupatif & ordonnance de / derniere volonte comme sensuit Et / premierement a invocque la tres sainte / & Indivisible Trinité faisant sur sa / personne le venerable signe de la Croix / suppliant tres humblement sa divine ma[jes]^{te} // a ce quil luy plaise par le merite de la / mort & passion de son cher filz nostre / vray Sauveur & redempteur Jesus Christ / prieres & suffrages de la bien heureuse vierge / marie et de tous les saintz & saintes du / paradis vouloir luy pardonner ses / fautes recepvoir son ame lors que de / son corps elle sera separe & la coliquer / en son paradis au rang des esleus & bien / heureux attendant la resurrection generale / soubz lesperance de laquelle il a esleu & / eslit la sepulture de sond[it] corps dans / leglise parroissiale de S^t Laurentz aud[it] (?) / de leglise collegiale s^t Paul dud[it] Lyon / Et quant a ses faictz & frais funereres / enterement & oeuvre pieu il sen remet / a la discre[ti]on et bonne volonte de dam[oise]^{lle} / margueritte didier sa chere & bien aymee / femme, donne & legue led[it] testateur / a lhospital du pont du rosne¹² de cested[ite] / ville la somme de cinquante livres tz / pour une fois payable un an apres son / decedz X^o et a dame Lucesse Leblanc / sa sœur ~~veufem~~[m]e de ~~feu~~ Anthoine Trouilleu / la somme de cent livres tz de pension / par chacun an pendant sa vie naturelle / payable a deux terme & paiement dont / le premier sera et eschera six mois / apres le decedz dud[it] testateur, et ainsy // continue de terme en terme pendant / la vie naturelle de sad[ite] sœur comme / dit et

¹² Il s'agit de l'Hôtel Dieu.

apres le decedz de laquelle * / ~~lad[ite] pension demeurera a effective~~ au / proufit de son
 heritiere cy apres nommee / Au residu de tous & chacun ses au[tr]es / biens meubles &
 immeubles droitz noms / raizons & actions ~~de~~ aud[it] testateur / appartenantz et dont il n'a
 cy dessus / disposé, testera ny disposera cy apres / il a fait crée institué & nommé de / sa
 bouche son heritiere universelle / scavoir lad[ite] dam[oise]^{lle} Marguerite didier / sa chere &
 bien ayme femme a laquelle / Il veut & entend tous sesd[its] biens & droitz / escheu &
 advenir de plein droitz ses / debtes legatz enterrement et œuvres pies / premierement payé &
 acquité Et ce po[u]^r les / agreables services quil a recu d'elle ~~pendant~~ / secour & assistance en
 toutes ses maladies / notamment au dernier voyage quilz ont / fait ensemble a paris ou il a este
 / grandement malade pendant cinq mois / ou environ de la mesme maladie dont / il est encore
 a present destenu ou elle / le sert & assiste jour & nuict avec grande / peyne & fatigue de la
 preuve desquels// services il l'a en tant que besoing seront / relleve & releve (?) voulant &
 entendant / que ce pr[ese]nt son testament & ordonnance de / dernieres volonte soit bon &
 vallable / par forme de testament solennel & par / escript, ~~nuncupatif~~ codicille / dona[ti]on a
 cause de mort de par tous les / autres meilleurs moyens & formes que / testament prennent &
 doibvent mieux valloir / & sortir effect fait leu & releu aud[it] / testateur dans son domicile
 le lundy / vingtsixiesme jour du mois d'octobre / sur les six heures apres midy mil six / centz
 trente sept presentz noble homme / Mr pancrasse marcelin docteur medecin / ~~audit~~ Sr
 Octavian Saminiaty bourgeois/ Sr Claude Manis marchand, Jean de perdussin / maistre
 forbisseur, francois Bernard / maistre orphevre, Jean bap[tis]^{te} delaroni / marchand drappier,
 mr Jean baptiste / foynard sous-diacre en lad[ite] eglise st / paul & Jean dechuyes maistre
 tireur / & escacheur dor & d'argent aud[it] Lyon / tous y demeurantz tesmoins appellez &
 requis qui ont signe non led[it] testateur / pour ne l'avoir pu faire a cause de sa / foyblesse &
 indisposition sestant essaye / (en bas du texte « nuncupatif ») // de ce faire luy ayant a ces fins
 / led[it] no[tai]^{re} royal soubz[ssig]^{ne} mis la / plume a la main ainsy quil a este / vu par tous
 lesd[its] temoins / X^o pareille somme de cinquante livres / a des pauvres honteux telz que
 sad[ite] / femme & heritiere cy apres nommes / voudra choisir & quand bon luy semblera /
 Luy en chargeant sa conscience ✽ / * veut & entend led[it] testateur que / la moytie dicelle
 pension demeure / esteincte et lau[tr]e moytie soit paye / & dellivre annuellement a Catherine
 Saunicque sa niepce fille de sad[ite] sœur / si elle est encore en nature payable ch[ac]un an / a
 deux termes & payem[en]^t egallement par / moytie comme surt est dict aussy pendant / sa vie
 naturelle durant et apres son / decedz demeurera toute lad[ite] pension / entierement esteincte

*/ H H L¹³ / Ott[avi]° Saminati / Marcellin / Manis / f Bernard/ JB Foynard / Delaroni / De
JDe Perdussin / Dechuyes / Dechuyes no[tai]^{re} royal*

(au verso du folio : « Minutte / Testement / Du Sieur horace Leblanc / peintre ord[inai]re du
roy / Du XXVI octobre 1637 / expedié a la vefve dud[it] testateur ») »

¹³ Horace Le Blanc commence à écrire ses initiales mais ne parvient à pas terminer sa signature.

10) L'acte de nomination de Germain Panthot

Lyon, A.M., BB191, folios 193^v-194^v, 10 novembre 1637 :

« Du mardy dixième jour de novembre XVI trente/sept apres midy en lhostel commung de la ville / de Lyon y estant / Desd[its] sieurs ayant considere quapres le decedz recentemen advenu / du Sr Orace blanc vivant peintre en laccademie de Romme / bourgeois de ceste ville & retenu peintre dicelle Pour / en ceste qualite avoit lIntendance et direction de tout ouvrage / de peinture que ladite ville et comm[unau]te dicelle feront f[air]e en / quelque manière que ce fut. Et comme plus au long est contenu / en lacte consull[ai]re du XVIII jour may XVI vingttrois / Il convenoit jeter ses yeux sur quelqu'un de ceste profession / qui eut les qualites requise pour succedder aud[it] sieur le blanc / alad[ite] retenue Et apres que plusieurs se sont pr[esen]tez cet esfet / et que leurs ouvrages on este veus & consideres / Entre au[tre] sieur Germain Pantot enfant de ceste ville / qui a pourtrait aucuns desd[its] Sieurs Et y a tres bien reussy / Et estany plainement informé de ses bonne vie / mœurs & religion catholique & apostolique romeyne / et de ses sens suffisance capacite et bonne intelligence en / lary de peinture & pourtraiture & mesme led[it] sieur Leblanc / qui de son vivant estoit tres espert aud[it] art ainsy que ses œuvres / en font foy icy a durant sa malladie plusieurs foyz desclairer / q[u'il] estimoit led[it] Sr Panto fort capable pour estre appelle / a lad[ite] retenue & luy succedder en icelle / a p[rese]nt vacante par son dit decedz / Pour ces causes lesd[its] sieurs ont retenu & / retiennent Icelluy Sr panto pour peintre ord[inai]re // de lad[ite] ville & comm[unau]^{te} privatifvment a tout au[tre] Et en ceste / qualite avoir lad[ite] intendance & direction de tous les / ouvrages de peintures que doresnavany se ferony pour / lad[ite] ville & comm[unau]^{te} tant les entrees ornement portraitz / q[u'] au[tre]ments en quelque facon que ce soit A telz & / semblables honneurs privileges et droitz proffitz / Emollument et gaiges de trois cent livres par an / et payables en deux termes de St Jean & noel dont / a cy devant jouy & jouissoit led[it] Sieur Leblanc lors de / son decedz tant en vertu dud[it] acte consullaire que dun au[tre] / subsequent en daite du XVI juiller XVI vingy six Le / premier desd[its] termes commenceant a noel prochain aux / charges & condi[tions] cy apres descrites Le tout scavoit q[u'i]^l / fera residence ord[inai]^{te} en lad[ite] ville, que chasque anne Il / sera tenu de f[air]e & remettre dans l'hostel commung de / lad[ite] ville les portraits bien peintz & condi[tion]nez des sieurs / prevosts des marchands & echevins qui auront exerce en / Icelle anne lesd[ites] charges Desquels la portraiture n'aura / este faite pendant les deux annees de leur exercisse / Et nottamment de ceux qui devront en lad[ite] anne sortir de / de charge scavoit des grands

portraits avec leurs cadres & / bordures pour estre mis en la chambre du hostel de ville / ou se tient le consulat et qu'il incerera dans le livre en / velin pour ce destine des petitz portraits desd[its] sieurs / Et en ou[tre] qu'il baillera a ch[ac]un desd[its] sieurs prevosts / des marchands & echevins desquelz Il fera la portraiture / comme il est p[re]dit tant a p[re]sent que a l'advenir tel semblable // portrait que celluy q[u] i¹ aura fait pour mettre en lad[ite] / chambre du consulat comme cy devant led[it] feu Sr Leblanc / a fait par plusieurs années et commencera Led[it] Sr Pantot / Lesd[its] portraitz pour ceux desd[its] sieurs prevosts des marchands / & eschevins qui doibvent sortir de charge en la p[re]sente annee / Et au[tre]ment effectuera pour l'advenir led[it] Sr Pantot / tout ce que led[it] sieur Leblanc estoy tenu & obligé de f[air]e / suivant lesd[its] deux actes consullaires dont icelluy sieur Pantot / a ouy la lecture Et apres q[u] i¹ accepte la charge / aux[dites] predictes condi[ti]ons & charges & qu'il sy est volontairem[ent] / soubzmis Il a fait & preste le serment entre les mains desd[its] / sieurs prevosts des marchands & echevins tenant le Consulat / de vivre & mourir en la religion catholique & apostolique / romayne bien & fidellement servir lad[ite] ville & comm[unau]te^{te} et tous / ouvrages de son art comme Il est precit Et au[tre]ment / en tant q[u] i¹ pourra effectuer ce que par le consulat luy sera / prescript & ordonne dont & de ce que dessus a este fait / le p[re]sent acte pour y avoir recourt quand besoing sera / servir a l'effect dicelluy Et en este expedie aud[it] Sr Pantot / Un estant signe du secretaire et dicelle du scel & autre / de lad[ite] ville & comm[unau]te^{te} »

11) Les papiers cités dans l'inventaire après-décès de Marguerite Didier, 1676

Lyon, A.D., BP 1964, 30 avril 1676 :

« Sensuivent les papyers trouves en lad[ite] hoire / tant en lieu ville qu'à la campagne / Premierem[ent] le louage passe par led[it] sieur Rey // a lad[ite] deffunte date du XXII^e de[cem]^{bre} 1672 receu / Demeaux no[tai]^{re} cy coll[at]ionn]e au n^o I / Trois pieces attachees ensemble La p[remie]re est le contrat / de mariage passe entre M^r Claude Pourra greffier en / chef de la conserva[ti]on des privileges royaux des foires / de cette ville Et lad[ite] dam[ois]elle didier deffunte du septiesme / juin mil six cent trente huit expedie par Mr Guillou¹⁴ no[tai]^{re} royal / La seconde est une quitt[an]^{ce} passe par led[it] Mr Pourra a lad[ite] / deffunte de la so[mm]e de dix mille six cents livres pour partie / de sa dot du XXVI^e jan[vier] mil six cents quarante / expedie signe Begulle¹⁵ no[tai]^{re} royal Et la troisi[èm]e Et / der[niè]re autre quitt[an]ce passee par led[it] mr Pourra aussy / alad[ite] deffunte pour la s[omm]e de trois mille livres aussy pour / ses droictz Et convention matrimoniale du XXII^e / novembre mil six cent quarante cinq expedie signe / Roger¹⁶ no[tai]^{re} royal icy coll[at]ionn]ee sur led[it] contrat de mariage au n^o II / Une quitt[an]^{ce} passee au proffit de feu horace blanc / par dame marie perret vefve de sieur Claude / guerrier du XIII^e juin 1627¹⁷ recu Dechuyes no[tai]^{re} / cy coll[at]ionn]e au n^o III / Cinq pieces attaches ensemble la p[remie]re desquelles est / un decret au proffit de federicq bernard du XXIII^e / jan[vier] 1604 signe cropper greffier ensuite duquel / est la quitt[an]ce des laodz de lacquis[iti]on en datte du XII^e / dec[em]^{bre} de lad[ite] annee recu Bigot La seconde un / contract dacquest passe au proffit de noble Claude Guerrier par Jeanne Dodat Et Mr Augustin Defarges / datte du XXIX^e de[cem]^{bre} mil cinq cents quatre vingt / et dix recu Begulle¹⁸ La troisi[èm]e est autre contrat / passe au proffit dud[it] Guerrier par Claude Meigret / datte du XXV^e Janv[er] mil cinq cent nonante un¹⁹ / recu Guillou La quatriesme est autre contrat // passe ~~au proffit~~ par led[it] [mot barré] meigret ~~aud[it] meigret~~ proffitdud[it] Guerrier dud[it] / du XXII^e juillet annee susd[ite] recu Guillou Et la cinqui[em]e / est autre contract de vente au profict dud[it] guerrier par lad[ite] Meigret le

¹⁴ Il s'agit d'Aymé Guilloud (1619-1639). Le contrat de mariage est conservé sous forme de minute à la cote 3 E 5514.

¹⁵ Il doit s'agir de Jean-Pierre Bégule (1626-1645) qui succède à l'office de son père Pierre Bégule.

¹⁶ Il s'agit de Roger (on ne connaît pas son prénom) notaire à Lyon de 1630 à 1652.

¹⁷ Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 264r^o-v^o.

¹⁸ Il s'agit de Pierre Bégule notaire de 1582 à 1626.

¹⁹ Comprendre 1591.

troisie[me] apvril mil cinq cent / nonante cinq recu Margat ²⁰ coll[at]ionn]e sur led[it] decret au / n° III / Contract dacquest passe au proffict de noble horace / blanc par dam[oise]lle marie perret vefve dud[it] guerrier / Guillaume Et Margueritte guerrier frere en datte du / XVI^e apvril 1627²¹ recu et signe Dechuyes no[tai]re royal / avecq la quitt[an]ce ~~des laodz~~ passe au proffict dud[it] blanc / par lad[ite] marie perret de la so[mm]e de deux cents une / livres pour r[este] & entier payem[en]^t du prix contenu aud[it] / contrat du XIII^e juin de lad[ite] annee 1627 recu / et signe par led[it] Dechuyes cy coll[at]ionn]e au n° V / Une expedition dun contrat de vente passe par / jean Blanchet meunsier dem[eurant] (?) aud[it] Escouilly au proffict / de honorable federiq Bernard du III^e feb[vri]^{er} 1610 dun / pre speciffie par led[it] contrat expedie Montet / au bas duquel est une quitt[an]^{ce} de la so[mm]e de trois cents / soixante livres faisant plain Et Entier paye[men]t du prix / dud[it] contract du XXIX^e octobre delad[ite] annee aussy / expedie par led[it] Montet est encore escript au bas / delad[ite] expedi[ti]on une quitt[an]ce du laodz dud[it] pre passe / au proffict dud[it] Bernard le der[nier] mars 1610 ~~le tout~~ / non signe le tout cy coll[at]ionn]e sur led[it] contrat au n° VI / Autre contrat passe auproffict dud[it] Le Blanc / par Benoist Cornet dit Chancellier Et Anth[oin]e / Mathelin du XXVI^e juin 1634²² recu par led[it] / Dechuyes et coll[at]ionn]e au n° VII // Autre contrat de vente passe par ~~led[it]~~ Federic / Bernard au proffict dud[it] Blanc du III^e feb[vri]^{er} mill / six cent vingt sept²³ receu et signe par led[it] Dechuyes / cy coll[at]ionn]e au n° VIII / autre contrat passe par Pierre Rousset et / Claudine Bonin sa femme dune petite maisonnette / Et fondz y joignant au proffict dud[it] sieur Le blanc / du XX^e jour du mois doctobre 1629²⁴ receu Et / expedie par led[it] Dechuyes no[tai]^{re} cy coll[at]ionn]e au n° IX / Autre contrat passe au proffict dud[it] Leblanc / par dam[oise]lle Marie Perret noble Guillaume / Guerrier et da[mois]elle Margueritte Guerrier du VII^e octobre / 1627²⁵ receu par led[it] Dechuyes Et coll[at]ionn]e au n° X / Autre contrat d'acquest passe au proffict dud[it] Sieur / Le Blanc par noble Guillaume Guerrier Le VI^e juin / 1628²⁶ au bas duquel est la quitt[an]ce passe led[it] sieur / Guerrier Et lad[ite] Gregoire sa femme pour la som[me] de / vingtcinq livres huit solz pour reste Et parfait pay[ement] / de la som[m]e contenue en un contrat datte du XIX^e / mars 1629²⁷ le tout recu Et ~~expe~~ signe par led[it] / Dechuyes coll[at]ionn]e au n° XI / Autre contrat de vente passe au proffict du / deffunct Mr Claude

²⁰ Il doit s'agir d'Antoine Margat (l'aîné) notaire à Lyon entre 1556 et 1596.

²¹ Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 178r°-181r°.

²² Lyon, A.D., 3 E 4000, folios 321r°-322r°.

²³ Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 60r°-61v°.

²⁴ Lyon, A.D., 3 E 3989, folios 435v°-437r°.

²⁵ Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 425r°-427v°.

²⁶ Lyon, A.D., 3 E 3988, folios 245r°-246v°.

²⁷ Lyon, A.D., 3 E 3989, folio 66r°/v°.

Pourra vivant greffier de la / conserv[at]ion par Jeanne Gonon vefve de Denys / Arnaud du VIe sep[tembre] 1636 receu et signe par / mr Mayoud²⁸ no[tai]re cy coll[at]ionne au n° XII / Une transaction contenant amortissem[ent] Et affranchiss[ement] / de directe fait au proffict dud[it] Le blanc par Mr Le / obeancier chanoine Et Chapp[it]re dune eglise // collegiale St Just de Lyon du XXV^e ja[nvier] 1630²⁹ / recu Dufournel au bas duquel est un acte / cappitulaire dud[it] chapp[it]re du XXIX^e novembre mil / six cent trente deux³⁰ recu Dallery Et coll[at]ionne au n° XIII / Une sen[ten]ce^{ce} de discharge de taille rendue par les / sieurs esleus de cette ville a la poursuite dud[it] sieur / Le Blanc du VII^e apvril 1631 recu dalbepierre / greffier coll[at]ionne au n° XIII / Autre contrat de vente passe par Benoist / Chancelier laboureur descully Et Marie Mollin / sa femme au proffit de Mr Claude Pourra des / fonds cy mentionnes en datte du XXIII^e juin 1654 / receu Prost³¹ no[tai]re^{re} royal cy coll[at]ionne au n° XV / Autre Contrat passe au proffit dud[it] Le Blanc / par Claude Blanchet du XXII^e feb[vri]er^{er} 1630³² recu / par le Dechuyes Et coll[at]ionne au n° XVI / Une sen[ten]ce dadjudica[ti]on par decret de partie des / fondz dud[it] domaine dEscully susd[it] Et rendant /a la poursuite de Sebastien Hiberlin ayan droit par / transport de Jean Capelety allie de Federic Bernard / cy devant possesseur desd[its] fondz du XVIII^e septembre 1627 / receu et signe Palerme greffier a laquelle sont / jointe la s[e]n[ten]ce de certiffica[ti]on des criees Et le juge[men]t / de deffault coll[at]ionne sur lad[ite] s[e]n[ten]ce dadjudica[ti]on au / n° XVII / Un contrat de vente passe au proffict dud[it] sieur / Le Blanc par le susnomme Frederic Bernard Et / Catherine Derolliar sa fem[m]e du IIII^e feb[vri]er 1627³³ / Signe par led[it] Dechuyes cy coll[at]ionne au n° XVIII »

²⁸ Il s'agit d'André Mayoud père notaire à Lyon entre 1630 et 1678.

²⁹ Lyon, A.D., 3 E 4541, folios 161r°-163r°.

³⁰ Lyon, A.D., 12G61, folios 11v°-12r°.

³¹ Il devrait s'agir d'Antoine Prost père notaire à Lyon de 1656 à 1686, mais l'écart de la date de l'acte et de son début d'activité ne permet pas d'en être sûre.

³² Il y a une erreur dans la date de l'acte qui est du 20 février 1630. Lyon, A.D., 3 E 3990, folios 105r°-107r°.

³³ Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 55v°-60r°.

II/ Catalogue des œuvres d'Horace Le Blanc

Sont ici présentées dans un premier temps les œuvres conservées, certaines ou attribuées, les peintures sont notées P et les dessins notés D. Les œuvres sont classées suivant l'ordre chronologique le plus vraisemblable.

Ensuite sont étudiés les peintures et dessins perdus mais connus par des sources, imprimées ou d'archives. Les numéros du catalogue seront PP pour les peintures et DP pour les dessins. Les peintures et dessins perdus sont présentés dans l'ordre chronologique de leur apparition dans les sources imprimées – descriptions de Lyon par Bombourg (1675) ou Clapasson (1741), catalogues de vente – ou manuscrites. La dernière localisation connue de ces œuvres est mentionnée. Seule exception, le début du catalogue des peintures perdues est consacré de manière élargie à la production par Horace Le Blanc des peintures commandées par le Consulat depuis 1614 à sa mort. La mention PCP sert à les référencer, suivie de la date de leur commande ; si deux commandes ont eu lieu à la même date elles seront différenciées par l'ajout d'une lettre à la suite de la date. Dans le cas des peintures connues par des archives, les documents utilisés sont transcrits en fin de notice.

Les mentions bibliographiques qui sont soulignées sont celles que nous n'avons pas pu vérifier. Lorsque des changements d'attribution sont intervenus, pour montrer leur évolution au cours du temps, nous notons entre parenthèses le nom de l'artiste à la suite de la référence bibliographique de l'auteur.

Lorsque des œuvres (conservées ou perdues) appartiennent à un même décor ou à une même vente, elles porteront le même numéro suivi, pour les différencier, d'une lettre.

1) Les peintures conservées

P1 - Le Mariage de la Vierge

1605

Huile sur toile

H. 250 ; l. 180 cm

Inscription : en bas sur la dalle « JACOBUS BANA GUBER / ET ANTONIUS ACAZI CU » ; en bas à senestre, reste de la signature « Horacius »

Rome, San Giuseppe dei Falegnami



© San Severino, 2010, p. 201.

Historique : commandé par de Jacopo Bana et Antonio Acazi ; donné le 30 octobre 1605 à l'église de San Giuseppe dei Falegnami.

Bibliographie : Posterla, 1707, p. 556 ; Pinaroli, 1725, p. 168-169 ; Titi, 1763, p. 198 ; Venuti, 1766, p. 350 ; Sterling dans Paris, 1934, p. 80 ; Zandri, 1971, p. 28, 52-54, note 117 p. 86, repr. p. 53 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 113 (refusé à Horace Le Blanc) ; Agnati, 1993, p. 422 ; Paciaroni, 1999, p. 52-55 ; Benezit, éd. 1999, p. 380 ; Georgel, 2004, p. 190 ; Rosenberg, 2005, p. 59-60 ; Brejon de Lavergnée, 2012, p. 382.

Exposition : San Severino, 2010, n° 34, p. 200, repr. p. 201.

Le Mariage de la Vierge est cité dans de nombreux guides de Rome comme une œuvre d'« Orazio Bianchi », et cela dès 1707. En 1725, Giovanni Pietro Pinaroli évoque le tableau dans son passage dédié à l'église San Giuseppe dei Falegnami : « Au grand autel est le tableau, qui représente les épousailles de la saint (sic) Vierge avec Saint Joseph, l'ouvrage est d'Horace Bianchi ». Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Filippo Titi (1763), décrit le tableau comme « *Il quadro dell' altare con lo Sposalizio della medesima è opera di Orazio Bianchi, fuor che gli Angioli di sopra, che sono del Viviano ; e le pitture moderne nella volta di Gio. Natista Senese* »³⁴.

Signée et datée de 1605, elle est l'œuvre la plus précoce connue d'Horace Le Blanc. Cependant, comme le signale Pierre Rosenberg (2005), si le prénom « Horatius » est encore bien visible, seul le début du nom peut se lire « Blan[...] », tandis que la date est illisible. La signature dans son intégralité avait été relevée par Zandri (1971) : « HORACIUS BLANCUS 1605 ». Cette œuvre est le seul témoignage pictural du séjour romain d'Horace Le Blanc qui est documenté dans la ville en 1600 et 1607-1608³⁵. Les coloris clairs ou encore la position dansante de saint Joseph montrent un artiste sensible aux peintures des maniéristes tardifs présents à Rome tels que le Cavalier d'Arpin ou Cristoforo Roncalli.

L'inscription sur la dalle, encore lisible en 1884, rappelle le nom des deux commanditaires : « JACOBUS BANA GUBER / ET ANTONIUS ACAZI / CUSTOS PROPRIO / AERE FIERI CURAVERUNT ». Jacopo Bana et Antonio Acazi font don de l'œuvre le 30 octobre 1605 à

³⁴ « Le tableau de l'autel avec le Mariage de la même [La Vierge] est une œuvre d'Orazio Bianchi, sauf les anges du haut, qui sont de Viviano ; et les peintures modernes de la voûte sont de Giovanni Natista de Sienne ». Nous remercions Corentin Dury pour sa traduction.

³⁵ Bousquet, 1980, p. 70, note 14 p. 86 ; Pomponi, 2011, p. 158 ; Vodret, 2011, p. 455.

l'église San Giuseppe dei Falegnami³⁶. La restauration menée en 1993 en ôtant les repeints du XIX^e siècle a endommagé une partie de l'inscription³⁷.

La peinture était placée à l'origine sur l'autel majeur, puis, par la suite, disposée sur l'autel de la première chapelle à gauche du chœur. C'est au moment de ce transfert qu'elle a dû être coupée dans sa partie inférieure³⁸. La preuve pourrait en être la copie (**fig. 1**) aujourd'hui placée dans l'église San Giuseppe de San Severino qui semble reproduire fidèlement la peinture romaine. Par ailleurs, cette copie, datant de 1630, montre que *Le Mariage de la Vierge* d'Horace Le Blanc a dû rapidement atteindre une certaine notoriété. Paciaroni (1999) a retracé la chronologie de la réalisation de la copie des Marches³⁹. Giuliano Tinti demande dans ses dernières volontés du 17 février 1627 que soit élevé dans cette église « *con l'altare onorevole, per il quale faranno dipingere un quadro bello con lo Sposalitio Santissimo della Beata Vergino con detta San Gioseffo* »⁴⁰. Le tableau est réalisé à Rome puis transporté à San Severino comme en attestent plusieurs paiements dans le livre de l'administration de l'église, notamment une note à un « Antonio muletier » d'un écu et soixante-dix sous pour le transport du tableau de Rome à San Severino (15 juin 1630).



Fig. 1 – Anonyme, d'après Horace Le Blanc, *Le Mariage de la Vierge*, vers 1630, San Severino, église San Giuseppe
©<http://www.cronachemaceratesi.it/2012/11/12/il-rotary-tolentino-restaura-due-tele-della-chiesa-di-san-giuseppe-a-san-severino/257221/>

³⁶ Zandri, 1971, p. 86, note 117 et 118.

³⁷ San Severino, 2010, p. 200. Nous remercions vivement Maud Guichané pour sa traduction.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Paciaroni, 1999, p. 54-55 ; San Severino, 2010, p. 200.

⁴⁰ *Op. cit.*, p. 54. « avec l'autel honorable, pour lequel nous feront peindre un beau tableau avec le Saint Mariage de la Sainte Vierge avec le dit Saint Joseph ». Nous remercions Maud Guichané pour sa traduction.

P2a – *La Pentecôte*

P2b – *Jésus Christ et Dieu le Père*

Vers 1619

Huile sur toile

H. 520 ; l. 270 cm

H. 125 ; hauteur de l'arc de cercle : 35 ; l. 95 cm

Chaise-Dieu, abbaye Saint-Robert, chapelle Notre-Dame du Cénacle



© Oriane Lavit



© Oriane Lavit



© Oriane Lavit

Historique : exécuté en 1619 pour le maître autel de l'abbatiale Saint-Robert de la Chaise-Dieu ; transfert du retable dans la chapelle Notre-Dame 1674-1683 ; vente de la chapelle comme bien national en 1791 qui entraîne le transfert du retable dans la chapelle Saint-Régis (actuelle chapelle Notre-Dame du Cénacle, première au Sud du chœur).

Sources : Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 18681, folio 65v°

Bibliographie : Jacotin, 1912, p. 213 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 113 ; Chomer, 1987, cat. 9, p. 34-35 ; Foucart dans Meaux, 1988-1989, p. 138 ; Beghain et al, 2009, p. 757.

L'exécution par Horace Le Blanc d'un retable pour l'abbatiale de la Chaise-Dieu est connue par deux textes contemporains du peintre⁴¹. Le premier est de Dom François Gardon de Riom daté de 1642 et publié par Jacotin en 1912 :

« En l'an 1619, le couvent fist fère le retable du grand autel à maistre Gilbert Ribairoux, menuisier à Clairmont. Ce retable cousta 600 escus pour la main ou pour le port du boys. Les trois tableaux dudit retable coustèrent 900 livres et furent faicts par le plus excellent peintre qui fust dans Lyon, nommé Horace Le Blanc. Le bois fut doré et azuré par un autre peintre de Saint-Chamond ; cela coûta un couple de 100 écus. A ce même temps, pour donner jour aux dits tableaux, le couvent fit reculer l'autel de trois pas. Ce reculement coûta 200 écus, puis en l'année 1625, il fut consacré par Mgr l'évêque du Puy, Just de Serres ».

Dix ans plus tard, en 1652, Victor Tiolier écrit une *Histoire de la Congrégation de Saint-Robert*. Il s'agit d'un texte manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France (français 18681) qui décrit le retable ainsi :

« Le grand autel est très beau et tabernacle qui est dessus très bien doré et travaillé délicatement, comme aussi le retable qui est de bois de noyer doré et azuré, enrichi de belles statues et de quatre colonnes d'une hauteur extraordinaire avec leurs soubassements, corniches, frises, architraves et autres pièces d'architecture très bien proportionnées. Au milieu est un beau tableau

⁴¹ Nous tenons à remercier vivement Jacques Bellut pour toute l'aide qu'il nous a apportée dans l'élaboration de cette notice.

ayant deux grosses colonnes de chaque côté faites à la corinthienne, dans lequel est représentée la descente du Saint-Esprit sur les apôtres [...] se trouve que cet autel fut consacré par plusieurs fois [...] La cinquième fois, que cet autel fut consacré arriva l'an 1626 lorsqu'on le recula de deux pieds plus bas qu'il n'estoit à cause de la grande obscurité à qu'il causoit aux chapelles qui sont des deux costées dicelluy il fut orné de nouveau de ce beau retable qu'on y voit à présent ».

Le recoupement des deux textes, évoquant le même reculement du retable en 1626, nous permet d'assurer que le tableau du maître-autel était de la main d'Horace Le Blanc et qu'il représentait une Pentecôte, sujet aujourd'hui présent sur l'autel de la première chapelle au Sud du Chœur, nommée chapelle Notre-Dame du Cénacle.

En 1987, Gilles Chomer évoquait déjà la possibilité que ce tableau soit de la main d'Horace Le Blanc sur la base du texte de François Gardon mais le sujet demeurait inconnu. Le texte inédit de Victor Tiolier permet à la fois de confirmer l'iconographie de la Pentecôte et l'identification du tableau d'Horace Le Blanc avec celui encore en place dans l'église de la Chaise-Dieu.

L'emplacement du tableau a été modifié plusieurs fois au cours du temps. D'abord placé au maître autel de l'église, il est ensuite transféré dans la chapelle Notre-Dame entre 1674 et 1683. En effet, le nouvel autel est consacré par monseigneur Hyacinthe Serroni le 15 juillet 1674 tandis que la chapelle Notre-Dame n'est achevée qu'en 1683. Cette dernière est ensuite vendue comme bien national en 1791. Enfin, dans un dernier temps, le retable a été placé dans la première chapelle au sud du chœur autrefois vouée à saint Régis. Ce dernier déplacement est explicité par un dernier texte écrit par le chanoine Girard⁴² :

« La partie de la Chapelle Grégorienne, que nous venions d'acquérir était aussi appelée Chapelle du Collège, étant dédiée à N.D. du Cénacle, présidant le Collège Apostolique, lors de la descente de l'Esprit Saint le jour de la Pentecôte, ainsi que le montre la peinture du retable. Lors de la première vente, cette chapelle avait été partagée en trois lots, séparés l'un de l'autre par un simple mur mitoyen. Le premier lot, la maison Ferrand actuelle, comprenait tout le sanctuaire de cette chapelle. L'autel et le retable, furent transportés dans l'église abbatiale dans la chapelle dédiée, suivant le désir de Clément VI aux S.S. Martial et Martin, et dédiée actuellement à St Régis. »

⁴² *Souvenirs personnels et traditions ancestrales sur la Chaise-Dieu*, 1930.

Le retable est composé de deux éléments : le tableau au centre représente une *Pentecôte*, il est sommé par un tableau plus petit où sont dépeints le Christ et Dieu le Père. C'est là que réside le seul problème dans la confrontation des œuvres aux sources. En effet, selon François Gardon il y avait trois tableaux, or le retable n'en possède que deux. Trois solutions peuvent être envisagées : l'un des trois tableaux a pu être perdu, notamment lors des bouleversements révolutionnaires, François Gardon a fait une erreur dans son dénombrement ou enfin, ce retable ne compte, dans l'esprit de François Gardon, comme un seul tableau et Horace Le Blanc aurait exécuté deux autres tableaux non localisés pour la Chaise-Dieu.

Au-delà des sources textuelles, les deux tableaux sont particulièrement cohérents stylistiquement avec la peinture d'Horace Le Blanc. Le Christ et Dieu le Père sont très proches de ceux de la *Trinité adorée par des saints* (**cat. P8**). Certains profils mais aussi la mise en place de la composition avec une multitude de personnages sommée par Dieu le Père et Jésus Christ sont comparables à ceux du tableau de la chapelle Ampère. De plus, la Vierge reprend le même type féminin que celui de *L'Annonciation* de Billom (**cat. P5**). Les teintes des habits, notamment les bleus et la couleur violine des vêtements du Dieu le Père, rappellent celles de ces deux tableaux. Il faut remarquer que certains visages d'apôtres semblent avoir subi des repeints.

Si la boiserie a été réalisée au cours de l'année 1619, il semble fort probable que les deux œuvres datent de cette même année. Elles sont, dans l'état actuel de nos connaissances, les premières peintures connues d'Horace Le Blanc à son retour d'Italie et permettent donc d'introduire un nouveau jalon dans la carrière de l'artiste.

P3 – La Mise au tombeau en présence de deux donateurs

1621

Huile sur toile

H. 1,75 ; l. 1,60 m

Inscription : signé et daté en bas sur la pierre tombale : « Hor. Blancus Lugduny
Facit 1621 »

Grenoble, collégiale Saint-André



© Musée de Grenoble

Historique : probablement exécuté pour la chapelle du Saint-Sépulcre de la cathédrale Notre-Dame ; transféré au cours du XIX^e siècle à l'église collégiale Saint-André.

Sources : Lyon, musée des Beaux-Arts, documentation de Gilles Chomer ; Isère, A.D., 5G166, 1621.

Bibliographie : Pilot de Thorey, 1851, p. 45 (Thomas Blanchet) ; Maignien, 1887, p. 106-107 et note 1 p. 304 ; Charvet, 1893, p. 126 ; Charvet, 1894, p. 145 ; Maignien, 1909, p. 145-154 ; Micouloux, 1925, p. 42 (Thomas Blanchet) ; Sterling, 1961, p. 107 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 113-114 ; Chomer, 1986, p. 58-59 ; Chomer, 1987, n° 3, p. 26-27 ; Foucart dans Meaux, 1988-1989, p. 138 ; Brunet, 1991, p. 84 ; Brunet, Ceroni, 1991, p. 77 ; Mérot, 1994, p. 65 ; Bajou, 1996, p. 14 ; Benezit, éd. 1999, p. 380 ; Claerr-Roussel, 1999, p. 84 ; Chomer, 2000, n°1 ; Baudequin, 2003, p. 77 ; Georgel, 2004, p. 190-192 ; Flick, 2008, p. 142 ; Beghain et al., 2009, p. 757 ; Beghain, 2011, p. 50 ; Prat, 2013, p. 209.

Exposition : Paris, 1934, n°55, p. 80-82.

Léon Charvet (1893), le premier rend cette œuvre à Horace Le Blanc, anciennement attribuée à Thomas Blanchet. Le corps du Christ mort est porté par Joseph d'Armathie et Nicodème. Autour d'eux sont figurées trois femmes correspondant vraisemblablement à la Vierge, Marie-Madeleine et une des trois Marie. La scène est encadrée par deux donateurs disposés à chaque extrémité. Aujourd'hui, les visages de ces donateurs constituent les deux seuls portraits connus de la main d'Horace Le Blanc pourtant réputé dans ce genre. Rappelons qu'un des principaux motifs de son élection comme peintre ordinaire de la ville en 1623 est sa maîtrise de l'art du portrait⁴³.

Depuis sa présentation à l'exposition des *Peintres de la Réalité* en 1934, les deux donateurs sont traditionnellement identifiés comme François de Bonne, duc de Lesdiguières et sa seconde épouse, Marie Vignon. La proposition de Gilles Chomer, à peine évoquée dans le catalogue des peintures françaises de Grenoble, mais bien plus développée dans sa documentation personnelle donnée au musée des Beaux-Arts de Lyon, était d'identifier ces deux donateurs comme Pierre de Cornu et sa femme Méraude de Baro. Il s'appuyait pour cela sur un texte d'archive cité par Maignien (1887) mentionnant le paiement à un menuisier, Jean

⁴³ Les peintres appelés à cette charge devaient réaliser les portraits des échevins et du prévôt appelés tous les deux ans à une charge au Consulat.

Francon, pour la réfection du cadre d'un tableau dans la chapelle du Saint-Sépulcre, chapelle appartenant à la famille de Cornu⁴⁴. Cette hypothèse est fort séduisante, et si le nom d'Horace Le Blanc n'est pas cité directement, le lieu et le sujet du tableau correspondent. Plusieurs éléments viennent la corroborer. Ainsi, il faut noter que le donateur est vêtu d'une robe parlementaire que peut porter Pierre de Cornu membre du Parlement de Grenoble en tant que conseiller depuis le 31 juillet 1599. Par ailleurs, il fonde la chapelle du Saint-Sépulcre en 1621, date du tableau. Il est donc fort probable que Pierre de Cornu ait commandé le tableau à Horace Le Blanc pour la consécration de sa chapelle. Enfin, il existe une médaille représentant Pierre de Cornu (**fig. 1**), publiée par Edmond Maignien⁴⁵. Le physique de l'homme représenté semble bien s'apparenter au donateur dépeint sur le tableau.

Le 5 janvier 1590, Pierre Cornu se marie une première fois avec Emeraude Baro. Cette dernière meurt le 7 août 1619 à l'âge de cinquante-sept ans, tandis que Pierre de Cornu meurt au cours de l'année 1622⁴⁶. La donatrice ayant un visage qui ne semble pas correspondre à celui d'une quinquagénaire, deux possibilités sont à envisager. Soit le portrait est posthume, et le peintre s'inspire d'un portrait existant, peint ou en médaille, ce qui pourrait expliquer la différence de traitement entre les deux donateurs. En effet, la donatrice est traitée de façon beaucoup plus minutieuse et fouillée, que ce soit dans le visage ou dans le vêtement, ce qui lui donne un air plus figé que son époux. Cela pourrait être dû à un modèle duquel le peintre ne peut se détacher librement. Soit ce second portrait représente la seconde femme de Pierre de Cornu, Méraude Francon.



Fig.1 – Médaille représentant Pierre de Cornu, Bibliothèque nationale de France.

« PETRUS.CORNUTUS.SENATOR.REGIUS.DELP. »

⁴⁴ Maignien, 1887, note 1 p. 304 « Le 14 janv. 1624 Jean Francon, Me ord. En la chambre des comptes, comme tuteur testamentaire de noble Artus de Cornu petit fils héritier de feu noble Pierre de Cornu, vivant conseiller au Parlement, a baillé a prix fait à Ennemond Courdey, menuisier à Grenoble, à faire de boys noyer le cadre qu'il est nécessaire de mettre à neuf au tableau que ledit seigneur Cornu a fait faire sous le vocable du Saint Sepulcre et pour mettre dans la chapelle dud. seigneur défunt qui est en l'Eglise N.D. [...] »

⁴⁵ Maignien, *Op. cit.*, p. 152.

⁴⁶ Maignien, 1909, p. 149 et p. 153.

Cette peinture est préparée par un dessin conservé au musée du Louvre (**cat. D5**), anciennement classé sous le nom Palma il Vecchio et qui a été réattribué à Horace Le Blanc par Jean-Christophe Baudequin (2003). Si la composition générale est déjà trouvée par l'artiste, les hésitations dans la mise en place sont nettement perceptibles par le redoublement de plusieurs traits de pierre noire. Le groupe portant le Christ mort est rapproché du premier plan et des donateurs dans la composition finale.

Le tableau possède de nombreux points communs avec *La Tranverbération de sainte Thérèse* (**cat. P4**) que ce soit par le traitement des couleurs, notamment dans le rouge de la toge de Pierre de Cornu qui évoque la tunique du Christ, ou le jaune du vêtement Nicodème qui se rapproche sensiblement du drapé de l'ange appuyé à la balustrade. Le visage du Christ reprend la leçon vénitienne de Palma il Giovane, dans la manière de rendre la chevelure et la barbe presque estompées dans le nimbe de lumière qui entoure son visage. Cependant, rien de la force dynamique de *La Transverbération* ne transparaît ici. Les mouvements des personnages semblent suspendus dans le temps, renforçant le sentiment de piété et de dévotion.

P4 – La Transverbération de sainte Thérèse

1621

Huile sur toile

H. 242 ; l. 188 cm

Signé, daté en bas à senestre sur le degré : « Horace Blangus Ludguny fecit 1621 »

Lyon, musée des Beaux-Arts (inv. 1987.4)



© Alain Basset, Lyon, musée des Beaux-Arts

Historique : peint pour une église carmélite de Nancy ou arrivé à Nancy au cours des XVII^e-XVIII^e siècle ; saisi et entreposé au musée de Nancy avant le 30 frimaire an II ; marché de l'art parisien en 1981 ; donné au musée des Beaux-Arts de Lyon en 1987 par la Banque et la fondation Pétrofigaz.

Sources : Lyon, musée des Beaux-Arts, documentation de Gilles Chomer ; Nancy, A.D., L 1694, n°106.

Bibliographie : Chomer dans Rouen, 1984, p. 113-114 ; Chomer, 1986, p. 57, 59-60, n°61 ; Chomer, 1987, p. 25, n°2 ; Foucart, 1987, p. 4-21 ; Revue du Louvre, 1987, p. 309 ; Foucart dans Meaux, 1988-1989, p. 138 ; Amigues-de Uffrédi, Charret-Berthon, 1989, n°67, p. 251-254 ; Brunet, 1991, p. 84 ; Brunet, Ceroni, 1991, p. 77 ; Rosenberg dans Montréal, 1993, n°7, p. 60 et p. 70 ; Mérot, 1994, p. 65 ; Thuillier, 1994, p. 89 ; Bajou, 1996, p. 14 ; Brême, 1998a, p. 46 ; Brême, 1998b, p. 41 ; Jacques Thuillier dans Rennes, 1998, p. 45 ; Claerr-Roussel, 1999, p. 84 ; Durey, 1989, p. 44 ; Bassani Pacht dans Blois, 2003-2004, p. 194 ; Rosenberg, 2005, p. 55 ; Flick, 2008, p. 139, 142-143 ; Beghain et al., 2009, p. 757 ; Beghain, 2011, p. 48-50, repr. p. 49 ; Stuccilli, 2013, p. 10 et note 22.

Exposition : Meaux, 1988-1989, n°36, p. 140.

Ce tableau semble avoir été peint pour une église carmélite. Le sujet en lui-même le rapproche des ordres carmélites chez qui la dévotion pour sainte Thérèse est particulièrement développée. Sa présence n'est attestée en Lorraine qu'en 1794 dans le *Catalogue des tableaux, statues en marbre et en pierre et estampes rassemblés au Musée de Nancy* (rédigé avant le 30 frimaire an II) : « 106. Ste Thérèse à qui un ange enfonce un trait dans la poitrine pour exprimer qu'elle était pénétrée de l'amour divin. Grand tableau peint par Oradus BLANCUS de Lyon »⁴⁷. Les recherches en archives menées lors de la redécouverte de ce tableau n'ont pas permis de trouver d'évocations plus anciennes du tableau dans les biens des deux couvents carmélites présents à Nancy au XVII^e siècle : le couvent des Carmes fondé en 1611, où il existait une chapelle placée sous le vocable de Sainte-Thérèse, et celui des Grandes Carmélites fondé en 1618⁴⁸. En l'absence de mention plus ancienne, il est difficile de

⁴⁷ Chomer, 1987, p. 25.

⁴⁸ Communication écrite de Michel Sylvestre à Gilles Chomer datée du 26 février 1987. Lyon, musée des Beaux-Arts, documentation Gilles Chomer.

déterminer si le tableau a été exécuté dès 1621 pour un Carmel de Nancy ou si, au cours des XVII^e et XVIII^e siècle, à un moment où l'ordre connaît un certain nombre de difficultés et que des couvents sont fermés, le tableau a été transféré depuis Lyon vers Nancy⁴⁹.

Le thème de l'extase est en lien avec les événements spirituels contemporains, Thérèse d'Avila étant béatifiée en 1610, puis canonisée une année seulement après l'exécution de ce tableau en 1622. Au cours de la première moitié du XVII^e siècle, les textes thérésiens se diffusent en France et l'influence de la vie de sainte Thérèse devient plus prégnante dans les ordres des Carmes et du Carmel. Le choix de la représentation de la Transverbération de la sainte n'est pas anodin. En effet, ce thème est introduit par la première fois dans l'ouvrage d'Adriaen Collaert et Cornelis Galle⁵⁰, *Vita B. Virginis Teresiae a Iesu* (**fig. 1**), publié à Anvers en 1613. Ce livre a permis de faire évoluer l'iconographie traditionnelle de la sainte, du simple portrait à un cycle hagiographique plus diversifié se concentrant autour de plusieurs scènes illustrant la vie de la sainte. Les gravures présentes dans le livre ont inspiré durablement les artistes, l'ouvrage d'Adriaen Collaert et Cornelis Galle ayant été plusieurs fois réédité.

La composition rejoint formellement celle de Palma il Giovane (**fig. 2**) datée de la première moitié du siècle. L'art de Palma il Giovane, notamment l'élongation des formes et les coloris clairs, a profondément marqué l'art d'Horace Le Blanc qui l'a côtoyé en ce début de XVII^e siècle. Dans les deux compositions, qui semblent directement inspirées par les gravures de Collaert et Galle, la sainte se trouve près d'un autel, elle est soutenue par un ange tandis qu'un autre perfore son cœur d'une grande flèche tandis que le Christ apparaît dans la partie supérieure. L'apparition du Christ, qui évoque *L'Autoportrait* de Palma il Giovane de la Pinacoteca di Brera (**fig. 3**), accentue la dynamique diagonale du tableau. Son visage est en lien direct avec l'art de Palma il Giovane. En effet, deux œuvres du peintre vénitien étaient présentes à Lyon dans les années 1620 : une *Flagellation du Christ* (Lyon, musée des Beaux-Arts) et une *Lamentation sur le corps du Christ* (Milan, collection particulière)⁵¹.

Ce tableau fait partie des rares œuvres pour laquelle nous possédons un dessin préparatoire (**cat. D4**). Ce dessin est très proche de la composition finale, cependant il faut noter un certain nombre de variations dans la position des personnages.

⁴⁹ Foucart, 1987, p. 8-9.

⁵⁰ Paris, 1982-1983, p. 43-44 et p. 47.

⁵¹ Chomer, 1986, p. 49-60.



Fig. 1 - Adriaen Collaert, Cornelis Galle, *La Transverberation de saint Thérèse* dans *Vita B. Virginis a Iesu*, planche 8, 1613, Paris, Bibliothèque nationale de France, RD-152-4 © Gallica



Fig.2 – Palma il Giovane, *La Transverberation de sainte Thérèse*, vers 1615-1620, Rome, basilique di San Pancrazio © Fondazione Federico Zeri



Fig.3 – Palma il Giovane, *Autoportrait*, vers 1590, Milan, Pinacothèque de Brera (Inv. 109) © <http://crrs.ca/event/friday-workshop-philip-sohm/>

P5 - L'Annonciation

1622

Huile sur toile

H. 267,5 ; l. 211 cm

Inscription : signé daté en bas à droite « Horatius Blancus Lugduny Faciebat / 1622 »

Billom, collégiale de Saint-Cerneuf



© Oriane Lavit

Historique : proviendrait du collège des Jésuites de Billom ; déposée à une date inconnue dans l'église Saint-Loup de Billom, signalé par un inventaire de 1906 ; déposée à l'église collégiale de Saint-Cerneuf dans les années 1980 ; classé au titre des Monuments historiques, 1994.

Bibliographie : Brunet, 1991, p. 83-84 ; Brunet, Ceroni, 1991, p. 77 ; Claerr-Roussel, 1999, p. 84 ; Rosenberg, 2005, p. 55 ; Flick, 2008, p. 142 ; Beghain et al., 2009, p. 757 ; Beghain, 2011, p. 50 ; Cibien, 2014, p. 4-5, repr.

Réapparue en 1991, *L'Annonciation* fait partie des dernières œuvres d'Horace Le Blanc redécouvertes. Le lieu pour lequel elle a été créée reste incertain. Comme elle n'apparaît ni dans les visites pastorales de l'église Saint-Loup de Billom, ni dans les inventaires révolutionnaires, il semble donc que ce tableau ait été déposé dans l'église de Saint-Loup au moment des bouleversements révolutionnaires et de la suppression de plusieurs ordres religieux. Les études des archives menées par l'Inventaire Général permettent de mieux appréhender sa provenance probable.

Quatre couvents se trouvent à Billom : les Capucins, les Bénédictins, les Jésuites et les Visitandines. Ces dernières ne peuvent pas être considérées comme les commanditaires de l'œuvre, leur couvent n'étant fondé qu'en 1648. Par ailleurs, l'inventaire détaillé du mobilier du couvent capucin de Billom ne cite pas d'*Annonciation*. Il ne reste donc seulement deux couvents, bénédictin et jésuite, qui auraient pu être les commanditaires de cette toile. Le couvent des bénédictins est fondé en 1621, date inscrite sur le tableau. Le mobilier a été acheté en 1792 par la fabrique de Saint-Loup lieu où se trouvait le tableau avant sa dépose à l'église Saint-Cerneuf. D'autre part, le collège des Jésuites est installé à Billom depuis 1558 et ses bâtiments ont été partiellement reconstruits en 1621. L'inventaire de la chapelle de la Congrégation des Maîtres daté de 1762 mentionne une *Annonciation* sur le maître-autel. Le tableau a donc pu être composé pour l'un ou l'autre de ces deux couvents pour lesquels l'année 1621 est charnière. Selon Marceline Brunet (1991), l'inventaire de 1762 rend plus probable que le tableau ait été exécuté pour les Jésuites.

L'œuvre est composée autour d'un axe perspectif maladroite formé par la table. Cette faiblesse dans la perspective est visible également dans la *Mise au tombeau en présence de deux donateurs* (**cat. P3**) datée de 1621, dans laquelle la profondeur est montrée par la pierre tombale. La physionomie de l'archange Gabriel, l'élongation de son corps et la position de ses

ailes se retrouvent dans l'ange transperçant le cœur de *L'Extase de sainte Thèse* (**cat. P4**). Le visage de la Vierge est semblable à ceux des femmes au premier plan de la *Trinité adorée par des saints* (**cat. P8**) datée vers 1627. Le schéma de la composition ne ressemble pas au seul dessin connu de Le Blanc traitant du même sujet (**cat. D1**) : l'archange apparaît sur une nuée dans l'encadrement de la fenêtre dans la partie droite de la composition. Contrairement à la peinture où Gabriel et la Vierge sont au même niveau, le dessin est marqué par une diagonale partant de la Vierge agenouillée et allant jusqu'à l'ange en vol.

P6 – Saint Sébastien

1624

Huile sur toile

H. 224 ; l. 161 cm

Signé et daté en bas à gauche sur le tronc d'arbre « Ho^{us} Blangus F/1624 »

Rouen, musée des Beaux-Arts (SR9)



© Corentin Dury

Historique : Couvent des Capucins de Rouen, XVII^e siècle ; saisie révolutionnaire, 1792 ; entrée au musée des Beaux-Arts de Rouen, 1795.

Sources : Pierrefitte-sur-Seine, A.N., F/17/1270B, Le Carpentier, 1795, 1^{er} cahier, n° 110.

Bibliographie : catalogue, 1809, n°97 ; Catalogue Rouen, 1811, p. 54, n° 97 (Honorius Blangus, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1815, p. 58, n° 99 (Honorius Blangus, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1818, p. 69, n° 122 (Honorius Blangus élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1820, p. 59, n° 104 (Honorius Blangus, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1822, p. 59, n° 106 (Honorius Blangus, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1824, p. 58, n° 108 (Honorius Blangus, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1830, p. 108, n° 183 (Honorius Blangus, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1834, p. 86, n° 177 (Blangus Honorius, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1836, p. 69, n° 177 (Blangus Honorius, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1837, p. 80, n° 192 (Blangus Honorius, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1846, p. 63, n° 272 (Blangus Honorius, élève des Carrache) ; Beaurepaire, 1853, p. 422 (Blangus) ; Catalogue Rouen, 1855, n° 266 (Blangus Honorius, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1858, n° 320 (Blangus Honorius, élève des Carrache) ; Catalogue Rouen, 1861, n° 320 (Blangus Honorius, élève des Carrache) ; Lebel, 1890, n°45 (Blangus H, italien, école de Carrache) ; Lafond, 1905, n°45, p. 19-20 (Blangus, école bolonaise) ; Minet, 1911, n°477 (Blangus H, italien, école de Carrache) ; Nicolle, 1920, p. 6 (Blangus) ; Sterling dans Paris, 1934, p. 80-81 (Horace Le Blanc) ; Sterling, 1961, p. 107-108 ; Laclotte, Vergnet-Ruiz, 1962, p. 242 ; Rosenberg, 1966, n°63, p. 78 ; Popovitch, 1967, p. 76 ; Popovitch, 1978, p. 91 ; Gagneux, 1984, p. 50, repr. photo 7, p. 51 ; Chomer, 1987, n° 4, p. 28, repr. ; Foucart, 1987, p. 16-17 ; Foucart dans Meaux, 1988-1989, p. 138 et 140 ; Brunet, 1991, p. 84 ; Bergot, Grandjean, Pessiot, 1992, p. 208, repr. ; Mérot, 1994, p. 65 ; Bajou, 1996, p. 14 ; Benezit, éd. 1999, p. 380 ; Malgouyres, 2000, n°84, p. 97, repr. ; Georgel, 2004, p. 190 ; Rosenberg, 2005, p. 55 ; Beghain et al., 2009, p. 757 ; Beghain, 2011, p. 47.

Expositions : Rouen, 1984, n°18, p. 114-116 ; Montréal, 1993, n°7, p. 60 ; Florence, 2005, n° III.23, p. 278, repr. ; Paris, 2013, n°34, p. 54.

Le *Saint Sébastien* de Rouen est l'œuvre la plus célèbre de la main d'Horace Le Blanc, elle a d'ailleurs été reproduite plusieurs fois. L'attribution qui s'est maintenue du XIX^e siècle au début du XX^e siècle à l'école des Carrache s'appuyait sur une mauvaise lecture de la signature lue « Honorius » au lieu d'« Horatius ». Charles Sterling est le premier à proposer le nom d'Horace Le Blanc en avril 1934 dans une lettre adressée au conservateur Fernand Guey⁵², et à la reproduire en 1961.

Signé et daté 1624, ce *Saint Sébastien* provenant des Capucins de Rouen, a dû être exécuté pendant le séjour parisien d'Horace Le Blanc entre 1624-1625. Appelé par Charles de Valois duc d'Angoulême il quitte Lyon pour Paris afin de décorer la galerie des batailles du château de Grosbois. Cette commande du couvent des Capucins rouennais, géographiquement éloigné de l'atelier lyonnais d'Horace Le Blanc, témoigne du système de recommandations au sein d'un même ordre religieux : pas moins de quatre œuvres ont été peintes par Horace Le Blanc pour l'ordre des Capucins.

Le saint est particulièrement mis en valeur : il occupe toute la hauteur du tableau dans une œuvre au cadrage serré. Ses bourreaux sont déjà en train de quitter la scène et ne sont évoqués que comme de petites silhouettes perdues dans le lointain. Horace Le Blanc déploie ici une grande maîtrise de l'anatomie. La composition est équilibrée par la tunique posée sur un tronc à côté d'une armure et d'un casque à droite, en pendant du saint. Ce dernier a le regard fixé sur les deux anges dans la partie haute qui lui apportent la palme et la couronne du martyr.

La dette d'Horace Le Blanc envers l'art italien, et plus particulièrement l'art vénitien de Palma il Giovane, est clairement perceptible dans cette œuvre. La façon de modeler le corps du saint, le traitement en quelques touches de peinture de la silhouette des soldats disparaissant dans le paysage, la gamme des couleurs employées révèlent une connaissance directe de la peinture vénitienne. L'œuvre d'Horace Le Blanc montre de grandes similitudes avec *Le Saint Sébastien* de Monselice exécuté par Palma il Giovane en 1611 (**fig. 1**), dont le dessin préparatoire est conservé à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (**cat. DR3**). Les deux artistes donnent au saint une attitude semblable : position des jambes, bras attaché derrière le dos, visage tourné vers le ciel regardant les anges apportant la palme du martyr. Se pourrait-il qu'Horace Le Blanc ait pu voir le modèle du saint Sébastien de Palma il Giovane qui a circulé par la gravure notamment grâce à Sadeler Aegidius II (vers 1568-1629) ou encore Thomas de Leu (vers 1555-1612) (**fig. 2**)?

⁵² Chomer dans Rouen, 1984, n°18.

Pour autant, cette proximité avec la peinture vénitienne ne doit pas nous faire omettre les souvenirs de la second Ecole de Fontainebleau qui sont illustrés notamment dans cette œuvre dans l’allongement des anatomies et la contorsion du corps du saint. Les coloris jaune, rouge et magenta évoquent ceux présents dans *La Transverbération de sainte Thérèse* (cat. P4).

Comme le faisait remarquer Gilles Chomer (1987), il faut noter ici le traitement du paysage en arrière-plan. Si aucun dessin de paysage de la main d’Horace Le Blanc n’est parvenu jusqu’à nous, l’étude des ventes montre que l’artiste en a réalisés comme en témoigne le lot des dessins du cabinet Paignon-Dijonval (cat. *D6a à g) qui compte six dessins de paysage.

Le thème du *Saint Sébastien* est de nouveau traité par Horace Le Blanc dans un tableau de dévotion privée (cat. *P9) dont nous trouvons la mention dans l’inventaire après-décès de Pierre Bonnard (1642).



Fig. 1 – Palma il Giovane, *Saint Sébastien*, vers 1611, Huile sur toile, H. 330 ; l. 140 cm, Monselice, Santuario delle Sette Chiese. © Beweb.



Fig. 2 – Thomas de Leu, d’après Palma il Giovane, *Saint Sébastien*, vers 1580-1612, H. 290 ; l. 210 mm, Londres, British Museum, X, 2.30 © British Museum.

P7 – La Vierge à l'Enfant adorée par les saints Just, François, Henri et Louis

Vers 1620-1626 ?

Huile sur toile

H. 252 ; l. 310 cm

Tournon-sur-Rhône, collégiale Saint-Julien



© Oriane Lavit

Historique : selon Pierre-Paul Sevin le tableau aurait été offert par la famille des Tournon au couvent des Capucins de Tournon-sur-Rhône ; église détruite en 1790 ; transfert du tableau après la Révolution à l'église Saint-Julien.

Sources: Tournon, bibliothèque, fonds Vernet, 105, description des tableaux de la collégiale Saint-Julien, 16 avril 1919 ; lettre d'Henri Focillon, 21 avril 1919 ; lettre d'Eugène Vial, 1er juin 1919.

Bibliographie : Benoît d'Entrevaux, 1905, p. 25 ; Audin, Vial, 1919b, p. 324 ; Sterling, 1961, p. 106 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 113 ; Chomer, 1987, cat. 5, p. 29-31 ; Foucart dans Meaux, 1988-1989, p. 138 ; Bajou, 1996, p. 14 ; Flick, 2008, p. 142.

Ce tableau est décrit par le peintre Pierre-Paul Sevin en 1699 (Benoît d'Entrevaux, 1905, p. 25) :

« Le tableau deu maistre autel est très bien peint par M. Honoré Le Blanc, eslève du Palme Vechio à Venise. Dans ce tableau on y remarque lè bon goust et liberté du pinceau vénitien ; le haut de ce tableau est une gloire d'anges qui jouent des instrumens d'autres chantant la musique, au milieu sur une nue est assise la Ste-Vierge tenant son fils qui semble écouter les louanges des anges et du saint patron de cette église qui sont au bas du tableau en prières. Les figures sont plus grandes que nature. La première est saint Just avec ses habits épiscopaux, comme évesque de Lyon. Il est assis tenant un grand livre ouvert sur son genouil dont il tourne un feuillet et regarde à même cette gloire céleste. Cette teste est d'un goust ferme de couleurs et de pinceau dont les touches sont d'une grande liberté de peindre aussy que le reste de la draperie qui semble vraye si bien cela est entendu. Vis-à-vis est saint Louis la couronne en teste, les sceptres en main et revestu des habits royaux ; à costé est saint Henry partie armé et tenant une palme, et auprès est saint François. Toutes ces figures font un tout ensemble lunion d'un bon et excellent tableau. Dont je prends plaisir à le décrire en l'admirant à cause que M. Honoré Blanc estant premier peintre de la ville de Lyon. Deffunc mon père François Sevin avoit appris à peindre de ce grand homme dont ses enseignements ont passé jusques à moy Paul Sevin qui ay appris à peindre de mon pere eslève de M. Honoré Blanc ».

L'œuvre est destinée au couvent des Capucins de Tournon, qui, comme le précise déjà Pierre-Paul Sevin, a été construit aux frais des seigneurs de Tournon. Just-Louis de Tournon est désireux de fonder un couvent des Capucins mais ce dernier n'est bâti qu'après sa mort, à

partir de 1619, par son fils, Just-Henri, comte de Tournon et chevaliers des ordres du roi, et son petit-fils, Just-Louis II. À cet effet, le 5 novembre 1619, Just-Henri plante une croix dans le terrain qu'il donne au couvent et en 1626, Just-Louis II débute la construction de la chapelle Saint-Charles. Lorsque Just-Henri est appelé à la cours, à Paris, il charge son fils de fournir aux religieux capucins l'ensemble des ornements et meubles nécessaires à l'ordre. Le tableau a dû être réalisé pour la consécration de l'autel majeur de l'église, soit entre les années 1619, début des travaux, et 1626 qui marque probablement la fin de ces derniers⁵³.

Le couvent est dédié à saint François, saint tutélaire de l'ordre des capucins, et l'église conventuelle à saint Just. L'iconographie de ce tableau est donc en fort lien avec cette fondation : quatre saints en adoration devant la Vierge à l'Enfant entourés de plusieurs anges, saint Just dans sa tenue d'évêque, saint François dans sa bure, saint Henri tenant la palme du martyr et enfin saint Louis qui présente dans sa main le saint Clou de la Passion. Saint Just, saint Henri et saint Louis évoquent les fondateurs du couvent : Just-Henri et son fils Just-Louis II, saint Just étant aussi le saint dédicataire de l'église. Il est d'ailleurs séduisant de penser que les visages de saint Henri et saint Louis dont les physionomies sont très proches soient les portraits de Just-Henri et Just-Louis II.

La composition bipartite est issue de la Contre-Réforme avec un registre terrestre dédié aux saints intercesseurs campés puissamment sur le sol, séparés par une nuée du monde divin. Ce type de représentation est fréquent dans la peinture post-tridentine, et notamment chez les artistes bolonais, qu'Horace Le Blanc a dû côtoyer lors de son séjour romain entre 1600-1608.

L'ange musicien dans la partie supérieure dextre du tableau ainsi que la position de l'Enfant Jésus sont proches du dessin de Cologne (**cat. D13**). Par ailleurs, comme le notait Gilles Chomer (1987), le profil de certains anges, notamment celui placé à dextre au-dessus de saint Just, peut faire penser au visage du *Saint Sébastien* (**cat. P6**). Les coloris utilisés comme le vert de la tunique de l'ange, évoquent l'activité du peintre située entre 1619 et 1624. Ces dates sont cohérentes avec la période de construction du couvent (1619-1626) : la peinture pourrait dater de cette même tranche chronologique.

⁵³ Boys, 1842, p. 79.

P8 – La Trinité adorée par des saints

Vers 1627

Huile sur toile

H : 339, l. 210 cm

Lyon, chapelle Ampère



Eric Dussert, Thierry Leroy © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel / Ville de Lyon ; 2013 – ADAGP

Historique : installé sur le maître-autel de l'église de la Trinité du collège des Jésuites, 1627 ; réduit à droite et à gauche dans le cadre du réaménagement du chœur par Ferdinand Delamonce, 1734 ; classé au titre des Monuments historiques, 1978 ; restauration par l'ARCOA, 1985.

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 81 ; Almanach, 1762, p. 206 ; Dulaure, 1789, p. 356 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 60-61 ; Monfalcon, 1866, p. 156 ; Charvet, 1874, p. 163 ; Charvet, 1891, p. 372 ; Marquis, 1970, I, p. 33-34 ; Supplément Gazette des Beaux-Arts, 1973, p. 5 ; Ternois, 1975, p. 239 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 93 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 113 ; Chomer, 1985, p. 10-11 ; Chomer, 1987, n°1, p. 23, repr. fig. 3 ; Foucart, 1987, p. 18-19, repr. pl. 2 ; Foucart dans Meaux, 1988-1989, p. 138 ; Amigues de Uffrédi, Charret-Berthon, 1989, p. 553-554 ; Brunet, 1991, p. 84 ; Brunet, Ceroni, 1991, p. 77 ; Gardes, 1993, p. 49 ; Bajou, 1996, p. 14 ; Mérot, 1994, p. 65 ; Flick, 2008, p. 138-140 ; Beghain et al., 2009, p. 757 ; Beghain, 2011, p. 47-48, repr. p. 44 ; Prat, 2013, p. 209-210.

Il s'agit de la seule œuvre d'Horace Le Blanc qui est restée dans son emplacement d'origine. En effet, *La Pentecôte* (**cat. P2**) de la Chaise-Dieu, bien que maintenue dans son église de destination, a été déplacée sur un autre autel. Dès 1741, *La Trinité adorée par des saints* est citée par André Clapasson : « [...] les entre-pilastres sont remplis par un grand tableau dans le fond, qui représente le mystère de la Trinité peint par le Blanc ». À partir du XVIII^e siècle, ce tableau est mentionné dans toutes les descriptions de la ville.

L'autel de l'église du collège des Jésuites est élevé en août 1622 et inauguré le 29 octobre, l'année même où saint Ignace de Loyola est canonisé. Selon l'étude de Jean-Marie Marquis (1970), le tableau semble être installé cinq années plus tard, en 1627, la dorure étant payée le 16 octobre 1627. Il serait, certes, étrange que la consécration de l'autel ait eu lieu en l'absence du tableau. Cependant, Horace Le Blanc remploie dans cette *Trinité* un motif de tête d'ange en l'inversant (**fig. 1 et 2**) - celui placé à dextre juste derrière le Christ - déjà utilisé pour le *Saint Sébastien* de 1624 (**cat. P6**). Leur comparaison montre un artiste qui maîtrise bien mieux le rendu des carnations et de la chevelure, par un pinceau libre et assuré, dans cette toile de la *Trinité*. Par ailleurs, la qualité de la composition ascendante et des raccourcis, l'usage de coloris clairs plaident en faveur d'une œuvre postérieure au *Saint Sébastien*. Ainsi, la date de 1627 semble être plus probable que celle de 1622. Il est à noter que Dieu le Père et le Christ sont très proches de ceux de *La Pentecôte* de la Chaise-Dieu qui date de 1619 (**cat.**

P2b) mais la lumière qui baigne l'ensemble de la composition rompt avec les forts effets d'ombres présents dans les années 1620-1622.

Horace Le Blanc traite dans ce tableau un sujet cher à la Contre-Réforme. La Trinité, vocable de l'église à laquelle le tableau était destiné, somme la composition. Elle est adorée par une multitude de saints. Nous pouvons discerner de haut en bas et de dextre à senestre : David, la Vierge, Moïse montrant les tables de la Loi, saint Paul tenant son épée, saint Pierre avec les clés, saint Jean-Baptiste. Au registre inférieur se trouvent saint Laurent, tenant la palme de son martyre et le grill et saint Etienne portant une pierre. Au premier plan, saint Charles Borromée en prière regarde la Trinité, saint François d'Assise vêtu de la bure, tendant les mains vers le ciel, côtoie la Madeleine avec un pot d'onguent. Plusieurs autres personnages ne sont pas identifiables. Il faut noter que les deux hommes s'enlaçant, en bas à dextre du tableau, dont la réalisation picturale est beaucoup plus faible, ont dû être rajoutés postérieurement à la création de la peinture.

En 1734, Ferdinand Delamonce réaménage la chapelle et crée un nouvel autel. La toile est amputée au moins dans sa partie dextre et inférieure pour qu'elle puisse s'intégrer au nouveau décor. Cela a tronqué plusieurs personnages : Gilles Chomer notait à juste titre que la main à dextre de la composition n'est reliée à aucun corps. Par ailleurs, la découverte, réalisée en 1999 par Jean-Christophe Baudequin, d'une étude préparatoire (**cat. D11**), au-delà des modifications qu'a pu apporter l'artiste entre le dessin et l'œuvre finale, semble confirmer la perte de plusieurs parties de la peinture. Les saints et saintes au premier plan du tableau ne sont visibles qu'à partir du buste. En comparant la peinture et le dessin, nous pouvons voir que le bas de la composition a dû être largement coupé. Il en résulte une impression d'*horror vacui* qui n'existait pas à l'origine. Le dessin, bien que fourmillant de personnages, montre une composition plus aérée. L'étude préparatoire est plus dynamique et les saints sont en mouvement jusqu'à la Trinité. La peinture est assagie mais conserve la même disposition en « V » ascendante.



Fig. 1 – détail de l'ange de *Saint Sébastien*



Fig. 2 – détail de l'ange de *La Trinité adorée par des saints*

P9 – La procession vers le château Saint-Ange

Vers 1628 ?

Huile sur toile

H. 138 ; l. 179 cm

Marques : au revers de la toile, à senestre, cachet en cire rouge « AM » (?) ; à dextre, « V » ou « A » encerclé, entouré de quatre fleurs de lys disposées en croix grecques et de quatre « L » disposés en croix de saint André. L'ensemble semble surmonté d'une couronne.

Dijon, musée d'art sacré (MAS 2004.1.1.1)



© François Perrodin, Musée d'art sacré, Dijon

Historique : chœur du couvent des Célestins de Lyon ; collège Notre-Dame de Mongré de Villefranche-sur-Saône, depuis le milieu du XIX^e siècle ; Paris, vente Sotheby's, lot n° 3, 27 juin 2002 ; Paris, vente Sotheby's, lot n° 2 , 25 juin 2003 ; acquis par la Société des Amis des Musées de Dijon pour le musée d'art sacré, 2004.

Source : Lyon, B.M., fonds Coste 263, 1755, p. 86 ; Lyon, musée des Beaux-Arts, documentation de Gilles Chomer.

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 34 ; Curiosités de Lyon, 1760, p. 20 ; Almanach, 1762, p. 215 ; Dulaure, 1789, p. 316 ; Montaiglon-Rolle, 1862, p. 121 ; Monfalcon, 1866, p. 154 ; Desvernay, 1898, p. 193 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 55 ; Chomer, 1987, n° 22a, p. 43 ; Damongeot-Bourdat, 2005, p. 34, note 39, p. 39 ; Rosenberg, 2005, p. 55 ; Bulletin des musées de Dijon, 2003-2005, p. 125, repr. ; Flick, 2008, p. 142 ; Beghain et al., 2009, p. 757 ; Beghain, 2011, p. 50 ; Blondel, 2012, p. 18, repr. ; Blondel, 2013, p. 139, repr. ill. 18, p. 150.

Gilles Chomer a redécouvert ce tableau auquel il a dédié une part de sa documentation. L'œuvre correspond à une description faite par André Clapasson en 1741 :

« La menuiserie qui décore le chœur du sanctuaire est assez bien exécutée, on a placé au-dessus de la corniche qui le termine différents tableaux de chevalet entres lesquels il y en a de remarquables; celui qui représente S. Charles Archevêque de Milan faisant une procession est des meilleurs ouvrages de Thomas (sic) Le Blanc »

L'erreur faite par Clapasson sur le nom de l'artiste semble être une simple confusion avec Thomas Blanchet. Comme Gilles Chomer l'a indiqué, André Clapasson n'a pas relu ses épreuves. Cette œuvre n'est pas évoquée par Jean de Bombourg (1675) mais Rolle et Montaiglon (1862) mentionnent une note manuscrite, qu'ils datent du XVII^e siècle, sur un des exemplaires de Bombourg de la bibliothèque du Palais des Arts qui cite « et une procession de saint Grégoire, peinte par le fameux *Le Blanc* ; elle est dans le chœur ». Enfin, l'erreur iconographique d'André Clapasson, est corrigée dans le manuscrit du père Pecollet (1755) qui note : « seize tableaux dans le choeur, dont un représentant une procession de st grégoire, du fameux *Le Blanc* ».

Cette peinture illustre un épisode de la *Légende Dorée* de Jacques de Voragine, dans lequel saint Grégoire conduit une procession de l'image de la sainte Vierge jusqu'au château Saint-Ange apportant une fin miraculeuse à la peste qui dévastait la ville éternelle⁵⁴. Il faut noter que ce texte, condamné par la pensée post-tridentine, est rarement employé par les artistes du XVII^e siècle. Horace Le Blanc suit fidèlement le texte : dans le ciel l'ange remet l'épée dans son fourreau, signe que la peste va cesser. La procession est suivie par saint Grégoire, mis en valeur au premier plan, et des cardinaux qui clôturent le cortège. La seule modification apportée au texte par Horace Le Blanc est le remplacement de la peinture de la Vierge par une statue.

Rien n'est connu sur les circonstances et les raisons de cette commande. Pour autant, l'iconographie choisie, en lien direct avec la fin d'une épidémie de peste, peut trouver un écho dans l'arrêt du « mal contagieux » qui a ravagé Lyon entre 1628 et 1629. La peste est alors considérée comme une punition divine et la vie des Lyonnais s'organise dans le dessein d'apaiser la colère de Dieu. Ainsi, ces mêmes années, un vœu est fait à Notre-Dame de Lorette (**cat. D12**), à Notre-Dame du Puy, des processions sont réalisées, plus en l'honneur de la Vierge que de saint Roch, patron des pestiférés.

Les coloris très clairs et lumineux de la peinture, bien différents des accents presque ténébristes des peintures du début des années 1620, sont proches de ceux de *La Trinité adorée par des saints* (**cat. P8**). Le traitement des habits des deux porteurs de la statue, de jaune orangé à bordure rouge, rappelle la tunique de saint Etienne, s'y retrouve aussi la même façon de rendre les plis des tissus, par des aplats de teintes plus sombres. La manière dont est traité saint Grégoire et le porteur qui tourne légèrement son visage évoquent, eux aussi, les saints personnages de *La Trinité*.

⁵⁴ « Comme la peste dont il a été parlé plus haut exerçait encore ses 'ravages dans Rome, il ordonna qu'on ferait, au temps de Pâques, comme de coutume, une procession autour de la ville en chantant les litanies ; on y porta en avant avec grande révérence l' image de, la bienheureuse Marie toujours Vierge, qui est à Rome dans l' Eglise de Sainte-Marie-Majeure et qu'on dit avoir été peinte avec une ressemblance parfaite, par saint Luc, médecin et peintre excellent ; et voilà que l' air , corrompu et infecté s'écarterait pour faire place à l' image, comme s'il n'en pouvait supporter la présence : En sorte qu'en arrière du tableau restait une merveilleuse sérénité et l' air reprenait toute sa pureté. On rapporte qu' alors, on entendit dans les airs les voix des anges, qui chantaient vis-à-vis de l' image: « *Regina caeli laetare, alleluia, quia quem meruisti portare, alleluia, resurrexit, sicut dixit, alleluia.* Reine du ciel, réjouissez-vous, alléluia; car celui que vous avez mérité de porter; alléluia, est ressuscité, alléluia. » A quoi saint Grégoire ajouta à l' instant ces mots: « *Ora pro nobis Deum, alleluia.* Priez Dieu pour nous, alléluia. » Alors saint Grégoire vit, sur le château de Crescentius, l' ange du Seigneur essuyant un glaive ensanglanté qu' il remit dans le' fourreau saint Grégoire comprit alors que la peste avait cessé et c'est en effet ce qui arriva, ce château reçut depuis le nom de château Saint-Ange. »

P10 – La Descente de Croix

1635

Huile sur toile

H. 264 ; l. 192 cm

Signé, daté en bas à droite « Ho^{us} Blangus faciebat 1635 »

Inscription : sur le phylactère, « Ecce Agnus Dei »

Gray, basilique Notre-Dame



Yves Sancey, © Région Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine. ADAGP, 1999

Historique : documenté au couvent des Capucins de Gray, avant la Révolution Française ; attesté à la bibliothèque de Gray, 1801 ; déposé dans la basilique Notre-Dame de Gray, au cours du XIX^e siècle ; classé au titre des Monuments historiques, 1977.

Bibliographie : Besson, Gatin, 1892, n°54, p. 766 (Jérôme Blancus, Maublanc) ; Claerr-Roussel, 1998, p.7, repr. (Horace Le Blanc) ; Claerr-Roussel, 1999, p. 83-84 ; Rosenberg, 2005, p. 55 ; Flick, 2008, p. 142 ; Beghain, 2011, p. 50.

La Descente de Croix provient du couvent des Capucins du Gray comme en attestent plusieurs éléments. L'iconographie de cette œuvre valorise particulièrement deux saints : Jean Baptiste, à qui était dédié le couvent des Capucins de Gray, et François, saint patron de l'ordre des Capucins. Par ailleurs, Christine Claerr-Roussel (1999) a retrouvé l'inventaire du mobilier du couvent réalisé le 14 vendémiaire an VI où se trouve la mention « un grand tableau provenant du retable du maître-autel [...] représentant une descente de croix ». Un dessin⁵⁵ (**fig. 1**), encore inédit et conservé au département des estampes de la bibliothèque nationale vient confirmer l'origine de l'œuvre. Il s'agit d'une copie dessinée du tableau d'Horace Le Blanc exécutée par un artiste dijonnais : Jean-Baptiste Lallemand (1716 - vers 1803). Cette copie signée n'est pas datée mais elle est assurément antérieure aux années 1800. La légende est explicite « tableau ditalie [sic] aux Capucins de gray en franche Comté ». Nous savons que l'œuvre est ensuite déposée à la bibliothèque de Gray où elle est décrite en 1801 par Pierre Bonnet⁵⁶ comme « Très grand tableau représentant une descente de croix. Ce tableau original de Jérôme Blancus (probablement Maublanc) fixait ainsi que le précédent l'attention des étrangers ». Le tableau est finalement accroché dans l'église Notre-Dame de Gray.

L'ordre des Capucins est en pleine expansion durant la première moitié du XVII^e siècle. Le nombre de leurs couvents en France passe de trente-et-un en 1589 à trois cent seize en 1643. En Franche-Comté, le couvent de Gray devient célèbre au cours de l'année 1616 grâce à une statuette miraculeuse de *La Vierge à l'Enfant*⁵⁷ qui opèrerait de nombreuses guérisons. Cette dernière entraîne une forte vague de pèlerinages ainsi que de riches dons. L'aisance financière et l'importance nouvelle du couvent des capucins de Gray leur permettent de faire appel à un

⁵⁵ Jean-Baptiste Lallemand, *Tableau ditalie [sic] aux Capucins de gray en franche Comté*, plume, lavis à l'encre de Chine, 12 x 9,5 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, département estampes et photographies, (ESTRESERVE VE-26 (R))

⁵⁶ Cité dans Besson, Gatin, 1892, p. 766.

⁵⁷ Aujourd'hui conservée à l'église Notre-Dame de Gray

peintre renommé de Lyon : Horace Le Blanc. Ainsi que le soulignait Catherine Claerr-Roussel en 1999, cette commande éclaire aussi le lien entre Gray et Lyon via la Saône, permettant les échanges et les flux commerciaux.

Il n'est pas surprenant que le tableau ait « fixé l'attention des étrangers ». *La Descente de Croix*, que nous pouvons considérer comme le testament pictural d'Horace Le Blanc, marque par son intensité. Saint Jean-Baptiste nous invite à entrer dans une composition marquée par un véritable drame contenu. Le Corps du Christ étendu sur les genoux de sa mère est souligné par un éclairage cru. Cette peinture peut surprendre aux premiers abords tant les jeux d'ombre et de lumière et ce violent clair-obscur tranchent avec les coloris clairs et apaisés des autres œuvres connues. Et pour cause, une dizaine d'années sépare cette *Descente de Croix* et *La Trinité adorée par des saints* (**cat. P8**) qui date au plus tard de 1627.

Ce tableau montre qu'Horace Le Blanc doit être au fait des nouveautés italiennes. Si un second séjour italien nous paraît peu probable, il y a tout lieu de croire qu'Horace Le Blanc, pivot de la scène artistique lyonnaise, ait été mis au courant de ce qui se fait en Italie par d'autres artistes. Il pourrait s'agir de peintres de passage à Lyon comme Pietro Ricchi, mais encore plus assurément de ses élèves ou compatriotes de séjour en Italie. Le nom de Jean Octave Le Blanc, dont le séjour romain est attesté entre 1633-1636, vient à l'esprit mais plus encore celui de Jacques Stella. Ce dernier fait étape à Lyon en 1635 avant de s'installer définitivement à Paris. En cette même année, il fait don d'une *Nativité* (voir **cat. PP8, fig. 1**) à la chapelle Saint-Luc de la corporation de peintres dans le couvent Saint-Bonaventure. Cette peinture faisait face au tableau de l'autel de la main d'Horace Le Blanc installé fin 1634, aujourd'hui non localisé (**cat. PP8**). La confrontation de leur art dans la chapelle de Saint-Luc et la proximité chronologique, la *Descente de croix* de Gray datant de 1635, nous incitent à penser que l'art d'Horace Le Blanc a dû être influencé par les nouveautés picturales ramenées d'Italie par Jacques Stella.



Fig. 1 - Jean-Baptiste Lallemand, « tableau d'italie [sic] aux Capucins de gray en franche Comté »

2) Les peintures non-localisées ou perdues

Les portraits réalisés pour le Consulat de Lyon

Sources : Lyon, A.M., BB150, folios 30v°-31r°, 21 janvier 1614 ; BB151, folio 151r°/v°, 22 décembre 1615.

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 133 ; Havard, 1894, p. 582-583 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 133 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 113 ; Chomer, 1987, n°8, p. 34 ; Derenne, 1993, p. 62-83 ; Beghain et al., 2009, p. 757 ; Beghain, 2011, p. 45-46.

Si nous ne possédons plus de témoignage pictural certain de l'activité de portraitiste consulaire d'Horace Le Blanc - les seuls exemples conservés de portraits de la main d'Horace Le Blanc sont ceux des donateurs de *La Mise au tombeau* (**cat. P3**) de la collégiale de Saint-André à Grenoble – cela doit être son talent dans ce domaine qui l'a fait nommer peintre ordinaire de la ville de Lyon en 1623.

Cette date normalise la production des portraits consulaires : le peintre doit fournir un portrait pour l'Hôtel de Ville, un portrait dessiné dans le livre d'échevinage et enfin, un portrait à l'ex-consul lorsqu'il finit sa charge. Horace Le Blanc commence à peindre des portraits pour le Consulat dès 1614 et poursuit sa charge jusqu'à sa mort en 1637.

Les portraits de 1614 sont les premières occurrences de portraits consulaires à Lyon. Il faut noter que le Consulat de Lyon a été transformé et prend sa forme définitive par l'édit de Chauny du 11 décembre 1595. Il est alors constitué de quatre échevins et d'un prévôt des marchands, nommés tous les deux ans le jour de la Saint Thomas. Avant cet édit, le Consulat était composé de douze consuls. La volonté de faire représenter les consuls se fait dans la tradition d'autres villes – comme les portraits de Capitoules de Toulouse – et surtout de Paris. C'est ce qu'indique la délibération consulaire 21 janvier 1614 instituant les portraits dessinés dans le livre d'échevinage (BB150) :

« Lesdictz sieurs considerant qu'en principales villes des royaumes la coustume louable est que a ceulx qui servent le publicq en qualite de Prevost des marchands eschevins ou capitoule delaisent a la posterite leurs pourtraictz qui sont dans ung livre qui est a ces fins soigneusement conserve pour servir d'eguillon a lad[ite] posterite [...] ont ordonné que les

pourtraitz de toutes lesd[its] prevost des marchands & eschevins depuis que le Corps de ville a esté réduit a ung prevost des marchands & quatre eschevins a linstar de la ville de paris seront mis & inseré dans led[it] livre selon lordre de leurs eslections pour mémoire a la posterite de leur vertu & services comme aussy des gouverneurs et lieutenant generaux au gouvernement [...] » .

Cette disposition est confirmée par la délibération consulaire du 22 décembre 1615 qui institue les portraits peints (BB151) :

« [...] On lesd[its] sieurs resellu [...] pourtraicts au vidf de ceux qui suivent ou suivront La Ville et couvrir de vellours de violet Avex huit quantonniers et armoiries de lad[ite] ville au milieu desd[its] quantonniers & fermetures le tour d'argent lesd[ites] charges de Prevost des marchands et Eschevins seront depeintz et mis dans led[it] hostel de ville en salle du consullat Ainsy quil est accoustume en ville de Paris Thoullouse & au[tres] principalles du royaume pour tesmoigner a la posterite la ressentir (?) que le publiq a & aux de leurs services »

Ces portraits peints et dessinés ont dû disparaître lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville du 13 septembre 1674, mais plus sûrement encore lors de la période révolutionnaire. En effet, André Clapasson (1741) mentionne encore des portraits dans l'Hôtel de Ville de Lyon.

Durant la Révolution, la volonté d'effacer la trace du Consulat, symbole de l'Ancien Régime, est passée notamment par la destruction des portraits consulaires incendiés le 8 septembre 1792. Pour autant, comme Gilles Chomer (1987) le faisait remarquer, il reste possible d'en retrouver en collections particulières qui avaient été donnés aux échevins et aux prévôts à la fin de leur charge. L'étude des quelques exemplaires retrouvés – datant du XVIII^e siècle – nous permet d'avoir une idée du format de ces tableaux : l'ensemble du corpus est composé de tableaux de 80 cm de hauteur sur 65 cm de large.

Grâce aux délibérations consulaires et aux comptes du Consulat nous pouvons reconstituer un certain nombre de commandes avec l'identité des modèles. Cependant, plusieurs portraits ne sont pas répertoriés : à partir de 1623, leur exécution est comprise dans les gages ordinaires que touchent Horace Le Blanc : « [...] en ceste quallite avoir l'intendance et la direction de tout ouvraige de peinture que ladite ville dorenavant fera faire pour entree ornement, portraitz et au[tr]ement en quelques au[tres] façon et manière que ce soit, Aux gaiges ordinaire de deux cent livres par an qui luy seron paye par le receveur. »

PCP-1614

- **Portrait de Henri IV**
- **Portrait de Louis XIII**
- **Portraits de prévôts des marchands, des échevins et des gouverneurs**

Sources : Lyon, A.M., BB150, folio 142v°-143r°, 24 avril 1614 ; CC1642-1, 56v°-57v°, 16 décembre 1614 ; CC1645, folio 18r°/v°, 24 avril 1614 ; CC1650, folio 56r°, 12 décembre 1615 ; CC1652, pièce 27, 10 décembre 1615.

Cette commande est une suite directe de l'édit de Chauny. Le Consulat fait réaliser à Horace Le Blanc les portraits des échevins et des prévôts des marchands depuis 1595 (date de l'édit) à 1614. Sachant que le Consulat est élu tous les deux ans et qu'il est composé de cinq membres entre 1595 et 1615, cinquante personnes ont été élues au Consulat durant la période de 1595-1614. À ce nombre s'ajoutent les gouverneurs et lieutenants généraux. Horace Le Blanc a dû réaliser les portraits de René de Thomassin (1596-1598) ; Balthazard de Villars (1598-1600) ; Pierre Baglion (1600-1602) ; Humbert Grolier (1602-1604) ; Artus Henri de Jarniost (1604-1606) ; Pierre Scarron (1606-1608) ; Antoine Camus (1608-1610) ; Balthazard de Villars (1610-1612) ; Jean Sève (1612-1614) ; Pierre Austrein (1614-1616). Le terme de « livre de la ville » doit faire référence au livre d'échevinage institué peu avant la commande, le 21 janvier 1614. Horace Le Blanc a donc dû exécuter cinquante-neuf portraits dessinés, dont nous avons hélas perdu la trace.

Commande passée le 24 avril 1614 (BB150) :

« Lesdits sieurs on donne au Mr horace blanc peintre / a pourtraire au vif et au naturel les sieurs Prevosts /des marchand et echevins puis la reduction du consulat / a linstar de celui de paris comme aussy ceulx du feu / roy dheureuze mémoire et roi a p[rese]nt regnant de Mr / les gouverneur et lieutenan generaulx au dit gouvernement / qui ont heu lesdites charges pour les temps et a raizon de / dix livres tz chacun pourtraict enrichy et dore a la forme de / celui que Ledit Blanc a rep[rese]nte audit consulat dud[it] feu roy / d'heureuze memoire lequel Blanc a promis de rendre lesd[its] / pourtraictz en nombre de cinquante sept faitz & parfaictz / a raizon de huit pourtraictz par moy et moyenan quoy / lesd[its] Sr ont ordonne mandement aud[it] Blanc de la somme / de cen cinquante livres par avance et on lesd[its] Sieurs et led[it] blanc / signe a la minutte mise en liasse. »

Quittance du 24 avril 1614 (CC1645) :

« A este ordonne a Mr Anthoine Rougier recepveur des / deniers commungs don et octroye de ladite ville de paye / et bailler contan a sieur Oratio blanc mr peintre / a lyon la somme de cen cinquante livres tz a luy / promis dadvance et a bon compte de ce que se monteront / les pourtraitz quil a entrepris de faire contenus en / lacte de ce jourdhuy et rapportan la p[rese]nte autre (?) / quittance vous sera expedie mandemen des formes de tout / ce que se montera loeuvre

Je soussigne oracio blanc confesse avoir recu ascavoir / content de mr le receveur rogier la somme de / cent cinquante livres amoy hordone pour les con / contenus au mandemen du dernier escrit / de laquelle somme de cent cinquante livre tour[nois] / je me contente et en quite le dit sr rougier / la ditte ville et tout autres fait ce dernier avril / 1614 / orace blanc / Pour la somme de cen cinquante livre »

Quittance du 16 décembre 1614 (CC1642-1) :

« A Oratio blanc mr paintre la somme / de cen cinquante livres a luy payer / a bon compte des pourtraitz par luy entrepris faire du feu roy / henry quatriesme dheureuse memoyre du roy / ap[rese]nt regnan et de messieurs les / gouverneurs et lieutenan generaulx / en ce gouvernemenet et ensuite diceulx / de messieurs les prevost des / marchand et eschevins de ladite ville / depuis la reduction du consulat / a linstar de celluy de paris conforme[ment] / au prix fait a luy baille desditz / pourtraits le vingtquatriesme davril / mil six cen quatorze cy rapporte / avec lordonnance consulaire ensuite / d'icelluy dudit jour et quittance dudit / blanc cy CLL »

Audit oratio blanc pareille somme / de cen cinquante livres a luy aussy / paye a bon compte desditz pourtraitz / et ce par ordonnance consulaire du / seiziesme decembre mil six cent / quatorze cy rapporte avec quittance / cy CLL »

Quittance du 10 décembre 1615 (CC1652) :

« Des prevost des marchands et eschevins de la ville / de Lyon A Mr Antoine Rougier recepveur des deniers commung don et octroyes / de lad[ite] ville Nous mandons que des deniers de v[ot]re charge vous paier / delivrer comptant a ~~Jacques~~ Orace Blanc Mr peintre la somme de deux / cents nonant livres tournois pour fin et entier paiement dece qui luy estoit / deub pour la quantite de cinquante neuf pourtraicts dans le livre de la ville / et rapportan le p[rese]nt mandement avec quittance que ne servira que dung / Seul & mesme acquit lad[ite] somme de deux cents nonante livre sera entre / & alloue en la despense de voz compte par

nosseigneur des comptes / a Paris lesquelz nou prion dieus y lefaire san difficulte fait au /
consullat Par nous Pierre Austrein seigneur de Jarnosse con[seill]er du roy / President en la
cour du Parlement de dombes lieuten[ant] en la sen[échauss]ée et / siege pre[sidi]al de Lyon
et auditeur du camp au gouvernement dud[it] Lyon Pais / de Lyonnois forestz & Beaujollois,
Prevost des marchands Jean / du Bois, Pierre Landry, et eschevins de lad[ite] ville le dixiesme
/ decembre mil six cent quinze par luy fait.

Ledit sieur Horace blanc mr peintre de lyon a confesse / et confesse avoir reçu comptant de
Mr Anthoine rougier recepveur / du denier commun don et octrois de ladite ville et
communaute deladite lyon / de la somme de deux cen quatre vingtz dix livrez tz alui ordonne
par les dits Sr prevost des marchands & eschevins dud[it] / lyon pour les causes contenus du
mandemen escript de laultre / part de laquelle somme susd[ite] de II^CIII^{XX} dix livres / luy
confessan se tient content & bien paye en quite led[it] Sr / Rougier recepveur susd[it] & [...]
fait & passe aux Lyon / le douziesme de decembre lan mil six cen quinze / pr[é]sent Simond
Populeut Mr tailleur dhabitiz aud[it] Lyon & Louys Ocelle / cleric tesm[oins] requis »

Quittance du 12 décembre 1615 (CC1650):

« Rente, mandement et quittance, alloue / A orace blanc Mr peintre la somme / de deux cen
quatre vingts dix livres / a luy paye pour reste et entier paye[ment] / de ce que luy estoit deub
pour la quantite / de cinquante neuf pourtraictz par luy / fait dans le livre de la ville comme /
appert par mandement consullaire / et quittance au duy d'icelluy reçu / Renaud nottaire
royale le douziesme / decembre mil six cen quinze cy rendue / pour cy II^CIII^{XX}X^L»

PCP-1615

• Cinq grands portraits peints dont ceux de Pierre Austrein, Vital Raberin, Jean du Bois

Sources : Lyon, A.M., BB151, folio 158r°, 31 décembre 1615 ; CC1657, folio 63r°, 16
janvier 1616.

Au regard des dates (1614-1615), les portraits peints doivent représenter le prévôt des
marchands Pierre Austrein et ceux des échevins de 1614. En 1613 sont nommés, Antoine
Mallo et Jean Dinet, tandis qu'en 1614, Jean du Bois et Vital Raberin sont élus.

En janvier 1615, sont nommés en emplacement d'Antoine Mallo et Jean Dinet, Jacques Debais et Pierre Landry. Il est donc certain que Jean du Bois et Vital Raberin ont été représentés, les deux autres échevins ne peuvent pas être déterminés avec certitude.

Mandement de la quittance du 31 décembre 1615 (BB151) :

« Mandement a horace blanc mr peintre de la somme / de cent cinq livre pour accord fait avec luy pour cinq / grands pourtraitz des prevost des marchands et / echevins des annes 1614 et 1615 a raison de 7 livres tournois piece »

Quittance du 16 janvier 1616 (CC1657) :

« Vu le mandement et quittance alloue / A horace blanc Mr paintre la / somme de cent cinq livres a luy / paiee pour la vailleur de cinq / grandz poutraictz par luy faitz / de messieurs les prevost des / marchands & eschevins eslus po[u]r / Les annees mil six cent quatorze / & mil six cent quinze a raison de / Vingt une livre prisee comme appert / par mandemen consulaire et / quittance dud[i]t Blanc au doz / icelluy receue renaud nottaire / royal le seyziesme janvier mil / six cent seize cy rapportees [...] »

PCP-1617

- **Cinq grands portraits peints: Aimé Baraillon, Mathieu Gaillat, Jean-Baptiste Murard, Henri Cabou, Jean Goujon**
- **Cinq portraits dessinés dans le livre d'échevinage: Aimé Baraillon, Mathieu Gaillat, Jean-Baptiste Murard, Henri Cabou, Jean Goujon**

Sources : Lyon, A.M., BB153, folio 80r°, 20 avril 1617 ; CC1665, folio 59r°, 2 mai 1617.

Comme les portraits sont ceux des échevins et du prévôt des marchands « estant en charge lanne du p[ré]se]nt compte » (CC1665), c'est-à-dire 1617, il s'agit du prévôt Aimé Baraillon élu en 1616 et en charge jusqu'en 1618, ainsi que des échevins Mathieu Gaillat et Jean-Baptiste Murard nommés en 1616 et reconduits en 1618, et Henri Cabou et Jean Goujon nommés en 1617.

Le mandement de la quittance est passé à Horace Le Blanc le 20 avril 1617 (BB 153) et elle lui est payée le 2 mai 1617.

Mandement de la quittance du 20 avril 1617 (BB153) :

« Mandement a horace Blanc Mr peintre de / ceste ville de la somme de cent cinquante cinq livres / tournois tan pour la velleur de cinq grandz pourtraictz / compris la bordure de boys noyer en menuiserie / a raison de vingtune livre la piece, que de cinq petictz / portraits desd[its] Sieurs Prevost des marchans & / Eschevins faicts par led[it] Blanc dans le livre de / leschevinage a raison de dix livres piece revenant en / tout a la[dite] somme de cent cinquante cinq livres tz / en rapportant le pr[ese]nt mandement &»

Quittance du 2 mai 1617 (CC1665) :

« Rente, mandement et quittance, alloue / A Horace blanc Mr paintre de lad[ite] / ville la somme de sept vingt / quinze livres Pour la velleur / de dix pourtraictz par luy faitz des / sieurs Prevost des marchands / et eschevins estant en charge lanne / du p[ré]sent compte scavoir cinq grandz / pourtraictz A rayson de vingt une / livre prisee y compris la bordure / de boyes en menuiserie et cinq petitz / Pourtraictz faitz dans le livre de / leschevinage a rayson de dix livres / prisee Comme appert par mande[ment] / consulaire et quitance au doz dicelluy / receu Peraud notaire royale le second / may mil six cen dixsept cy rapport / pourcecy VII^{XX}XV^L »

PCP-1621

• Quatre portraits peints : Charles de Neufville, marquis de Villeroy, comte de Bury ; François de Merle, Philippe de Sève et Benoît Bezin

Sources : Lyon, A.M., BB158 (mis au net de BB159), folio 183v°, 2 septembre 1621 ; BB159, folio 176r° ; CC1699, folio 70v°, 7 septembre 1621.

Le mandement de la quittance est passé à Horace Le Blanc le 2 septembre 1621 (BB158 ; BB159) et elle lui est payée le 7 septembre 1621 (CC1699). François Merle est prévôt des marchands entre 1618-1621, Philippe de Sève et Benoît Bezin sont échevins de 1619 à 1621. Charles de Neufville est gouverneur de Lyon et du Lyonnais (1612-1642).

Mandement de la quittance 2 septembre 1621 (BB158) :

« Autre mandement pour le sr horace blancq peintre / de lad[ite] ville de la somme de cent treize livres tournois / pour les portraits faitz par luy du seigneur marquis / de Villeroy et comte de bury et des sieurs de Merle cy devant / Prevost des marchands et desd[its] sieur de Seve eschevin / & Bezin mentionne et parties dud[it] Blancq / ajourdhuy tenu et arreste par le Consulat a lad[ite] so[mme] / lesquels rapportant avecq le p[rese]n- pour mandem[ent] et / quittance sur ce suffisante lad[ite] somme sera passe et alloue & »

Quittance du 7 septembre 1621 (CC1699) :

« A horace blanc Mr paintre la somme / de cent treize livres pour les / pourtraitz par luy faicts du seig[neur] / Marquis de Villeroy et comte de / bury et du Sr de Merle cy devant / prevost des marchans et des Sr / Seve & Bezin Eschevins de / ladite vile comme appert / par ses parties arrestent mande[ment] / consulaire et quitance reçu Dechuyes no[tai]re royal le VII Septemb[re] / mil siz cen vingt un cy rapporte / pour cy CXIII^L »

PCP-1622

• Décors de l'entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, le 22 décembre 1622

Sources : Lyon, A.M., AA144, pièce 21-39 ; BB160 (mis au net du BB161), folio 333r^o/v^o, 22 décembre 1622 ; BB161, folio 329r^o/v^o ; CC1707-2, folio 16v^o, 31 décembre 1622.

Bibliographie : Jullieron, 1623 ; Roussin, 1623.

La tradition des décorations éphémères ornant la ville à l'occasion des entrées de personnages importants – roi, princes, prélats – déjà établie au XVI^e siècle, se poursuit largement au siècle suivant. Horace Le Blanc dirige les décorations de deux grandes entrées : celle du couple royal en décembre 1622 puis celle du cardinal Barberini en 1625 (**PCP-1625**). Étrangement, Horace Le Blanc n'est pas mentionné dans le prix-fait de l'entrée passé entre le Consulat et les peintres Jacques Maury, Cesar Gillio, Marc Sgarbel et Jean Perrissin. Pour autant, la lecture du mandement consulaire de 1622 pour le paiement de l'entrée montre bien que c'est lui qui assure la direction de l'entrée : il fournit les modèles des décorations et supervise les peintres chargés de les exécuter.

Ces ornements, qui par définition sont éphémères, ont été perdus, cependant, deux ouvrages parus en 1623, celui de Jullieron et celui de Roussin, décrivent avec précision

l'ensemble des peintures qui ornaient les monuments publics et la ville lors de l'entrée des souverains. Les descriptions écrites sont accompagnées de gravures et permettent d'avoir une bonne idée de ces décors.

Mandement de la quittance 22 décembre 1622 (BB160) :

« Mandement pour le sieur Leblanc m[âtr]e / peintre de lad[ite] ville de la somme de trois / cent livres tournois, a luy accorde par le / consulat pour ses peynes & vacca[ti]ons des // devis & desseing quil a dressez de toutes les peintures / qui ont este faictes en lad[ite] ville pour l'entree du / Roy & de la Reyne, & du soing quil a pris sur tous les / peintres qui y ont travaille et a ce quilz fissent / le[ur] debvoir, Et rapportant le p[rése]nt mandem[en]t / et quittance »

Quittance du 31 septembre 1622 (CC1707-2) :

« Au Sr horace Blanc ayan eu LIntendance / desd[ites] painctures et fait les dessaingz / d'icelle, la somme de trois cent livres / a luy ordonne par mandemen consulaire / du XXIIe decembre aud[it] an XVI vingt deux / cy rapporte avec sa quittance du dernier / decembre aud[it] an XVI vingt deux cy rapporte / pour ce cy IIIIC L »

PCP-1623a

- **Huit portraits peints : Pierre de Sève, Jean Guignard, Claude Naverignon, Pierre de Montconys, Louis Landry, Bonaventure Michel, Gabriel Mauzelles, Luc de Sève**
- **Huit portraits dessinés dans le livre d'échevinage : Pierre de Sève, Jean Guignard, Claude Naverignon, Pierre de Montconys, Louis Landry, Bonaventure Michel, Gabriel Mauzelles, Luc de Sève**

Sources : Lyon, A.M., BB162 (mis au net de BB163), folio 122r°/v°, 16 mai 1623 ; BB163, folios 112v°-113r° ; CC1712, pièce 51, 16-19 mai 1623.

Le mandement pour la quittance date du 16 mai 1623 (BB162), elle est payée à Horace Le Blanc entre le 16 et le 19 mai 1623. Entre 1621 et 1623, Jean Guignard et Claude Naverignon sont échevins et Pierre de Sève est prévôt des marchands pendant la même période. Le prévôt nommé en 1623 est Pierre de Montconys. Horace Le Blanc a dû aussi réaliser les portraits des quatre échevins en poste en l'année 1623 : Louis Landry et Bonaventure Michel nommés en

1622, confirmés en 1623 et Gabriel Mauzelles et Luc de Sève nommés en 1623. Les portraits peints sont doublés d'une représentation graphique des mêmes échevins et prévôts des marchands dans le livre d'échevinage.

Mandement de la quittance du 16 mai 1623 (BB162) :

« Mandement pour le sieur Le Blanc Mr / peintre de lad[ite] ville de la somme de / deux cent quarante huit livres tz pour / huit portraictz par luy faitz avecq / leurs bordures scavoir du sieur presidan / des sieurs pre[si]dent de Seve cy dev[an]t prevost des marchands / guignard et navergnon eschevins & desd[its] / sieurs prevost des marchands et eschevins // estant a p[rese]nt en charge a raison de vingt une / livres pour ch[ac]ung desd[its] portraictz lesquels / doibvent estre mis avecq les au[tr]es estant dans / la chambre ou se tient le Consulat dans / l'hostel de lad[ite] ville et encore pour au[tr]e / huit portraictz desd[ite] sieurs inserez dans le / livre de lad[ite] ville avecq au[tr]es a raison de dix / livres ch[ac]ung le tout ainsy que / louable coustume a este cy devan observe / et pratique, et rapportant le p[rese]nt / mandement et quittance »

Quittance du 16-19 mai 1623 (CC1712) :

« Les Prevots des marchans / & Sr eschevins de la ville de Lion a Mr Anthoine Rougier / recepveur des derniers commungs dons & octrois de lad[ite] / ville & communauté nous vous mandons que des / deniers de v[ot]re charge vous payer & delivrer / comptan au sieur Le Blancq Mr peintre de / lad[ite] ville La somme de deux cens quarante huict / livres tournois Pour huit portraictz par luy faitz / avecq leurs bordures, scavoir du sieur President / de seve, cy devan prevost des marchans Guignard & / navergnon eschevins & de nous prevost des / marchans & eschevins estan de p[ré]sent en charge / a raison de vingtune livres pour ch[ac]ung desd[its] / portraictz lesquelz doivent estre mis avecq les / au[tr]es estan dans la chambre ou se tien le / consulat dans l'hostel de lad[ite] ville Et / encore pour au[tr]e huict portraictz desd[its] sieurs / & de nous inserez dans le livre de lad[ite] ville / avecq au[tr]e a raison de dix livres ch[ac]ung Le / tou ainsy que de louable coustume a este / cy devant observe & pratique Et rapportan le / presen mandemen & quittance dud[it] Sr Leblanq / som[me] suffisante lad[ite] somme de deux cent / quarante huit livres tournois sera entier et / alloue en la despence de vos comptes par tout / ou besoing sera Priant tous ceulx quil app[artien]dra / ainsy le faire sans difficulté fait au / Consulat par nous Pierre Demonconys / escuyer seigneur de Liergues & Pouilly, con[seill]er // lieutenant general criminel en la Sen[échaussé] & siege pre[sidi]al / dud[it] Lion m[âitre] des req[ui]ête de l'hostel de

Madamoiselle / de Montpensier et en son Parlement de Dombes prevost / des marchans
Bonnaventure Michel Louys Landry / con[seill]er du roy et dud[it] siege et sen[echal] Luc de
Seve sieur de / Charly et Gabriel Mozeilhes (Mauzelles) bourgeois En service / de lad[ite]
ville & Communaulté Le seiziesme may / Lan mil six cens vingtrois / Landry, Monconys,
Michel, Seve, Mozeilhes //Par lesdictz sieurs / Demoulceau / Fut p[rése]n[t] en personne
led[it] Sr Le Blanc dernier nommé / lequel de son bon gré a recognu & confesse avoir / heu &
aujourd'huiy reçu dud[it] Sr Rougier aussy / desnommé au mandemen cy dessus & devan
escript / combien quil soit absen la somme de deux centz / quarante huict livres tz aud[it]
confessan ordonne / estre payer & dellivrer pour les causes contenues / aud[it] mandemen don
il s'est contente & contente / en a quicté & quicte lesd[its] Sr Rougier & tous au[tres] / avec
part soubz les promesses obligations / submissions renonciations & clauses requises // fait
aud[it] Lyon dans l'estude du no[tai]re royal / soubz[ssig]né le dixneuf[viè]me jour du mois
de may / apre midy mil six centz vingt & trois presentz / Gaspard Ducoinq clerc dud[it] Lyon
& Jean Joanon / marchand passementier y demeuran tesmoings / requis qui on signé avec
led[it] S^f Le Blanc // Ho, Le Blanc / Joannon / Ducoing / Dechuyes no[tai]re royal »

PCP-1623b

• Portrait de Louis XIII avec les échevins et les prévôts

Sources : Lyon, A.M., BB162 (mis au net de BB163), folios 125r°/125r°, 18 mai 1623 ;
BB163, folios 115v°-116v°.

Commande du 18 mai 1623 (BB162) :

« Plus / Que ledit sr Le Blancq fera aussy pour / Une fois ung grand tableau capable de /
couvrir toute la surface de la cheminee / de lad[ite] chambre ou se tient le Consulat / dans
lequel sera peint au naturel le / Roy dans toute sa grandeur, a cheval ou assis / en son lit de
Justice et Lesd[its] sieurs / prevosts des marchands et eschevins a p[rese]nt / en leur
charge ensemble lesd[its] officiers de / lad[ite] ville de leur long aveq leur / robes
consullaires et violette Le tout sellon / Le project que lesd[its] sieurs auront vu et / trouve a
propos. Et en moyennant la / somme de cent cinquantes livres laquelle / sera payee en vertu
du mandem[ent] consullaire / qui pour ce sera delivre audit sieur Le Blanc / Lors & quant il
remettra led[it] tableau / avecq sa bordure & au[tre]men en estat deub »

PCP-1623-1637

• Portraits consulaires à partir de 1623

Sources : Lyon, A.M., BB162 (mis au net de BB163), folios 123v°-125v°, 18 mai 1623 ; BB163, folios 114r°-116v°.

A partir du 18 mai 1623, Horace Le Blanc est nommé peintre ordinaire de la ville de Lyon, dans son acte de nomination (BB162) il est précisé que : « [...] chasque / année il sera tenu de faire & remettre dans / led[it] hostel de ville les portraictz bien peinctz / & conditionnes des sieurs prevots des / marchans & eschevins qui en icelle annee / auron este esleuz scavoir les grandz / portraictz avecq leur bordures pour estre / mis dans lad[ite] chambre du Consulat, & les petitz / portraictz pour estre incerez dans / led[it] livre comme cy devan Ledit sieur / Le Blancq a fait plusieurs annees, en ou[tre] a / qu'il baillera a ch[ac]ung desd[its] sieurs Prevost des / marchans & eschevins estant a p[rese]nt en charges / son portraict tou pareil a ung desd[its] grandz / Et de mesmes a ladvenir a chascung de // Leurs successeurs auxd[ites] charges Comme / aussi que pour une fois tout seullement / il baillera a ch[ac]ung des sieurs Grollier / procureur general Rougier recepveur & / Demoulceau servittaire de lad[ite] ville, Leur / portraict en la forme desd[its] grandz sans que / pour ce Led[it] Le Blancq puisse pretendre / au[tre] chose que sesd[its] gaiges ordinaires ». Horace Le Blanc a donc réalisé l'ensemble des portraits consulaires entre 1623 et 1637, date de son décès. Les noms des échevins et prévôts des marchands appelés à cette charge sont reportés dans une liste à la fin de cette notice.

PCP-1625

• Décors de l'entrée du Cardinal Barberini

Sources : Lyon, A.M., AA145, pièces 17-18 ; BB166 (mis au net de BB167), folios 100v° - 107v° et 110v°-111r°, 20 mai 1625 ; BB167, folios 82v°-83r° ; CC1737, folio 17v°, 22 mai 1625.

Bibliographie : Pieyre, 2005.

Les décorations de cette entrée ne coûtent pas moins de dix milles livres selon la tradition, ce qui en fait une des entrées les plus dispendieuses payées par le Consulat lyonnais. Sans véritable surprise, la direction est confiée au peintre ordinaire de la ville : Horace Le Blanc. En plus de ses gages consulaires, le Lyonnais est payé quatre-vingt dix livres pour la réalisation de ces décors. A la différence de l'entrée du roi et de la reine en 1622, aucun autre nom de peintres n'est cité. Cela pourrait signifier qu'Horace Le Blanc travaille non pas avec d'autres artistes déjà installés mais plutôt avec son atelier. L'entrée est précisément décrite dans les délibérations consulaires de 1625 aux folios 100v° à 107v°.

Mandement de la quittance 20 mai 1625 (BB166) :

« Autre mandement pour le sieur horace le blanc / peintre ord[inai]re du Roy et de lad[ite] ville de Lyon / de la somme de quatre vingt dix livres tz, pour // plusieurs peinture qu'il a fait par lordre desd[its] sieurs / a lentrete de monsieur le cardinal Barberin, legat a / la tres de sa saintete et du St Siege apostolicque en / France et au[tre]ment ainsy quil appert par le menu / en son parti aujourd'hui baillera au Consulat / veues veriffiees signees et arrestees par lesd[its] / s[ieu]rs a lad[ite] somme lesquels rapportant avec / le p[rése]nt mandem[ent] & quittance »

Quittance 22 mai 1625 (CC1737) :

« Au Sr horace Blanc paintre ordinaire / du roy et de lad[ite] ville la somme de quatre / vingtz dix livres a luy ordonne tan par / lestat au vray que par au[tre] ordonnance / des sieurz prevost des marchandz & eschevins / du treiz[iè]me mars XVI^c XXV pour plusieurs / peintures q[u'i]l a fait par commandement / du consulat a lentrete dud[it] sieur Cardinal / ainsy quil est plus aulong contenu lad[ite] / ordonnance laq[ue]lle^{lle} somme luy a este paye / par quittance du XXII^e may XVI^c XXV »

PCP-1626

• Portrait de Louis XIII

Sources : Lyon, A.M., BB168 (mis au net de BB169 et BB170), folios 56v°-57r°, 3 février 1626 ; BB169, folio 38r° ; BB170, folio 44r° ; CC1750, folios 72v°-73r°, 1626.

Le mandement de la quittance est passé le 3 février 1626 (BB168). Le paiement est effectué en 1626 (CC1750). Le tableau du roi doit remplacer celui commandé le 18 mai 1623 du « Roy

dans toute sa grandeur, a cheval ou assis / en son lit de Justice et Lesd[its] sieurs / prevosts des marchands et eschevins a p[rese]nt / en leur charge ensemble lesd[its] officiers de / lad[ite] ville de leur long aveq leur / robes consullaires et violette ». Nous ne connaissons pas la nouvelle composition du tableau.

Mandement de la quittance du 3 février 1626 (BB168) :

« Mandement A Mr Pierre Bernico receveur / a ce quil paye comptan a Sr Orace Blanc peintre / en l'academie & bourgeois de cette ville et peintre / ordinaire dicelle de la somme de cent cinquante / livres tz, Et ci pour le grand tableau et le cadre / ou corniche d'icelluy contenant le pourtrait du Roy / quil a fait pour mettre en la chambre ou on tient / le consulat dans l'hostel commung de lad[ite] ville / auquel sieur Le Blanc lesd[its] sieurs ont ordonne / verbalement de faire led[it] pourtrait en la sorte / quil est au lieu decelluy quau paravant le consulat / luy avoit ordonne de faire par lacte consullaire / du XVIII May XVI vingttrois se rapportant au p[rese]nt / mandem[ent] & quittance sur ce suffisante »

Quittance de 1626 (CC1750) :

« Alloue pour le mandem[en]t / et quittance // Au sieur horace blanc Mr peintre / en l'academye dudi lyon et peintre / ordinaire de ladite ville la / somme de sept vingt dix livres / a luy payer pour un grand / tableau garny de son quadre en / corniche contenant le portrait // du roy a p[rese]nt regnant ordonne / estre mis dans le consulat de / ladite ville comme appert / par mandemen consullaire et / quittance recue Dechuyes no[tai]re / royal le cin[q] fevrier mil / six cent vingtsix cy rapporte / Pour ce cy VLLxx L »

PCP-1634

• Portraits d'Alphonse Louis du Plessis de Richelieu, cardinal archevêque de Lyon et de monsieur d'Emery

Sources : Lyon, A.M., BB185, folio 204v° ; BB186 (mis au net de BB185), folios 244v°-245r°, 29 décembre 1634 ; CC1836, folios 96v°-97v°, 1634.

Le mandement de la quittance est passé le 29 décembre 1634 (BB186), le paiement est effectué en 1634 (CC1836).

Mandement de la quittance du 29 décembre 1634 (BB186) :

« Autre mandement pour ledit sieur Le Blanc / peintre en l'academie bourgeois de ladite / ville de la somme de trente livres tz / que lesdits sieurs luy on ordonne pour le / portrait quil a fait de monsieur demery con[seill]er / du roy en ses Con[seil]s et intendance des finances / de sa Maste lequel portract a estre mis en la / salle de l'hostel commung de ladite ville en memoire / des biens faitz despartis par ledit sieur Demery / a ceste ville et rapportan le present mandement / et quittance sur ce suffisante »

Quittance de 1634 (CC1836) :

« Alloue // A Sr Orace Blanc peintre en / l'academie bourgeois deladicte / ville & peintre ordinaire dicelle / retenu par acte consulaire du / vingthuitie[me] may XVIc XXIII la / Somme de cen cinquante livres / Pour le grand portraict quil / auroi faut de Monseigneur le / Cardinal Archevesque de lyon / lequel portraict auvoit este mis / en la salle de l'hostel commung / deladicte ville en perpetuelle / memoire des signalles bienfaictz / despartys par son eminence a lad[ite] // ville et communaute dicelle / comme dudit paiement apper / par mandemen consulaire et / quitance recue Deschuyes no[tai]re royal / le XXII juillet XVIc XXXIII cy / rapporte pour ce cy CL // Audit Sr Le Blanc la somme de trente / livres A luy paye pour le / pourtraict quil auvoit fait / de Monsieur Demery con[seill]er du / roy en ses conseils et Intendance / de ses finances de sa Majesté / Lequel pourtraict auvoir esté mis / en la salle a l'hostel commung / de ladicte ville en memoire des / bienfaictz despartis par ledit / sieur denery a ladicte ville / comme dudit payemen appert / par mandemen consulaire et / quitance recue par ledit Deschuyes / le XIXe avril XVIc trente cinq / cy rapporte pour ce cy XXX »

Liste des échevins et prévôts nommés au Consulat depuis sa réduction à la mort d'Horace Le Blanc (1596-1637)

1596

Prévôt : René Thomassin
Echevins : * Antoine Henry
* André Laurens
* Guillaume Charrier
* Michel de Pures

1597

Prévôt : René Thomassin
Echevins : * Guillaume Charrier
* Michel de Pures
* Pierre Builloud
* François Benoît

1598 :

Prévôt : Balthasar de Villars
Echevins : * Antoine Charrier
* François Benoît
* François Muzino
* Jacques Jacquet

1599 :

Prévôt : Balthasar de Villars
Echevins : * François Musino
* Jacques Jacquet
* Roland Henry
* Claude Bourges

1600 :

Prévôt : Pierre de Baillon
Echevins : * Roland Henry
* Claude de Bourges
* Claude Regnaud
* Maurice Pocolot

1601 :

Prévôt : Pierre de Baraillon
Echevins : * Claude Regnaud
* Maurice Pocolot
* Jean Seve
* Jacques Teste

1602 :

Prévôt : Humbert Grolier
Echevins : * Jean Sève
* Jacques Teste
* Hughes Loubat
* Henry Bonnet

1603 :

Prévôt : Humbert Grolier
Echevins : * Hugues Loubat
* Henry Bonnet
* Vincent Richard
* Pierre Polailon

1604 :

Prévôt : Artus Henry
Echevins : * Vincent Richard
 * Pierre Polailon
 * Thomas Bartholy
 * Charles Noirat

1606 :

Prévôt : Pierre Scarron
Echevins : * Mathurin Gallier
 * Durand Collabaud
 * Léon Strozzi
 * Pierre Bernico

1608 :

Prévôt : Marc-Antoine Camus
Echevins : * Léon Strozzi continue en
 remplacement de Pierre Allard décédé
 * Amable Thierry
 * François Clapisson
 * François Grimaud

1610 :

Prévôt : Balthasar de Villars
Echevins : * Mathieu Seve
 * Louis Paradis
 * Alexandre Bollioud
 * Horace Cardon

1605 :

Prévôt : Artus Henry
Echevins : * Thomas Bartholy
 * Charles Noirat
 * Mathurin Gallier
 * Durand Collabaud

1607 :

Prévôt : Pierre Scarron mais il meurt
 avant fin de sa charge et est remplacé par
 Marc-Antoine Camus
Echevins : * Léon Strozzi
 * Pierre Bernico
 * Pierre Allard
 * Amable Thierry

1609 :

Prévôt : Marc-Antoine Camus
Echevins : * François Clapisson
 * François Grimo
 * Mathieu Sève
 * Louis Paradis

1611 :

Prévôt : Balthasar de Villars
Echevins : * Alexandre Bollioud
 * Horace Cardon
 * Claude Pellot
 * Antoine de Pures

1612 :

Prévôt : Jean Sève
Echevins : * Claude Pellot
* Antoine de Pures
* Jean de Raverie
* Martin d'Ossaris

1614 :

Prévôt : Pierre Austrein
Echevins : * Jean Dinet
* Antoine Malo
* Jean du Bois
* Vital Raberin

1616 :

Prévôt : Aimé Barraillon
Echevins : * Jacques de Bais
* Pierre Landry
* Mathieu Gaillat
* Jean Baptiste Murard

1618 :

Prévôt : Aimé Barraillon
Echevins : * Jean Goujon
* Henry Cabou
* Alexandre Chollier
* Octavien Vanelle

1613 :

Prévôt : Jean Sève
Echevins : * Jean de Raverie
* Martin d'Ossary
* Jean Dinet
* Antoine Malo

1615 :

Prévôt : Pierre Austrein
Echevins : * Jean du Bois
* Vital Raberin
* Jacques de Bais
* Pierre Landry

1617 :

Prévôt : Aimé Barraillon
Echevins : * Mathieu Gaillat
* Jean Baptiste Murard
* Jean Goujon
* Henry Cabou

1619 :

Prévôt : François de Merle
Echevins : * Alexandre Chollier
* Octavien Vanelle
* Philippe Sève
* Benoist Bezin

1620 : Les mêmes poursuivent leurs charges « à cause de brouilleries survenues en la Nomination »

Prévôt : François de Merle

Echevins : * Alexandre Chollier
* Octavien Vanelle
* Philippe Sève
* Benoist Bezin

1622 :

Prévôt : Pierre Sève

Echevins : * Jean Guignard
* Claude Naverignon
* Bonaventure Michel
* Louis Landry

1624 : les mêmes poursuivent leurs charges à cause de problèmes dans l'élection

Prévôt : Pierre de Montconys

Echevins : * Bonaventure Michel
* Louis Landry
* Luc de Sève
* Gabriel Mauzeilles

1626 :

Prévôt : Balthasar de Villars

Echevins : * Antoine Piquet
* Benoist Voisin
* Lambert Broquin
* Daniel Perrin

1621 :

Prévôt : Pierre Sève

Echevins : * Philippe Sève
* Benoist Bezin
* Jean Guignard
* Claude Naverignon

1623 :

Prévôt : Pierre de Montconys

Echevins : * Bonaventure Michel
* Louis Landry
* Luc de Sève
* Gabriel Mauzeilles

1625 :

Prévôt : Jean Dinet

Echevins : * Luc Sève
* Gabriel Mauzeilles
* Antoine Piquet
* Benoist Voisin

1627 :

Prévôt : Balthasar de Villars décède il est remplacé François de Chapponay

Echevins : * Lambert Broquin
* Daniel Perrin
* Hugonin de Bourg
* Benoist de Pomey

1628 :

Prévôt : François de Chapponay

Echevins : * Hugonin de Bourg
* Benoist de Pomey
* Jacques Prost
* Charles Bayle

1630 :

Prévôt : Mathieu de Sève

Echevins : * Antoine Serre
* Jean Yon
* Jean du Pré
* Maurice Guillon

1632 :

Prévôt : Claude Pellot

Echevins : * Claude Neyret
* Pierre Bernico
* Jean de Silvecane
* Eustache Rouviere

1634 :

Prévôt : Antoine de Pure

Echevins : * Jean Jacques Manis
* Claude de Couleur
* Jean Janorey
* Antoine Blauf

1636 :

Prévôt : Jean Charrier

Echevins : * Vespasien Bolozon
* Hiérôme de Cotton
* Jean de Pomey
* Jacques Cardon

1629 :

Prévôt : François de Chapponay

Echevins : * Jacques Prost
* Charles Bayle
* Antoine Serre
* Jean Yon

1631 :

Prévôt : Mathieu de Sève

Echevins : * Jean du Pré
* Maurice Guillon
* Claude Neyret
* Pierre Bernico

1633 :

Prévôt : Claude Pellot

Echevins : * Jean de Silvecane
* Eustache Rouviere
* Jean Jacques Manis
* Claude de Couleur

1635 :

Prévôt : Antoine de Pure

Echevins : * Jean Janorey
* Antoine Blauf
* Vespasien Bolozon
* Hiérôme de Cotton

1637 :

Prévôt : Jean Charrier

Echevins : * Jean de Pomey
* Jacques Cardon
* Nicolas Serre
* Barthélémy Ferrus

PP1 – L'Assomption

Huile sur toile

1618

H. 9 pieds 4 pouces, l. 6 pieds 4 pouces soit environ H. 320 ; l. 217 cm

Localisation ancienne : Saint-Chef, église collégiale

Sources : Lyon, A.D., 3E309, folios 173v°-174r°, 23 mai 1618 ; Lyon, documentation Gilles Chomer.

Bibliographie : Varnet, 1873, p. 187-188, 194-211.

Cette peinture nous est connue grâce à un prix-fait trouvé au sein de la documentation de Gilles Chomer⁵⁸. *L'Assomption* est commandée par Gaspard Pascal seigneur de Malatrait pour orner le grand autel de l'église collégiale de Saint-Chef. La date de sa commande, 23 mai 1618, pour une livraison à Noël de la même année, en fait la peinture religieuse la plus précoce peinte par Horace Le Blanc après son retour d'Italie en 1610. Elle n'est hélas plus en place, et sa localisation est aujourd'hui inconnue. Seule reste la description contenue dans le prix-fait. Horace Le Blanc devait représenter une Assomption suivant une iconographie traditionnelle : la Vierge, portée par six anges, est accueillie par le Christ, tandis que dans le registre terrestre, autour de la tombe de la Vierge, seraient réunis les douze apôtres.

La collégiale Saint-Chef est issue de l'abbaye fondée par saint Theudère au cours du VI^e siècle. Elle est rattachée aux Bénédictins au IX^e siècle, puis en 1536, est transformée par le pape Paul III en une collégiale de vingt-huit chanoines⁵⁹. Les guerres de religion frappent violemment la région du Dauphiné, l'abbaye est dévastée en 1562 par les Huguenots⁶⁰. La fin du XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle appellent donc des réparations, et le remplacement des ornements et tableaux détruits, ce qui peut expliquer la commande d'un retable pour l'autel-majeur en 1618. En 1774, le chapitre délaisse ensuite la collégiale pour s'installer dans

⁵⁸ Le prix-fait avait été communiqué à Gilles Chomer par S. Legay.

⁵⁹ Varnet, 1873, p. 187-188.

⁶⁰ Enquête réalisée par la collégiale de Saint-Chef le 17 mai 1567, Varnet, 1873, p. 200 : « [...] et après que le tout fut mis par terre et les autels de ladite église, prirent certaines images, lesq. ils sortirent de lad. église puis les mirent ensemble audevant du grand portail d'icelle, avec certaines livres, et papiers d'icelle, puis mirent le feu dedans et le firent tout brûler, et le reste des papiers, contracts, ils déchirèrent et mirent en pièces, et les jetèrent cà et là tant, que la rue dès la maison de Barthélémy Magnian, dit Gapt, jusques à lad. église était la terre comble desd. documents déchirés et aussi lad. église et cimetière en étaient tout couverts »

l'abbaye Saint-André-le-Bas puis dans celle de Saint-Pierre à Vienne. À cette occasion les chanoines déplacent un certain nombre d'objets de la collégiale à l'abbaye. Est-ce à cette occasion que *L'Assomption* a été enlevée de son lieu d'origine⁶¹ ? Dans tous les cas, qu'elle soit restée à Saint-Chef ou qu'elle ait été transférée à Saint-André-le-Bas, l'œuvre a dû subir les bouleversements révolutionnaires qui en ont fait perdre la trace.

Lyon, A.D., 3E309, folios 173v°-174r°, 23 mai 1618 :

« Priffaict / pascal / Blanc / Noble Gaspard pascal seigneur du malatraict / en daulphine de son bon gre baille a priffaict / le sr horace blanc peintre bourgeois de / Lyon p[rése]nt a scavoir de f[air]e ung tableau pour / le grand autel de leglise collegiale de St Chef / en daulphine de laultheur de neuf piedz et / quatre poulces et de largeur six piedz / quatre poulces conformement aux mesures / qui sont demeure en puissance desd[its] sr demalatraict / et Blanc dans lequel tableau sera peinte / lassomption de n[otre] dame les douze apostres / a lentour du sepulcre. La no[tre] dame eslevee / par ~~les~~ six anges recu par no[tre] seigneur jesus christ / laquelle histoire sera bien advenu faitz / peinct a huile ~~dit~~ selon linvention dud[it] sr / blanc moyennant la somme de deux centz / quarante livres tz en desduction delaquelle / Somme lesd[its] sr Blanc confesse avoir heu / et recu bon comptant et reallement dud[it] sr pascal / la somme de soixante quinze livres dont / il se contente et le quicte le reste dud[it] prix led[it] sr pascal promet payer au[dit] sr / blanc ~~En fin~~ recepvant et ayant recu led[it] / tableau lequel led[it] sr blanc promet / rendre et desliverer aud[it] sr pascal ou les siens // en ceste ville de lyon bien advenu fait et / paraschever dans la feste de noel prochain / venantz a peyne de tous despences dom[mages] et Interestz / obliga[tion] de ch[ac]un leur biens et propres corps dud[it] / Sr Blanc soubz[ssig]n[ation] renon[ciation] fait a Lyon au banc / du not[aire] royal soubz[ssig]ne le vingtroisiesme may / mil six centz dixhuict avant midy pr[ése]nt pierre / buirin clerc et Jehan Benoist lanternier aud[it] / Lyon tesm[oins] qui ont signe avec lesd[ites] parties / Malatret / Ho, Blanc / Jehan Benoistz / Buirin P[rése]nt »

⁶¹ Varnet, 1873, p. 209-211.

PP2 – Le décor du petit cloître des Chartreux

Très probablement : *Saint Bruno enseignant à Reims* ; *Saint Bruno exhorte ses compagnons à quitter le monde* ; *Songe de saint Bruno* ; *Visite saint Bruno à un Ermite* ; *Le Rêve de saint Hugues, évêque de Grenoble* ; *Arrivée de saint Bruno et de ses compagnons au désert de Chartreuse* ; *Prise d'habit à la Grande Chartreuse en présence de saint Bruno* ; *Saint Bruno et ses compagnons en prière* ; *Saint Bruno et ses compagnons sont reçus par le pape Urbain* ; *Saint Pierre présente à un Chartreux l'Office de Notre Dame* ; *Le pape Urbain offre la mitre à saint Bruno*

1622-1625

Peinture murale

Localisation ancienne : Lyon, petit cloître des Chartreux

Sources : Lyon, A.D., 3 E 3982, folios 265r°/v°, 19 mai 1622 ; 17H75, 12 août 1625 ; Lyon, B.M., fonds Coste 265.

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 107 ; Brossette, 1711, p. 103 ; Clapasson, 1741, p. 162 ; Perneti, 1757, p. 105 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 16 ; *Almanach*, 1762, p. 211 ; *Dezallier d'Argenville*, 1762, p. 145-147 ; *Bonafous de Fontenay*, 1776, p. 196-197 ; *Guillon de Montléon*, 1797, p. 775 ; *Chaudon, Delandine*, 1804, p. 327 ; *Pariset*, 1873, p. 174 ; *Boitel*, 1838, p. 376 ; *Chennevières, Montaiglon*, 1854, p. 128-129 ; *Monfalcon*, 1866, p. 161 ; *Martin*, 1880, p. 386 ; *Charvet*, 1894, note 1, p. 145 ; *Vachet*, 1895, p. 287, 652 ; *Martin*, 1908-1909, p. 31 ; *Audin, Vial*, 1918, p. 491 ; *Bargaud*, 1972, I, p. 33-34, 45, 92-95, 128 et II p. 29-38 ; *Ternois*, 1975, p. 232-233, 257 ; *Chomer, Pérez*, 1982, p. 141 ; *Chomer dans Rouen*, 1984, p. 112-113 ; *Chomer dans Lyon*, 1985, p. 5-6 ; *Chomer*, 1987, n°17, p. 40-41 ; *Chomer*, 1992, p. 511 ; *Clark dans Paris*, 2001, p. 85, 91, 123, 129 ; *Beghain et al.*, 2009, p. 757 ; *Beghain*, 2011, p. 47.

Jean de Bombourg dans son *Recueil des plus beaux Tableaux de la ville de Lyon* (1675) évoque le décor des chartreux ainsi « *Aux Chartreux* ; Il y a un tres beau Cloistre qui represente par histoire la Vie de saint Bruno qui a esté peinte par le Blanc & Perié ». Une description similaire est proposée par André Clapasson (1741) qui décrit les sujets du décor « Le petit cloître à côté de l'Eglise, a été peint en concurrence, & avec beaucoup de succès, par *Périer l'Oncle*, & par *le Blanc*,

qui y ont représenté, en différents Tableaux la vie de saint Bruno, Instituteur de l'Ordre des Chartreux ; la fameuse histoire du Chanoine de Paris n'y manque pas ». Ce décor qui comportait treize peintures murales a disparu au cours du XIX^e siècle, recouvert par un enduit. Aujourd'hui, seuls les motifs végétaux ornant les voûtes, et les cartouches de cuirs découpés qui ornaient les lunettes sont conservés (**fig. 1**). Des vestiges de peintures murales du XVII^e siècle pourraient subsister sous l'enduit du XIX^e siècle, ce qu'un sondage pourrait permettre de vérifier. Le terme le plus souvent employé par les auteurs est celui de « fresque ». Cette technique n'étant que peu employée au XVII^e siècle en France et les peintures étant perdues, nous lui préférons l'appellation plus générique de peintures murales à défaut de connaître la technique précise mise en œuvre. Chaque compartiment possède une corniche feinte intégrant un petit cartouche laquelle devait, selon Pierre Bargaud, porter un numéro correspondant à la scène.

Pierre Bargaud (1972)⁶² a pu reconstituer une chronologie des travaux du petit cloître. Dès octobre 1616, un maître maçon, Jean Guy, donne le toisé de ses ouvrages de maçonnerie au sein de l'abbaye dont une partie concerne le petit cloître. Il faut attendre le 17 septembre 1621 pour trouver la mention de nouveaux travaux. Il s'agit d'un prix-fait passé entre le révérend père des Chartreux, Dom Tixier, et maître Jacques Blanc, maçon à Lyon pour le « parachèvement du petit cloître du dit couvent qui joint la grande église... ». Le 4 mars 1625, Hugues Tripier, maître charpentier, dresse des échafaudages dans le petit cloître « pour le peintre pour pindre ». Un mois plus tard, le 12 avril 1625, Horace Leblanc est payé pour ses peintures. En 1630-1631, François Perrier réalise plusieurs compositions pour les Chartreux de Lyon, tant à l'huile sur toile qu'en peinture murale⁶³.

Il y aurait eu treize scènes, trois sur le mur Ouest, quatre sur les murs Nord et Est et deux sur le mur Sud⁶⁴. Elles sont décrites pour dix d'entre elles dans un manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Lyon⁶⁵ et par Guillet de Saint-Georges⁶⁶ :

- 1) *Saint Bruno enseignant à Reims*
- 2) *Saint Bruno exhorte ses compagnons à quitter le monde*
- 3) *Songe de saint Bruno*
- 4) *Visite saint Bruno à un Ermite*
- 5) *Le Rêve de saint Hugues, évêque de Grenoble*

⁶² Bargaud, 1972, I, p. 33-34.

⁶³ *Ibid*, p. 34.

⁶⁴ *Ibidem*, p. 92.

⁶⁵ Lyon, B.M., fonds Coste 265

⁶⁶ Chennevières, Montaignon, 1854, p. 128-129.

6) Arrivée de saint Bruno et de ses compagnons au désert de Chartreuse

7) *Prise d'habit à la Grande Chartreuse en présence de saint Bruno*

8) *Saint Bruno et ses compagnons en prière*

9) *Saint Bruno et ses compagnons sont reçus par le pape Urbain*

10) *Saint Pierre présente à un Chartreux l'Office de Notre Dame*

11) *Le pape Urbain offre la mitre à saint Bruno*

12) Mort de saint Bruno dans son ermitage de Della Torre

13) *Saint Bruno apparaît en songe au comte de Calabre pour le prévenir du péril*

Les scènes 1, 6 et 12 ne sont citées ni par Guillet de Saint-Georges ni par le manuscrit du fonds Coste. Leur sujet a été proposé par Pierre Bargaud à titre d'hypothèse. La paternité de ce décor a toujours été très problématique et ce dès le XVII^e siècle. Il est certain que les deux artistes, Horace Le Blanc et François Perrier, sont intervenus. Comme l'explique Guillet de Saint-Georges, toutes les peintures murales n'ont pas été réalisées par François Perrier, seules celles qu'il cite le sont⁶⁷. Les peintures murales 1, 6 et 12 doivent donc être de la main d'un autre peintre que François Perrier. Cela a conduit Daniel Ternois (1975) puis Gilles Chomer à donner à Horace Le Blanc la paternité de ces seules trois scènes.

La découverte inédite du prix-fait⁶⁸ passé entre le révérend père Tixier et Horace Le Blanc dans l'étude du notaire Dechuyes nous permet d'éclairer sous un jour nouveau ce décor. Il indique que chaque compartiment peint était payé cinquante livres. Par ailleurs, Horace Le Blanc devait recevoir des étrennes de cinquante livres. La quittance⁶⁹ indique que le Lyonnais a été payé cinq cents cinquante livres pour ses ouvrages et cinquante livres de pot de vin. Ce dernier correspond aux étrennes mentionnées dans le prix-fait⁷⁰. La somme de cinq cents cinquante livres reçue par Horace Le Blanc à raison de cinquante livres par scène signifie qu'il a peint au moins onze peintures murales. Par ailleurs, son intervention pourrait aussi expliquer l'interruption du chantier du petit cloître en 1624, année où il est à Paris pour décorer le château de Grosbois (**cat. PP3**). Horace Le Blanc a donc réalisé une grande partie des scènes du petit cloître⁷¹. La paternité originelle de ce cycle revient à Horace Le Blanc qui a pu y travailler en partie durant les années 1622-1623 – selon le prix-fait il doit commencer à

⁶⁷ Dans le manuscrit du fonds Coste, nous pouvons trouver en préambule de la description des scènes : « que les tableaux a fraisque ne sont pas tous / faits par le dit sieur Perrier on les marquera / icy suivant leurs chiffres ou numeraux cotez / au dessus »

⁶⁸ Lyon, A.D., 3 E 3982, folios 265r^o/v^o, 19 mai 1622.

⁶⁹ Lyon, A.D., 17H75, 12 août 1625.

⁷⁰ Nous remercions Benoît Faure-Jarrosson qui nous a éclairée sur la véritable signification du terme « pot de vin » qui correspond aux étrennes.

⁷¹ Soit onze scènes sur les treize.

peindre le 1^{er} juillet 1622 et terminer le cycle le 1^{er} juillet 1623 – et au cours de l’année 1625. Par la suite, les peintures murales ont dû rapidement se détériorer conduisant les pères Chartreux à faire appel à François Perrier pour reprendre les compositions altérées. La maçonnerie n’était sûrement pas d’excellente qualité puisque les peintures doivent être à nouveau restaurées par le peintre Lenoir entre 1716 et 1717⁷². Sur les treize compartiments peints, trois devaient être en suffisamment bon état en 1630-1631 pour que François Perrier les conserve.

La décoration du couvent des Chartreux fait partie d’un des deux grands cycles décoratifs religieux exécutés par Horace Le Blanc, le second étant celui du cloître des Minimes (**cat. PP18**). Ce décor prend parfaitement place dans le contexte religieux et spirituel du début du XVII^e siècle puisque le pape Grégoire XV introduit la fête de saint Bruno dans le Missel Romain le 17 février 1623. Ce sont dans ces mêmes années 1620 que se fixe peu à peu l’iconographie relative à la vie de saint Bruno. Giovanni Lanfranco, qu’Horace Le Blanc a côtoyé lors de son séjour romain, a exécuté un cycle de dix-neuf peintures murales pour la chartreuse de San Martino en 1620 (aujourd’hui détruite) dont les compositions ont circulé à travers les gravures réalisées par Dietrich Krüger⁷³. La perte des peintures murales ne permet pas de savoir si cette source a été exploitée par Horace Le Blanc ou François Perrier qui a poursuivi sa formation en Italie auprès de Lanfranco.

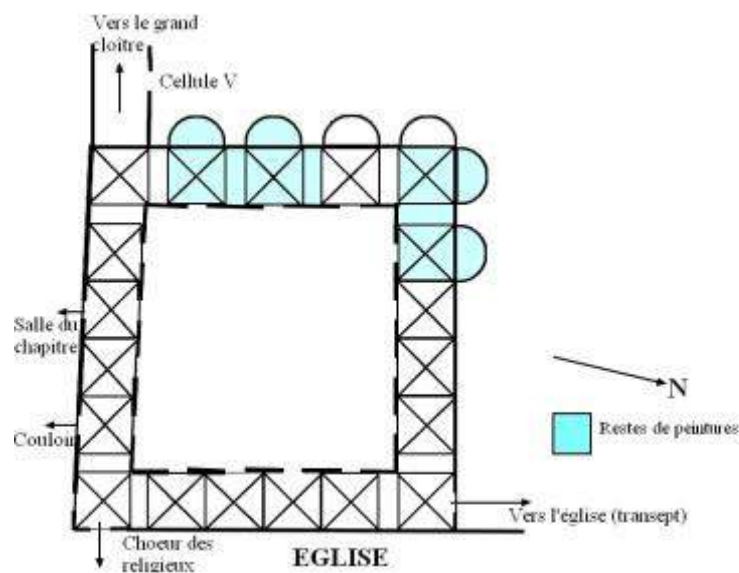


Fig. 2 – Plan du Petit Cloître des Chartreux selon le dessin de Pierre Bargaud, 1971, II, p. 29

⁷² Bargaud, 1971, p. 34. Lenoir est payé le 3 janvier 1717 « pour l’ouvrage en peinture fait en leur petit cloître en la présente année mil sept cent seize »

⁷³ Chomer, 1987, p. 40.

3 E 3982 - Commande du 19 mai 1622⁷⁴ :

« Du jeudi 19 may 1622 / prisfaict / Tixier / Leblanc // Pardevant Andre Dechuyes notaire tabellion / royal hereditaire demeurant a Lyon soubz[ig]ne / en la p[rese]nce des tesmoings cy apres nommez / fut pr[ese]nt en personne sr Horace Leblanc peintre / bourgeois de Lyon Lequel de son bon gré a promis / & promet a Reverend père en Dieu dom Leon / Tixier prieur du couvent des reverendz peres / chartreux de ceste ville de Lyon pr[ese]nt et acceptant / tan pour luy que pour lesdits réverendz perre / religieux chartreux et & leur successeurs au dit / couvent scavoir de peindre au frais dans le / petit cloistre dudit couvent contre les murailles / d'icelluy la vie & miracles de Mons[ieur]r S^t Bruno / leur Instituteur et ce dans les carres & / bourdures qui luy seront indiquees par ledit / reverend père dom prieur et suyvant les / desseings quil luy en baillera lesquels dessings / il enrichira a son possible les commencera dans / le premier jour de juillet prochain & leur / rendra bien & duement paracheves dans une / annee apres moyenant le prix & somme de / cinq^{es} entre eulx convenu et accorde de cinquante / livres z po[ur] ch[ac]une histoire ou carré et ou[tre] ce / la somme de cinq[uan]te livres tz pour Une fois // payable pour les estreynes de la femme dudit / sr leBlanc lors quil commencera ladite / besongne auquel temps lesdits sr reverends père / dom prieur sera tenu avancer audit sr Leblanc / le tiers de ce que se pourront montrer toute lesdites ~~histoires~~ histoires en leur au[tres] deux tiers / luy payer a la fin et parachevem[en]t de ladite besongne / Et pour l'observa[ti]on & entretenem[en]t de tout le / Contenu aux prestres sans aller au contraire / A peyne de tous despenses dommaige et interestz / lesdites parties on obligé scavoir ledit S^r Leblanc / tous ses biens et ledit reverend père dom prieur / Tout les biens dudit couvent quilzon respectivem[en]t / soubzmis & soubzmetten a toutes cours royales / et au(tres) indifferem[en]t quelzconques renoncantz a / tous doitz et clauses requises fait audit Lyon / dans ledit cloistre le dixneuf[vie]me jour du mois / de may apres midy mil six centz vingt deux / P[rese]ntz S^r Benoist Voisin Le Jeusne marchand dudit / Lyon et Jean Dechuyes clerc y demeurant tesmoin / requis qui on signe avec lesdites parties / Leon Tixier / Prieur de la Chartreuse de Lion / Benoist Voisin / Ho, Blanc / Dechuyes tesm[oin] / Dechuyes no[tai]re royal »

17H75 - Quittance du 12 août 1625 :

« 1625. 12^e aout... peinture... petit cloitre / quittance de Mr leblanc peintre pour solde / de ses ouvrages au petit cloitre ...600lt // 1625 / Quittance de Mos[ieu]r / Le blanc peintre du / petit Cloistre // 1625, 12^e aout / Je soubzine confesse avoir recus du reveren pere / prieur de la Chartreuze de Lion la somme de cinq / cens cinquante livres restant pour lantier peimen / des pinture que jay fai dans le petti cloetre de / la ditte chartreuze et ensamble les scinquante / livre pour le pot de vin du marche fait entre / nous dont suis content et quite le dit sieur / fait a lion ce 12me aoust 1625 / Ho, Le Blanc »

⁷⁴ Nous remercions Benoît Faure-Jarrosion pour son aide dans la transcription.

Coste 265 :

« Liste des tableaux peints a fraisque / Contre la muraille du petit Cloistre de / La Chartreuse de Lyon par mons[ieu]r francois / Perrier Bourguignon / Co[mm]e les tableaux a fraisque ne sont pas tous / faits par le dit sieur Perrier on les marquera / icy suivant leurs chiffres ou numeraux cottes / au dessus / n° II / St Bruno paroît icy dans une chambre assis sur une / Chaise a bras vetu d'une sotane noire et d'une robe de chambre / violette doublee de rouge il exhorte ses compagnons qui sont / aupres de luy a quitter le monde on voit par un[e] ouverture / de la chambre un lointain ou le Cadavre du Damné / est donné en proye au demon et aux oiseaux du Ciel / n° III / Trois anges apparoissent [au-dessus « la nuit »] a St Bruno deux de grande taille / sont au pied du lit et le 3me une peu brun a costé de son / cheuuet qui luy montre une gloire, ou sont quelques / anges, dans la partie la plus eclairée l'un d'eu porte une / croix ; c'est celuy q[ue] St Bruno regarde / n° IIII / La suite du tableau est l'entreveüe de St Bruno avec / un ermite dans son ermitage St Bruno vetu en / voyageur luy baise la main ; apres luy suit / Immediatem[en]t un de ses compagnons, les autres sont un / peu plus eloignez marchans dans le fondz d'une valée // n° V / On voit dans celuy-cy St Hugues eveque de Grenoble / dormant, couché [au-dessus « sur plate terre »] de ses habits pontificaux, et en / rase campagne (dispsition peu convenable) dans le ciel / on decouvre les 7 etoiles qui designent le songe qu'il / eut durant son sommeil dans le lointain le père / eternel paroît assis sur des nu [sic] commandant au [sic] anges / qui construisent quelque grand edifice, dont il paroît / un dome, et quelq[ue] commencem[en]t d'eglise. / n° VII / C'est la representa[ti]on d'une veture dans le bas du / tableau St Hugues [mots barrés et au-dessus « au pres »] d'un autel / au dessus du quel est une notre dame en forme de tableau / donne l'habit à deux des compagnons de St Bruno ; / Celuy-cy déjà vetu avec 4 autres paroît au-delà du / plan du tableau les teintes et les figures etant / diminuées. St Bruno aussi bien qu'un autre est assis / sur un gazon ou motte de terre tenant une croix entre / les mains, deux autres sont debout et un a genoux. / Le haut du tableau est composé d'une gloire ou / l'on voit notre seigneur, David jouant de l'harpe / et deux petits anges dont l'une à entre les mains un livre / et l'autre un lut [sic] / VIII / Dans le bas du tableau il y a deux Chartreux peints / avec beaucoup de force l'une est a genoux contemplant / une teste de morte posée sur un cube, sur la quelle il tient / la main. L'autre est prosterné son chapelet entre / les mains dans une coupe plus haute du tableau il / y a de meme 2 Chartreux touchez avec moins de // force que les 2 precedent dont l'un prend la discipline, / et l'autre lit un livre dans une coupe plus haute il / s'eleve une montagne percée a cour en forme d'arc / ou de pont sur lequel est St Bruno a genoux [mot barré] / ravis en extase regardant la Ste Vierge qui luy / apparoist dans le ciel dessous l'arc il y a un lointain / couleur d'inde ou paroissent 2 chartreux aupres de quelques / rochers / n° IX / On voit icy le Pape Urbain revetu d'une sotane blanche / avec un surplis et par-dessus le camail rouge, que les / Romains appellent Mozzetta, et la calote rouge, bireto, les / souliers de meme rouges il est assis sur un fauteuil / St Bruno et ses compagnons au pied du pape qui les / recoit co[mm]e a bras ouverts / n° X / C'est St Pierre qui presente a un Chartreux l'office / de notre Dame d'une main, et de l'autre indiquant / la meme vierge dans un ciel environné de quelques / nuages dans le lointain il paroît

un cherubin / tenant en main un faisceau de foudres et de flammes / qui chasse le demon du desert de Chartreuse / n° XI / Le Pape Urbain assis sur son trone [au-dessu « avec sa tiare »] entouré de quelques [au-dessus « 4 »] / prelates sont vetus pontificalem[en]t fait offrir par / un camerier ou cleric la croix et la mitre a St Bruno // n° XIII / St Bruno revele en songe au comte de Calabre / la trahison d'un de ses capitaines un ange / environné de lumiere tient un bout du pavillon ou / dormoit le comte qui tout surpris regarde St Bruno / au costé gauche de l'ange de l'autre cote du pavillon / sont trois gardes endormis, celui qui est le plus en / veuë dort appuyé sur un coffre à bahu couvert / de lames de fer on voit dans le lointain avenir / le traître avec sa compagnie »

Ferdinand Delamonce, *Antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, manuscrit n° 118, folios 68-73, Lyon, Bibliothèque de l'Académie - retranscrit et cité par Ternois, 1975, p. 257 :

« Le couvent des Chartreux a été basti sous Henry 3^e ou étoit la citadelle, l'on jouit de la d'une veüe admirable. Le cloistre est peint en fresque par François (sic) Leblanc et par Franc. Perier eleve de Lanfranc, le bas relief d'enfant sur une porte du dortoir et les statues de St Jean et de St Bruno sont les chefs d'œuvre du fameux Sarrazin sculpteur. »

PP3 – Galerie des Batailles

1623-1625

Techniques inconnues

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Grosbois, château

Source : Paris, A.N., Z/1j/1122, 16 août 1784.

Bibliographie : Dezallier d'Argenville, 1755, p. 294 ; Chennevières, Montaiglon, 1854-1856, p. 85 ; Jal, 1867, p. 751 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Sterling, 1961, p. 81 ; Chomer dans Meaux, 1984, p. 112-114 ; Chomer, 1987, n°15, p. 38-39 ; Foucart, 1987, p. 9 ; Foucart dans Meaux, 1988, p. 138 ; Kerspern, 1990, I, p. 410-417 ; Mérot, 1994, p. 65 ; Borkott, 2002, I, p. 40-45 et p. 58-59 ; Bassani Pacht dans Blois, 2003-2004, p. 194 ; Baudequin, 2003, p. 78-81 ; Rosenberg, 2005, p. 56 ; Flick, 2008, p. 142 ; Beghain et al., 2009 p. 757 ; Kerspern dans Orléans, Richelieu, Tours, 2011, p. 256.

Le décor de la galerie des Batailles du château de Grosbois est certainement l'œuvre perdue d'Horace Le Blanc la plus réputée. Les peintures créées par le Lyonnais ont disparu au début du XIX^e siècle suite à la commande du maréchal Berthier, propriétaire du château depuis 1804, d'un nouveau cycle de huit tableaux illustrant des victoires napoléoniennes exécutés par des peintres l'école de Carle Vernet.

Horace Le Blanc est appelé à Grosbois par un des membres les plus éminents de la noblesse française, le fils naturel de Charles IX, Charles de Valois duc d'Angoulême. Le choix d'Horace Le Blanc montre combien sa réputation a, au cours des années 1620, dépassé les frontières du Lyonnais. Le peintre profite d'ailleurs de son nouveau statut pour obtenir du Consulat de Lyon, avant son départ à Paris, la création du poste de « peintre ordinaire de la ville de Lyon » pour lequel il touche des gages annuels.

Le décor de la galerie du XVII^e siècle n'est connu que par trois descriptions : celle de Pierre-Jean Mariette dans son *Abecedario* édité au XIX^e siècle, celle de Nicolas-Antoine Dezallier d'Argenville dans ses *Voyage pittoresques aux alentours de Paris* (1755) et enfin ce qu'en dit Auguste Jal dans son *Dictionnaire critique* (1855). A ces trois descriptions⁷⁵ il faut ajouter l'état du château de 1784 trouvé par Marie-Charlotte Borkott (2002) aux Archives

⁷⁵ Voir volume I, I/ 4) c), p. 56-61.

nationales. L'ensemble de ces documents permettent d'avoir une idée d'ensemble des peintures qui ont orné la galerie. Placée à l'étage, entre des appartements et la chapelle, elle prend place dans l'aile Est du château (**fig. 1 et 2**). C'est un lieu de choix pour développer une iconographie exaltant les principaux mérites militaires du propriétaire. Huit tableaux représentant des scènes militaires sont intégrés dans des lambris de bois, entre les baies, de chaque côté de la galerie. Une partie des lambris sont eux-même peints. La voûte semble décorée entièrement par des peintures murales. Sur leur iconographie les auteurs divergent : pour Jal ce sont des allégories, pour Dezallier d'Argenville des « conférences de suisses ». Le berceau du plafond aurait pu être divisé en plusieurs compartiments, laissant la possibilité à l'artiste de traiter plusieurs sujets. Les lunettes, à chaque extrémité de la galerie, sont elles aussi peintes, l'une d'elle représentant le roi Louis XIII avec Charles de Valois. Un groupe de cinq dessins, cohérents sur le plan stylistique, tous de sujets militaires ou exaltant la personne royale, semblent préparatoires à ce grand décor (**cat. D6 à D10**).

Des décorations du XVII^e siècle ne subsistent au château de Grosbois que des solives peintes ainsi qu'un ensemble de peintures murales dans la salle à manger (**fig. 3 à 7**), qui s'inspire profondément de l'art d'Abraham Bosse. Il semble que les années 1620 soient le cœur de nombreux travaux et aménagements au château : l'architecte Philibert le Roy y travaille en 1622 tout comme le peintre Balthazar Biard. D'autres peintres ont pu intervenir avant ou concomitamment d'Horace Le Blanc.

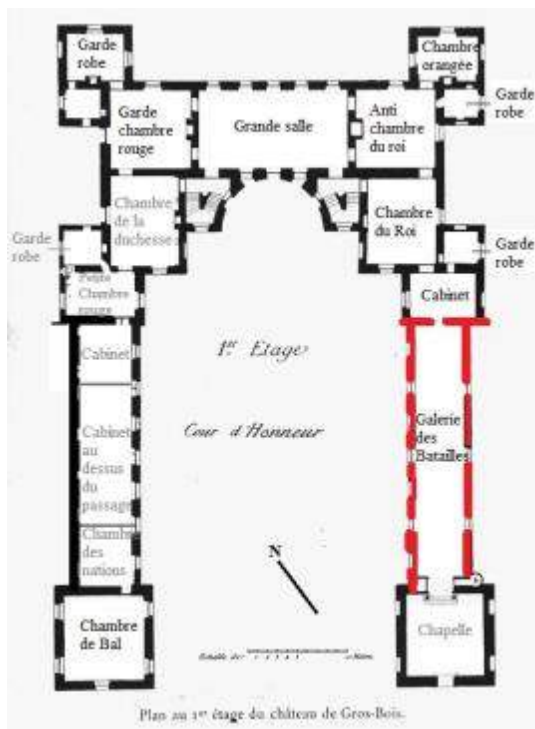


Fig. 1 – Plan du premier étage du château de Grosbois

Sceaux, centre de documentation d'Île-de-France (Cl. Inv. Decamps, 84.94.12X), Légendes d'après Borkott, 2002, II. En noir : restitutions probables

En gris : restitutions plus hypothétiques



Fig. 2 – Château de Grosbois, Galerie des Batailles, état actuel. ©Borkott, 2002, II, planche 70.



Fig. 3 – Château de Grosbois, « Chambre du Bal », *L'Aubade de nuit*, ©Borkott, 2002, II, planche 52



Fig. 4 – Château de Grosbois, « Chambre du Bal », *Le Banquet*, ©Borkott, 2002, II, planche 53



Fig. 5 – Château de Grosbois, « Chambre du Bal », *La Représentation théâtrale*. ©Borkott, 2002, II, planche 54



Fig. 6– Château de Grosbois, « Chambre du Bal », *Le Bal*. ©Borkott, 2002, II, planche 55



Fig. 7 – Château de Grosbois, « Chambre du Bal », *La Présentation des Bijoux*, ©Borkott, 2002, II, planche 56

PP4 – *Saint Louis*

Vers 1625-1627

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, église du collège des Jésuites de la Trinité, chapelle Saint-Louis

Source : Lyon, A.D., 1D9, pièce 46, 2 août 1625 ; 1D9 pièce 50, 2 décembre 1627 ; 1D9 pièce 51, 19 novembre 1703.

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 83 ; Charvet, 1874, p. 157-158 ; Marquis, 1970, I, p. 34 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 95 ; Chomer, 1987, n° 19, p. 41.

L'œuvre n'est citée par aucune des sources anciennes. C'est à l'érudit lyonnais Léon Charvet (1874), dans son étude sur le Collège Jésuite, que nous devons la première mention du *Saint Louis*. Le tableau est destiné à la chapelle Saint-Louis commencée en 1625 par un premier fondateur inconnu, qui y fait réaliser des travaux, non achevés, pour qu'elle ressemble à celle de la Sainte-Vierge, elle aussi au Noviciat. Le second fondateur, Prost de Rouville⁷⁶ a vraisemblablement passé commande du tableau à Horace Le Blanc, au cours des années 1625 et 1626. En effet, le 2 août 1625, le révérend père du collège jésuite, Dom Tixier, établit un prix-fait avec un menuisier, Benoît Sevre, pour l'ensemble des menuiseries de la chapelle et notamment celle du retable. Horace Le Blanc signe le reçu de la somme de 200 livres le 2 décembre 1627 pour le tableau de *Saint Louis* qu'il livre⁷⁷.

Le *Saint Louis* est remplacé en 1703 par une peinture de même sujet exécutée par Jean Richeran⁷⁸. André Clapasson (1741) dans sa *Description de la ville de Lyon* dit de cette chapelle « on estime particulièrement l'ordonnance des Autels des Chapelles de saint Louis & de saint Ignace [...] » doit donc évoquer l'œuvre de Jean Licheran et non celle d'Horace Le Blanc. La trace de ces deux œuvres est aujourd'hui perdue.

⁷⁶ Selon Léon Charvet, Prost de Rouville aurait pu appartenir à la famille d'un chanoine de Saint-Nizier. Charvet, 1874, p. 154.

⁷⁷ Lyon, A.D., 1D9, pièce 50, 2 décembre 1627.

⁷⁸ Lyon, A.D., 1D9, pièce 51, 19 novembre 1703.

1D9, pièce 46, 2 août 1625 :

« Pardevant Pierre Buirin / notaire Royal hereditaire a lyon soubzsigné / et en pr[ésen]ce des tesmoings cy apres nommez / fust p[rése]nt en personne Reverend Père Anth[oine] / Millieu visseretteur du Collee de La / Compagnie de Jesus a lyon Lequel de Gre / pour luy & ses successeurs a Baillé a / marche & priffaict a Benoist Sevre / m[aitre] menuisier audict Lyon p[rése]nt & / acceptant de f[air]e Loeuvre & menuiserie / & au[tres] reparations que [...] en / une des chapelles de Leglise neufve / dudict Colle Icelle Chapelle soubz / le vocable Saint Louys / Premierement fera & fournira / le retable de ladicte Chapelle avec / ses ornamentz de la mesme forme et / fasson que le desseing qui a este p[rése]ntem[en]t // Baille & deslivré par ledict R. P. audit / Sevre paraphe par le notaire Royal soubzsigne et outre fera & [...] Le tout bon / bois noyer non gasté taschény defectueux / et rendra ladicte œuvre bien et / duement paraschever dans la fin du mois / de Janvier prochain venant a peyne de tout // despences dommaiges interestz et ce / moyennant le prix & somme de sept / centz livres 5 pour toute ladicte œuvre / lequel prix ledict Reverend Pere promet / payer aud[it] Seve Scavoir cent / cinquante livres 5 quand Il aura / fait & rendu le quadre dudict retable / avec ledict balustre superieur et / accodoirs pilastres balustres et / appartenances & closture interieure de / ladicte chapelle deux centz livres [...] quil aura posé le retable revestem[en]t / & marchepied dudict autel [...] »

1D9, pièce 50, 2 décembre 1627 :

« [au verso] Quittance de mosieur / Blanc en faveur de / Mr Prost pour le tableau / de St Louys le 2^e X[décem]bre 1627 / pour 164tt // Je soubsiné confesse avoir receu du R. P. / Antoine Millieu Tetteur du Collee de la / compagnie de Jésus en cette ville de lion / la somme de cen soessante quatre livre / pour entier peiement du tableaux de / St Louys fait pour la Chapelle de Mr / Pros de Rouvilie la quelle somme de cens / souessante quatre livre avec les trentesis / desquels jay este peye en livres par ledit S Pros font la somme de deux cen livre / pour le toutal peyement du dit tabeaux / duquel je me tiens sastifait et quitte / ledit S Rouilliou et le dit Sr Retteur / Fait à lion ce 2me desambre 1627 / Ho, le Blanc / [en marge] pour 164 tt »

1D9, pièce 51, 19 novembre 1703 :

« Je souzsigné Reconnois avoir receu du / Père Leyssard Jesuite procureur du grand college / de Lyon la somme de cent quatre livres / a compte du prix fait du retable de St Louis / que je me suis engagé de faire suivant le / dessein qu'on ma communiqué et ui est / demeuré entre les mains dudict père a Lyon / le 19 novembre 1703 / Jean Richeran [...] »

PP5 – *Le Christ en croix avec la Vierge, saint Jean, saint François et saint André*

Frontispice : Dieu le Père

1627-1629

Huile sur toile

H. 10 pieds ; L. 7 pieds soit environ H. 342,5 ; L. 239,8 cm.

Localisation ancienne : Lyon, maître-autel des Capucins du Petit-Forest

Sources : Lyon, A.D., 3 E 3987, folios 485r^o-486v^o, 18 novembre 1627 ; 3 E 3989, folios 56v^o-57v^o, 13 mars 1629.

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 105 ; Clapasson, 1741, p. 144 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 16 ; *Almanach*, 1762, p. 211 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 72 ; Pariset, 1873, p. 174 ; Monfalcon, 1866, p. 159 ; Vachet, 1895, p. 652 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 130 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 114 ; Chomer, 1987, n°13, p. 37.

Jean de Bombourg (1675) décrit cette peinture : « *Aux Capucins du Petit-Forest* ; Il y a au Grand Autel un beau Tableau qui représente un Crucifix, Nostre-Dame, saint Jean, saint André & saint François, fait par le Blanc. ». André Clapasson (1741) ne l'évoque que par une seule ligne « [...] le Tableau du grand Autel est de *le Blanc* ». Comme l'indiquait Gilles Chomer (1987), ce tableau a été exécuté pour le couvent créé en 1622 des Capucins du Petit-Forest suivant la séparation de cet ordre avec celui des Franciscains qui intervient en 1619. L'église porte le vocable de saint André en raison des importantes sommes données par le Gênois André Costa pour la bâtir et comme le supposait, avec raison, Gilles Chomer pour la décorer. La découverte inédite du prix-fait et de la quittance de ce tableau dans l'étude du notaire André Dechuyes permettent de mieux cerner la composition du tableau et sa chronologie. André Costa passe la commande à Horace Le Blanc par le biais de son neveu Lazare Costa, le 18 novembre 1627. Elle lui est payée le 13 mars 1629.

Le tableau représente le Christ en croix entouré de deux saints : saint André correspondant au vocable de l'église est peint en l'honneur du donateur, saint François, saint tutélaire de l'ordre des Capucins. Saint Jean et la Vierge Marie sont canoniquement liés à la l'iconographie de la Crucifixion. Par ailleurs, plusieurs anges sont rajoutés à la composition.

Cette toile était surmontée au sein du retable par un tableau de dimensions inconnues représentant Dieu le Père que ne mentionnaient ni Bombourg, ni Clapasson. Un dernier décor devait être exécuté par Horace Le Blanc qui est indiqué par le prix-fait comme « pour mettre a couvert l'autel dans lequel sera peinct un saint esprit devant quelques anges a l'entour ». Il pourrait s'agir d'une sorte de baldaquin entourant le tableau.

3 E 3987, folios 485r°-486v°, 18 novembre 1627 :

« Prixfait / costa / Leblanc / Dudit jour / Pardevan fu pr[ese]n noble horace / Leblanc peintre ordinaire de la maison / du roy et de la maison de ville de Lyon / lequel de son bon gre a promis et promet / a noble andre costa bourgeois de genes / en Italie absen sieur Lazare Costa son // nepveu pour luy presen et acceptan scavoir / de luy faire un grand tableau a huile / sur thoille de dix piedz d'haulteur & sept de / large ou environ suyvan la mesure que / luy en sera donne par le menuysier qui / fait le retable bois noyer pour mettre / sur le grand autel de la nouvelle eglise / Du couven de reverendz père cappucins / naguere basty et construit sous le vocable St andre en ceste ville de / Lyon au lieu appelle le petit forestz / auquel tableau sera depeinst repr[ésen]té / un crucifix au ~~mil~~ milieu, une vierge / marie & un saint andré du coste droict / et a gauche un st Jean levangeliste & / un saint françois et de plus trois ou / quatre anges tenant ch[ac]un un calice / recepvan le precieux sang de jesus christ / en croix, promet encore ledit sr Leblanc / de faire le petit tableau representant / un dieu le père pour mettre au frontispice / dudit retable devan un sur ciel pour / mettre a couvert l'autel dans lequel / sera peinct un saint esprit devant / quelques anges a l'entour et de / rendre tous ladite besogne faicte et / parachevee d'huy en six mois moyenan / le prix et somme de cinq centz // Livres tz et deux aulnes et demye / satien de Genes ≠ laquelle somme X° / lesd[it] sieur Lazare Costa aud[it] nom et encore / au sien propre et en ch [ac]un diceulz seul po[u]r / le tou sans division a quoy il a renonce / a promis et promet paye et dellivre / aud[it] sr Leblanc ou des siens dans led[it] / temps de six mois prochains et rendant / lad[ite] besongne Et po[u]r l'observa[ti]on / de tout le contenu en ces presentes / sans aller au contraire A peyne de / tous despences dommages & interestz / lesd[ites] parties presentes on oblige / scavoir led[it] sr leblanc tous ses / biens et led[it] sr Costa tout ceulx / dud[it] sieur Andre Costa et encore lesd[its] / siens propre solidairement comme dit / et quils ont respectivemen soubzmis / A toutes cour royalle & autre / et on renonce a tout droitz contraires / et autres charges requises fait a / lyon dans le domicile dud[it] sieur Lazare / et maison dudit Sr Costa le dix huit / jour du mois de novembre appre midy / mil sixcentz vingt sept present / sr mathieu gerbar le jeune bourgeois / de Chavanay en forest & Louys Jay / clerc dud[it] Lyon tesmoins requis qui on / Signe avec lesdites parties presentes / desductions du X° Led[it] sr Leblanc a recu / comptan cen cinquante livres tz avec / ladite estoffe et le reste qui est trois centz / cinquantes livres tz »

3 E 3989, folios 56^v-57^v, 13 mars 1629 :

« Quittance / Costa / Leblanc // Du mardy XIII mars 1629 // Fut p[rése] en personne S^r horace Leblanc peintre / ordinaire du roy et de la maison de ville a // Lyon lequel de son bon gre a recognu & confessé / Avoir eu & reçu du S^r André Costa bourgeois de / Gene en Italie absen par les mains du S^r Lazare / Costa son nepveu marchand, demeuran aud[it] Lyon / pour luy p[rése]n acceptan la somme de cinq centz / livres tz et deux aulnes & demy satin de ~~laine~~ Gene / pour payem[en]^t & satisfaction de la besongne par led[it] / S^r Leblanc fait pour le tableau du grand / autel de l'eglise nouvellem[en]^t construite pour le / nouvitia des Reverenz peres Cappussins / suivan le prixfaicy passe entre lesdits S^rLazare / Costa pour & au nom dud[it] S^r son oncle d'une / part & ledit S^r Leblanc d'au[tre] reçu par le no[tai]^{re} / royal soubz[ssig]^{ne} le dix huit^{me} jour du novemb[re] de lanne / mil six centz vingt sept delaquelle somme de cinq / Centz livres et estfoffe sus ledit S^r Leblanc s'est / contente & contente et a quite & quite lesdits S^r Costa / les siens & tous au[tres] avec part qu'Il nen sera jamais / faicte demande conten aultre quittance & payement / fait pour raison de ce que dessus tan contenu aud[it] / prisfait qui depuis en la p[rése]nte comprise & ne / servan avec icelle qui pour un seul & mesme acquit / Soubz les promesses obligaons submissions renonc[iation] / et clauses requises fait aud[it] Lyon dans l'estude / dud[it] not[ai]^{re} royal soubz[ssig]^{ne} Le treiziesme jour du mois / de mars avan midy mil six centz vingt neuf / Presentz Pierre Dechuyes praticien et Jean Octavio / peintre dud' Lyon tesmoins requis qui / on signe audit Lesdicts sieur Costa // S^r Leblanc suivan l'ordonnance du roy / nostre sir »

PP6 – La Vie et les miracles de saint Irénée

Huile sur toile

1630-1632

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, église Saint-Just

Sources : Lyon, A.D., 3 E 4541, folios 161r°-163r°, 15 janvier 1630 ; 3 E 8307, folio 62r°, 16 janvier 1630 ; 12G61, folios 11v°-12r°, 29 novembre 1632.

Bibliographie : Chomer, 1987, n° 21, p. 42.

Le contexte de l'exécution de ce tableau est particulier. En effet, Horace Le Blanc doit s'acquitter envers l'église de Saint-Just de droits seigneuriaux. Depuis son achat du domaine d'Ecully, territoire dépendant de l'église Saint-Just, il doit à ce chapitre plusieurs cens et services impayés mais les deux parties parviennent à une conciliation. Horace Le Blanc s'engageant à payer les arriérés - ce qu'il fait le jour suivant en donnant à Michel Dufournel, représentant du chapitre la somme de mille cent soixante-quinze livres - et le chapitre de Saint-Just laissant une partie des terres possédées par le peintre libres de tous droits seigneuriaux. D'autre part, Horace Le Blanc s'engage à peindre et à donner à l'église un tableau de sa main, en une sorte de remerciement de l'accord trouvé avec le chapitre. Cette peinture est donc offerte par le peintre en guise de bonne foi et dédommagement aux chanoines de Saint-Just. Outre la peinture, il s'engage à fournir son encadrement en noyer avant la fin du mois de juin prochain, en 1631. Le tableau est reçu par le chapitre le 29 novembre 1632.

L'iconographie, la vie et miracle de saint Irénée, devait faire pendant à un autre tableau décrivant ceux de saint Just, vocable de l'église. Saint Irénée était le second évêque de Lyon et vécut au cours du II^e siècle. Ces deux saints, Irénée et Just, font partie des saints lyonnais les plus vénérés à l'échelle locale.

3 E 4541, folios 161r°-163r°, 15 janvier 1630 :

« Transaction / Entre les sieurs / de St Just de Lyon / Et / noble Horace Leblanc / peintre / Du XV janvier 1630 // Comme proces fust meü & pendant en la seneschaulcee / & siege presidial de Lyon entre les sieurs obeanciers chanoynes / & chappitre de lesglize collegialle

sainct Just de Lyon / demandeur en recognoissan[ce] & paiement des droitz seigneuriaux / seigneuriaux dune part et noble horace Leblanc / peintre ordinaire de la maison du roy et de la ville de Lyon / deffendeur daultre, sur ce que lesdictz sieurs demandeurs / auroient articulle par leur demande que a cause de / leur rente noble et directe seigneurye du leur Obeances / descuilly membre deppendant de ladicte eglise de st / Just ledict deffendeur de leur debvoir plusieurs cens / service portan loadz mylaodz vendz recognoissances / et aultrez droitz seigneuriaux comme tenancier & / possesseur de plusieurs fondz et possessions moniaux / deleurdicte rente noble et entre aultre dun tenement / conscistant en maisons haultes et basses court chappie / jardin vergier vignes boys bruyeres terres & pres / jointz ensemble sciz audict escuilly territoire du Jargo / par luy acquis tant du sieur federic bernard que du / sieur guillaume guerrier et amplement confine en / icelle demande ayant iceluy tenement est autrefois / recognu dans leur terrier par diverses personnes / et en divers fonds dont iceluy teremement estoit a / present compose, scavoir une partie par Philippe /pein aultres parties par humbert & jehan gordan / florye gordan en son nom & de leonard gordan son / frere, Benoist teilloud en son nom & de philiberte /berlion sa femme & jehan genouillon toutes / Lesquelles parties jointes ensemble avoyent aussy / este au paravan recognees en un article par / un nomme pierre fabry en leur ancier terier / signe rey plus aultre partie du susdict /tenement recognu par françoys Cornet dict // Chancelier en son nom et de ses Consors et / Finablement le surplus recognu audict ancien / terier par Jehan Galnin & Jean Cunillat dict Charlin / & Pierre Berthollon consequemment auroient Iceulx / sieurs demandeurs conclud a ce que ledict / deffendeur fust condampne a passer recog[naissance] nouvelle / dudict tenement a leur proffict payer les arreraiges / desdictz services deubz sur Iceluy speciffiez tant en / ladicte demande que susdictes recog[naissances] ensemble / les laodz de ses acquisitions en raison du cinquiesme / denier ung du prixporte par les contractz et ensuite / de ce et pour preuve de leur proposition auroient / fait communicqua[ti]on de toutes lesdictes recog[naissances] / audict deffendeur ~~et~~ lesquelles venues & ne se / pouvant instruire par Icelles a cause de leur / antiquitte auroit requis obstention du lieu qu'auroit / este faicte de la part desdictz demandeurs audict / deffendeur en la presence de noble Estienne Loye / conseiller du roy et esleu audict Lyon faisant pour / iceulx sieurs demandeurs, et maistre benoist / delamure cytoien dudict Lyon pour ledict deffendeur / et encore du mr mathieu montet notaire royal / cappitaine chastellain de veyze Led[it] Lion faisant pour / le sieur abbe desnay Intervenant et apres que / lecture a este faicte desdictes recognoissances, / et ensemble de celles dudict abbe desnay debiteur / par ledict maistre montet, auroit este veriffie / & recognu que partie dudict tenement des costes / du vent & matin se meut par concurrence tant / de la directe desdictz sieurs du

saint Just que / dudict sieur abbe desnay qui est ce que fust / des susdictes recognoissances desditz Pein Gordan // Trilloud et Genouillon et auparavant dudict fabry / conscistant en vigne teres & pres et pour le surplus / d'Iceluy tenement auroit este veriffie & recogneu / la pluspart estre de la directe seulle desdictz demandeurs / en vertu des susdictes recog[naissances] desdictz galnin Cunillat / & Berthollon mais a cause de leur antiquittes pour / estre de lannee mil trois cents huictante neuf / manquement et incertitude des confins & contenus / des fondz y mentionnes et dailleurs quelles ne / font mention d'aucune maison n'auoit peu estre / veriffie sy la maison et surplus du tenement dudict / deffendeur y estoit comprise et dont il ne seroit / voulu demeurer d'accord quelque soubztenement que / luy en ait este fait [...] soubztenoit que sadicte / maison jardin vergier & pour pre estoient allodiaux / et qu'ainsy tant luy que ses auteurs en avoyent / tousjours jouy comme il jouit encore a present X^o / sy bien que les parts ici estoient en voye de estre en / grande evolution de proces descentes des lieux fraiz / & despences Pour a quoy obuie (?) & a tout evenement / de ladvis desdictz sieurs Loyes & Delamure Il / est ainsy Que pardevant le notaire tabellion / royal audict lyon soubzsigne et en p[résen]ce des tesmoings / Soubznommes Se sont personnellement estably / & constitues nobles & venerables personnes messires / maurice Defenoil obeancier, pierre debourdillon / maistre du calus Claude Pinard Jacques Vaulterin / ~~& gaspard de rochefort~~ francoys roussillon & gaspard de rochefort / tous chanoynes deladicte esglize saint Just / cappitulairement assemblez au son de la cloche / au lieu & maniere a coutume pour traicter // de leurs affaires et faisant tant pour / eulx que pour les autres chanoynes deladicte / esglize absant d'une part et ledict sieur horace / Leblanc pour luy d'autre part, Lesquelles parties / scacyant (?) de leur gre & franche volonte, ont / dudict differend circonstances et deppendances / cheuy & transige comme sensuit par mutu[elle] / stipulation et acceptation, assavoir que les / maisons jardin, vergiers & vignes au dessus et / le tout joint ensemble de la contenue en tout de / six bichetz de semaille ou environ posseddes par / ledict Leblanc audict territoire de Jargot demeureront / ore & pour l'advenir purement & simplement / allodiaux & francz de toutes servitudes & redevances / pour leur regard ≠ et le surplus du susdict tenement / ensemble tous les autres fondz que ledict / Leblanc tient & possede mouvant de la rente / noble desdictz sieurs de saint Just Il sera / tenu et quil promet de passer tiltre de recog[naissan]ce / nouvelle a leur proffict et de leurs successeurs / en ladicte esglize saint Just suyvant les / precedentes recognoissances sus mentionnees / & aultres faisant pour lesdictz autres fondz / quil tient Plus de payer les arveaiges des / services quil doit aux fermiers desdictz sieurs / ensemble les laodz de ses acquisitions a la / susdicte raison et moyennant ce ledict proces / demeura assouppy sans jour poursuite ny / assignation tous

despences dommaiges & Interestz / respectivement pretenduz composes Le tout // Par promesses respectivement faictes par / lesdictes parties & obligations de tous leurs / biens davoit a gré & observer ce que dessus sans / y contrevenir a peyne de tous despences dommaiges / & Interestz avec les soubz[missi]ons renonciations & / clauses en tel cas requises et necessaires / Faict & passé en en la salle dudict chapp[itre] / St Just le quinziesme jo[ur] de janvier mil six / cenz trente avant midy En p[rése]nce de M[âitr]e / François dallery not[aire] royal & secrett[aire] desd[its] Srs de / St Just et Charles Picard praticien audit Lyon tesm[oins] / a ce appellees & requis Qui ont signé avec les / parties X^o estoit encores dict de la part desdits / Srs que outre quilz estimen lesd[ites] recog[naissances] comprendre / lad[ite] mayson jardin & cloz Ilz pourront peult estre / encore treuver au[tres] recog [naissances] plus precises / ≠ Touttefoys en considera[ti]on de ce que dessus / led[it] Sr Leblanc a promys & promet ausd[its] / Srs de leur donner ung tableau de sa main / auquel sera depeint les principaulx actes / de la vye mort & miracles de monsieur St / Yrené po[ur] accompagner celluy que Lesd[its] Sieurs / ont en leur esgl[ise] a coste ~~droit du grand hos~~ / gaulche du grand autel ~~hostel~~ ou est depeint la / Vye & miracle de monsieur St Just avec le / cadre boys noyer et ce dans la fin du moys / de juing prochain venant / *M Defenoyl / Bourdillon / Pinard / Rossel / Vaulterin / G derochefort / Ho Le Blanc / Dallery / Picard / Dufournel no[taire] royal* »

12G61, folios 11v^o-12r^o, 29 novembre 1632 :

« Du lundy vingtneufviesme / jour du moys de novembre / lan mil six cent trente / deux chappitre ordin[aire] / de lesglise colle[giale] st just / a este tenu convocque au son / de la cloche achevé et / manière acoustume // Lesdictz sieurs & chappitre recognoissent avoir heu / recu de noble horace Leblanc paintre ordin[aire] de la / maison du roy citoyen de Lyon Le tableau quil leur / avoit promis bailler & desliver par le contrat daccord / entre eulx passe le quinzie[me] janvier 1630 recu par / Mr Michel Dufournel no[taire] royal et ce quil est despeint // Les principaux actes de la vie mort & miracles de / monsieur Saint ~~Just~~ Yrenee duquel tableau lesd[its] Sr / se contentent et promettent quil ne luy en sera / cy apres rien demande ≠ don aud[it] chappitre / Icelluy tenant Les ans et jour susd[it] ≠ ordonnent la p[rése]nte luy estre expedie par le servit[eur] soubz[ssigne] »

PP7 – *Sujet inconnu*

Vers 1634

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, église du couvent des Cordeliers de Saint-Bonaventure, maître autel de la chapelle Saint-Luc, corporation des peintres

Source : Lyon, A.D., 3 E 3993, folio 544r°, 20 décembre 1634.

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 67-68 ; Curiosités de Lyon, 1760, p. 10 ; Almanach, 1762, p. 204 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 39 ; Pavy, 1835, p. 53 ; Monfalcon, 1866, p. 138-139 ; Vachet, 1895, p. 651.

Ce tableau n'est cité par aucune source imprimée, et n'est connu que par la quittance de quatre cents livres payée à un maître menuisier Benoît Sevre ou Serne. Horace Le Blanc le rémunère pour la confection d'un cadre en bois pour un retable de la chapelle de la corporation des peintres dédiée à saint Luc. La somme payée par Horace Le Blanc pour ce cadre est relativement importante et doit correspondre à un encadrement particulièrement riche. Il semble probable que le tableau dont l'encadrement est offert par Horace Le Blanc est de sa main.

Horace Le Blanc est particulièrement intégré à la communauté des peintres à Lyon : il a été élu par six fois « maître du métier des peintres ». Il n'est pas surprenant qu'il ait voulu marquer son attachement à sa corporation en offrant un tableau pour le maître-autel de la chapelle Saint-Luc. Daté de la fin 1634, ce tableau fait partie des derniers tableaux connus réalisés par Horace Le Blanc. Au cours de l'année 1635, la chapelle Saint-Luc a été le lieu de confrontation de deux grands artistes lyonnais : Horace Le Blanc et Jacques Stella. En effet, lors de son intermède lyonnais dans les premiers mois de l'année 1635, il peint une *Adoration des Anges* (**fig. 1**) qui est placée face à l'autel de la chapelle Saint-Luc et aujourd'hui conservée au musée des Beaux-Arts de Lyon. La coexistence au sein de la chapelle des peintres de ces deux œuvres prouve que les deux artistes se sont côtoyés. Jacques Stella quitte ensuite Lyon pour s'installer définitivement à Paris. Ce départ doit tenir à la fois du paysage artistique lyonnais largement dominé par Horace Le Blanc et des plus grandes possibilités de faire carrière dans la capitale.

L'Adoration des anges, est décrite par André Clapasson (1741) ou l'*Almanach* (1762) comme faisant face à un tableau de Thomas Blanchet. Ce dernier représentait *Saint Luc peignant la Vierge*⁷⁹ et a dû remplacer l'œuvre d'Horace Le Blanc au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, Thomas Blanchet s'installant à Lyon qu'en 1669. La trace de l'œuvre d'Horace Le Blanc semble donc se perdre avant la Révolution Française.



Fig. 1 – Jacques Stella, *L'Adoration des Anges*, 1635, Huile sur toile, H. 142 ; l. 199 cm, Lyon, musée des Beaux-Art (A156). © Lyon, musée des Beaux-Arts

Lyon, A.D., 3 E 3993, folio 544r^o, 20 décembre 1634 :

« Fut p[rése]nt honneste homme Benoist / Sevre m[âit]re menuisier a Lyon lequel de son gre
a / reconnu et confesse avoir eu & reçu de noble / Oratio Leblanc peintre ordinaire du Roy et
de la / maison de ville dud[it] Lyon aussi present & acceptant la / somme de quatre centz
livres tz pour payem[en]t de / semblable somme a laquelle ilz ont cy devant convenu / pour la
façon & fourniture d'un retable ~~d'ho~~ d'autel / par led[it] confessant fait fourny & poze en la
chapelle / Saint Luc dans l'église du couvent st Bonnaventure ≠ / et par led[it] S[ieu]r^r
Leblanc gratuitem[en]t donne a lad[ite] / chapelle delaquelle so[mm]e de quatre centz livres tz
/ Led[it] sieur s'est contenté et contente en a quicté & quicte / led[it] s[ieu]r Leblanc & les
siens Sous lesd[ites] obliga[ti]ons / sousm[issions] renonc[iation] & clauses requ[ise]s fait
aud[it] Lyon / dans l'étude du notaire royale souss[ig]^{ne} le vingt[iè]^{me} / jour du mois de
decembre avant midy mil six / centz trente quatre P[rese]ntz Jacob Lanfray, Jean / De Viette

⁷⁹ Le sujet n'est pas décrit par André Clapasson ou l'*Almanach*, mais se trouve dans un inventaire de 1797. Chomer, Pérez, 1982, note 10, p. 81.

clerc dud[it] Lyon tesm[oins] requis qui ont / signe avec led[it] sieur Le Blanc non led[it]
Sevre / po[u]^r ne scavoir co[mm]e il a dict & declare de ce / enquis ≠ de cette ville de Lyon /
Ho, le Blanc / Lanfray / deViette / Dechuyes no[tai]re royal (au verso : « Minutte / Quittance
/ Leblanc, Sevre / Du XXe Decembre 1634) »

PP8 – Saint Sébastien

Date inconnue

Huile sur bois

H. 2 pieds, 3 pouces soit environ H. 73 cm.

Localisation ancienne : Paris, collection Pierre Bonnard

Bibliographie : Fleury, 1969, p. 712 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 116 ; Chomer, 1987, n° 16, p. 39 ; Malgouyres, 2000, n°84, p. 97.

Ce tableau est décrit dans l'inventaire après-décès de Pierre Bonnard dressé le 29 octobre 1642 sous l'expertise de Claude Vignon retranscrit par Fleury (1969) : « 30 : Un tableau en huile sur bois de Saint Sébastien, de la main du sieur Leblanc de Lyon, de 2 pieds 3 pouces de haut 36l. ».

Personnage aisé, Pierre Bonnard est le conseiller et intendant général des meubles de la couronne. Il a dû commander ce tableau à Horace Le Blanc lors du séjour de ce dernier à Paris, au moment où le Lyonnais est d'ailleurs nommé peintre du roi. Il s'agit d'un des rares témoignages avec la *Vierge* de la collection Dervieu (**cat. PP11**) de la production d'Horace Le Blanc d'œuvres de petit format, destinées à une clientèle privée aisée. Les laïcs lyonnais ont grandement participé au mouvement de la Contre-Réforme par la création de confréries ou encore le financement de lieux de cultes. Le XVII^e siècle est aussi l'époque de l'essor d'une dévotion privée, encouragée par l'Eglise. Ainsi, la bourgeoisie et la noblesse sont de grands commanditaires de ces tableaux de petit format destinés à orner leur appartement ou leur chapelle privée.

PP9 – *La Transfiguration*

Date inconnue

Huile sur toile

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, place Bellecour, appartement de Charlotte Daveyne.

Sources : Lyon, A.D., 3 E 7743, folio 301r°/v°, 8 mars 1669 ; 3 E 7842, folios 118v°-119r°, 22 juillet 1669.

Bibliographie : œuvre inédite.

La Transfiguration est aujourd'hui l'unique peinture d'Horace Le Blanc décrite dans un appartement de Lyon au XVII^e siècle. En 1669, il fait partie du décor de l'appartement de Charlotte Daveyne situé place Bellecour⁸⁰. Le tableau est intégré à un ensemble de lambris dans lequel sont enchâssées d'autres peintures dont deux œuvres « dans la manière de Sr François de la ville Dupuy », et un tableau représentant un *Ange Gardien* de Guy François. La réunion au sein d'un même lieu d'une œuvre du peintre dominant le foyer du Puy-en-Velay et d'une peinture d'Horace Le Blanc interpelle grandement. Elle montre une perméabilité des frontières entre les différents foyers artistiques, et prouve qu'Horace Le Blanc a dû connaître l'art de Guy François, un des plus éminents représentants du courant caravagesque français.

La principale incertitude réside dans la collaboration ou non des deux artistes pour le décor de cet appartement. Les commanditaires, François de Solleyse seigneur du Clappier, futur échevin en 1639-1640, et son épouse Charlotte Daveyne, appartiennent à la riche société lyonnaise. Ils ont les moyens financiers d'appeler deux des artistes majeurs de leur région : Horace Le Blanc et Guy François. L'intégration des œuvres au sein de menuiserie plaide en faveur de peintures conçues spécifiquement pour un lieu donné. Pour autant, les réseaux de communication entre les deux foyers sont facilités par le Rhône et nous ne pouvons pas exclure que Guy François ait envoyé les tableaux depuis le Puy-en-Velay même.

La place Bellecour a été particulièrement modifiée au cours du XVIII^e siècle, et rares sont les appartements du XVII^e siècle qui sont encore en place. Dès le tournant du XVIII^e siècle, les œuvres ont donc dû être déplacées.

⁸⁰ Nous devons la connaissance de cette œuvre à Benoît Faure-Jarrosion que nous tenons à remercier chaleureusement.

Lyon, A.D., 3 E 7743, folio 301r^o/v^o, 8 mars 1669 :

« Pardevant establys en personne Dame Charlotte / Daveyne vefve de fran[çois] Soleizel escuyer quand vivoit / seigneur du Clapier laquelle de gré loue et promet / maintenir a noble Martial Carrette con[seill]er de son altesse / royalle mad[...]]le en son parlem[en]t de Dombes cy p[ré]s[en]t / acceptant assavoir quatre chambres a cheminee / au deuxies[me] estage deux cabinetz qui sont tous les memb[res] / quelle occupe p[ré]s[en]tement aud[it] estage, ung grenier du / costé de matin, une chambre joignant ayant cheminée / une cave prenant son jour par la rue, une au[tre] cave / prenant son jour par la cour ou il y a une ouverture au / dessus pour jetter le bois dedans, Une Remise de Carrosse / joignant le mur separant le fong de lad[ite] Dame d'avec celluy / de mr Gueston la premiere escurie en entrant avec la feuiere / au dessus en place pour tenir les fumiers dans la cour / de dernier joignant les escuries membres deppendance / de la maison de lad[ite] dame scituee en Bellecour vis a / vis les arbres avec entrees, yssues, aisances commodites / promettant mesmes lad[ite] Dame de laisser aud[it] sieur / Carrette les boisages et tableaux qui sont enchassés qui sont au devant / des fenestres, vitres, chassis doubles ≠ boisages et entredeux / desd[its] cabinetz dont du tout il aura soing et en sera / fait entre deux description sommaire a l'entrée du / p[ré]s[en]t louage ce qui a este fait pour le temps & / terme de six ans consecutifs comman[çant] aud[it] jour & / ceste s^t Jean bap[tis]^{te} proch[aine] a sembla[ble] jour finissans / de lanne que lon comptera dieu aidant mil six cent / septante cinq moyen[nan]t le prix et somme ch[ac]un an / de quatre cent cinquante livres tz que led[it] / S^t Carrette promet payer a lad[ite] dame ch[ac]un / an a deux termes moitié a noel & moitié a la / St Jean Bap[tis]^{te} a la charg d'en jouir en // bon pere de famille ne pouvoir relouer a aucun / sans le sceu et consentem[en]t de lad[ite] dame et rendre / lesd[its] membres [...] et fermants comme il luy [a été] / remis en y entrant mesmes les tableaux & / boisages et au[tres] choses qui seront speciffies par lad[ite] / description et a la forme dicelle ainsy convenu / entre les parties par promesses obliga[ti]ons / soubz[ssignati]on ren[onciation] les clauses fait a Lyon dans / la maison d'habita[ti]on de Sr Jean Bap[tis]^{te} Giraud / bourgeois dud[it] lion le huictiesme mars / mil six cent soixante neuf apres midy / p[ré]s[en]t a ce led[it] Giraud & pierre perichon / pra[tici]en aud[it] lion tesm[oins] signe avec les parties / ≠ une chambre / *Charlotte Daveyne / Carrette / Giraud / Parrachon / Rougeault* »

Lyon, A.D., 3 E 7842, folios 118v°-119r°, 22 juillet 1669 :

« (dans la marge : « visite de / membres de / maisons / Daveyne / Carrette / exped[ie] »)
Dud[it] jour apres midy 1669 / Personnellement estably noble martial Carrette / con[seill]er
de son altesse royalle madem[oise]^{lle} en son parlem[ent] / de dombes lequel de gré reconnoist
que les / membres de maison que dame charlotte daveyne / vefve de seigneur de clappier
con[seill]er du roy en la sen[échauss]e / & siege presidial de Lyon cy p[rése]nte luy aloue ./
par ~~esta~~ acte du huictie[me] mars dernier recu / par m[âit]re Rogeault no[tai]^{re} royal aud[it]
lyon sont en lestat / que sensuit scavoit est que dans la chambre du / coste de soir il y a une
cheminée peinte a huile / sur de la toille avecq un tableau fait par led[it] Sr / Blanc a Cadre
doré representant la transfigura[ti]on / dans la partie boisee avec un tableau sur chacune / de la
manière du Sr francois de la ville dupuys / en Vellay lun representant une nostre dame de pitie
/ & lau[tre] une Mag[delei]ne, entre les fenestres sur rue / deux aultres tableaux a huile aveq
leur cadre / peint de mesme representant des fables / un lambris sappin en menuiserie tout
autour / de lad[ite] chambre dans la salle une cheminée / peinte a huile sur de la toile aveq
deux / paysages aux costes & sur le devant un tableau / de Rome representant une Jeudyt aveq
une / [...] dorée qui sert de cadre sur la porte / de la montee un boisage de sappin aveq un /
tableau de lange gardien dud[it] sieur / Francois entre les fenestres tant sur rue que / sur la
cour trois tableaux de paysage / et encore dans lad[ite] chambre dud[it] coté / de soir il y a
quatre chassis a papier et qui sont / esnonces aud[it] louage et que dans tous lesd[its] /
membres de maison mentionné aud[it] louage // il y a dit avoir sceu / partant promet led[it]
sieur Carrette de rendre / le tout au mesme estat quil est a pr[é]sen]nt aveq / les parties de tous
lesd[its] membres fermantz / a clef [...] que dud[it] louage / sera expire et a la forme contenue
en icelluy / soubz et ayant de tout despens domm[ages] & interest / par obliga[ti]ons de biens
soubz ont fait / & passe au[jour]duy apres midy dom[ici]lle / dud[it] sieur carrette le vingt
deuxie[me] juillet / mil six cent soixante neuf en p[rése]nce de / Jacques Bertrand m[âit]re
thonneluer et Jean / Roussier clerc demeurant aud[it] lyon / tesm[oins] requis et Rousserie a
signe / aveq les parties non led[it] Bertrand pour / ne scavoit comme il dict de ce enquis /
Charlotte Daveyne / Carrette / Rousserie / Saigne no[tai]^{re} royal »

PP10 – La Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste, saint Antoine et Antoine de Gilbertès

Vers 1622-1623 ?

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, primatiale Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Etienne

Source : Artaud, « Tableaux les plus marquants qu'on voyait dans les églises de Lyon avant la Révolution », Lyon, Bibliothèque de l'Académie, Ms PA 104, folio 211r°/v°, cité par Ternois, 1975, p. 270.

Biographie : Quincarnon, 1673, p. 90-91 ; Clapasson, 1741, p. 238-239 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 5 ; *Almanach*, 1762, p. 200 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 80-81 ; Boitel, 1843, p. 211 ; Vachet, 1895, p. 649 ; Beyssac, 1908, p. 389 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Ternois, 1975, p. 272 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 188 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 112 ; Chomer, 1987, n° 14, p. 37-38 ; Beghain et al., 2009, p. 757.

La Vierge à l'Enfant n'est pas mentionnée par Jean de Bombourg en 1675 dans le passage qu'il consacre à la cathédrale Saint-Jean⁸¹. Le premier à l'évoquer est Quincarnon dans *Les Antiquités et la fondation de la métropole des Gaules* (1673). Il décrit l'œuvre dans une chapelle dédiée à la Vierge et à saint Antoine⁸² : « l'Autel est orné d'un tableau ou est peint à la droite cet ancien noble avec son surpelis, priant sur un carreau, et rendant le culte d'hyperdulie à la mère tenant son Auteur entre les bras : à la gauche est représenté celui qui s'est la voix seulement ». André Clapasson (1741) parle lui aussi cette œuvre dans sa *Description* : « On voit dans une Chapelle opposée à celle de Bourbon, de l'autre côté de la Nef, un Tableau de *le Blanc* ; une Vierge est peinte dans le haut, & dans le bas, saint Jean-Baptiste & un Chanoine à genoux ; ce morceau meritoit d'être conservé avec plus de soin ».

Les *Curiosités de Lyon* (1760) et l'*Almanach* (1762) permettent de compléter les informations données par Clapasson à la fois sur l'iconographie et la localisation de la chapelle. En plus du saint Jean-Baptiste, Horace Le Blanc a représenté un saint Antoine, par ailleurs, le tableau ornait l'autel de la « première Chapelle, à gauche », correspondant

⁸¹ Bombourg, 1675, p. 92-93.

⁸² Actuelle chapelle des Fonds Baptismaux.

aujourd'hui aux fonds baptismaux, qui fait bien face à la chapelle des Bourbons. La chapelle a été fondée en 1622 par l'archidiacre Antoine de Gibertès⁸³ qui s'y est fait enterrer. La présence de saint Antoine dans cette *Adoration de la Vierge à l'Enfant* s'explique donc par l'identité du donateur⁸⁴, qui est lui aussi représenté dans la scène. Le tableau d'Horace Le Blanc doit être d'une date proche de la fondation et consécration de la chapelle, vers 1622-1623.

⁸³ Lyon, A.M., fonds Tricou, fiche Gibertès / Gilbertès. Il avait été nommé chanoine en 1579, archidiacre en 1605, et mourut en 1639.

⁸⁴ Contrairement à ce que pensait Jean Beyssac (1908) qui voyait dans comme donateur Jean Mellet

PP11 - Vierge

Date inconnue

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, collection François Dervieu.

Source : Lyon, A.D., BP 1964, 10 décembre 1675, folio 15r^o.

Bibliographie : Chomer, 1987, n° 26, p. 43.

Ce tableau est un des rares témoignages de la production d'Horace Le Blanc d'œuvres de petit format, destinées à une clientèle privée aisée. Le lien fort unissant la haute société lyonnaise à Horace Le Blanc, grâce notamment à son poste de peintre ordinaire de la ville, laisse présager de nombreuses réalisations du Lyonnais dans ce domaine, dont aucune n'est conservée et seulement quelques-une mentionnées dans les sources.

Lyon, A.D., BP 1964, 10 décembre 1675, folio 15r^o :

« Une Vierge du sieur le blanc estime cent / cinquante livres cy 1^CL^t »

PP12a – Sujet inconnu

PP12b – Sujet inconnu

Dates inconnues

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, église de Saint-Bonaventure, chapelle des Pénitents blancs du Confalon

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 101 ; Chomer, 1975, p. 344 ; Chomer, 1987, n° 18, p. 41.

La confrérie des Pénitents Blancs fondée à Lyon par saint Bonaventure au XIII^e siècle, qui s'éteint au siècle suivant, renaît en 1576. Au cours du XVII^e siècle, la confrérie acquiert une grande importance réunissant en son sein plusieurs bourgeois et nobles lyonnais. Auparavant installée dans l'église elle-même, elle décide de faire construire une chapelle attenante au chevet de l'église de Saint-Bonaventure. La première pierre est posée par Charles de Neufville le 29 décembre 1631. Durant la première moitié du XVII^e siècle, le plus grand chantier de décoration date de 1630-1637⁸⁵. Pour autant, avant leur installation dans leur nouvelle chapelle, les membres de la confrérie ont déjà commandé des œuvres destinées à l'ornement. Au cours de la Révolution, de nombreux tableaux de la Confrérie sont déplacés dans l'ancien couvent des Dames de Saint-Pierre qui sert de dépôt aux œuvres d'art confisquées et qui est aujourd'hui l'actuel musée des Beaux-Arts. Ainsi, l'ensemble des tableaux est décrit dans l'inventaire de Hennequin daté du 9 octobre 1792. Un certain nombre, si l'on se fie à Guillon de Montléon, est malgré tout détruit. Après la fin du XVIII^e siècle, leur trace se perd par la suite et peu de tableaux sont aujourd'hui localisés⁸⁶.

Si Clapasson (1741) est assez prolixe sur la description de la chapelle du Confalon à laquelle il consacre six pages, seul Bombourg (1675) mentionne ces « deux petits Tableaux qui sont au bas de la Vierge, ils ont été faits par le Blanc ». L'inventaire mobilier de 1627 indique « les trois tableaux donnés par Mr Cochardet avec leur cadre doré en arabesque sur noir, l'un représentant une Magdeleine, l'autre un St François, l'autre une nostre-dame avec un pénitent à genoux ». Il semble que cette description corresponde bien à celle réalisée par

⁸⁵ Martin, 1909, 2, p. 478-485.

⁸⁶ Chomer, 1975, p. 321.

Jacques de Bombourg, puisque deux tableaux sont associés à une Vierge. Cette hypothèse, déjà énoncée par Gilles Chomer (1987), peut être renforcée par le lien qui peut être établi entre Horace Le Blanc et Etienne Cochardet, commanditaire des œuvres, personnage éminent de la Confrérie puisqu'il en est nommé recteur en 1637⁸⁷. Ce dernier, riche marchand drapier, est le parrain du fils de Germain Panthot lorsque Marguerite Didier, femme d'Horace Le Blanc, est choisie comme marraine de l'enfant. Le lien d'amitié entre Horace Le Blanc et Germain Panthot rend très probable des connaissances communes des deux peintres, et notamment celle d'Etienne Cochardet. La localisation exacte de ces peintures n'est pas connue tout comme leur devenir : les inventaires suivant celui de 1628 ne les citant plus.

⁸⁷ *Ibid*, note 15, p. 313 et p. 314.

PP13 – Sujet inconnu

Date inconnue

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, abbaye Saint-Martin d'Ainay, chapelle Saint-Benoît

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 96 ; Chomer, 1987, n° 25, p. 43.

Seul Jacques de Bombourg (1675) cite cette œuvre : « il y a aussi la Chapelle de S. Benoît, où vous y verrez un Tableau fait par le Blanc ». La chapelle Saint-Benoît est à l'origine la première chapelle à droite en entrant, le vocable Saint-Benoît a été par la suite donné à l'absidiole située à gauche de l'autel consacré à saint Benoît⁸⁸.

L'abbaye Saint-Martin d'Ainay était une abbaye bénédictine qui a été sécularisée en 1685 puis est devenue paroissiale en 1690 après la suppression de l'église Saint-Michel. La Révolution française entraîne les destructions, transformations ou ventes des bâtiments de l'ancienne abbaye⁸⁹, cela doit être à cette époque-là que l'œuvre a été déplacée ou détruite.

Le vocable de sa chapelle de destination, Saint-Benoît, peut laisser supposer que l'iconographie du tableau lui était consacrée.

⁸⁸ Martin, 1908, p. 101.

⁸⁹ Vachet, 1895, p. 42-43.

PP14 – Sujet(s) inconnu(s)

Date(s) inconnue(s)

Technique(s) inconnue(s)

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, Carmes des Terreaux

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 105 ; Clapasson, 1741, p. 146 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 17 ; *Almanach*, 1762, p. 211 ; Dulaure, 1789, p. 313 ; Pariset, 1873, p. 174 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 132 ; Chomer, 1987, n° 23, p. 43.

Les différents auteurs divergent sur le nombre des tableaux d'Horace Le Blanc qui sont dans l'église des Carmes des Terreaux. Jacques de Bombourg (1675) décrit une seule œuvre ornant le maître-autel sans en donner ni le sujet ni l'auteur. L'*Almanach* (1762) qui reprend le texte des *Curiosités de Lyon* (1760) évoque lui aussi un unique tableau mais en l'attribuant à Horace Le Blanc⁹⁰. Ce nombre est repris par Jacques-Antoine Dulaure (1789) dans sa *Description des principaux lieux de France*⁹¹. Cependant, André Clapasson (1741), sans en décrire l'iconographie, cite plusieurs tableaux « qui ornent le grand Autel, sont de médiocres ouvrages de *le Blanc* ». Deux solutions sont à envisager quant à cette discordance. André Clapasson a pu commettre une erreur dans un texte dont il n'a pas corrigé les épreuves⁹² ou cette différence réside dans une manière contraire de compter les tableaux du maître autel : un seul retable contenant plusieurs tableaux comme celui de la *Pentecôte* (**cat. P2a et b**), un principal et un le sommant par exemple. Il serait donc compté comme un unique tableau par Jacques de Bombourg ou Jacques-Antoine Dulaure et comme plusieurs par André Clapasson.

⁹⁰ « Celui du grand Autel est de *le Blanc*. »

⁹¹ « Le maître-autel est en marbre, & a été sculpté par *Dorel*. Le tableau qu'on voit au dessus est peint par *le Blanc*. »

⁹² Chomer, n° 22a, p. 43.

PP15a à PP17d – Tableaux pour l'église de l'Hôpital de la Charité

PP15a – *La Vierge à l'Enfant avec des saints (maître-autel)*

PP15b – *La Trinité (attique du maître-autel)*

PP16a à c – *Les Vertus théologiques (chapelle latérale)*

PP17a à d – *Quatre petits tableaux de sujet inconnu (sanctuaire)*

Dates inconnues

Techniques inconnues

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, église de l'hôpital de la Charité

Source : Artaud, « Tableaux les plus marquants qu'on voyait dans les églises de Lyon avant la Révolution », Lyon, Bibliothèque de l'Académie, Ms PA 104, folio 211r°/v°, cité par Ternois, 1975, p. 270.

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 98 ; Clapasson, 1741, p. 12 ; Perneti, 1757, p. 106 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 8 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 19 ; *Almanach*, 1762, p. 203 ; Pariset, 1873, p. 174 ; Charvet, 1877, p. 312 ; Vachet, 1895, p. 650 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Ternois, 1975, p. 270 et 272 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 41, 43 ; Chomer, 1987, n° 10, p. 36 ; Beghain, 2011, p. 50.

Seul le tableau du maître-autel est évoqué par Jacques de Bombourg (1675) qui n'en donne pas le sujet : « *A la Charité*, Il y a au Grand-Autel, un Retable d'Architecture, où il y a un Tableau peint par le Blanc ». André Clapasson (1741) est bien plus précis dans la description qu'il fait de l'église de la Charité :

« le grand Autel est un ouvrage en bois dont le dessein n'est pas mauvais, mais d'un trop grand volume par rapport à l'Eglise : le Tableau du milieu où l'on voit la Vierge tenant l'Enfant Jesus dans une gloire & plusieurs Saints au-dessous, est un des meilleurs de *François (sic) le Blanc*, Peintre de la Ville⁹³ qui étoit un très-habile homme, & élève du fameux *Lanfranc* : le mystère de la Trinité, représenté dans le Tableau de l'attique est encore un bon ouvrage du même, mais celui de

⁹³ L'erreur concernant le prénom d'Horace Le Blanc se retrouve assez souvent dans l'ouvrage de Clapasson, ici il ne peut y avoir aucun doute sur l'identité du peintre, puisqu'un seul « le Blanc » a été peintre de la Ville, Horace Le Blanc.

la Chapelle du côté de l'Épître, où il a peint les Vertus théologiques, est une de ses moindres productions, aussi bien que les quatre petits Tableaux du fond du Sanctuaire ».

Le détail des œuvres est fourni également par *Les Curiosités de Lyon* (1760), repris ensuite par l'*Almanach* de 1762 : « Tableaux. Celui du grand Autel, qui représente la Ste. Vierge & l'Enfant Jésus, avec plusieurs Saints ; celui de la Ste. Trinité, qui est dans l'attique ; les petits Tableaux du fond du Sanctuaire, & celui de la Chapelle, au côté droit du Chœur, qui représente les trois Vertus Théologiques, sont tous de *le Blanc* ». Jacques Perneti (1757) dans la biographie qu'il consacre à l'artiste dans *Les Lyonnais dignes de mémoire*, précise que la *Vierge à l'Enfant* de la Charité reprend le même modèle qu'un des tableaux d'Horace Le Blanc aux Cordeliers de Bonaventure (**cat. PP27**). L'ensemble des tableaux est encore décrit en 1797 par l'abbé Guillon de Montléon. La Charité comptait donc encore, à la fin du XVIII^e siècle, neuf tableaux de l'artiste, nombre le plus important dans une église ou un couvent lyonnais. L'histoire des neuf œuvres pendant et après la Révolution est difficile à cerner. Il n'y a aucune certitude sur le fait qu'ils soient ou non restés en place. Au XIX^e siècle, une *Pentecôte*⁹⁴ (**cat. PR3**) est célébrée comme un des plus beaux tableaux d'Horace Le Blanc⁹⁵. Cependant, ce tableau, copie d'une fresque de Guido Reni, n'était pas présent originellement à la Charité, il a été transféré depuis les Carmes Déchaussés. Par ailleurs, dans l'hypothèse que les tableaux n'aient pas subi les bouleversements révolutionnaires, la destruction de la Charité en 1934 a entraîné des déplacements de tableaux qui ne sont pas toujours bien connus et répertoriés.

La première pierre de l'église de la Charité a été posée le 8 décembre 1617⁹⁶, mais la construction ne débute réellement qu'en 1620. Ainsi, la première messe est donnée dans l'église le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, le 24 juin 1622. Il est donc probable que les tableaux n'aient été installés qu'après 1621-1622, au moment où la construction de l'église s'achève.

⁹⁴ Aujourd'hui conservé à l'église de l'Hôtel-Dieu.

⁹⁵ Boitel, 1838, p. 239 ; Soultrait, 1873, p. 7.

⁹⁶ Martin, 1908, tome II, p. 112.

PP18 – Cycle de la vie de saint François de Paule

A partir de 1624 ?

Peinture murale

Localisation ancienne : Lyon, couvent des Minimes, cloître

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 94 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 2 ; *Almanach*, 1762, p. 196 ; Pariset, 1873, p. 174 ; Monfalcon, 1866, p. 158 ; Mayery, 1859, p. 369 ; Vanel, 1877, p. 18-28 ; Vachet, 1895, p. 434-435, 649.

Curieusement, André Clapasson (1741) dans sa *Description de la ville de Lyon* ne cite pas ce décor d'Horace Le Blanc. Pourtant, dès 1675, Jean de Bombourg décrit le couvent des Minimes en disant : « Deplus, il y a une tres belle Sacristie toute peinte, où est représenté l'histoire du Vieux & Nouveau Testament, le tout peint par Perié ; Aussi un tres beau Cloistre representant la Vie de saint François de Paule peint par le Blanc ». *L'Almanach* de 1762 ne reprend pas le sujet du cloître mais cite bien Horace Le Blanc comme peintre.

Ce sont les érudits lyonnais du XIX^e siècle qui évoquent le plus ce décor. Théodore Mayery (1859) dans son article « La Renaissance à Lyon, L'église des Minimes » est le premier à dater ce décor de 1624 et des années qui suivent. Cette datation est ensuite reprise par Jean-Baptiste Vanel ou Adolphe Vachet. Ce dernier attribue par erreur dans la liste des « Objets d'art existant dans les églises ou couvents de Lyon avant 1562 et 1790 » la sacristie peinte avec des *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* à Horace Le Blanc alors qu'elle est de la main de Guillaume Perrier. Hélas, ces différents auteurs n'étaient la date de 1624 par aucune source. Elle apparaît d'ailleurs peu probable car cette année-là Horace Le Blanc est dans la région parisienne pour peindre la galerie des batailles de Grosbois. Commence-t-il le cloître dès son retour de Paris⁹⁷ en même temps que la reprise du petit cloître des Chartreux ? Ces trois commandes pour des décors monumentaux prouvent à la fois la renommée d'Horace Le Blanc et l'existence pour faire face à l'ensemble de ces commandes d'un atelier qui doit être important.

⁹⁷ L'unique acte trouvé attestant le retour d'Horace Le Blanc à Lyon est un mandement consulaire de deux cents livres datant du 22 avril 1625. Lyon, A.M., BB166, folio 92r^o/v^o.

PP19 – La Descente de Croix

Huile sur bois

Date inconnue

Localisation ancienne : Lyon, église Saint-Nizier

Historique : Lyon, église Saint-Nizier, chapelle Saint-Maurice (Bombourg, 1675 ; Clapasson, 1741) puis chapelle Saint-Sébastien (Almanach, 1762).

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 103-104 ; Clapasson, 1741, p. 111 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 19 ; Almanach, 1762, p. 213 ; Vachet, 1895, p. 651 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 105 ; Chomer, 1987, n° 24, p. 43.

Jacques de Bombourg (1675) est le premier à parler de cette œuvre dans sa *Recherche des Tableaux des Eglises de Lyon* : « A la Chapelle de saint Maurice, il y a un Tableau qui est une descente de Croix, peint par le Blanc ». André Clapasson (1741) l'évoque sans citer l'auteur du tableau : « On trouve deux morceaux remarquables dans les bras de la croisée, l'un en peinture, & l'autre en sculpture : le premier est une belle descente de croix, à l'Autel de saint Maurice, du côté de l'Epître ».

Le support de l'œuvre « peinte sur bois » est donné par *Les Curiosités de Lyon* (1760) dont la description est reprise telle quelle par l'*Almanach* (1762). En 1760, le tableau est déplacé de la chapelle Saint-Maurice à la chapelle Saint-Sébastien⁹⁸. La trace de la peinture se perd par la suite, la Révolution française dont les effets se sont faits durement ressentir à Lyon, doit être à l'origine du déplacement ou de la destruction de cette œuvre.

⁹⁸ *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 18-19 : « Le St. Sébastien, de la troisieme Chapelle, à gauche, est de M. Carle Vanloo. La descente de Croix, peinte sur bois, qui occupe le fond de la même Chapelle, est de *le Blanc* » Un peu au-dessus : « La décoration de la Chapelle de S. Sébastien, qui est la 3e. gauche [...] ».

PP20 à 22b – Peintures au couvent des Feuillants

PP20 – *La Vierge avec saint Bernard et saint Charles Borromée (maître-autel)*

PP21a à d – *Quatre tableaux de saintes vues à mi-corps (nef)*

PP22a – *La Gloire du Paradis et les martyrs de Lyon (peintures murales, chapelle Scarron)*

PP22b – *Le martyre de saint Irénée (chapelle Scarron, autel)*

Dates inconnues pour les tableaux ; 1629 pour la chapelle (Almanach, 1762)

Techniques inconnues pour les tableaux / Peintures murales pour la chapelle Scarron

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, église du couvent des Feuillants

Source : Lyon, A.D., 1Q475.

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 108-109 ; Clapasson, 1741, p. 137-138 ; Pernetti, 1757, p. 105 ; Curiosités de Lyon, 1760, p. 14 ; Almanach, 1762, p. 209 ; Dulaure, 1789, p. 322 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 68 ; Pariset, 1873, p. 174 ; Monfalcon, 1866, p. 163 ; Spooner, 1867, p. 467 ; Vachet, 1895, p. 652 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 127-128 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 112 ; Chomer, 1987, n° 11, p. 36-37 ; Beghain et al., 2009, p. 757.

Dès 1675, Jacques de Bombourg décrit de façon exhaustive le décor de cette église :

« Vous y verrez au Grand-Autel un Tableau qui represente saint Charles Borromé, Nostre-Dame & saint Bernard peint par le Blanc. De plus, il y a deux Chapelles [...] la seconde qui est la Chapelle des Martyrs de Lyon, appartenante à Monsieur Scaron, sous l'Invocation de saint Irené, toutes peintes par le Blanc »

Sa description est amplement complétée par André Clapasson en 1741, qui est le premier à décrire les quatre tableaux des saintes martyrs :

« Le Tableau du grand Autel de cette Eglise, est de *le Blanc*; il a peint aussi, d'une manière fort supérieure, quatre Tableaux attachés aux murs de la Nef, où sont représentés des Saintes en figures à demi-corps, on reconnoît dans ces ouvrages le digne élève de *Lanfranc*. La Chapelle de saint Irenée à côté du grand Autel, est encore toute décorée de peintures très-remarquables du même. Il a peint dans la voute à calote, la gloire du Paradis, & l'histoire des Martyrs de Lyon sur les murs des côtés : le Tableau de l'Autel représente le martyr de saint Irenée. Cette Chapelle appartenoit aux Scarrons dont on voit les Armes au-dessus de l'entrée [...] »

Enfin, les *Curiosités de Lyon* (1760) repris par l'*Almanach* (1762) apporte de nouvelles informations concernant les techniques et la date d'exécution :

« Celui du grand Autel est de *le Blanc*. Il a peint aussi en 1629, toute la Chapelle de S. Irenée à côte du Chœur, le tableau de l'Autel, les lambris & la voûte : il y exprime la mort & le triomphe des Martyrs de Lyon »

Ainsi, si aucune date n'est connue pour les tableaux de l'autel majeur et ceux de la nef, il se pourrait, si nous nous fions à l'*Almanach*, que la chapelle ait été réalisée en 1629. Cette date n'a rien d'improbable, puisqu'à son retour de Paris, en 1625, son nouvel aura permet à Horace Le Blanc de s'imposer comme l'artiste majeur de Lyon. Les tableaux, de l'autel-majeur et de l'autel de la chapelle Saint-Irénée, sont encore cités dans les inventaires révolutionnaires de 1790. Après cette date, rien n'est connu sur leur devenir.

La chapelle de saint Irénée appartient à la famille Scarron qui est une riche famille piémontaise installée à Lyon depuis le XVI^e siècle et dont les membres s'élèvent à plusieurs hautes charges. Cette chapelle est originale par son décor intégral, c'est l'un des rares exemples de ce type en France, dans cette première moitié du XVII^e siècle, tandis qu'il est bien plus courant dans l'art en Italie. Cette décoration est donc significative et montre un peintre qui a parfaitement intégré les modèles italiens lors de son long séjour romain dans les années 1600. L'iconographie de cette chapelle possède un programme cohérent : les saints martyrs de Lyon, dont Blandine est la figure la plus emblématique, sont un groupe de chrétiens martyrisés dans la capitale des Gaules au cours du II^e siècle. L'un des rescapés de ce martyr est saint Irénée, dont l'iconographie a déjà été traitée par l'artiste dans les années 1630-1632 pour l'église Saint-Just (**cat. PP6**), qui est représenté à l'autel de la chapelle. Enfin, le décor de la voûte représente de « la gloire du Paradis » qui accueille les héros du martyr en son sein.

Lyon, A.D., 1Q475, 24 février 1790 :

« [...] Tableaux / Dans l'Eglise celui du maitre / autel representant St Bernard 1 / Et St Charles / Dans la chapelle de Mr De St Marc un tableau representant 1 / le Martire de St Irenée [...] »

PP23 – Saint François recevant la règle du Christ

Huile sur toile, peinture cintrée

H. plus de trente pieds soit environ H. 974 cm

Localisation ancienne : Tournon, église des Cordeliers

Historique : Lyon, église des Cordeliers de Saint-Bonaventure ; Tournon, église des Cordeliers.

Bibliographie : Bombourg, 1675, p. 100 ; Clapasson, 1741, p. 67 ; Curiosités de Lyon, 1760, p. 10 ; Almanach, 1762, p. 204 ; Dulaure, 1789, p. 310 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 39 ; Pavy, 1835, p. 53 ; Vachet, 1895, p. 651 ; Benoît d'Entrevaux, 1905, p. 27-28 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 80 ; Chomer, 1987, n° 20 a, p. 41-42.

Seul le peintre Pierre-Paul Sevin décrit cette œuvre dans sa généalogie de la maison des Tournon en 1699 :

« Dans l'église des pères cordeliers de Tournon, il y a un grand tableau de la main de M. Honoré Blanc fait à Lyon pour le maistre autel de l'église Saint-Bonaventure et par une jalousie de quelques religieux cordeliers qui sestoit fait plaindre (*sic* pour « peindre ») dans ce tableau en saint François, en saint Bonaventure, en saint Anthoine de Padoüe et autres saints de leur ordre dont le peintre eut plaisir de faire de bonnes testes d'après le naturel dont ces Pères luy servoient de modelle. Les autres religieux qui virent et cognurent leurs confrères firent sy grand bruit de cela que le provincial fit lever ce beau tableau et on fit faire un autre à M. Perrier qui est encore à présent, c'est l'adoration des Rois et celuy dont je vay décrire le sujet. Les cordeliers de Tournon ont profité de ce dépit plusieurs années après, ainsy l'on ne coignoit plus les portraits de ces religieux qui ne sont plus au monde. Le tableau représente saint François sur la montagne reçoit la Règle de la main de Jésus-Christ qui descend du ciel accompagné de quantités d'anges, de chérubins, au bas est une grande Nostre Dame debout tenant son fils Jésus, qu'un évesque à genoux luy vient présenter saint Bonaventure, saint Anthoine de Padoue et autres. Ce tableau est un des plus grands qui se voye, il est rond par le haut. Il a plus de 30 pieds de haut, peint sur de la toile. Il est de grande manière, du goust de couleur, fier, touché librement, cependant il n'y a pas toute la correction possible. »

Mesurant près de neuf mètres de haut, la toile est la plus grande peinture connue exécutée par Horace Le Blanc. L'œuvre est destinée à être placée sur le maître-autel de l'église Saint-Bonaventure de Lyon. Horace Le Blanc a portraituré plusieurs religieux de l'ordre pour représenter le visage des différents saints notamment saint Antoine ou saint Bonaventure. Cela a attisé les jalousies des autres moines n'ayant pas eu cet honneur, et l'ordre décide de remplacer le *Saint François* par une *Adoration des Mages* toute aussi grande puisqu'elle fait plus de vingt pieds de hauteur. Cette dernière qui remplace l'œuvre d'Horace Le Blanc est citée dans les trois grandes descriptions de la ville de Lyon. Ainsi, Jean de Bombourg (1675) l'attribue à Guillaume Perrier tandis qu'André Clapasson (1741), les *Curiosités de Lyon* (1760) et l'*Almanach* (1762) le donnent à François Perrier. Ces deux noms sont possibles puisque que Guillaume comme François ont séjourné à Lyon.

Guillaume Perrier s'installe définitivement à Lyon en 1636, un an avant la mort d'Horace Le Blanc. François Perrier se forme peut-être dans l'atelier du Lyonnais dans les années 1620 puis réalise un second séjour vers 1628-1629 pendant lequel il réfectionne les peintures murales du cloître des Chartreux⁹⁹ (**cat. PP2**). Pour autant, il semble plus probable que la peinture soit de la main de François Perrier. En effet, la peinture réalisée par Horace Le Blanc doit dater de quelques années avant celle d'un des Perrier. Or, vers les années 1635-1636, Horace Le Blanc semble déjà très affaibli par sa maladie, et il paraît difficile de penser qu'il ait pu peindre un tableau de plus de neuf mètres de haut dans cet état. *L'Adoration des Mages* devrait donc dater des années 1628-1629 et le *Saint François* de quelques années auparavant, éventuellement vers 1625-1628.

⁹⁹ Chomer, 1992, p. 510-511, 519-520.

PP24 – Douze tableaux représentant des planètes

Dates inconnues

Dimensions inconnues

Techniques inconnues

Localisation ancienne : Paris, collection Barthélémy Mascrary

Sources : Paris, A.N., M.C., XCVIII, 334, 17 mars 1698, folio 21r°.

Bibliographie : Chomer, 1987, n° 27, p. 44.

Les tableaux sont simplement attribués à « le blanc habille peintre », sans aucune précision pouvant l'identifier, or, au XVII^e siècle, il y avait une dynastie de Blanc peintres à Paris. Cependant, le collectionneur, Barthélémy Mascrary¹⁰⁰ fournit un certain nombre d'indices concernant l'auteur de ces douze tableaux. En effet, la famille des Mascrary, originaire des Grisons, s'installe à Lyon en 1580. Ils sont de riches marchands dont plusieurs membres sont élus prévôts des marchands¹⁰¹. Par ailleurs, la famille obtient sa naturalisation française le 23 janvier 1624. Barthélémy Mascrary, seigneur de la Verrière, devient président du Parlement de Dombes entre 1675 et 1682, puis maître des requêtes. Vers 1685, les Mascrary s'installent à Paris¹⁰². Barthélémy Mascrary y épouse Jeanne Baptiste Le Fèvre de Caumartin le 9 janvier 1690 puis y meurt le 11 février 1698¹⁰³. Il a donc vécu la majeure partie de sa vie à Lyon et fait partie d'une des familles les plus puissantes de cette ville. Ainsi, il paraît très probable que le « le blanc » fasse bien référence à Horace Le Blanc.

Concernant l'iconographie, comme le faisait remarquer Gilles Chomer, il doit moins s'agir de douze planètes (qui ne sont que sept), que des douze mois ou des signes du zodiaque, ces deux derniers étant souvent mêlés. Par ailleurs, il faut noter qu'il s'agit du seul thème profane connu de la main d'Horace Le Blanc.

Paris, A.N., M.C., XCVIII, 334, 17 mars 1698, folio 21r° : « Douze grands tableaux représentant les planètes ces tableaux fait par le blanc habille peintre »

¹⁰⁰ Qui peut se trouver aussi orthographier « Mascrani ».

¹⁰¹ Alexandre et Paul Mascrary furent prévôt des marchands respectivement en 1642 et 1667.

¹⁰² Mesnil (du), 1872, p. 412.

¹⁰³ Anselme de Sainte-Marie, 1730, p. 545, C5.

PP25 – Couronnement de la Vierge par la sainte Trinité

Date inconnue

Huile sur support inconnu

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, domaine de la Piémence, chapelle.

Sources : Lyon, A.D., BP2517, folios 2v^o-3r^o, 26 juillet 1712 ; BP2077, 27 septembre 1714-26 février 1715.

Bibliographie : Bruyère, 2003, p. 38-39, note 18.

La première mention de l'œuvre¹⁰⁴ est faite dans un rapport d'expert du 26 juillet 1712 réalisé dans la chapelle du domaine de Piémence, appartenant au riche marchand lyonnais Basile Reboul : « Contre le mur du matin il y a un autel pour célébrer la s^{te} messe auquel autel il y a tableau représentant le couronnement de la s^{te} Vierge dont la peinture est en partie gastée »¹⁰⁵. La peinture est un peu plus précisément décrite dans l'inventaire après-décès du marchand mené entre 1714 et 1715, lors de l'inventaire des effets de la chapelle du domaine : « le tableau du retable peint à huile représentant le couronnement de la s^{te} Vierge par s^{te} Trinité qu'on a dit estre de la main de Leblanc »¹⁰⁶.

L'attribution est certes incertaine mais il nous paraît intéressant de citer cette peinture qui aurait pu être produite par Horace Le Blanc, au cours du XVII^e siècle, pour les propriétaires de cette chapelle. En effet, des « Leblanc » seul Horace Le Blanc est parvenu à dominer la scène artistique lyonnaise au cours du XVII^e siècle. Le fait que le nom de « Leblanc » soit rattaché à ce tableau jusqu'en 1714 dans un inventaire fait à Lyon plaide en la faveur d'un probable caractère original de cette œuvre.

¹⁰⁴ L'ensemble des textes d'archives documentant cette œuvre ont été cités et transcrits dans l'article de Gérard Bruyère (2003).

¹⁰⁵ Lyon, A.D., BP2517, comme pour la transcription suivante, nous citons celles réalisées par Bruyère (2003).

¹⁰⁶ Lyon, A.D., BP2077.

PP26 à PP27 – Peintures pour les Cordeliers de Saint Bonaventure

Date inconnue

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, église des Cordeliers de Saint-Bonaventure

PP26 – Saint François

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 66 ; Curiosités de Lyon, 1760, p. 10 ; Almanach, 1762, p. 204 ; Dulaure, 1789, p. 310 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 39 ; Pavy, 1835, p. 53 ; Monfalcon, 1866, p. 138 ; Vachet, 1895, p. 651 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 80 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 112 ; Chomer, 1987, n° 20b, p. 42 ; Beghain et al., 2009, p. 757.

Le *Saint François* n'est pas décrit par Jean de Bombourg (1675) dans sa présentation des Cordeliers de Saint-Bonaventure¹⁰⁷. André Clapasson (1741) est le premier à mentionner cette œuvre : « *Le Blanc* a peint le tableau de saint François, qui se trouve à la chapelle au dessus [il doit s'agir de la chapelle au-dessus de celle de Saint-Maurice évoquée précédemment] ». L'emplacement est précisé dans *Les Curiosités de Lyon* (1760)¹⁰⁸ : « Celui de St. François, de la sixieme, est de *le Blanc* ». Cependant, il ne précise pas si ce décompte concerne les chapelles situées au Nord ou au Sud de l'église. La suite de la description concerne *La Vierge en Gloire* qui se trouve dans « le fond de cette aile droite ». Il paraîtrait logique de penser que la chapelle ornée du *Saint François* était la sixième à droite. Les vocables des chapelles ont été de nombreuses fois modifiés et il s'avère difficile de cerner avec certitude celle à laquelle le tableau était destiné. Il existait une chapelle Saint-François¹⁰⁹ dans l'église des Cordeliers et l'iconographie de l'œuvre pourrait conduire à penser qu'elle constituait le lieu de destination de la toile.

Le tableau est encore cité par l'abbé Guillon de Montléon dans *Lyon tel qu'il étoit et tel qu'il est* en 1797, mais les archives relatives aux saisies révolutionnaires aux Cordeliers de Saint-Bonaventure ne mentionnent pas ce tableau¹¹⁰.

¹⁰⁷ Bombourg, 1675, p. 100.

¹⁰⁸ Le texte est repris dans l'*Almanach* (1762).

¹⁰⁹ Pavy, 1835, p. 26. Cela était la première chapelle à gauche, mais cela ne correspondrait pas au texte des *Curiosités de Lyon*.

¹¹⁰ Lyon, A.D., 1Q467.

PP27 – La Vierge en gloire

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 66-67 ; Perneti, 1757, p. 105-106 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 10 ; *Almanach*, 1762, p. 204 ; Dulaure, 1789, p. 310 ; Guillon de Montléon, 1797, p. 39 ; Pavy, 1835, p. 53 ; Pariset, 1873, p. 174 ; Vachet, 1895, p. 651 ; Audin, Vial, 1918, p. 491 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 80 ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 112 ; Chomer, 1987, n° 20c, p. 42 ; Beghain et al., 2009, p. 757.

Comme pour le *Saint François*, Jean de Bombourg n'évoque pas cette *Vierge en gloire*¹¹¹. Si André Clapasson ne consacre que quelques lignes au tableau représentant saint François d'Assise, il est beaucoup plus prolix concernant la Vierge :

« mais un de ses plus grands ouvrages est celui de la chapelle qui fait le fond de l'aîle de ce côté ; on y reconnoit son génie plein de feu, & la facilité à exécuter, & quoi qu'il paroisse beaucoup de libertinage dans le dessein, le bon goût du tout ensemble peut bien excuser ce défaut ; c'est une Vierge dans une gloire accompagnée d'un grand nombre de figures ».

Ce tableau semble particulièrement estimé au XVIII^e siècle, ainsi que le prouvent la description d'André Clapasson mais aussi celle de Jacques Perneti (1757) :

« Une de ses productions les plus estimables est un tableau ceinturé placé à l'autel de la Vierge au fond de l'aîle droite de l'église des Cordeliers, à côté du sanctuaire : on y voit la mere de Dieu accompagnée d'une partie de la Cour céleste. Il a répété le même dessein dans le tableau du grand autel de la Charité. Ils sont dignes de l'attention des connoisseurs ».

L'abbé Guillon de Montléon (1797) évoque encore ce tableau, qui n'est hélas pas cité dans les inventaires révolutionnaires des Cordeliers.

¹¹¹ Bombourg, 1675, p. 100.

PP28 à PP29 – Peintures pour le couvent des Célestins

PP28 – *La Pentecôte*

Vers 1632-1633 ?

Technique inconnue

Dimensions inconnues

PP29 – **Sujet(s) inconnu(s)**

Date inconnue

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, couvent des Célestins

Source : Lyon, B.M., fonds Coste 263, 1750, p. 49-50.

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 35 ; Curiosités de Lyon, 1760, p. 20 ; Almanach, 1762, p. 215 ; Dulaure, 1789, p. 316 ; Pariset, 1873, p. 174 ; Boitel, 1838, p. 354 ; Pericaud, 1840, p. 18 ; Vachet, 1895, p. 239, 650 ; Desvernay, 1898, p. 192 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 55 ; Chomer, 1987, n° 22b, p. 43 ; Beghain et al., 2009, p. 757.

Ces tableaux ne sont pas décrits par Jacques de Bombourg (1675) lorsqu'il évoque le couvent des Célestins¹¹². Toutes les descriptions suivantes de Lyon les citent comme étant de la main d'Horace Le Blanc. Le couvent des Célestins abritait au moins trois œuvres d'Horace Le Blanc dont une seule nous est parvenue, *La Procession vers le château Saint-Ange* (**cat. P9**). André Clapasson parle « des tableaux de *le Blanc* » sans dire le nombre exact qui se trouve dans « Les deux Chapelles situées à l'entrée du Chœur ». Cette imprécision demeure dans *Les Curiosités de Lyon* (1760) et l'*Almanach* (1762). L'inventaire et description rédigés par Peccolet en 1750, dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon¹¹³, permettent d'apporter de plus amples précisions sur ces peintures. Sur l'autel de la chapelle de la Sainte-Vierge se trouve une *Descente du Saint Esprit* exécutée par Le Blanc. La menuiserie

¹¹² Bombourg, 1675, p. 99-100.

¹¹³ Lyon, B.M., fonds Coste 263, 1750, folios 48 et 49.

de la chapelle est commandée à Benoît Serne le 11 mars 1633 et comprend la confection du cadre du tableau en noyer¹¹⁴. La réalisation de la menuiserie doit succéder assez rapidement à la pose du tableau sur l'autel et donc à son achèvement. L'œuvre d'Horace Le Blanc devait donc être terminée vers la fin de 1632 et le début de 1633. Le couvent des Célestins est supprimé en 1778 et l'emplacement des tableaux demeure inconnu avant même la Révolution.

Lyon, B.M., fonds Coste 263, 1755, folios 48-49:

« Le 11 mars 1633 nous donnâmes a prixfait à Benoit / Serne Maitre Menuisier à faire la chapéelle de la / saint viérge, c'est-à-dire le retable tel qu'on le voit / à present, excepté qu'il a été doré depuis, il étoit en / bois de noyer, et de faire une balustrade de même bois / de la hauteur de 10 piéds [...] Elle est encore faite en partie de briques, depuis / l'on a appelé cette chapéelle, la chapéelle de la sainte / Viérge, elle fut dorée d'or bruné de haute couleur en / l'année 1633 par Jacquet Maitre doreur pour la / somme de 400 tt par conventions faites et recües / Gravier le 2 novembre de la dite année l'on trouvera / ce prixfait à la seconde liasse cotée F. n°2 . Le tableau qui est présentement sur l'aûtel et / qui represente la descente du st Esprit est de Leblanc fameux peintre »

¹¹⁴ *Ibid*, folios 48-49.

PP30 – Sujet inconnu

Après 1621 ?

Dimensions inconnues

Technique inconnue

Localisation ancienne : Lyon, noviciat des Jésuites

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 23 ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 8 ; *Almanach*, 1762, p. 202 ; Charvet, 1874, p. 204-206 ; Chomer, Pérez, 1982, p. 49 ; Chomer, 1987, n° 12, p. 37.

Cette peinture de sujet inconnu n'est pas évoquée avant le XVIII^e siècle, Jean de Bombourg (1675) ne parlant pas du Noviciat de Jésuites dans sa description des tableaux des églises de Lyon. Elle est mentionnée pour la première fois dans *La Description de la ville de Lyon* d'André Clapasson (1741) : « on attribüe au *vieux Palme* un *Ecce homo* placé contre le mur à côté de l'Autel de saint François Xavier : le Tableau de la Chapelle opposée a été peint par *François (sic) le Blanc* »¹¹⁵. *Les Curiosités de Lyon* (1760) et l'*Almanach* (1762) ne sont pas beaucoup plus précis : ni le support de l'œuvre, ni son sujet ne sont décrits. Pour autant, ils permettent de mieux localiser la chapelle de destination de l'œuvre qui est « au côté droit du Chœur ». Selon Léon Charvet (1874) il s'agirait de la chapelle de la Vierge qui faisait face à celle du Crucifix ornée d'un *Ecce homo*. La chapelle de la Vierge aurait été fondée par deux puissants imprimeurs lucquois installés à Lyon, Horace et Jacques Cardon. Les liens sont particulièrement forts au sein de la communauté italienne de Lyon. Il n'est pas impossible que les Cardon, d'origine lucquoise comme Horace Le Blanc, l'aient fait bénéficier de cette commande.

Peu d'éléments permettent de proposer une datation pour ce tableau. La construction du Noviciat des Jésuites a été commencée en 1618. Il a été consacré le 15 février 1621. Horace Le Blanc a donc dû réaliser la peinture destinée à une des chapelles après cette date.

La trace de l'œuvre doit se perdre après la suppression de l'ordre Jésuite en 1762, qui a été suivie de la vente d'une partie des bâtiments du Noviciat et de la transformation des lieux¹¹⁶.

¹¹⁵ Il s'agit d'une erreur sur le prénom. André Clapasson a pu en faire dans son texte de 1741 qu'il n'avait pas relu.

¹¹⁶ Charvet, 1874, p. 206.

PP31 – Mise au tombeau

Date inconnue

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : Lyon, église des Carmélites

Bibliographie : Perneti, 1757, p. 106 ; Pariset, 1873, p. 175.

Seul Perneti décrit cette œuvre qui n'est mentionnée ni chez Bombourg (1675), ni chez Clapasson (1741), ni dans l'*Almanach* (1760). Jacques Perneti en parle comme du « chef-d'œuvre du peintre ». En 1873, Ernest Pariset reprend le propos de Perneti sans ajouter des détails à sa courte mention.

PP32 – *Le Christ mort avec la Vierge entre saint Bonnet et saint Méen*

Date inconnue

Huile sur bois

H. 3 pieds 9 pouces ; l. 3 pieds 6 pouces 6 lignes soit environ H. 121,7 ; l. 115 cm

Localisation ancienne : Rome, collection du cardinal Fesch

Historique : collection du Cardinal Fesch ; acquis pour 30 écus romains par Giuseppe Baseggio (marchand romain).

Bibliographie : Catalogue Fesch, 1841, n° 1717 ; George, 1844, n° 327 ; Mireur, 1911, p. 234 ; Chomer, 1987, n° 28, p. 44.

Les deux saints sont honorés dans des régions bien distinctes. Saint Méen est particulièrement populaire en Bretagne, protecteur contre la teigne, tandis que saint Bonnet, évêque de Clermont, mort à Lyon en 700, est vénéré dans la région du Rhône¹¹⁷. Leur association, assez particulière pour être notée, pourrait fournir des indications sur le commanditaire. Il existe plusieurs édifices consacrés à l'un des deux saints mais aucun ne possède les deux consécration. Par ailleurs, la taille du tableau, relativement petite, ne semble pas être adaptée à un autel-majeur, il semblerait mieux convenir à une chapelle, voire à un tableau de dévotion pour un riche particulier. L'historique du tableau n'étant pas connu avant sa présence dans la collection du cardinal Fesch, il est difficile de faire plus de spéculations sur l'origine de la commande.

Joseph Fesch est un homme d'église extrêmement important à Lyon, dont il devient l'archevêque entre 1802 et 1839¹¹⁸. Sa collection de tableau, commencée dès 1795, est enrichie au fil des années jusqu'à contenir près de trois milles toiles. Il est très probable que ce soit au cours de la constitution de cette collection que le cardinal acquiert la *Pietà*. L'œuvre n'est pas mentionnée de façon bien distincte dans l'inventaire après-décès du cardinal rédigé à Rome en 1839. Il se peut qu'elle soit comprise dans les lots comportant plusieurs tableaux et donc non décrits de façon détaillée¹¹⁹. Il est évoqué une première fois sous le numéro 1717 dans le catalogue de 1841 de la collection de Fesch comme « *Jésus mort et déposé sur les*

¹¹⁷ Réau, 1958a, p. 236-237 et Réau, 1958b, p. 945-946.

¹¹⁸ Dinelli-Graziani, 2005, I, p. 312-316.

¹¹⁹ Concernant l'inventaire après-décès du cardinal, voir la transcription complète des tableaux mentionnés dans l'inventaire dans Dinelli-Graziani, 2005, 3, p. 3-377. Les numéros 14144, 14146, 14180, 14198 p. 278-279, 282, 284 sont les plus proches de la description des catalogues, mais leurs dimensions ne correspondent pas.

genoux de la Vierge Marie. Tableau bien rendu pour l'effet et la précision. ». La description qui accompagne l'œuvre dans le catalogue de la vente Fesch à Rome en 1844 est plus exhaustive :

« Le corps du Christ qui porte encore la couronne d'épines, a été descendu de la croix, et assis sur une pierre où deux anges agenouillés le soutiennent par les bras. Marie, debout derrière son fils, les mains jointes et la tête doucement inclinée, pose son pied droit sur la pierre et son genou supporte l'un des bras du Sauveur. A droite de la mère de Dieu, se voit saint Bonnet en costume d'évêque ; à gauche, saint Méen portant le costume de son ordre et tenant sa crosse abbatiale. Derrière la Vierge se dresse le bois de la croix qui se perd au-dessus de la composition. Les ouvrages d'Horace Le Blanc sont peu connus, apparemment parce qu'on les attribue à Blanchard son élève. Le tableau que nous venons de décrire prouve cependant que c'était un homme de talent, un artiste qui étudia le brillant coloris des flamands, et vint former son style en Italie. / B. H. 3 p. 9 p. – L. 3 p. 2 p. 6 l. »

Fait remarquable, Charles-Auguste George, qui écrit le catalogue, a une très bonne connaissance d'Horace Le Blanc qui est pourtant, en ce milieu du XIX^e siècle, particulièrement oublié. Ainsi, il énonce en début de sa description qu'Horace Le Blanc, « homme de talent », « florissait à Lyon vers 1620 », ce qui est effectivement la période la plus prolifique du peintre tant socialement que dans sa production. Il explicite d'ailleurs l'oubli dans lequel est tombé Horace Le Blanc par la confusion faite entre les œuvres de sa main et celles de « Blanchard son élève ». L'exemplaire annoté du catalogue de vente conservé au palais Fesch indique que le tableau est acheté pour trente écus lors de cette vente de 1844, par le marchand romain Giuseppe Baseggio¹²⁰ qui acquiert pas moins de cent cinquante peintures. Il a dû allier les deux rôles d'intermédiaires pour des amateurs – ainsi, le marquis Campana achète auprès de lui des peintures issues de la vente Fesch¹²¹ – et de collectionneur. Le devenir de l'œuvre après son achat par le marchand romain reste, hélas, inconnu.

¹²⁰ Nous remercions Annick Le Marrec qui nous a aimablement donné cette information.

¹²¹ Dinelli-Graziani, 2005, I, p. 160.

3) Les dessins conservés

D1 - L'Annonciation

Pierre noire, sanguine

H. 250 ; l. 195 mm

Inscription : en bas à droite « H Le Blanc f. »

Paris, collection particulière



© Oriane Lavit

Historique : Paris, vente Nouveau Drouot, n°104 (Horace Le Blanc), 2 octobre 1985.

Bibliographie : Chomer, 1987, n°3, p. 47, repr. fig. 12. ; Brunet, 1991, p. 84 ; Rosenberg, 2005, p. 59, note 19, repr. fig. 3.

Ce dessin doit être rapproché d'une *Crucifixion* (**cat. D2**) qui faisait partie du même lot de vente en 1995 : les deux feuilles ont des formats extrêmement proches et la technique employée, une pierre noire rehaussée de sanguine, est identique. L'inscription « H Le Blanc f.» n'est pas autographe bien qu'elle soit ancienne. Le dessin ne possède rien en commun avec le reste du corpus graphique à la plume et encre brune, lavis brun donné à Horace Le Blanc ; c'est bien là la difficulté de cerner le Lyonnais en tant que dessinateur. Sans les inscriptions apposées sur ces dessins, rien ne nous permettrait de les rapprocher. Le tracé à la pierre noire est extrêmement précis avec des volumes rendus par l'usage de hachures, des rehauts de sanguine et des réserves du papier.

Il faut lier stylistiquement, comme l'ont fait Jean-Christophe Baudequin (2003) et Pierre Rosenberg (2005), ce dessin à l'art du Cavalier d'Arpin (**fig. 1**). Ce rapprochement avait déjà été proposé par Ferdinand Delamonce en 1753 ou encore Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville en 1779. Horace Le Blanc a en effet pu appréhender l'œuvre du Cavalier d'Arpin qui possède un des ateliers les plus puissants à Rome à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles. Au moment où Horace Le Blanc est dans la capitale pontificale, vers 1600-1608, le Romain mène le décor de la chapelle Contarelli à San Luigi dei Francesi. Le Cavalier d'Arpin utilise fréquemment la combinaison de la pierre noire et la sanguine en apposant distinctement les deux *media* pour rendre la polychromie des vêtements et les carnations des personnages. Horace Le Blanc reprend cette technique de manière bien moins aisée que ses dessins à la plume et au lavis. Les traits très appuyés, le rendu des drapés bien moins transparent et vaporeux que le Cavalier d'Arpin, semblent révéler un artiste en formation qui s'essaye à des techniques nouvellement apprises. Ces dessins pourraient être à dater de la formation italienne d'Horace Le Blanc.

Le sujet de l'*Annonciation* n'a été traité qu'une fois en peinture par Horace Le Blanc en 1622 (**cat. P5**) mais les deux œuvres ne peuvent aucunement être rapprochées.



Fig. 1 – Cavalier d' Arpin, *Figure allégorique de la Renommée*, New York, Metropolitan Museum of Art, 1986.318. © Metropolitan Museum of Art

D2 - Le Christ en croix avec la Vierge et saint Jean

Sanguine, pierre noire

H. 255 ; l. 195 mm

Inscription : en bas à droite, « H blancus f. »

Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts



© Oriane Lavit

Historique : vente Paris, Nouveau Drouot, n°103 (Horace Le Blanc), 2 octobre 1985 ; don de Mathias Polakovits, 1987.

Bibliographie : Briquet, 1923, p. 217-218, n° 3248-3255 ; Chomer, 1987, n°2, p. 47, repr. ; Baudequin, 2003, p. 83, note 6.

Ce dessin date vraisemblablement de la même période que *L'Annonciation* (**cat. D1**). Ils pourraient presque apparaître comme des pendants tant ils présentent une homogénéité stylistique et de dimensions. L'inscription en bas à droite de la feuille « H Blancus pixit » n'est pas de la main de l'artiste, et comme sur la feuille de *L'Annonciation*, cela a dû être écrit par un collectionneur. L'influence du Cavalier d'Arpin et du milieu romain du début du XVII^e siècle s'y ressent.

Le Christ en croix est entouré sur sa gauche de saint Jean et d'un saint martyr tenant la palme et une sorte d'étendard. Des attributs significatifs manquent afin de pouvoir identifier le martyr représenté. Au pied de la croix se lamente Marie-Madeleine. Sur la droite du Christ sont figurés la Vierge Marie et un moine capucin. Aucune peinture conservée ne peut être liée à cette composition. Seule la description de *La Crucifixion* du maître-autel (**cat. PP5**) des Capucins du Petit-Forest pourrait correspondre. Pour autant ce dessin semble appartenir à la phase de formation italienne d'Horace Le Blanc.

La feuille porte un filigrane (**fig. 1**) composé de trois cercles, les deux cercles extérieurs mesurant 25 mm, le central environ 30 mm. De bas en haut, le premier cercle est composé de la lettre « I » et d'un blason, le cercle central d'un oiseau aux ailes relevées, le dernier ne comporte aucun symbole. Il est classé par Briquet au sein de la catégorie des « Trois cercles ». Les filigranes numéros 3248-3255 sont ceux qui se rapprochent le plus du filigrane apparaissant sur cette feuille. Toutes ces feuilles sont produites en Italie du Nord entre 1570 et 1600 ce qui viendrait renforcer l'hypothèse d'une production de jeunesse d'Horace Le Blanc.



Fig. 1 – Filigrane présent au verso du de *La Crucifixion*

D3 – La Vierge avec l'Enfant Jésus, sainte Elisabeth et saint Jean

Sanguine

Inscription : en bas à droite, à la plume « Le Blanc de Lyon »

au verso : « Le Blanc / de Lion »

Paris, collection particulière



© Oriane Lavit

Historique : ancienne collection Jean Guiffrey.

Bibliographie : Chomer dans Rouen, 1984, p. 113 ; Chomer, 1987, n°1, p. 45, repr. ; Baudequin, 2003, p.82, repr. fig. 10 ; Prat, 2013, p.209.

Cette feuille exécutée dans une sanguine très libre surprend dans le corpus graphique d'Horace Le Blanc. Elle est aussi éloignée de *L'Annonciation* et de *La Crucifixion* à la pierre noire et sanguine, au tracé beaucoup plus rigoureux que des dessins, plus nombreux, à la plume, encre brune et lavis brun. Sans l'annotation en bas à droite « Le Blanc de Lyon » l'aurions-nous classé à Horace Le Blanc ? Il paraît malaisé d'exclure cette feuille sans tenir compte des deux inscriptions anciennes portées au recto et au verso « Le Blanc de Lyon », surtout en pensant combien notre connaissance de son art est encore lacunaire.

Par comparaison avec ce dessin, Mathias Polakotvitz a voulu attribuer un dessin aujourd'hui conservé à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts à Horace Le Blanc (**cat. DR2**). Comme le faisait remarquer Jean-Christophe Baudequin (2003), ces dessins ne semblent pas être de la même main. Le dessin de l'Ecole des Beaux-Arts possède une mise en place assez sèche qui diffère de la rapidité de la sanguine de cette feuille.



Fig. 1 – Verso du dessin

D4 - La Transverbération de sainte Thérèse

Vers 1621

Plume et encre brune, lavis brun (?)

Dimensions inconnues

Paris, collection particulière



© Documentation Jean-Christophe Baudequin

Historique : Vente à la Galerie de Bayser, 1990 ; Paris, collection particulière.

Sources : Lyon, musée des Beaux-Arts, documentation de Gilles Chomer.

Bibliographie : œuvre inédite.

C'est grâce à Jean-Christophe Baudequin que nous avons appris l'existence de cette feuille. Gilles Chomer connaissait ce très beau dessin comme en témoigne sa documentation et c'est à partir de cette dernière que nous sommes parvenue à le relocaliser dans une collection particulière parisienne.

Préparatoire à *La Transverbération de sainte Thérèse* (**cat. P4**) de 1621, cette feuille fait partie des jalons sûrs de l'œuvre graphique d'Horace Le Blanc. À ce jour, et en comptant ce dessin, seuls trois dessins préparatoires sont connus (**cat. D5 et D11**) et permettent d'apprécier au mieux la façon de dessiner d'Horace Le Blanc.

Extrêmement dynamique, le dessin est très proche de la peinture qu'il prépare. L'ensemble des personnages est déjà mis en place par Horace Le Blanc. La scène se construit autour de la balustrade et seul l'ange qui soutient la sainte en extase est modifié dans la composition peinte, placé sur la droite de sainte Thérèse, et non sur sa gauche comme l'artiste le conçoit dans un premier temps dans ce dessin. Les techniques choisies semblent être celles de prédilection de l'artiste dans les années 1620 : plume et encre brune, lavis brun, et, peut-être, gouache blanche pour rehausser les formes et marquer les volumes. Hélas, la reproduction en noir et blanc que nous avons pu obtenir, ne permet pas de cerner avec précision les *media* employés par le Lyonnais. Malgré tout, la vivacité des traits d'encre brune, la liberté dans la rapide définition des visages et des corps peuvent faire penser au graphisme de *La Mise au tombeau en présence de deux donateurs* (**cat. D5**) qui date de la même année.

D5 – La Mise au tombeau en présence de deux donateurs

Vers 1621

Plume, encre brune, lavis brun, rehauts de blanc, pierre noire sur papier beige
H. 250 ; l. 236 mm

Paris, musée du Louvre, département des Arts graphiques (INV 5763)

Inscriptions : en bas à gauche à la plume et encre brune « Jacopo Palma Vecchio », à la plume et encre noire « Palma il vecchio » ; en bas à droite à la plume et encre brune « école venitienne » ; au verso, sur le montage, « Sepulture de Jesus Christ / on voit sur le devant du dessin / un senateur et sa femme / propriétaires du tableau / à la plume lave d'encre / de la chine, rehausse de blanc »

Marques : Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, son numéro « 752 » et son paraphe (L. 2951) ; marque du musée du Louvre (L. 1886)



© RMN - musée du Louvre, département des Arts graphiques

Historique : Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, numéro 752 ; sa vente, Paris, partie du lot 169, 18-28 janvier 1779 (« Notre Seigneur au tombeau & trois autres compositions dessinées à la plume & lavées, par *Palma Vecchio* ») ; Basan ; Charles Paul Jean-Baptiste Bourgevin de Vialart Saint-Morys ; saisie des biens des Emigrés, 1793 ; remise au Museum, 1796-1797.

Bibliographie : Remy, 1778, lot 169, p. 25 (*Palma Vecchio*) ; Baudequin, 2003, p. 77, repr. fig. 3 (Horace Le Blanc) ; Prat, 2013, p. 209.

L'attribution à *Palma Vecchio* ne saurait nous surprendre tant Horace Le Blanc a assimilé les modèles vénitiens. Son passage à Venise attesté par Pierre-Paul Sevin¹²² a largement marqué sa peinture. Jean-Christophe Baudequin a rendu cette feuille à Horace Le Blanc en 2003, enrichissant le corpus d'un dessin certain de sa main. En effet, alors que la plupart des dessins ont été attribuées au peintre sur la foi d'inscriptions modernes sur le dessin-même ou sur le montage, rares sont les dessins directement liés à une composition peinte.

Ce dessin prépare *La Mise au tombeau en présence de donateurs* (**cat. P3**) de la collégiale Saint-André de Grenoble datée de 1621. Horace Le Blanc recherche encore dans ce dessin la mise en place de sa composition, en témoignent les nombreux traits de pierre noire reprenant ou affinant la position des personnages. Par ailleurs, le groupe portant le Christ va être avancé au premier-plan, plus proche des deux donateurs encadrant la scène. Ces reprises sont particulièrement visibles au niveau des jambes du Christ mort. Le lavis brun est très présent, il est apposé en larges plages qui vont correspondre dans la composition peinte à l'atmosphère ténébreuse de la scène.

Il pourrait exister une autre étape graphique, postérieure à ce dessin, avec une mise au net et au carreau de la feuille permettant au peintre de transposer la composition en peinture.

¹²² Benoît d'Entrevaux, 1905, p. 25.

D6 – Trois officiers devant des fantassins

Vers 1623-1625 ?

Plume et encre brune, lavis gris et bleu-gris, rehauts de gouache blanche sur papier bistre, mise au carreau à la plume et encre brune ; trait d'encadrement à la plume et encre brune.

H. 180 ; l. 286 mm

Inscription : en haut à droite, à la plume et encre noire « 8 »

Marque : en bas à gauche Mariette (L. 1852)

Darmstadt, Hessisches Landesmuseum (inv. Hz 93)



© Prat, 2014, p. 208, repr. fig. 467

Historique : Pierre-Jean Mariette (Lugt 2097) ; sa vente, Paris, 15 novembre 1775 et jours suivants, partie du n° 1085 (Lugt 2453) ; vendu « 10 l » à « basan » c'est-à-dire Pierre-François Basan selon une annotation à la pierre noire de Gabriel de Saint-Aubin dans son exemplaire du catalogue conservé au Museum of Fine Arts de Boston ; n'apparaît pas dans l'inventaire de la collection de Basan publié l'an VI de la République, Pierre-François Basan avait donc peut-être acheté le dessin pour le compte d'un client ; Emmeric Joseph, duc de Dalberg, un dessin de *Leblanc (h.)* est mentionné dans la liste Dalberg, le numéro 8 est apposé par lui ; grand-duc Louis I^{er} de Hesse en 1812.

Bibliographie : Basan, 1775, n° 1085, p. 169 ; Demonts, 1909, p. 264 ; *Stift und Feder*, 1929, carton 6, 29 (Darmstadt 125) ; Bergsträsser dans Darmstadt, 1964, n° 15 ; Béguin dans Paris, Louvre, 1967, n° 237, repr. ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 113-114 ; Chomer, 1987, p. 39 et n° 5, p. 50, repr. fig. 14 ; Foucart dans Meaux, 1988-1989, p. 138 ; Bajou, 1996, p. 14 ; Baudequin, 2003, p. 79, p. 87, note 10, repr. fig. 3 ; Rosenberg, 2007, n° 96, repr. ; Montpellier, 2011, n° 78, p. 140, repr. ; Rosenberg, 2012, F2227, p. 820, repr. ; Laveissière dans Rennes, 2012, n° 35, repr. fig. 1 ; Prat, 2013, p. 208, repr. fig. 467.

Ce dessin est le point d'ancrage de la connaissance de l'œuvre graphique d'Horace Le Blanc. En effet, un corpus cohérent d'œuvres graphiques pouvant être données à cet artiste s'est constitué à partir du dessin de Darmstadt. L'attribution à Horace Le Blanc remonte à 1909 et elle n'a jamais vraiment été remise en doute. Sylvie Béguin en 1967 s'était interrogée sur la présence d'une annotation au revers de l'ancien montage « Deux dessins de Van Romain ». Elle avait pensé que cela pouvait faire référence à un autre artiste, Louis Le Blanc, Lyonnais lui aussi. Pierre-Jean Mariette consacre en effet quelques lignes à ce peintre : « Il avoit été reçu maître peintre à Paris le 7 septembre 1646, et, dans la liste des maîtres peintres que j'ai, il est surnommé le Romain, pour le distinguer de plusieurs autres peintres du même nom qui étaient de la même communauté »¹²³. Cependant, plusieurs éléments permettent de rejeter cette hypothèse. Les costumes des différents personnages sont à dater des années 1620, bien plus tôt que la période d'activité de Louis Le Blanc. Par ailleurs, le croquis de Gabriel de Saint-Aubin¹²⁴ (**fig. 1**) qui illustre son catalogue de vente ne laisse pas de place au doute. En face du ° 1085 « J.C. dans sa gloire, intercédé par deux Saints : sujet en hauteur, fait à la sanguine estompée, un autre Sujet Militaire, en travers, à l'encre de la Chine, rehaussé de

¹²³ Chennevières, Montaiglon, 1854-1856, p. 86.

¹²⁴ H. 21 ; l. 13 cm, Boston, museum of Fine Arts, inv. 37.1713.169.

blanc », le croquis montre trois militaires dont un tient en évidence une épée. Le dessin porte une marque Mariette et est très proche du croquis de Gabriel de Saint-Aubin.

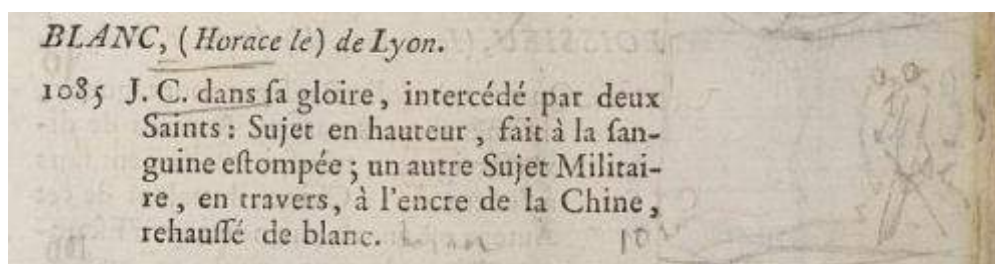


Fig. 1 - Gabriel de Saint-Aubin, croquis dans la marge du *Catalogue Raisonné des différens objets de curiosités dans les sciences et arts, qui composaient le Cabinet de feu Mr Mariette*, 1775, p. 169. Boston, museum of Fine Arts.

Ce dessin montre des figures élégamment rendues, assez élancées qui rappellent un maniérisme tardif proche du foyer florentin. Les extrémités, les mains et les pieds, sont très fines et menues. Les personnages sont rehaussés de blanc pour marquer les plis des vêtements et la lumière qui se pose sur eux, tandis que le lavis brun marque les ombres. Le rendu achevé des trois personnages du premier-plan s'oppose à la foule des fantassins à peine esquissés par des aplats de lavis et de gouache blanche tandis que quelques traits de plume rendent les ovales des visages. La mise au carreau à la plume et encre brune montre que ce dessin est la dernière phase du processus de création graphique, prêt à être transposé en peinture.

Le plus difficile dans ce dessin reste l'interprétation de son iconographie. La présence d'éperons aux bottes des trois personnages indique qu'ils sont des cavaliers. Le premier, la main levée vers nous, semble être un officier, donnant des consignes aux deux autres : celui qui tient le cheval, d'un rang inférieur, doit être un aide de camp, tandis que le second, portant la fraise et une canne, semble être d'un rang équivalent. La mise en page semble indiquer que ces trois hommes sont sur une sorte de léger promontoire, surplombant un peu la troupe. Les vêtements sont à dater du règne de Louis XIII.

La scène militaire peut être liée à la préparation du décor pour la galerie des Batailles du château de Grosbois pour lequel Charles de Valois duc d'Angoulême a commandé à Horace Le Blanc un cycle peint. Ce dernier a disparu suite à l'exécution au XIX^e siècle de huit peintures de batailles mais il est connu par trois descriptions. Si les auteurs divergent quelque peu sur l'iconographie de la galerie ils s'accordent tous sur les sujets militaires qui l'ornaient. À partir de ces descriptions et de ce dessin s'est élaboré un corpus de quatre autres dessins stylistiquement cohérents et très proches au niveau des techniques (**cat. D7 à D10**) puisqu'ils sont tous réalisés à la plume et encre brune, lavis brun, rehauts de gouache blanche.

D7 – Assemblée de personnages, Louis XIII et Charles de Valois ?

Vers 1623-1625 ?

Plume, encre brune et grise, lavis gris, rehauts de gouache blanche oxydée, mise au carreau à la pierre noire sur papier vergé beige

H. 200 ; l. 404 mm

Inscriptions : à la plume encre brune numérotation de 1 à 12 ; en bas à droite « Le » Marque du musée Fabre en bas à senestre (L1866)

Montpellier, musée Fabre (Inv. 864.2-354)



© Montpellier, musée Fabre

Historique : legs Jules Bonnet-Mel, 1864

Bibliographie : Lafenestre et Michel, 1878, p. 160, n°1071 (inconnu de l'école italienne XVII^e, *Sujet* inconnu) ; Gilles, 2002, n° 75, p. 82, repr. (Horace Le Blanc) ; Baudequin, 2003, p. 80, repr. fig. 6 ; Laveissière dans Rennes, 2012, p. 108, repr. fig. 3 ; Prat, 2014, p. 209, repr. fig. 472.

Exposition : Montpellier, 2010, n°78, p. 140, repr. p. 141.

Jusqu'en 1996 et sa réattribution à Horace Le Blanc par Jean-Christophe Baudequin ce dessin était classé parmi les anonymes italiens. L'ancienne attribution marque bien la prégnance des modèles italiens dans l'art d'Horace Le Blanc comme le montrent d'autres dessins portant des attributions à Palma il Vecchio ou Palma il Giovane (**cat. D5** et **cat. D11**).

Les corps élancés, les petites extrémités, des jambes excessivement allongées, les *media* employés le rapprochent du dessin de Darmstadt (**cat. D6**). Ce dessin présente de nombreuses similitudes avec le corpus des feuilles préparant le décor de la galerie des Batailles du château de Grosbois.

Jean-Christophe Baudequin (2003) le liait à un passage de la description de Pierre-Jean Mariette « Au-dessus de la porte est peinte une balustrade derrière laquelle est le roy Louis XIII accompagné du duc d'Angoulême et de toute la cour. »¹²⁵. Auguste Jal, dont nous ne connaissons pas la source puisqu'à cette époque-là le décor d'Horace Le Blanc avait été détruit et la galerie de Grosbois ornée par des tableaux de bataille du XIX^e siècle, abonde dans ce sens : « Le plafond, composé à l'italienne, était un ciel où volaient des oiseaux et où quelques figures allégoriques apparaissaient sur des nuages ; il était entouré d'une balustrade, derrière laquelle le peintre avait placé Louis XIII, Ch. de Valois et une foule de courtisans. »¹²⁶

La découverte d'un autre dessin dans la collection Adrien (**cat. D8**) mis en relation avec Grosbois a fait penser que ce dernier serait plus proche du texte de Dezallier-d'Argenville. Pour autant, nous pensons que le dessin du musée Fabre correspond le mieux à cette description. La forme de lunette est originale comme en atteste l'adaptation au cadre des deux personnages aux extrémités. Les personnages sont nettement identifiables, au contraire du dessin de la collection Adrien. Tous les hommes sont découverts excepté le personnage

¹²⁵ Chennevières, Montaiglon, 1854-1856, p. 85.

¹²⁶ Jal, 1867, p. 751.

central sa main droite levée : il est donc plus important socialement que les autres. Il doit s'agir du roi Louis XIII qui tient par le poignet le personnage à sa gauche lui aussi mis en valeur par sa position centrale. Il est séduisant de penser que cela pourrait être Charles de Valois duc d'Angoulême qui lui-même désigne un homme écrivant à une table. Le dessin s'accorde parfaitement avec la description faite par Mariette. Le jeu gestuel et les regards sont à remarquer, ils font le lien entre le roi, Charles de Valois et l'homme à la table. L'absence de la balustrade décrite par Mariette peut faire penser que le dessin de la collection Adrien qui en comporte une était plus proche du texte. Cependant, en observant le dessin, nous pouvons remarquer une zone plus claire arrivant en haut des cuisses des personnages. Les différentes parties sont numérotées avec des chiffres dont la graphie ressemble à ceux du dessin de Dijon (**cat. D10**). Ne serait-ce pas l'endroit indiqué pour la disposition ultérieure de la balustrade ? Cette dernière pourrait-elle doubler une balustrade réelle ? En effet, la visite du château de 1784 décrit : « la porte d'entrée est accompagnées de deux pilastres avec entablement de l'ordre dorique sur lequel sont deux figures tenant les armes de France narrés de gauche à droite, au-dessus dud[it] entablement est une ballustradde d'ordre dorique, au derrière de laquelle est un tableau historique occupant tout l'espace ».

Le *da sotto in su* du dessin, la scène se déroulant dans une galerie voûtée qui donnerait l'illusion que la galerie se poursuive dans ce décor présidé par le roi Louis XIII, sont séduisante pour penser qu'il s'agit d'un reflet des peintures perdues de Grosbois. Par ailleurs, il semblerait que les proportions des lunettes de la galerie correspondent au format du dessin de Montpellier¹²⁷.

¹²⁷ Montpellier, 2010, n°78, p. 140

D8 – Assemblée de personnages derrière une balustrade

Vers 1623-1625 ?

Plume, encre brune et noire, lavis gris-bleu, rehauts de gouache blanche sur papier beige, traces de pierre noire. Collé en plein.

H. 165 ; l. 250 mm

Inscription : au verso du doublage, à la sanguine « 1300 »

Neuilly-sur-Seine, collection particulière



© Oriane Lavit

Historique : collection du comte Rey de Villette (vers 1870- ?), Boulogne-sur-Seine (sa marque L. 2200a au verso du doublage) ; sa vente, Berlin Hollstein & Puppel, 4-6 mai n° 893, mars 1931 ; collection Jean Meulemeister, Bruxelles, mars 1979 ; acquis par échange, 1979.

Bibliographie : Hollstein & Puppel, 1931, n° 893, p. 90, repr. pl. XXX (Jacques Callot) ; Rosenberg, 2005, p. 56, note 6 et repr. fig. 1 (Horace Le Blanc) ; Prat, 2013, p. 208, repr. fig. 468.

Exposition : Rennes, 2011, n° 35, repr.

Dernière feuille à être entrée dans le corpus graphique d'Horace Le Blanc, elle présente la technique la plus connue de l'artiste à base de plume et de lavis brun. Le fort *da sotto in su*, l'architecture feinte de la balustrade a fait rapprocher ce dessin du décor perdu de la galerie des batailles de Grosbois décrit par Pierre-Jean Mariette ou Auguste Jal. Pourtant, il est plus probable que cette description corresponde au dessin du musée Fabre (**cat. D7**). D'ailleurs cette feuille, non mise au carreau, n'a pas la forme cintrée désignant la préparation la peinture d'une lunette. Les deux hommes aux extrémités du dessin sont très proches des canons du dessin de Darmstadt (**cat. D6**) ou de Montpellier, ce sont les mêmes personnages élégants aux poses gracieuses. Il est malaisé de discerner les différents protagonistes de cette scène même s'il paraît évident que les personnages principaux sont les trois hommes assis à une table et réunis sous un dais.

Les costumes sont à dater des années 1620, du règne de Louis XIII, ce qui correspond bien à la période de travaux au château de Grosbois menée par Charles de Valois duc d'Angoulême. Il ne s'agit ici certes pas d'une scène militaire ou des « des différentes manières de combattre »¹²⁸, qu'évoquent les descriptions de Pierre-Jean Mariette. Pour autant, cette scène pourrait se rapprocher de manière plus convaincante de la description d'Antoine-Nicolas Joseph Dezallier d'Argenville qui parle d'un « plafond [...] [où] il y a quatre tableaux représentant des conférences avec les Suisses [...] »¹²⁹. Dans les *Mémoires* de Charles de Valois se trouvent très peu d'occurrences de « conférences avec les Suisses ». Cependant, une conférence a une importance capitale dans sa carrière : une ambassade auprès de l'empereur allemand Ferdinand II en 1620. Il y a d'ailleurs un témoignage écrit de cette ambassade *Les*

¹²⁸ Chennevières, Montaiglon, 1854-1856, p. 85.

¹²⁹ Dezallier d'Argenville, 1755, p. 294.

Harangues prononcées en l'assemblée de MM. Les Princes protestants d'Allemagne, par Monseigneur le duc d'Angoulême, ambassadeur extraordinaire pour le Roi (1620). Cependant, si cette hypothèse nous paraît séduisante, il est vrai que le personnage dominant la scène ressemble plus à un homme d'église qu'à un empereur. Il est donc bien difficile d'interpréter le sens de cette scène et l'absence de mise au carreau pourrait nous laisser penser que ce dessin est une première pensée pour une scène du décor, peut-être même l'une des lunettes de la galerie, qui n'est finalement pas retenue telle quelle par Horace Le Blanc.

D9 – Scène militaire

Vers 1623-1625 ?

Plume et encre brune, lavis brun, rehauts de gouache blanche, mise au carreau à la plume et encre brune

H. 194 ; l. 224 mm

Inscription : en bas à droite « ana »

Marque : en bas à gauche, marque du musée du Louvre (L. 1886a)

Paris, musée du Louvre, département des Arts graphiques (RF 44342)



© RMN - musée du Louvre, département des Arts graphiques

Historique : vente publique, Londres, Sotheby's, 5 juillet 1993, n° 215 « Emissaries approaching a general », (attribué à l'Ecole du Nord de l'Italie, vers 1600) ; acquis par le musée du Louvre à la Galerie Charles Ratton et Guy Ladrière, 1995.

Bibliographie : Baudequin, 2003, p. 79-80, repr. fig. 4 ; Laveissière dans Rennes, 2012, p. 108, repr. fig. 3 ; Prat, 2013, p. 209, repr. fig. 469.

La provenance du dessin n'est pas connue, il est annoté dans l'angle droit « ana » (**fig. 1**) qui ne se rapporte à rien de connu dans le Lugt. De nombreuses inscriptions se trouvent au dos, ainsi qu'un petit numéro à la plume et encre brune «1350 ». L'ensemble de ces inscriptions n'a pas permis de retracer l'historique de la feuille.

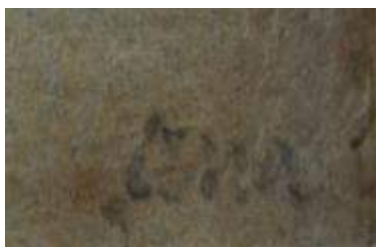


Fig. 1 - Inscription "ana"

Le dessin, simplement nommé *Scène militaire*, représente des hommes vêtus à la mode de la fin du XVI^e siècle. L'homme qui paraît dominer la scène tient un bâton de sa main droite qu'il tend à un autre homme, tenant son chapeau et portant sa main gauche au cœur en signe d'humilité. Ce dernier est accompagné d'un soldat tenant de sa main droite une francisque et de la gauche un couvre-chef. Tout autour, des militaires armés assistent à la scène qui se déroule sous une tente. Assis à une table, dont la perspective est mal assurée, se trouve un homme, richement vêtu. Sur la table, posées devant lui, une bourse et de la monnaie attirent l'attention, elles pourraient faire penser à une scène de reddition mais l'expression sereine des deux personnages s'avançant ne peut permettre de retenir cette interprétation.

Le bâton, placé en évidence au centre de la feuille, pourrait s'apparenter à un bâton de commandement. Marina Viallon nous a fait remarquer, avec justesse, une reprise du bras de l'homme qui porte sa main droite au niveau du cœur. La main gauche qui tient le chapeau était auparavant tendue pour recevoir le bâton. Ce personnage semble avoir retenu l'attention de l'artiste qui a rajouté des rehauts de blanc pour masquer son idée première, mais la reprise reste bien visible tout autant que celle de la jambe droite (**fig. 2 et 3**). Il pourrait donc s'agir de la transmission d'une charge de commandement.

Ce dessin fait partie des feuilles rapprochées du décor du château de Grosbois. Son propriétaire, Charles de Valois, est un homme de guerre réputé, d'abord au service de son oncle Henri III, puis rallié à Henri IV. En cette fin de XVI^e siècle, il est nommé commandant général de la cavalerie dans des circonstances qu'il rappelle dans ses *Mémoires* :

« [...] je la (Sa Majesté) suppliois de trouver bon que je fisse ma Charge de Colonel de Cavalerie [...] le Roi me le permit, & dès le lendemain j'allai prendre possession de ma Charge, & poser mes gardes à la tête des fauxbourgs de Paris. Monsieur le Maréchal de Biron me vint installer, & tous les vieux Seigneurs & Serviteurs du feu Roi mon bon maître, m'accompagnèrent avec la Jeunesse qui avoit accoûtumé de ne bouger d'auprès de moi. »¹³⁰

Se pourrait-il que ce dessin illustre la nomination de Charles de Valois à cette nouvelle charge ? Cette hypothèse est séduisante mais ne permet pas d'expliquer la présence de l'homme présidant la scène à la table et du second homme tenant sa francisque.

Cette feuille reprend les techniques de prédilection d'Horace Le Blanc : plume et encre brune, lavis brun, rehauts de gouache blanche. Comme la majorité des autres dessins reliés à ce décor, il possède une mise au carreau. Les canons des personnages sont moins souples et élancés que ceux du dessin de Darmstadt (**cat. D6**).



Fig. 2 – détail de la reprise du bras



Fig. 3 – détail de la reprise du bras

¹³⁰ Valois, 1766, p. 26-27.

D10 – Etude de plafond octogonal avec des allégories

Vers 1623-1625 ?

Plume, encre brune, lavis brun, rehauts de gouache blanche, mise au carreau à la plume et encre brune sur papier

H. 271 ; l. 264 mm

Inscriptions : à la plume encre brune en bas à senestre « Le Blanc », en bas à dextre « de M. Le Blanc », à la plume encre brune peut-être de la main de l'artiste de bas en haut, de droite à gauche « liberalité é renomé, Justice ceue, mizericorde, vertu, gloire et honneur, science et afabilité plezance aymable , prudence, foy cretienne, charité »

Dijon, musée des Beaux-Arts (album Devosge, f°76, dessin n°99)



© Prat, 2014, p. 209, repr. fig. 471

Historique : collection de François Devosge (L. 3712) ; legs de sa collection à sa mort au musée des Beaux-Arts de Dijon, 1850.

Bibliographie : Chomer, Pérez, 1982, p. 21, repr. ; Chomer dans Rouen, 1984, p. 113 ; Chomer, 1987, n°4, p. 48, repr. p. 49 ; Bajou, 1996, p. 14 ; Baudequin, 2003, p. 80, repr. fig. 6 ; Prat, 2013, p. 209, repr. fig. 471

Ce dessin, annoté par deux fois « Le Blanc » et « de M. Le Blanc », est extrêmement cohérent avec l'œuvre graphique connu de l'artiste au lavis brun et à la plume. Les figures sont sveltes et certains personnages féminins évoquent ceux du dessin préparatoire de *La Trinité adorée par des saints* (cat. D11). Le graphisme dynamique visible dans les traits de plume et notamment dans la chevelure du *putto* soufflant dans sa trompette dans la partie inférieure y est similaire. L'homme au centre de la composition, représenté dans un nu héroïque, est placé sur une nuée. Il tient de sa main droite un sceptre surmonté d'une fleur de lys. Tout autour de lui sont figurées des allégories toutes explicitées par des inscriptions qui semblent de la main de l'artiste. Les allégories au second plan sont rapidement évoquées d'un trait de plume, les visages sont limités à des oves aux yeux et bouches à peine tracés. Comme le remarquait Gilles Chomer (1987), toutes ses allégories, exceptée l'Affabilité, sont issues de *L'Iconologia* de Cesare Ripa, source iconographique courante à l'époque moderne. Elles sont ici mises au service de l'exaltation du personnage central que l'on peut identifier au roi Louis XIII.

La destination de ce dessin pose encore problème. Si Gilles Chomer (1987) pensait pouvoir relier cette feuille à l'entrée à Lyon de Louis XIII et d'Anne d'Autriche en 1622 dont Horace Le Blanc dirigeait le décor¹³¹, Jean-Christophe Baudequin (2003) préférait la rapprocher du décor du château de Grosbois. La perspective *da sotto in su* et la forme octogonale du dessin laissent présager que cette feuille est préparatoire au décor d'un plafond ou d'une voûte. Par ailleurs, comme le montrait Jean-Christophe Baudequin, le dessin est cohérent avec le texte d'Auguste Jal « Le plafond à l'italienne était un ciel où volaient des oiseaux et où quelques figures allégoriques apparaissaient sur des nuages [...] »¹³². Les allégories, qui sont aussi évoquées dans l'inventaire de 1784, se retrouvent effectivement dans ce dessin. Si elles semblent plus nombreuses que les « quelques » citées par Jal et qu'aucun oiseau n'est figuré, la destination pour la voûte de Grosbois semble aujourd'hui la plus plausible.

¹³¹ Ce sujet ne semble pas figurer dans ceux mentionnés par Jullieron, 1623 dans sa description de l'entrée royale.

¹³² Jal, 1867, p. 751.

D11 - La Trinité adorée par des saints

Avant 1627

Plume, encre brune, lavis brun, rehauts de blanc

H. 370 ; l. 180 mm

Inscription : sur le montage « Tintoret »

Boston, collection Jeffrey E. Horvitz (Inv. D-F-645)



© Jeffrey Horvitz

Historique : vente publique, Paris, Drouot-Richelieu, Millon & Associé, 2 décembre 1998, n°17 (attribué à Palma il Giovane) ; acquisition par Jeffrey Horvitz.

Bibliographie : Baudequin, 2003, p. 81-82, repr. fig. 7 ; Prat, 2013, p. 209, repr. fig. 473.

Jean-Christophe Baudequin a redécouvert ce dessin. Comme la feuille de la *Mise au tombeau en présence de donateurs* (**cat. D5**) elle avait été attribuée à un artiste vénitien : Palma il Giovane. Cela atteste l'assimilation des modèles vénitiens par Horace Le Blanc lors de séjour italien, et notamment auprès de Palma il Giovane entre 1608 et 1610.

Fait rare dans le corpus d'Horace Le Blanc, cette feuille est directement rattachée à une peinture conservée, *La Trinité adorée par des saints* de la chapelle Ampère (**cat. P8**). Les formes souples et dynamiques de cette feuille sont particulièrement séduisantes. Les personnages sont cernés par une plume souple et leurs volumes rendus par des rehauts de lavis brun et de gouache blanche. La composition est peuplée d'un très grand nombre de personnages qui donnent au dessin un fort mouvement ascendant jusqu'à la Trinité. L'arrière-plan est à peine esquissé, les personnages sont dessinés par quelques traits de plume et leur visage sont rendus par des ovales sans yeux ni bouches. La peinture est moins libre et semble plus dense, bien que l'amputation de plusieurs parties de la toile, lors de la restructuration de Ferdinand Delamonce en 1734, fausse sûrement notre interprétation. La feuille est très précieuse car elle pourrait permettre de nous rendre compte de l'état que pouvait avoir la peinture avant les modifications par Delamonce notamment dans la sa partie inférieure.

Le dessin illustre la première idée du peintre, une composition cintrée qui n'est finalement pas retenue. Horace Le Blanc a effectué des modifications dans la composition finale : le nombre de personnages peuplant l'arrière-plan est bien moindre, le mouvement ascendant visible au centre de la composition du dessin est rendu dans la peinture sur les deux côtés du tableau. L'artiste change aussi l'attitude de certains personnages dont celle de saints et saintes principaux comme la Vierge Marie et saint Laurent. Le fourmillement de personnages non conservé dans le tableau et l'absence de mise au carreau pourraient laisser supposer que ce dessin a été suivi d'autres études préparatoires encore inconnues ou perdues.

D12 - La Lampe d'argent de Notre-Dame de Lorette

Vers 1628

Dessin à la plume et encre brune, lavis brun sur papier vergé (10 feuilles de papier rabouté) marouflé sur toile peinte en vert à l'huile ou à la gouache.

H. 193 ; L. 83 cm

Inscription dans le médaillon en bas à dextre : « Representation au vray / de la lampe presentee en vœu a nostre / dame de Lorette Par Messieurs de la ville / de Lyon en lannee Mil six cents vinghuict / Pour obtenir son Intercession destre delivree / de la maladie contagieuse dont laditte ville / Estoit Lors affligee »

Inscription dans le médaillon en bas à senestre : « Les noms de Messieurs les / Prevosts des marchants et Eschevins de / Lyon sont Inscriptz alentour de ceste lampe / Messiere francois de chaponay Seigneur de feysin et / chevalier de lordre du Roy Prevostz des Marchants / Eschevins Nobles Gonin de Bourg bourgeois / Benoist de Pomey Seigneur de Rochefort Con[seill]er du Roy / tresorier de France en la generalite de Lyon / Jasque Prost Conseillier et advocat du Roy en la / Se[ne]schaussee siege presidial dudit Lyon / Charles Bayle bourgeois Eschevins / de laditte ville et communaute / dicelle »

Lyon, musées Gadagne (SN 113)



Médaille à dextre - © Lyon, musée Gadagne



Médaille à senestre - © Lyon, musée Gadagne



Historique : exposé à Lyon dans le Bureau de la Santé, mars 1629 ; exposé dans l'Hôtel de Ville avec les archives de la ville, de 1629 au 16 mars 1933 ; Lyon, musées Gadagne, 1933 à nos jours.

Sources : Lyon, A.M., CC1779, pièce 1, 22 novembre 1629 ; inventaire des archives par Marc-Antoine Chappe (1746-1726), n° 26, p. 543 ; W77, 16 mars 1933.

Bibliographie : Vachet, 1895, p. 435-437 ; Tricou, 1936, p. 150 ; Lucenet, 1981, p. 136-138.

Exposition : Lyon, 1971, n° 95, p. 16 ; Lyon, 1988, n° 35, repr. fig. 8.

Tricou est le premier à faire le rapprochement entre une pièce comptable datée de 1629 et le dessin conservé aux musées Gadagne¹³³. Pour autant, il ne s'attarde pas sur l'identification claire de « M. Le Blanc » comme Horace Le Blanc, peintre ordinaire de la ville. La mention quelques lignes plus haut d'un autre paiement de portraits consulaires au même « homme¹³⁴ de M. Le Blanc » ne laisse aucun doute sur l'identité de l'artiste. Il n'y a, hélas, aucune trace de cette commande dans les délibérations consulaires de 1628 et 1629. Durant l'année 1628, la ville est très durement touchée par la peste. Devant ce fléau, le Consulat décide d'envoyer deux frères minimes, Pierre Tourvéon et Dominique Mellier, au sanctuaire de Notre-Dame de Lorette. Ces deux moines, une fois arrivés à Lorette sont chargés de faire fabriquer une lampe d'argent pour cinq cents livres. Une fois le vœu réalisé et la lampe offerte, ils envoient une description précise de cette dernière, accompagnée de sa représentation. Le Consulat, pour commémorer la réussite de ce vœu, décide d'en faire faire un dessin de grande échelle afin de présenter publiquement la lampe aux Lyonnais. Elle est décrite ainsi dans un texte cité par Lucenet (1981) : « cinq pieds d'haulteur, environ deux pieds de largeur, les trois chaisnes soustenues par trois testes de lion et au dessoulz les armes de la ville et les noms de Messieurs les Prévost des Marchands et Eschevins de l'année passée autour et aux trois faces il y a un saint Roch, saint Sébastien et saint François de Paul ».

Le dessin de très grand format, presque deux mètres de hauteur, conservé aux musées Gadagne montre la lampe de façon frontale, où seule la face représentant saint Roch et deux des trois lions sont visibles. Elle est supportée par deux anges apparaissant dans des nuées qui

¹³³ Nous devons la connaissance de ce dessin à Gérard Bruyère, qu'il en soit ici vivement remercié.

¹³⁴ Il faut comprendre ce terme « d'homme » comme « serviteur ».

semblent l'attacher au sommet du dessin. Par ailleurs, la lampe correspond à la gravure qui se trouve dans l'ouvrage de Vachet (1895) traitant des *Anciens couvents de Lyon*, sans que l'auteur ne donne de précision sur son lieu de conservation.

La façon dont est traité l'ange à droite, la chevelure voletante, les muscles un peu replets, sa pose un peu contournée évoquent d'autres anges, peints, d'Horace Le Blanc notamment ceux apparaissant dans la partie supérieure du *Saint Sébastien* (cat. P6). L'ange à gauche semble plus incohérent, le visage faisant bien plus tardif dans son traitement des boucles de cheveux tout autant que du nez aquilin. Il paraît probable qu'il ait subi des reprises postérieures, comme cela pourrait être aussi le cas de certains drapés très fouillés dans une plume presque incisive.

Lyon, A.M., CC1779, pièce 1, 22 novembre 1622 :

« Led[it] jo[u]^f a l'homme de m^f Le blanc par ordre / Et bail du consulat trois livres quatre solz / Lor q[u'i] a randu aug consulat le pourtraict / de la lampe que lon offert a leglize de no[tre] / dame de Lorette III^l IIIIs »

Lyon, A.M., inventaire manuscrit de Marc-Antoine Chappe :

« N.26 / Un grand tableau cadre noir représentant la lampe / d'argent offerte par le Consulat en 1628 à Notre Dame de / Lorette à l'occasion d'un vœu fait par la ville lors d'une / maladie contagieuse dont elle étoit affligée »

Lyon, A.M., 1W77, 16 mars 1933 :

« Recu des archives de la ville les objets / suivants – pour le musée de Gadagne : / 1°- Un tableau représentant la lampe / offerte par la ville à Notre-Dame-de Lorette / 2°- Un plan encadré de l'Hôtel de Ville / de Lyon, en 1644 / 3°- Un portrait peint encadré d'un membre de la famille de Villeroy (fin du XVIIe siècle) / Lyon, le 16 mars 1933 / Le conservateur du Musée de Gadagne / E. Vial »

D13 - La Vierge adorée par saint Pierre martyr et une sainte dominicaine

Années 1620 ?

Plume et encre brune

H. 389 ; l. 253 mm

Cologne, Wallraf-Richartz Museum (inv. Z 4002)



© Cologne, Wallraf-Richartz Museum, Graphische Sammlung

Historique : Collection de Ferdinand Franz Wallraf ?

Bibliographie : Rosenberg, 1987, p. 362 et 364, repr. fig. 17 ; Baudequin, 2003, p. 83, note 1.

Le nom d'Horace Le Blanc a été proposé par Pierre Rosenberg dans *Drawings defined* (1987). Comme de nombreux dessins du corpus graphique d'Horace Le Blanc, l'attribution a été faite en premier lieu sur la foi d'une inscription présente en bas à droite du dessin: « Honorius Blancus f. ». Cette dernière n'est pas de la main de l'artiste mais semble avoir été apposée de façon ancienne.

La technique employée par l'artiste, la seule plume et encre brune, diffère quelque peu de ce que nous connaissons de sa main, notamment du groupe de dessins préparatoires au château de Grosbois où la plume est toujours rehaussée de lavis brun et de gouache blanche. La feuille a été amputée dans sa partie supérieure senestre coupant un des deux anges accompagnant la Vierge. Le tracé est vif et rapide, l'artiste ne s'attarde pas sur les détails, les mains sont à peine évoquées et le plus souvent suggérées comme c'est le cas pour l'ange musicien en partie supérieure droite. Le groupe de la Vierge à l'Enfant semble avoir plus retenu l'attention du dessinateur qui rend avec plus de précision leur visage et leurs vêtements. Le dessin est construit sur le modèle d'une division bipartite courante période post-tridentine: les registres terrestre et céleste sont séparés, cependant les saints interagissent avec le registre supérieur par un jeu de regards. Les deux saints solidement campés peuvent évoquer les religieuses post-tridentines qu'Horace Le Blanc a dû côtoyer à Rome au début du XVII^e siècle.

Le saint, une épée dans la poitrine et un fendoir dans le crâne, n'est autre que saint Pierre martyr, dominicain du XIII^e siècle représenté avec les instruments de son martyre. La présence du chien tenant un flambeau dans sa gueule identifie la sainte comme une sainte dominicaine. Elle ne tient dans sa main qu'une palme symbole de son martyre. En l'absence d'attributs supplémentaires, il ne nous est pas possible de préciser qui est cette sainte. Ce dessin doit être préparatoire à une peinture destinée à un couvent ou une église dominicaine. Il existait, comme le faisait remarquer Gilles Chomer¹³⁵, un couvent dominicain à Lyon, les Jacobins. Cependant, ni dans la description des églises de Jean de Bombourg (1675) ni dans celle d'André Clapasson (1741) il n'est fait mention d'un tableau avec cette iconographie.

¹³⁵ Lyon, musée des Beaux-Arts, documentation Gilles Chomer.

Aucune peinture de la main d'Horace Le Blanc ne peut être liée à cette feuille. Le tableau qui est le plus proche dans sa composition est celui de Tournon (**cat. P7**). Nous y retrouvons la Vierge à l'Enfant et l'ange musicien, ainsi que la tête d'un petit angelot présent dans la nuée sur laquelle trône la Vierge. L'iconographie elle-même, une Vierge à l'Enfant adorée par plusieurs saints est courante chez Horace Le Blanc ainsi que nous pouvons le constater dans les peintures connues par des sources mais aujourd'hui non localisées. André Clapasson mentionne notamment : « Le tableau du milieu où l'on voit la Vierge tenant l'Enfant Jésus dans une gloire et plusieurs saints au-dessous » pour le décor de l'église de l'hôpital de la Charité (**cat. PP16a**) qui reprenait le même modèle que celle des Cordeliers (**cat. PP28**) ou encore « La Vierge avec saint Bernard et saint Charles Borromée » pour les Feuillants (**cat. PP21**).

D14 - La Translation de la Santa Casa (attribué à Horace Le Blanc)

Première moitié du XVII^e siècle ?

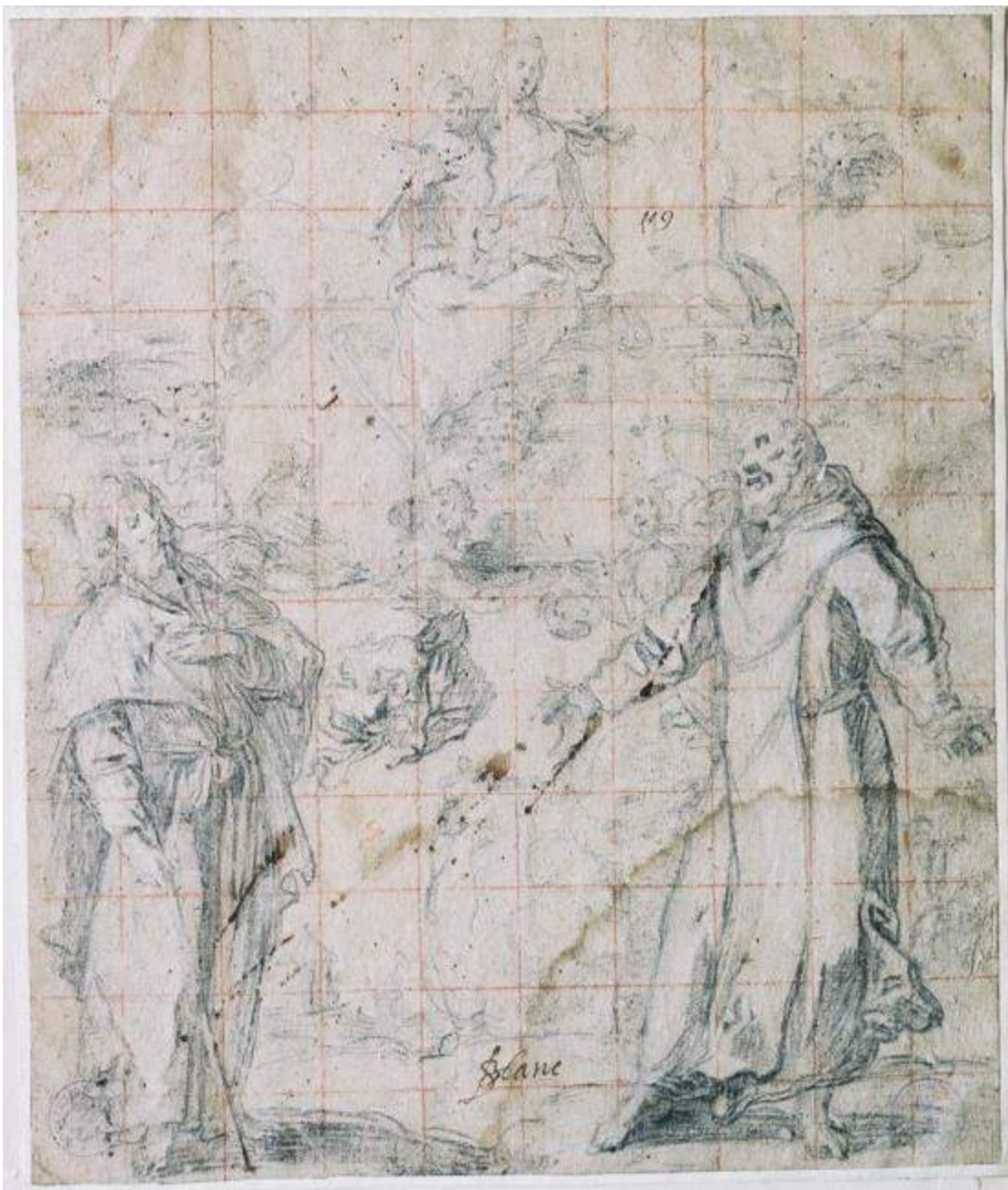
Pierre noire sur papier écru, mise au carreau à la sanguine

H. 314 ; l. 269 mm

Inscription : annotation à la plume et encre brune « Blanc », quart supérieur senestre « 109 »

Marque : collection Thévenot (Lugt 2394a)

Dijon, musée des Beaux-Arts (Alb. TH A 4^o34)



© musée des Beaux-Arts de Dijon

Historique : collection de Charles-Honoré Thevenot, XIX^e siècle ; legs au musée des Beaux-Arts de Dijon par Marie-Jeanne Thevenot, 1898.

Bibliographie : œuvre inédite.

Deux saints, difficilement identifiables, peut être saint Roch à dextre et un saint habillé d'une bure à senestre, observent l'épisode miraculeux de la Translation de la Santa Casa. Cette dernière, un sanctuaire réputé avoir accueilli l'Annonciation dans la ville de Nazareth, aurait été transportée par des anges jusqu'à la basilique Notre-Dame de Lorette au cours du XIII^e siècle¹³⁶. Dès lors, elle est l'objet de dévotions d'un grand nombre de pèlerins venant à Lorette pour la voir.

Il n'est pas certain que sans l'inscription « Blanc » ce dessin aurait été rapproché du Lyonnais. En effet, aucun dessin seulement à la pierre noire n'est connu parmi le corpus de dessins aujourd'hui conservés. Cependant, la façon de traiter la Vierge évoque celle *Vierge à l'Enfant adorée par des saints* de Cologne. Les visages dessinés librement avec des accents pour signifier les bouches et les yeux nous font penser à ceux de l'*Assemblée* du musée Fabre. Par ailleurs, la scène relative à Notre-Dame de Lorette peut être rattachée au contexte lyonnais vers 1628-1629, lorsque le Consulat, par le don d'une lampe au sanctuaire italien, espère mettre un terme à la grande peste ravageant la région. Cette feuille ne nous paraît pas incohérente dans l'art graphique d'Horace Le Blanc. Des recherches ultérieures permettront d'infirmier ou confirmer cette attribution.

¹³⁶ Nous connaissons ce dessin grâce à Laurence Lhinares, nous l'en remercions vivement.

4) Les dessins non localisés ou perdus

DP1a à d – Quatre sujets inconnus

Première moitié du XVII^e siècle

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : collection de Louis-François Saubert

Historique : collection Tournier ; sa vente, Paris, lot 298, 14-21 avril 1773, (Lugt 2157) ; acheté pour 9 livres par Louis-François Saubert.

Bibliographie : Joullain, 1773, n° 298, p. 38.

Le texte du catalogue ne donne que très peu d'informations sur ces dessins : « quatre desseins, différentes compositions, par *Horace le Blanc* ». L'exemplaire annoté de la vente nous apprend que les quatre dessins ont été achetés par le marchand parisien Louis-François Saubert qui fait faillite en 1779. Malgré cela, il poursuit son commerce jusqu'à la Révolution. La plupart du temps, il acquiert des œuvres pour les revendre ensuite : ainsi, l'étude de son journal, entre les années 1774 et 1778, dévoile qu'il achète puis vend deux cent quarante et un tableaux. Cependant, une partie des œuvres achetées constitue sa propre collection. La vente de cette dernière en 1789 n'est consacrée qu'aux tableaux¹³⁷.

Il nous est impossible de savoir quelle est la destination des quatre dessins d'Horace Le Blanc : achat dans l'optique d'une revente à un ou plusieurs acheteurs ou acquisition personnelle ?

¹³⁷ Michel, 2007, p. 63.

DP2 – *Le Christ adoré par des saints*

Première moitié du XVII^e siècle

Sanguine

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : collection de Pierre-François Basan

Historique : Pierre-Jean Mariette ; sa vente, Paris, 15 novembre 1775 et jours suivants, partie du lot n°1085 (Lugt 2453) ; vendu « 10 l » à « basan » c'est-à-dire Pierre-François Basan selon une annotation à la pierre noire de Gabriel de Saint-Aubin dans son exemplaire du catalogue conservé au Museum of Fine Arts de Boston ; collection inconnue.

Bibliographie : Basan, 1775, n° 1085, p. 169 ; Béguin dans Paris, 1967, n° 237 ; Chomer, 1987, n° 7, p. 52 ; Rosenberg, 2012, F2226, p. 819.

Ce dessin appartient au même lot que celui conservé au musée de Darmstadt. Hélas, si Gabriel de Saint-Aubin a croqué la scène militaire, il n'a pas laissé la mémoire de cette scène religieuse qui représente « J.C. dans sa gloire, intercédé par deux Saints : Sujet en hauteur, fait à la sanguine estompée ».

La technique, de la sanguine, est peu habituelle dans le corpus des dessins conservés d'Horace Le Blanc. Le Lyonnais maîtrise ainsi plusieurs *media*, dont nous avons peu de témoignages mis à part des dessins qui semblent dater de sa jeunesse comme la très libre *La Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste et sainte Anne* (**cat. D3**).

DP3a à b – Dessins de la collection Dezallier d'Argenville

DP3a – Une étude

Première moitié du XVII^e siècle

Technique inconnue

Dimensions inconnues

DP3b – Paysage(s)

Première moitié du XVII^e siècle

Technique inconnue

Dimensions inconnues

Historique : Collection Joseph Dezallier d'Argenville, sa vente, Paris, 18-28 janvier 1779, expert Pierre Remy, respectivement lot 326 et lot 456 (Lugt 2940) ; vendus respectivement 4 livres et 4 sols et 10 livres à des acheteurs inconnus.

Bibliographie : Remy, 1778, n° 326 et 426, p. 47-48 et p. 64

Ces dessins appartiennent à deux lots de la vente des dessins de la collection de Dezallier d'Argenville. L'étude est comprise dans un lot comprenant « Une tête de vieillard, une autre de femme, à la pierre noire, & de l'Annonciation, étude à la plume, lavée & rehaussée de blanc pour le tableau d'Autel de la Chapelle de Fontainebleau, par *Freminet* ; deux études à la plume & colorées, par *Nocret*, & une autre d'*Horace le Blanc* » tandis que le(s) paysage(s) sont compris dans un lot de vingt-cinq paysages de « Forest, Le Blanc & Cochin ».

Si, en l'absence de description, toute analyse est réduite, il est important de noter le second lot qui comporte au moins un dessin de paysage de Le Blanc. En effet, nous n'avons aucune trace de paysages dans les œuvres conservées du Lyonnais, mis à part, l'arrière-plan, peu détaillé, du *Saint Sébastien* (**cat. P6**). Les dessins d'études de paysage de la main du peintre semblent plus nombreux puisqu'une autre vente, celle de Paignon-Dijonval, en comportait huit (**cat. DP6a à g**).

Les deux lots sont achetés lors de cette vente par un acquéreur resté anonyme.

DP4 – Sujet inconnu, *Trois généraux qui tiennent un conseil de guerre ?*

Première moitié du XVII^e siècle

Technique inconnue

Localisation ancienne : collection de Jacques Langlier

Historique : collection de Charles-Paul-Jean-Baptiste de Bourgevin Vialart de Saint-Morys ; sa vente, Paris, fait partie du lot 576, 6-23 février 1786,; acheté par Jacques Lenglier pour 48 livres 10 sols.

Bibliographie : Milliotti, Paillet, 1785, n° 576, p. 161-162.

Le dessin appartient au lot 576 qui comprend « Quatre Dessins de Parrocel & autres, savoir trois Sujets de Batailles, & Salomon qui sacrifie aux Idoles. Six par Corneille Freminet, le Blanc, Rivalz & autres. Des Amours se disputant un carquois. Pharaon & les Egyptiens tourmentés par les sauterelles. Une Fuite en Egypte. Et trois Généraux qui tiennent un conseil de guerre, &c. Deux Dessins, Etudes au pinceau, représentant des hommes qui conduisent des chevaux, par Van der Meulen ». Le nom de « Le Blanc », en l'absence de prénom, ne pourrait suffire à attribuer ce dessin à Horace Le Blanc. Il existe, en effet, une dynastie de Blanc à Paris. Cependant, l'évocation des sujets, et notamment le dessin représentant « trois généraux qui tiennent un conseil de guerre », rappelle le cycle de décor du château de Grosbois. Ce sujet rend séduisante l'attribution au Lyonnais.

Comme pour les dessins de la collection Dezallier d'Argenville, un marchand parisien du XVIII^e siècle, Jacques Lenglier¹³⁸, acquiert les œuvres, soit pour sa propre collection, soit, et c'est le plus probable, comme intermédiaire pour les revendre ensuite à d'autres amateurs.

¹³⁸ Michel, 2005, p. 66-70.

DP5 – La Sainte Trinité

Première moitié du XVII^e siècle

Sanguine, lavis

Dimensions inconnues

Localisation ancienne : inconnue

Historique : Vente, Paris, n° 48, 26 février 1789 (Lugt 4397) ; acheteur inconnu.

Bibliographie : Basan, 1789, n° 48.

Peu d'informations sont disponibles sur ce dessin qui est décrit dans le catalogue de vente de 1789 comme « Une Sainte-Trinité à la sanguine, & lavée par Horace le Blanc ». Le sujet pourrait évoquer certaines peintures comme *Le Dieu le Père et Jésus Christ* de la Chaise-Dieu (**cat. P2b**). Le collectionneur vendant ce dessin tout autant que l'acheteur restent inconnus.

DP6a à g – Dessins de la collection Paignon-Dijonval

Première moitié du XVII^e siècle

Localisation ancienne : collection Paignon-Dijonval

Historique : collection de Gilbert Paignon-Dijonval ; à sa mort passe à son petit-fils, Charles-Gilbert Morel de Vindé, 1792 ; la vente de la collection à Paris, n° 3959-3962, 1810 ; vente de la collection à Samuel Woodburn, 1816.

Bibliographie : Bénard, 1810, n° 3959-3962, p. 166, « Ecole Française / Dessins des maîtres Français, dont on ignore les dates » ; Chomer, 1987, n° 8a à f, p. 52.

A notre connaissance, il s'agit de la collection ancienne la plus importante de dessins d'Horace Le Blanc. En effet, à sa mort, le cabinet de Gilbert Paignon-Dijonval compte sept dessins du Lyonnais. Sa collection est léguée à son petit-fils Charles-Gilbert Morel de Vindé qui, désireux de vendre l'ensemble du cabinet, fait publier son catalogue en 1810. Finalement, en 1816, il vend les six mille dessins et les soixante mille estampes au marchand anglais Samuel Woodburn¹³⁹. Ce dernier entretient de très bons rapports avec le peintre Sir Thomas Lawrence auquel il vend un grand nombre d'œuvres d'art. Selon Lugt, « il vendit [à Thomas Lawrence] les superbes collections qu'il acquit de Young Ottley, de Wicar de Lille, du marquis Antaldo Antaldi, de Paignon-Dijonval, de Brunet, etc. ». Ainsi, il se pourrait que les dessins d'Horace Le Blanc soient donc entrés dans la collection du peintre anglais. En 1835, à la mort de Thomas Lawrence, Samuel Woodburn rachète aux héritiers de l'artiste sa collection de dessins, qui passe ensuite en vente à son propre décès en 1853, 1854 et 1860¹⁴⁰. Cependant, rien ne permet d'être certaine concernant la suite de l'historique, l'étude du catalogue de la vente de la collection de Thomas Lawrence comme celle des ventes Woodburn n'ayant pas permis de retrouver ces dessins : ont-ils changé d'attribution dans la seconde moitié du siècle ou ne font-ils pas partie des dessins passant à Woodburn puis Lawrence ?

¹³⁹ Lugt, notice Morel de Vindé, en ligne, 1921, <http://www.marquesdecollections.fr/detail.cfm/marque/9613/total/1>.

¹⁴⁰ *Ibid*, notice Woodburn, en ligne, 1921, <http://www.marquesdecollections.fr/detail.cfm/marque/9713>

DP6a – Scène de martyre

Plume et encre brune, rehauts de blanc sur papier bleu

H. 13 pouces ; l. 8 pouces soit environ H. 351 ; l. 216 mm

« Deux saints évêques à genoux devant une estrade sur laquelle est un homme tenant un sabre élevé ; dans le haut on voit un Ange qui tient des balances d'une main et une épée de l'autre »

DP6b – Paysage avec une femme à cheval

Lavis

Forme ronde, D. 4 pouces soit environ 108 mm

« Un paysage, où l'on voit une femme sur un cheval traversant un chemin ; dans le fond une rivière bordée de maisons »

DP6c – Paysage avec des fabriques

Lavis

H. 3 pouces ; l. 5 pouces soit environ H. 81 ; l. 135 mm

« Autre paysage, avec fabriques et rivières ; sur le devant deux hommes debout en conversation »

DP6d – Vue d'un village

Plume et encre, lavis

H. 5 pouces ; l. 7 pouces soit environ H. 135 ; l. 189 mm

« Vue d'un village au bord d'une rivière, sur laquelle est un petit bateau traîné par trois hommes »

DP6e – *Paysage avec une rivière*

DP6f – *Paysage montagneux*

Lavis sur papier blanc

H. 7 pouces ; l. 12 pouces soit environ H. 189 ; l. 324 mm

« Deux paysages : une rivière venant du fond et coulant entre deux rochers jusqu'au milieu du devant ; un pont de bois réunit les deux rives ; on voit passer sur ce pont un homme portant un fardeau.

Paysage montagneux : au milieu un chemin formant plusieurs détours, et divisant le terrain (sic) en plusieurs plans ; sur le devant, à gauche, une fontaine au bord du chemin, et à droite deux voyageurs »

DP6g – *Figure d'homme drapé*

Sanguine

H. 21 pouces ; l. 16 pouces soit environ H. 567 ; l. 432 mm

« Etude d'une figure d'homme drapée à l'asiatique ; il tient une épée de la main gauche »

III/ Les œuvres rejetées

Les œuvres rejetées, peintures comme dessins, perdues comme conservées, sont notées respectivement « PR » et « DR ». Elles sont classées selon l'ordre chronologique de leur attribution à Horace Le Blanc.

Lorsqu'une attribution à un autre artiste qu'Horace Le Blanc peut être faite, le nom de l'artiste suit le titre de l'œuvre et est mis entre-parenthèses.

1) Les peintures rejetées

PR1a et PR1b – Les peintures de la collection de la marquise Plessis-Bellière

PR1a – *Le Départ du Chevalier*

Date inconnue

Huile sur toile

H. 51 ; l. 40 cm

PR1b – *Vue de la cascade de Terracine*

Date inconnue

Huile sur toile

H. 72 ; l. 60 cm

Localisation ancienne : Château de Moreuil

Historique : XIX^e siècle, collection du château de Moreuil.

Bibliographie : Catalogue Moreuil, 1884, n° 269 et 270, p. 197-198.

Ces deux peintures sont décrites dans le catalogue de la collection de peintures du château de Moreuil écrit en 1884. *Le Départ du chevalier* semble être issu de la peinture d'histoire en vogue au XIX^e siècle tandis que la *Cascade de Terracine* évoque un tableau de paysage dont nous n'avons aucun témoignage dans l'œuvre d'Horace Le Blanc.

La courte notice dédiée à l'artiste et qui précède les deux œuvres éclaire le profond oubli dans lequel est tombé le Lyonnais. L'auteur du catalogue n'ajoute ainsi pas moins d'un siècle à ses dates de naissance et de mort, ainsi il serait né à Lyon en 1680 où il mourrait en 1738. Si le reste de la biographie reste cohérente, ces deux tableaux ne peuvent en rien être de la main d'Horace Le Blanc et leur iconographie semble les placer vers la fin du XVIII^e-début du XIX^e siècle, moment où les artistes lors de leur séjour italien prennent plaisir à peindre des paysages des environs de la capitale pontificale.

PR2 – *L'Ensevelissement de la nymphe Dorinde ?*

XVII^e siècle

Huile sur toile

H. 39,1 ; l. 50,4 cm

Aix-en-Provence, musée Granet (inv. 860-1-480)



© Aix-en-Provence, musée Granet

Historique : don de Jean-Baptiste Bourguignon de Fabregoules, 1860.

Bibliographie : Gibert, 1867, n° 471, p. 116 (Horace Le Blanc) ; Pontier, 1900, n° 202, p. 92 (inconnue de l'Ecole française) ; Chomer, 1987, n° 6, p. 31-32, repr. fig. 7 (Horace Le Blanc) ; Foucart dans Meaux, 1988-1989, p. 138 (refus de l'attribution à Horace Le Blanc).

Le sujet de cette œuvre reste encore extrêmement mystérieux. Il est d'ailleurs difficile de déterminer si le thème ici abordé est religieux ou profane. Une femme morte percée d'une flèche va être mise en terre par deux hommes. Autour, trois femmes et deux enfants regardent la scène entre curiosité et effroi. A l'arrière-plan, deux hommes barbus vêtus de drapés à l'antique semblent discuter pendant qu'un jeune homme assis le torse nu lève la tête vers eux. Est-ce une histoire en deux temps que nous raconte l'artiste ? Pourrait-ce être la mort de la nymphe Dorinde touchée à la poitrine par la flèche de Silvio¹⁴¹ ?

Ce tableau a été attribué à Horace Le Blanc sur la foi de deux inscriptions : l'une au revers de la toile « Le Blanc » d'une graphie du XVII^e siècle¹⁴² et la seconde sur une étiquette collée sur le cadre « V. Horace Blanc ». L'œuvre fait partie des six cents tableaux donnés en 1860 par Jean-Baptiste Bourguignon de Fabregoule et qui entrent à sa mort, le 20 janvier 1863, au musée¹⁴³. Gilles Chomer (1987) mettait en avant les liens qui unissaient déjà au XVII^e siècle les collectionneurs provençaux et l'art lyonnais. Ainsi, Jean-Baptiste Bourguignon de Fabregoule, possède dans sa collection une copie de la *Danse de noces* de Jan Brueghel par Noël de Lyon.

En 1867, dans son catalogue relatif à ce don, Honoré Gibert, donne ce tableau à Horace Le Blanc. Cependant, dès 1900, Henri Pontier le classe dans la catégorie « des inconnus de l'Ecole française ». Il est vrai que, malgré, les deux inscriptions, il est extrêmement difficile de reconnaître la main de l'artiste dans ce paysage mouvementé et tragique, qui a peu à voir avec le seul paysage connu d'Horace Le Blanc : celui de l'arrière-plan du *Saint Sébastien* (cat. P6). Par ailleurs, les visages féminins, très ronds, leurs yeux très larges, ne semblent pas proches stylistiquement de ceux que nous connaissons, que ce soit ceux présents dans une œuvre précoce comme celui de la *Sainte Thérèse* (1621) (cat. P4) ou tardive comme *La Pietà* de Gray (1635) (cat. P10).

¹⁴¹ Nous remercions Mylène Sarant pour son aide dans l'interprétation de l'iconographie.

¹⁴² Chomer, 1987, p. 31.

¹⁴³ Pontier, 1900, p. 6.

PR3 – La Pentecôte, (Guido Reni, copie d'après)

D'après Guido Reni, XVII^e siècle

Huile sur toile

H. 337 ; l. 265 cm

Lyon, chapelle de l'Hôtel-Dieu



© Lapras, Beaumesnil, p. 41

Historique : chapelle des Carmes Déchaussés ; cité dans l'inventaire du mobilier de l'église de la Charité, au maître-autel, 1868 ; transféré à la chapelle de l'Hôtel-Dieu lors de la destruction de la Charité, 1935 ; classé au titre des Monuments historiques, 1983.

Sources : Lyon, A.M., 1LP1028.

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 190 (copie de Guido Reni) ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 4 (copie de Guido Reni) ; *Almanach*, 1762, p. 198 (copie de Guido Reni) ; Charvet, 1877, p. 312 (Horace Le Blanc) ; Soultrait, 1873, p. 7 (Horace Le Blanc) ; Boitel, 1838 p. 259 (Horace Le Blanc) ; Charvet, 1894, note 1, p. 145 (Horace Le Blanc) ; Martin, 1909, 2, p. 169 (Horace Le Blanc) ; Croze, 1929, p. 86 (école française XVIIe siècle, attribué Horace Le Blanc) ; Chomer, Pérez, 1982, p. 164-165, repr. (copie de Guido Reni) ; Chomer, 1987, n°10, p. 36 (copie de Guido Reni) ; Lapras, Rousset-Beaumesnil, 2002, p. 40-43, repr. p. 41 (Horace Le Blanc) ; Hilpert, 2014, p. 18-23 (Horace Le Blanc).

La Pentecôte est citée dès 1741 par André Clapasson : « Le Tableau de la descente du saint Esprit [...] a été apporté de Rome, & c'est une assés mauvaise copie d'après le *Guide* ». Cette description est reprise en 1760 et 1762 respectivement par *Les Curiosités de Lyon* et l'*Almanach*¹⁴⁴. Il s'agit effectivement d'une copie de la peinture murale exécutée en 1608 par Guido Reni dans la Salle des Dames du Vatican (**fig. 1**). Cette copie ne semble pas issue d'une gravure puisqu'elle est dans le même sens que l'originale. Elle présente par ailleurs quelques variantes : le registre supérieur remplace les anges par des motifs architecturaux, une partie des personnages du second plan disparaît enfin, le peintre introduit quelques modifications dans le rendu des draperies et du pavement.

L'attribution de cette copie à Horace Le Blanc semble tenir d'une confusion intervenue au cours du XIX^e siècle. Laure Hilpert met en avant le fait que cette *Pentecôte* remplace au XIX^e siècle dans le chœur de la Charité, *La Vierge en gloire*, œuvre originale d'Horace Le Blanc, aujourd'hui perdue, décrite par Clapasson. Le nom d'Horace Le Blanc reste, tandis que l'œuvre n'est plus la même.

Il ne semble pas que cette œuvre puisse être considérée de la main d'Horace Le Blanc. Tout d'abord, il quitte vraisemblablement Rome dès 1608, moment où Guido Reni achève sa peinture murale et il n'aurait donc pu la connaître que par la gravure. Selon André Clapasson,

¹⁴⁴ « Celui de la Pentecôte, dans la nef en entrant, à droite, est une copie du *Guide* ».

le tableau a été réalisé à Rome, sûrement après 1608, à un moment où l'œuvre de Guido Reni est achevée et accessible. Les profils très à la grecque, presque classiques, les barbes très construites ne relèvent pas de la manière d'Horace Le Blanc.



Fig. 1 – Guido Reni, *Pentecôte*, Rome, Vatican, Salle des Dames
1608 ©<http://www.atlantedellarteitaliana.it/artwork-12892.html>

PR4 - Ex-voto à la Vierge (Jacques Blanchard)

Vers 1623 ?

Huile sur toile

H. 265 ; l. 175 cm

Lyon, église Saint-Denis-de-la-Croix-Rousse



©Aloys de Becdelièvre

Historique : cité par Clapasson dans une chapelle de l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, 1741 ; transféré au Dépôt général des Arts du couvent Saint-Pierre, 1793 ; donné à l'église Saint-Denis-de-la-Croix-Rousse par M. Glaize paroissien, 1809 ; classé Monument Historique, 1908.

Bibliographie : Clapasson, 1741, p. 66 (Blanchard) ; *Curiosités de Lyon*, 1760, p. 10 (Blanchard) ; *Almanach*, 1762, p. 204 (Blanchard) ; Guillon de Montléon, 1797, p. 39 (Blanchard) ; Vachet, 1851, p. 651 (Blanchard) ; Monfalcon, 1866, p. 138 (Blanchard) ; Sterling, 1961, n°69, p. 96, repr. (Le Blanc et Blanchard) ; Ternois, 1975, p. 230-231, repr. (Blanchard) ; Chomer, Pérez, 1982, p. 80, repr. (Blanchard) ; Wright, 1985, p. 144 (attribué à Blanchard) ; Chomer, 1987, n° 7, p. 33, repr. (Le Blanc et Blanchard) ; Durey, 1991, p. 40 (Le Blanc et Blanchard) ; Flick, 2008, p. 142 (Le Blanc et Blanchard) ; Beghain et al., 2009, p. 757 (Le Blanc et Blanchard).

Exposition : Rennes, 1998, n°3, p. 84, repr.

L'iconographie de ce tableau tout autant que son attribution restent sujettes à débat. En 1741, dans sa *Description de la ville de Lyon*, André Clapasson évoque une Vierge en gloire, et « dans le bas un évêque et une femme qui tient un enfant ». Les *Curiosités de Lyon* (1760) et l'*Almanach* de 1762 reprennent cette description en citant « la Ste Vierge, un Evêque & une femme qui tient un enfant ». Charles Sterling, premier historien du XX^e siècle à s'être intéressé au tableau parle : « d'un évêque et une femme tenant un nouveau-né agenouillés devant la Vierge à l'Enfant ». Dans son corpus de l'Oeuvre d'Horace Le Blanc, Gilles Chomer (1987) pensait pouvoir identifier « La Vierge à l'Enfant avec la Charité et saint Augustin ». Enfin, plus récemment, lors de l'exposition consacrée à Jacques Blanchard en 1998, Jacques Thuillier classait l'œuvre sous le titre de « Vœu à la Vierge ».

Il est vrai que l'interprétation de Gilles Chomer ne saurait être retenue, la Charité est rarement représentée avec un seul enfant au sein, tandis que l'évêque, s'il peut être reconnu comme un saint Augustin, ne comporte aucun des autres attributs du saint. Par ailleurs, il faut remarquer que l'évêque ne porte aucune auréole, il n'est donc peut-être pas un saint. *L'ex-voto* évoqué par Jacques Thuillier paraît plus cohérent. À l'arrière-plan, se déroule une scène (**fig. 1**) : une femme, qui semble enceinte, soutenue par deux hommes à sa droite, un autre personnage tient une sorte de baguette, tandis qu'à sa gauche deux enfants discutent, juste

derrière ce groupe de personnages se dresse une église. Pourrait-il s'agir du miracle d'une naissance, où un saint personnage ou un homme d'église aide une femme à la délivrance ? Cela expliquerait la présence d'une femme allaitant, qui regarde l'évêque, intermédiaire auprès de la Vierge à l'Enfant, et celle des armes d'une famille, celle remerciant la Vierge de cette naissance.



Fig. 1 – Détail de l'arrière-plan, ©Aloys Becdelièvre



Fig. 2 – Détail du blason, ©Oriane Lavit

La bonne identification des armes (fig. 2) pourrait permettre de cerner à la fois le commanditaire et la date de l'œuvre. La consultation de l'*Armorial général du Lyonnais Forez et Beaujolais*¹⁴⁵ ne nous a hélas pas permis de retrouver la famille liée à ce blason. Les commanditaires pourraient ne pas être de la région lyonnaise, une origine italienne de ces derniers pourrait expliquer l'absence de leur blason dans l'armorial.

L'ensemble des sources anciennes attribue ce tableau à Jacques Blanchard. Charles Sterling, le premier, évoque une collaboration d'Horace Le Blanc et Jacques Blanchard, en s'appuyant sur le témoignage d'André Félibien qui dit du jeune Parisien « Blanchard qui n'avoit pas voulu le [Horace Le Blanc partant pour Grosbois] suivre, demeura encore quelque temps à Lyon, pour achever des ouvrages que son maistre avoit commencez »¹⁴⁶. Dans son corpus de 1987, Gilles Chomer reprend cette hypothèse en opposant la manière dont est peint l'évêque de celle dont sont traités « les figures de femmes et d'enfants [...] étrangères à sa poésie ». Jacques Thuillier (1998) la rend à Jacques Blanchard : il note l'absence totale de référence à l'art de Palma il Giovane, dont est coutumier Horace Le Blanc.

Si des liens stylistiques existent entre le visage de la femme à l'enfant et celui, par exemple, de la Vierge de *L'Annonciation* (1621), le traitement des angelots dans le ciel ainsi que celui de l'Enfant Jésus, aux raccourcis parfois maladroits, aux visages très joufflus, leur

¹⁴⁵ Steyert, 1860. Nous remercions Florentin Gobier, Delphine Peresan-Roudil ainsi que Benoît Faure-Jarrosion pour l'aide qu'ils nous ont apporté en héraldique.

¹⁴⁶ Félibien, 1685, p. 75-76.

chevelure bouclée un peu massée, nous semblent par ailleurs avoir peu en commun avec les anges présents dans les toiles certaines de Le Blanc comme ceux du *Saint Sébastien* (**cat. P6**) ou de *La Sainte Trinité* (**cat. P8**). Par ailleurs, la tradition historiographique, qui donne sans réserve cette toile à Jacques Blanchard, nous laisse penser que cette toile est dûe à la seule main de Jacques Blanchard, influencé par Horace Le Blanc, comme le note Jacques Thuillier, autant qu'un jeune élève peut l'être.

PR5 – *Les Géants foudroyés par Jupiter*

XVII^e siècle

Huile sur toile

Dimensions inconnues

Parentignat, château



© Documentation de Sylvain Laveissière

Historique : achat par Georges de Lastic à l'hôtel Drouot, mars 1978¹⁴⁷.

Bibliographie : Favreau, 2003, p. 96.

L'historique de cette œuvre avant son achat par le collectionneur Georges de Lastic nous est inconnu. Nous ne savons d'ailleurs pas si l'attribution de ce tableau date de la vente ou de son entrée dans les collections du château.

Cette peinture illustre un épisode des *Métamorphoses* d'Ovide, au moment où Jupiter, foudroie les Géants voulant atteindre l'Olympe en escaladant des montagnes qu'ils ont superposées. L'attribution à Horace Le Blanc est peut-être due au sujet traité lors de l'entrée du roi Louis XIII en 1622. Les deux orfèvres lyonnais Gabriel Meigret et Durand Arnaud sont chargés d'exécuter comme présent au souverain un lion en or assis tenant entre ses pattes un écusson représentant les géants foudroyés par Jupiter. Ce lion est décrit ainsi par Jacques Roussin (1623) lorsqu'il relate l'entrée : « celui du Roy avoit le portraict de sa Majesté, vestu en Iupiter, & le foudre en main, duquel il abbattoit les Geans, voulans par des montagnes de presumption mal entassees, escheller le Ciel inaccessible de son autorité »¹⁴⁸. Comme Horace Le Blanc est chargé de l'ordonnance de cette entrée, il est probable qu'il ait fourni aux deux orfèvres le modèle du blason, repris en gravure dans l'ouvrage de Jacques Roussin par Grégoire Huret (**fig. 1**).

Hormis cette proximité iconographique, rien ne relie la peinture de Parentignat et le blason créé à l'occasion de l'entrée du roi. Les drapés volant artificiellement, la manière dont sont rendues les musculatures cernées maladroitement par des traits, s'éloignent des chairs moelleuses du *Saint Sébastien* (**cat. P6**). Par ailleurs, le caractère figé du mouvement du géant s'élevant au ciel s'oppose à la maîtrise de la dynamique de la *Sainte Thérèse* (**cat. P4**). L'œuvre ne semble pas pouvoir être de la main d'Horace Le Blanc.



Fig. 1 – Grégoire Huret, détail de *Jupiter foudroyant les Géants*, dans Roussin, 1623, p. 35. ©Gallica

¹⁴⁷ Nous remercions Sophie Danuc pour ces informations.

¹⁴⁸ Roussin, 1623, p. 17.

PR6 – *Saint Anthelme ressuscitant un mort* (François Perrier)

1630

Huile sur toile

H. 150 ; l. 370 cm

Lyon, église Saint-Bruno



© Pierre Clavel, CRDP Lyon, http://www.baroque-stbruno.com/Photos/ch_stanthelme_f.htm

Historique : peint pour le chapitre du couvent des Chartreux, vers 1630 ; déplacé dans le chœur de l'église Saint-Bruno des Chartreux, date inconnue.

Source : Lyon, B.M., Fonds Coste 265, « Dénombrement des Tableaux que Mons[ieur] François Perrier Bourguignon a fait dans la Chartreuse de Lyon et leur disposition ».

Bibliographie : Bargaud, 1971, I, p. 95 (François Perrier) ; Ternois, 1975, p. 215, p. 232-234 (François Perrier) ; Chomer, 1992, p. 511-512, repr. fig. 1, p. 512 (François Perrier) ; Gardes, 1993, p. 49 (Horace Le Blanc) ; Thuillier, 1993, p. 9 (François Perrier) ; Clark dans Paris, 2001, p. 91-92 (François Perrier).

Cette toile est indubitablement de la main de François Perrier qui l'exécute au cours de son séjour à Lyon entre 1628 et 1630. Au cours ces années-là, il reprend les peintures murales du petit cloître des Chartreux décoré par Horace Le Blanc (**cat. PP2**). L'ordre lui commande, en même temps que les peintures du petit cloître, l'exécution d'une trentaine de tableaux pour la base du retable de l'autel-majeur ainsi que huit tableaux à l'huile sur toile destinés à décorer l'église auxquels *Le Miracle de saint Anthelme* appartient. Des huit peintures, elle est la seule à être restée en place, et ce malgré les bouleversements révolutionnaires. Par ailleurs, le tableau est précisément décrit dans un manuscrit daté du XVII^e siècle et conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon (fonds Coste 265) intitulé « Dénombrement des tableaux que mons[ieur] François Perrier Bourguignon a fait dans la Chartreuse de Lyon et leur disposition ».

Il se pourrait que l'attribution de cette œuvre à Horace Le Blanc faite par Gilbert Gardes en 1993 est due à une confusion entre le cycle de peintures à l'huile de François Perrier et celui de peintures murales du petit cloître dont la bibliographie a, dès le XVII^e siècle, partagé la paternité entre les deux artistes.

PR7 – *Céphale et Procris*

XVII^e siècle

Huile sur toile

H. 95 ; l. 113 cm

Localisation inconnue



©Catalogue Millions et Associés, 1997

Historique : Vente Paris, Millions et Associés, n° 28, 12 décembre 1997.

Bibliographie : œuvre inédite.

L'attribution à Horace Le Blanc ne saurait être conservée. Le paysage dans lequel se déroule la scène tragique n'a pas son équivalent dans le corpus peint du Lyonnais, tandis que les visages, et la manière de traiter les drapés, avec des plis appuyés, sont étrangers à la manière d'Horace Le Blanc.

PR8 – *Le Magnificat* (Daniel Sarrabat ?)

Deuxième moitié du XVII^e siècle

Huile sur toile

H. 226 ; l. 194 cm

Lyon, Saint-Martin d'Ainay, chapelle Sainte-Blandine



© Oriane Lavit

Historique : classé au titre d'objet, 2006.

Source : Lyon, documentation Gilles Chomer.

Cette peinture a été attribuée à Horace Le Blanc par Gilles Chomer qui pensait pouvoir la rapprocher de la description de Jean de Bombourg (1675) « A l'Eglise de l'Abbaye Royale d'Esnay ; il y a un tres belle Chapelle peinte à l'antique, elle se nomme la Chapelle de la Vierge ; il y a aussi la Chapelle de S. Benoît où vous y verrez un Tableau fait par le Blanc »¹⁴⁹. Jean de Bombourg ne précise pas le sujet du tableau, tandis qu'André Clapasson en 1741 ne mentionne pas cette œuvre d'Horace Le Blanc lorsqu'il évoque Saint-Martin d'Ainay (voir **cat. PP13**).

La scène représente la Visitation selon saint Luc : sainte Elisabeth est agenouillée devant la Vierge qui lève la tête aux cieux en chantant le magnificat pour louer la grâce de Dieu, tandis qu'une lumière céleste se pose sur elle. Autour des deux femmes, Zaccharie tend les bras vers Joseph et un serviteur porte un ballot.

Pour autant, la facture de cette œuvre ne nous semble pas correspondre au style connu d'Horace Le Blanc. La manière de traiter les visages des personnages, de façon très anguleuse et cernée tout comme le rendu des drapés, aux plis très marqués, sont très différents de ceux visibles notamment dans *La Trinité* (**cat. P8**) où Horace Le Blanc traite visages et drapés par des aplats de couleurs laissant peu de place au trait. Cette œuvre nous semble correspondre plutôt à une peinture de la seconde moitié du XVII^e siècle¹⁵⁰. A cette époque, à Lyon, le nom de Daniel Sarrabat vient tout de suite à l'esprit ; François Marandet¹⁵¹ confirme cette possible attribution.

¹⁴⁹ Bombourg, 1675, p. 96.

¹⁵⁰ Nous remercions Jean-Christophe Baudequin et Jean-Christophe Stuccilli pour leurs conseils.

¹⁵¹ Communication écrite, 24/01/2014.

PR9 – La Vierge à l'Enfant adorée par des saints

Premier quart du XVII^e siècle

Huile sur toile

H. 193 ; l. 176 cm

Lyon, chapelle de l'Hôtel-Dieu



© Oriane Lavit

Historique : Hôpital de la Charité, XVII^e à 1741 ; transféré à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, entre 1741 et 1870 ; classé au titre des Monuments historiques, 1983.

Bibliographie : Lapras, Rousset-Beaumesnil, 2002, p. 37-40, repr. p. 39-40 ; Hilpert, 2014, p. 11-14.

Lapras et Rousset-Beaumesnil ont proposé le nom d'Horace Le Blanc pour cette œuvre dans leur ouvrage consacré à la chapelle de l'Hôtel-Dieu (2002) en mettant en avant des liens avec *La Vierge adorée par saint Just, saint François, saint Henri, saint Louis* de Tournon (**cat. P7**). Certes, cette peinture reprend certains traits de l'œuvre de Tournon : la Vierge à l'Enfant ainsi que le saint Louis sont ainsi assez proches. Cependant, il existe une grande différence de traitement dans les drapés et la définition des personnages. Ainsi, ne se retrouve pas dans la peinture de l'Hôtel Dieu, l'aisance dans le rendu des matières, auquel l'artiste préfère un rendu très minutieux des détails, sans donner aussi bien que l'œuvre de Tournon l'aspect des tissus et les volumes des drapés. Pareillement, la comparaison des deux saints Louis et des deux saint François est éloquente : ceux de l'Hôtel Dieu paraissent très figés, peu expressifs par rapport aux saint Louis et saint François de Tournon.

Plusieurs auteurs pensaient pouvoir mettre en rapport cette œuvre avec *La Vierge en gloire* du maître-autel à l'église de la Charité. Cette dernière est décrite par Jean de Bombourg (1675)¹⁵², André Clapasson (1741) qui le décrit comme « le tableau du milieu où l'on voit la Vierge tenant l'enfant Jésus dans une gloire & plusieurs Saints au-dessous est un des meilleurs de François Le Blanc (sic) »¹⁵³ ou encore Jacques Pernetty (1757). Il paraît peu probable qu'une peinture de dimensions relativement réduites ait pu être au maître-autel de l'église. Par ailleurs, il nous semble impossible que cette œuvre puisse être qualifiée par Clapasson d'une « des meilleur[e]s » d'Horace Le Blanc. L'artiste du premier tiers du XVII^e siècle, qui a exécuté cette *Vierge adorée par des saints*, a dû voir la production d'Horace Le Blanc à Lyon, et la proximité visible entre ce tableau et celui de Tournon, est sûrement le témoignage de l'adaptation en peinture d'un des modèles diffusés par l'atelier d'Horace Le Blanc qui domine Lyon dans les années 1620-1630.

¹⁵² Bombourg, 1675, p. 98.

¹⁵³ Clapasson, 1741, p. 12.

PR10 – Décor de la chapelle de la Madeleine, église Saint-Eustache

Sur les murs : *Le Christ prêchant dans la maison de Marie-Madeleine* ; *Marie-Madeleine chez Simon, versant des parfums sur les pieds du Christ* ; *Deux anges assis* ; *Marie Madeleine et les saintes femmes au tombeau du Christ* ; *Marie-Madeleine retirée dans la grotte de la Sainte-Baume, en Provence.*

Sur la voûte : *Anges musiciens*

XVII^e siècle

Peintures murales

Dimensions inconnues

Paris, église Saint-Eustache, chapelle de la Madeleine (dite autrefois chapelle Valois)



© Philippe Botturi - détail de : *Marie Madeleine chez Simon, Ange musiciens*

Historique : cycle commandé pour la chapelle de Charles Valois, XVII^e siècle ; restaurations des peintures murales, 1849 et 1850.

Bibliographie : Gaudreau, 1855, p. 81-83 ; Koenig, 1878, p. 115-116 ; Torr , 1889, p. 54-55 ; Marcou, 1901, p. 381-382 (inconnue,  cole fran aise XVII^e si cle) ; Pacht-Bassani dans Blois, 2003-2004, n 65, p. 194 (Horace Le Blanc).

Fond e au cours du XVII^e si cle par Charles de Valois duc d'Angoul me, la chapelle de la Madeleine est orn e de peintures murales sur tous ses murs ainsi que sur sa vo te. Les murs lat raux sont d di s   des  pisodes de la vie de Marie-Madeleine tandis que la vo te est d cor e d'anges musiciens. Les restaurations qui ont eu lieu au XIX^e si cle, apr s la red couverte des peintures sous les badigeons, tout autant que le manque d' clairage de la chapelle, rendent difficile les consid rations stylistiques.

Paola Pacht-Bassani dans l'exposition consacr e   *Marie de M dicis* (2003) proposait le nom d'Horace Le Blanc pour ce d cor, en se fondant sur la participation attest e du Lyonnais aux peintures du ch teau de Grosbois (1624   1625) dont le propri taire n'est autre que Charles de Valois, fondateur de la chapelle. Cependant, aucun document d'archives ne vient pr ciser la datation de ce d cor ou les conditions de la commande. Par ailleurs, si les visages des personnages ne sont gu re similaires   ceux pr sents dans le corpus d'Horace Le Blanc et si les drap s semblent moins souples, la diff rence technique entre des peintures   l'huile et des peintures murales limite la comparaison. Le Lyonnais s'est illustr  dans l'art de la peinture murale   Lyon que ce soit dans les clo tres des Chartreux et des Minimes ou dans la chapelle Scarron de l' glise des Feuillants, (**cat. PP2, PP18, PP22a**) mais rien ne subsiste de ces d cors nous permettant d'avoir un point de comparaison fiable. En l'absence de nouveaux  l ments, il semble difficile de pouvoir conserver cette attribution.

PR11 - L'Annonciation

1611

Huile sur toile

H. 350 ; l. 160 cm

Venise, San Simeone Profeta (dit également San Simeone Grande)



© Documentation Pierre Rosenberg

Historique : inconnu.

Bibliographie : Moschini, 1815, p. 105 (Palma il Giovane) ; Lorenzetti, 1926, p. 450 (Blanc) ; Lorenzetti, 1961, p. 482 (Blanc) ; Lorenzetti, 1974, p. 478 (Blanc) ; Lotter, 1994, p. 42 (Blanc) ; Rosenberg, 2005, p. 55-60 (Horace Le Blanc).

Pierre Rosenberg (2005) est le premier à prononcer le nom d'Horace Le Blanc pour cette œuvre. Tout d'abord donnée à Palma il Giovane, notamment dans le guide de Giovanni Antonio Moschini (1815), elle l'est encore par Giulio Lorenzetti en 1925. Le changement d'attribution intervient dans la réédition de son guide en 1961 « *the Annunciation, formerly attributed to PALMA IL GIOVANE (end of XVI cent.), instead lately recognized to be the signed work of one BLANC (XVI cent.)* »

Selon Pierre Rosenberg, la redécouverte de la signature, lors d'une restauration intervenue avant 1961, a pu conduire à ce changement d'attribution. Le tableau porte effectivement une inscription dans laquelle on peut bien lire « BLANC[...] » dont la fin est cachée par le cadre. Si Pierre Rosenberg lisait « Pingebat » ou « Pinxit », il nous semble pouvoir lire « FACIEBAT ». Le prénom qui précède « Blanc » n'a pas été déchiffré par Lorenzetti. Cependant, dans l'index de son ouvrage, nous trouvons « Blanc, P. »¹⁵⁴ correspondant à la page dédiée au tableau de *L'Annonciation*. Le site Beweb (Beni ecclesiastici in Web) recensant le patrimoine ecclésiastique italien indique le nom de « Pierre Blanc » pour cette œuvre¹⁵⁵. Selon Pierre Rosenberg il pourrait se lire « Horatius » ou de « Franciscus »¹⁵⁶. Nous parvenons à lire « F (?)RANC. », l'espace entre le prénom et le nom, est trop court pour envisager des prénoms comme « Horatius » et « Franciscus ». La seule inscription bien lisible est celle de l'autel en pierre « *Altar della scuola et arte delli garzotti* » et « MDCXI ». Les « *garzotti* » sont les cardeurs en dialecte vénitien. Cette corporation a donc dû passer commande à un certain Blanc pour ce tableau devant décorer leur chapelle.

Nous savons par le témoignage de Pierre-Paul Sevin qu'Horace Le Blanc¹⁵⁷ a côtoyé Palma il Giovane à Venise pendant son séjour italien que nous pouvons situer entre 1600 et 1610. Il n'aurait donc pas été surprenant qu'une peinture d'Horace Le Blanc orne une église

¹⁵⁴ Lorenzetti, 1961, p. 891.

¹⁵⁵

<http://www.chiesacattolica.it/beweb/UI/page.jsp?action=schedadaricerca&sercd=5938629&username=guest&view=elenco&batch=20&statoinv=V&frase=le+blanc>

¹⁵⁶ Rosenberg, 2005, p. 58-59.

¹⁵⁷ Benoît d'Entrevaux, 1905, p. 25.

vénitienne. Cependant, la date de 1611 peut nous interroger, en effet, Horace Le Blanc est à Lyon cette année-là puisqu'il y passe son contrat de mariage le 16 juin 1610.

Ce tableau ne possède rien en commun avec les deux autres œuvres d'Horace Le Blanc traitant de l'Annonciation. La peinture de Billom (**cat. P5**) datant de 1622 et le dessin (**cat. D1**) ne reprennent pas le même schéma de composition. Par ailleurs, il ne se rapproche en rien ni du tableau romain, *Le Mariage de la Vierge*, daté de 1605 (**cat. P1**), ni des productions de 1621, *La Transverbération de sainte Thérèse* (**cat. P4**) et *La Mise au tombeau* de Grenoble (**cat. P3**). Les drapés de l'ange sont bien plus fouillés et aigus que ceux qu'Horace Le Blanc a l'habitude de peindre. La manière de rendre les chevelures, par des petites boucles très cernées et serrées, diffèrent totalement de ce qu'Horace Le Blanc peut faire. Ce dernier rend généralement les mèches par un pinceau très libre et rapide. *L'Annonciation* est l'œuvre d'un artiste ayant beaucoup regardé l'art vénitien du XVI^e siècle, et si nous ne pouvons pas exclure qu'Horace Le Blanc ait pu adapter son art lors de son séjour vénitien, il semble réellement difficile d'inclure cette œuvre au sein du corpus de peintures conservées de l'artiste.

Comme en convenait Pierre Rosenberg (2005), il serait bien difficile, en l'absence de signature de pouvoir regrouper les trois *Annonciation* sous le même nom d'Horace Le Blanc, or, si nous ne parvenons pas à déchiffrer intégralement la signature apposée sur l'*Annonciation* vénitienne, il ne semble pas s'agir d'« Horatius » ou d'un dérivé.

PR12 - *La Messe de saint Grégoire*

Date inconnue, première moitié du XVII^e siècle ?

Huile sur toile

H. 160 ; l. 118 cm

Dresde, Gemäldegalerie Alte Mestier (inv. Gal.-Nr.695)



© Dresde, Gemäldegalerie Alte Mestier

Historique : acquis à Cadix par Joseph Casanova pour le roi Louis-Philippe comme « Una Misa de Rivalta » (une messe de Rivalta), 1837 ; acheté avec treize autres tableaux de la Galerie espagnole du roi déchu Louis-Philippe à Londres, 1853.

*Bibliographie*¹⁵⁸ : Baticle, Marinas, 1981, p. 148 (anonyme Italie (?), XVII^e siècle) ; Weniger, 2012, p. 192-193, repr. (attribué à l'Ecole de Lyon, cercle de François Perrier, Thomas Blanchet et Horace Le Blanc).

Exposition : Bonn, 2005, n°552, p. 106, repr. p. 107 (attribué à Horace Le Blanc).

Anciennement donné à Juan de Ribalta, ce tableau a été attribué à l'école lyonnaise du XVII^e siècle et plus spécifiquement à Horace Le Blanc lors de l'exposition des peintures françaises conservées dans les musées allemands à Bonn (2005). Cependant, il nous semble que plusieurs éléments divergent de la production picturale connue d'Horace Le Blanc. En premier lieu, le visage très anguleux, aux pommettes très saillantes du saint Gégouire est totalement atypique dans l'œuvre d'Horace Le Blanc. La manière dont est représentée la colombe, assez figée, peu détaillée puisque traitée par quelques coups de pinceaux, s'écarte des exemples du Lyonnais si nous les comparons à la colombe de *L'Annonciation* (**cat. P5**) de Billom ou même à celle de *La Trinité adorée par des saints* (**cat. P8**). La très grande liberté de traitement du soldat à l'arrière-plan, au visage indéfini, seulement brossé par quelques touches de peinture, ou le visage sculptural de l'homme drapé de rouge n'ont en rien leur équivalent dans l'œuvre d'Horace Le Blanc. Enfin, le rendu des textiles, le blanc éclatant des tuniques, la matière satinée des chapes rouges aux coups de pinceau largement visibles diffèrent des vêtements des ecclésiastiques dans *La Procession vers le château saint Ange* (**cat. P9**).

Ainsi, en l'absence d'autres sources et de signatures, cette œuvre de qualité, ne peut être rattachée ni à des œuvres du début des années 1620, ni à des peintures plus tardives d'Horace Le Blanc, l'attribution au Lyonnais ne peut donc être conservée.

¹⁵⁸ Pour une bibliographie plus exhaustive, se reporter à la notice de Weniger, 2012, p. 192.

PR13 – *Narcisse*

XVII^e siècle

Huile sur toile

H. 101 ; l. 90 cm

Localisation inconnue



© Galerie La Perraudière

Historique : Saumur, galerie Xavier de La Perraudière, n° 64, 28 mars 2009.

Bibliographie : œuvre inédite.

Cette peinture, passée en vente en 2009, porte une attribution surprenante à Horace Le Blanc. Rien ne semble la rapprocher des peintures certaines du Lyonnais : le paysage d'arrière-plan et la manière de traiter les troncs d'arbre s'écartent de la façon d'Horace Le Blanc telle qu'elle est visible dans son *Saint Sébastien* (**cat. P6**). Le visage de Narcisse, aux touches argentées, aux yeux appuyés, presque globuleux, tout comme celui de la jeune femme, à peine ébauché par de larges touches ne se rapprochent d'aucun personnage de la main d'Horace Le Blanc.

PR14 – *La Réduction de Nîmes, 4 juillet 1629*

XVII^e siècle

Huile sur toile

H. 327 ; l. 262,5 cm

Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon (MV 611) ;
dépôt au musée municipal de Richelieu.



© Château de Versailles, Dist. RMN / © Jean-Marc Manai

Historique : appartient à la Galerie des Batailles située dans l'aile nord du château du cardinal de Richelieu à Richelieu, XVII^e siècle ; collection du Château de Versailles, 1837 ; en dépôt au musée municipal de Richelieu, depuis 2011.

Exposition : Orléans, Richelieu, Tours, 2011, n° 82, p. 256, repr.

Sylvain Kerspern, que nous remercions pour l'aide qu'il nous a apportée, est le premier à avoir attribué cette œuvre à Horace Le Blanc, lors de l'exposition *Richelieu à Richelieu* (2011). Selon lui les « fronts importants au-dessus d'orbites oculaires profonds, de nez et mentons pointus, des vêtements au coloris plutôt acide » font penser au Lyonnais. Il se fondait aussi sur le fait, que suite à la réalisation de la galerie des Batailles de Grosbois (**cat. PP3**, 1623-1625), Horace Le Blanc a pu acquérir une certaine renommée dans ce genre qui aurait pu le conduire à avoir la commande d'autres scènes militaires.

L'attribution ne nous semble pas pouvoir être conservée. Les figures de tailles réduites rendent difficiles les considérations stylistiques. Pour autant, que ce soit la figure du roi (**fig. 1 et fig. 2**) à cheval ou de la procession des hommes, les maladresses dans le rendu des visages, des physionomies et des proportions ne sont pas habituelles chez Horace Le Blanc qui a été nommé comme peintre consulaire justement pour sa capacité de portraitiste. Cependant, il est évident que les repeints du XIX^e siècle, dont a souffert la peinture, doivent jouer dans l'aspect actuel des personnages.

Par ailleurs, l'art de la couleur, héritage de Palma il Giovane, avec lequel Horace Le Blanc se montre particulièrement à l'aise, ne semble pas être ici mis en valeur. Nous ne retrouvons pas les audaces du coloris et des jeux d'ombres et de lumières habituels dans le corpus peint de l'artiste. Aujourd'hui, l'œuvre a de nouveau été classée comme anonyme français des années 1640.



Fig. 1 – Détail du roi à cheval



Fig. 2 – Détail du cortège

PR15 – Portrait de Charles de Neufville, marquis d’Halincourt, duc de Villeroy ou de Nicolas V de Neufville

XVII^e siècle

Huile sur toile

H. 69,2 ; l. 55,3 cm

Lyon, musées Gadagne (N2661) dépôt du musée des Beaux-Arts (A3032)



© Oriane Lavit

Historique : proviendrait du couvent des Carmélites de Lyon fondé par Jacqueline de Harlay, seconde épouse de Charles de Neufville, XVII^e siècle ; transféré à l'Hôtel de Ville de Lyon, date inconnue ; transféré au musée des Beaux-Arts de Lyon, 1871 ; mis en dépôt au musée Gadagne, 28 décembre 1932.

Bibliographie : Catalogue des peintures françaises du musée des Beaux-Arts de Lyon [à paraître].

Ce portrait, de très bonne facture, représente un gouverneur de Lyon qui a été identifié à Charles de Neufville, duc de Villeroy (1560-1642). La famille des Villeroy a eu, dès la fin du XVI^e siècle et tout au long du XVII^e siècle, une place prédominante dans la vie politique et religieuse de Lyon. Charles de Neufville ouvre la voie de cette dynastie familiale : d'abord nommé lieutenant-général du Lyonnais en 1607, il devient dès 1612 gouverneur le Lyonnais jusqu'à sa mort. Représentant du pouvoir royal, il a entre ses mains le pouvoir effectif de la région pendant trente-cinq ans. A sa mort, le poste de gouverneur échoit à son fils Nicolas de Neufville, qui le laisse à terme à son frère Camille de Neufville, nommé aussi archevêque de Lyon en 1646¹⁵⁹. Cependant, l'identité du modèle peut poser problème. En effet, quatre gravures représentant Charles d'Halincourt sont conservées¹⁶⁰ : une par Karl Audran¹⁶¹, une dans un médaillon par Michel de Lasne datée de 1631¹⁶², toujours de Michel de Lasne, un portrait gravé équestre¹⁶³ et enfin, une autre, *post-mortem*, réalisée par Theodor van Meerlen en 1652¹⁶⁴. Pourtant, aucune de ces gravures ne se rapproche de l'œuvre conservée au musée Gadagne. La physionomie du modèle semble être plus proche de celle du fils de Charles de Neufville, Nicolas V de Neufville qui lui succède en 1642¹⁶⁵.

Par ailleurs, avant son rentoilage, la toile primitive portait deux inscriptions « Monsieur Dalincourt gouverneur de la ville de Lyon » et « M. Dallincourt notre respectable et cher fondateur ». Le terme de « fondateur » peut sûrement renvoyer au rôle de Nicolas V de Neufville dans la fondation du couvent des Carmélites de Lyon, qui, selon André Clapasson (1741) « fit élever la nouvelle Eglise sur les desseins de *François Dorbay* Architecte célèbre

¹⁵⁹ A ce sujet, voir Chevrier, Demotz, Jeanblanc, *et al.*, 2011, p. 92-95.

¹⁶⁰ Ligereux, 2003, p. 347-353.

¹⁶¹ Paris, B.N.F., Clairambault 1125, folio 68r^o.

¹⁶² Paris, B.N.F., Clairambault 1232, folio 84v^o.

¹⁶³ Paris, B.N.F., Cabinet des Estampes, D 292787.

¹⁶⁴ Paris, B.N.F., Clairambault 1125, folio 69r^o.

¹⁶⁵ Voir la gravure d'après Philippe de Champaigne, Versailles, Château de Versailles et Trianon, INV. GRAV 7024.

de Paris, avec une grande Chapelle à côté, pour la sépulture de sa Famille ; c'est ce qui paroît par une Inscription placée au-dessus de la grande porte en dedans »¹⁶⁶.

Si ce portrait représente Nicolas V de Neufville, il est impossible qu'il puisse être de la main d'Horace Le Blanc qui meurt en 1637, avant qu'il ne devienne gouverneur. Concernant Charles de Neufville, il est certain qu'Horace Le Blanc l'a portraituré. En effet, en 1621, le Consulat le rémunère cent treize livres pour la réalisation de plusieurs portraits, dont celui du marquis d'Halincourt (**cat. PCP-1621**) mais il ne peut pas s'agir de celui-ci. La grande majorité des portraits consulaires a été détruite lors de la Révolution française, par ailleurs, les dimensions du tableau ne correspondent pas avec les quelques exemplaires de portraits consulaires conservés mesurant tous environ 80 cm de hauteur sur 65 cm de large. Il faut enfin prendre en compte la provenance traditionnelle attachée à ce tableau : le couvent des Carmélites à Lyon.

Si la qualité du tableau illustre un peintre habile portraitiste, les éléments aujourd'hui à notre disposition semblent insuffisants pour attribuer de façon certaine l'œuvre à Horace Le Blanc. Bien qu'il soit le peintre le plus réputé alors à Lyon, il ne faut pas oublier les autres artistes en place, dont Germain Panthot, son successeur au poste de peintre ordinaire de la ville de Lyon, qui est alors connu pour ses capacités dans l'art du portrait.

¹⁶⁶ Clapasson, 1741, p. 152.

2) Les dessins rejetés

DR1 – Un empereur du Saint-Empire accueillant un évêque

XVII^e siècle

Plume et encre brune, lavis brun, pierre noire, rehauts de blanc, sur papier beige

H. 225 ; l. 345 mm

Inscriptions : au recto, en bas à gauche, plume et encre brune, « Mr Leblanc » ; au verso, à la pierre noire « Van mail », à la plume et encre brune, paragraphe « M » ; un cartouche imprimé et le collé « N° 47A »

Paris, musée du Louvre, département des Arts graphiques (RF41217)



© RMN – musée du Louvre, département des Arts graphiques

Historique : achat à la galerie Prouté, Paris, vente Tintoretto, n°20, 1986, par le musée du Louvre.

Bibliographie : Revue du Louvre, 1986, n°6, p. 433 ; Chomer, 1987, p. 51, repr. fig. 15 ; Prat, 2013, p. 209, repr. fig. 469.

Expositions : Paris, 1986 [sans catalogue] ; Paris, 1990, n°22, p. 34, repr.

Les auteurs du catalogue de *La 96^{ème} exposition du Cabinet des dessins* (Paris, 1990) entendaient rapprocher cette œuvre d'un dessin de Palma il Giovane conservé au musée du Louvre¹⁶⁷. Pour autant, les formes du dessin de l'artiste vénitien semblent beaucoup plus élancées et élégantes. Gilles Chomer dans une communication écrite acceptait ce dessin dans le corpus des œuvres d'Horace Le Blanc¹⁶⁸ en le comparant notamment avec *La Procession vers le château Saint-Ange* (**cat. P9**). Il nous semble difficile, comme l'admettait Gilles Chomer, de fonder une attribution sur la comparaison entre un dessin et une peinture. Par ailleurs, bien que la technique du dessin reste assez cohérente avec ce que nous savons de l'art graphique d'Horace Le Blanc, la réalisation du dessin semble bien moins délicate que les feuilles de mêmes techniques. Les personnages sont plus trapus, l'homme à senestre qui sert de repoussoir est loin de la souplesse des soldats du musée de Darmstadt (**cat. D6**) ou des courtisans du musée Fabre (**cat. D7**).

En l'absence de parenté stylistique avec les dessins du corpus connu d'Horace Le Blanc, la seule inscription « Mr Le Blanc »¹⁶⁹ ne saurait suffire pour attribuer ce dessin. Il n'est pas à exclure que cela puisse être le nom d'un collectionneur auquel aurait appartenu cette feuille, tout autant que le nom d'un autre artiste, puisqu'il existe, au XVII^e siècle, une dynastie de « Blanc ». Par ailleurs, en l'absence de cette inscription, rien n'aurait permis de rapprocher ce dessin de l'art d'Horace Le Blanc.

¹⁶⁷ Palma il Giovane, *La martyre de sainte Justine*, Paris, musée du Louvre, département des Arts graphiques (Inv. 5214)

¹⁶⁸ Gilles Chomer, communication écrite du 06 mars 1990, Paris, musée du Louvre, documentation des arts graphiques, dossier « Horace Leblanc » : « Il est risqué de comparer, dessin et, peinture, mais je trouve une parenté entre ce tableau très latéral et le dessin du Louvre, enchaînement des rythmes, légèrement spiralés, axes des silhouettes, proportions et canon, type de vieillard. »

¹⁶⁹ Au contraire des inscriptions portées sur d'autres dessins conservés aucun prénom ou lieu n'est attaché à ce nom, et ne permet pas d'être précis sur l'identification.

DR2 – La Vierge à l'Enfant avec sainte Elisabeth et saint Jean-Baptiste

XVII^e siècle

Pierre noire, craie blanche sur papier brun clair

H. 163 ; l. 228 mm

Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts (PM 839)



© Oriane Lavit

Historique : don de Mathias Polakovits à l'Ecole Nationale supérieure des Beaux-Arts, 1987.

Bibliographie : Baudequin, 2003, p. 82, repr. fig. 9.

Mathias Polakovits pensait pouvoir attribuer ce dessin à Horace Le Blanc par comparaison avec le dessin de même sujet en collection privée (**cat. D3**). Pour autant, le trait de pierre noire n'est ici pas du tout apposé de la même manière que la sanguine du dessin parisien : il est plus sec, cerne beaucoup plus les formes que le tracé virevoltant de la sanguine, parfois estompée. Ces deux dessins ne semblent pas être de la même main et en l'absence de toute inscription, il n'est pas possible de conserver l'attribution à Horace Le Blanc.

DR3 – Saint Sébastien (Palma il Giovane)

1611

Plume, encre brune, lavis brun

H. 362 ; l. 182 mm.

Verso : Etude d'une *Vierge à l'Enfant en gloire avec deux saints*

Inscriptions : au verso, « del 1611 siet[em]brii » et « genua[ro] 1611 ano romano »

Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts (EBA 214)



© Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts

Historique : collection de Charles Drouet ; légué à l'École nationale supérieure des Beaux Arts, 1909.

Bibliographie : Mason Rinaldi, 1974, p. 248-254, repr. fig. 316, p. 250 (Palma il Giovane) ; Ivanoff, 1977, p. 19 (Palma il Giovane) ; Mason Rinaldi, 1984, D158, p. 162, repr. fig. 463 (Palma il Giovane) ; Flick, 2008, note 29, p. 142 (Horace Le Blanc).

Exposition : Venise, 1988, n° 32.

Seul Gert-Rudolf Flick attribue cette feuille à Horace Le Blanc, en s'appuyant sur la proximité entre la position du saint dans ce dessin et celle du *Saint Sébastien* de Rouen : en effet, la position des jambes, le bras attaché derrière le dos ainsi le visage du martyr visible de trois-quart et tourné vers le haut sont identiques entre dessin et peinture. Pour autant, si ce rapprochement est séduisant, l'attribution à Palma il Giovane n'est pas contestable. Cette étude est préparatoire au *Saint Sébastien* peint par le Vénitien pour le sanctuaire de la Sette Chiese di Monselice, tandis qu'à son verso se trouve une autre étude d'une Vierge adorée par deux saints (**fig. 1**) qui peut être mise en rapport avec *La Vierge à l'Enfant en gloire avec les saints Philippe Benizi et François de Paule* exécutée pour l'église San Martin à Senigallia. Les deux peintures peuvent être datées de 1611.

L'attribution au Lyonnais, erronée, montre cependant l'affiliation qui peut exister entre Palma il Giovane et Horace Le Blanc dans le langage formel et le goût des corps élégamment allongés. Horace Le Blanc, déjà de retour à Lyon en 1610, n'a pas pu voir la peinture du Vénitien directement, mais il a pu avoir à sa disposition ce modèle soit par la gravure, soit il a pu se rappeler des projets de son maître vus lors de son séjour à Venise.



Fig. 1 – Verso du dessin EBA 214. Palma il Giovane, *Vierge adorée par deux saints*. © Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts



Fig. 2 – Palma il Giovane, *Vierge à l'Enfant avec saint François de Paule et saint Philippe Benizi*, 1611, Huile sur toile, H. 315 ; l. 190 cm, Senigallia, Chiesa di San Martino, © Fondazione Zeri.

DR4 - La Présentation au Temple

XVII^e siècle

H. 350 ; l. 215 mm

Plume et encre brune, lavis brun sur trait de sanguine et rehauts de blanc (postérieurs) sur papier anciennement bleu

Inscriptions : traces d'annotations au verso



Historique : vente Paris, Hôtel Drouot, « Collection de Dessins Anciens de *Monsieur S.* », n° 83, 30 novembre 2011 (Horace Le Blanc, attribué à).

Bibliographie : œuvre inédite.

L'attribution de ce dessin à Horace Le Blanc n'est pas convaincante. Sa technique, une mise en place à la plume et encre brune rehaussée de lavis brun, nous permet d'avoir un point de comparaison avec des dessins certains de la main d'Horace Le Blanc.

Ainsi, la facture du dessin est bien plus molle que le dynamisme et la liberté de *La Transverbération de sainte Thérèse* (**cat. D4**) ou de *La Trinité adorée par des saints* (**cat. D11**). Par ailleurs, ne se retrouvent pas dans cette feuille les personnages d'Horace Le Blanc caractérisés par leur élongation et leur souplesse, tandis que les aplats de lavis brun, loin de construire les volumes, sont posés de façon assez systématiques.